LE DEVOIR
fais ce que dois

Vol. LXIX - No 20. Neige. Maximum de -6 à -8. Montréal, jeudi 27 janvier 1977 Sainte Angèle Mérici 25 CENTS

DUSSAULT
La grande librairie du
8955, BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL
est ouverte ce soir

Le dilemme de l'assurance-automobile

Créer une régie ou appliquer le plan Gauvin?

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le dossier de l'assurance-automobile, qui a été longuement et âprement débattu dans l'opinion publique au cours des dernières années, pose au gouvernement Lévesque, au moment où Mme Lise Payette s'apprête à déposer les recommandations de son ministère sur cette question, un des plus importants dilemmes politiques de sa courte histoire.

Diverses informations recueillies par LE DEVOIR au cours des derniers jours indiquent en effet que le gouvernement devra choisir entre les deux hypothèses suivantes:

- Créer une régie publique d'assurance-automobile et exclure ainsi, partiellement ou complètement, l'entreprise privée de ce secteur.
- Ou appliquer intégralement la réforme proposée dans le rapport Gauvin — du nom du président du comité d'étude sur l'assurance-automobile, M. Jean-Louis Gauvin, et qui dort sur les tablettes gouvernementales depuis bientôt trois ans — et accorder ainsi une dernière chance aux compagnies d'assurance.

Même s'il a été impossible d'apprendre dans le détail le contenu du rapport que Mme Payette soumettra, comme prévu, au premier ministre le 31 janvier prochain, les informations recueillies indiquent d'une part qu'on y rejettera complètement le statu quo ou l'adoption de toute formule mitigée du type de celles déjà présentées par les assureurs ou par l'ex-ministre Lise Bacon quelques jours avant le déclenchement de la campagne électorale et, d'autre part, que le débat auquel ce texte donnera lieu au sein du conseil des ministres déborde largement la seule question de l'assurance-automobile et impliquera notamment toute l'attitude que doit prendre le nouveau gouvernement vis-à-vis l'entreprise privée.

A première vue, ce choix, qui fera l'objet d'une législation soumise à l'Assemblée nationale à la session de mars prochain, paraît tout tracé puisque le premier ministre s'est engagé solennellement au cours de la dernière bataille électorale à doter le Québec d'une régie publique d'assurance-automobile, offrant un système d'assurance obligatoire, accessible à tous les automobilistes et prévoyant une couverture de base pour les dommages matériels et les blessures corporelles.

Cette promesse de M. Lévesque, que Mme Payette a reçu le mandat d'examiner quelques semaines après le scrutin, laisse une part minime à l'entreprise privée puisque les compagnies n'assureraient, dans cette perspective, que les automobilistes désirant une protection supplémentaire au montant de base.

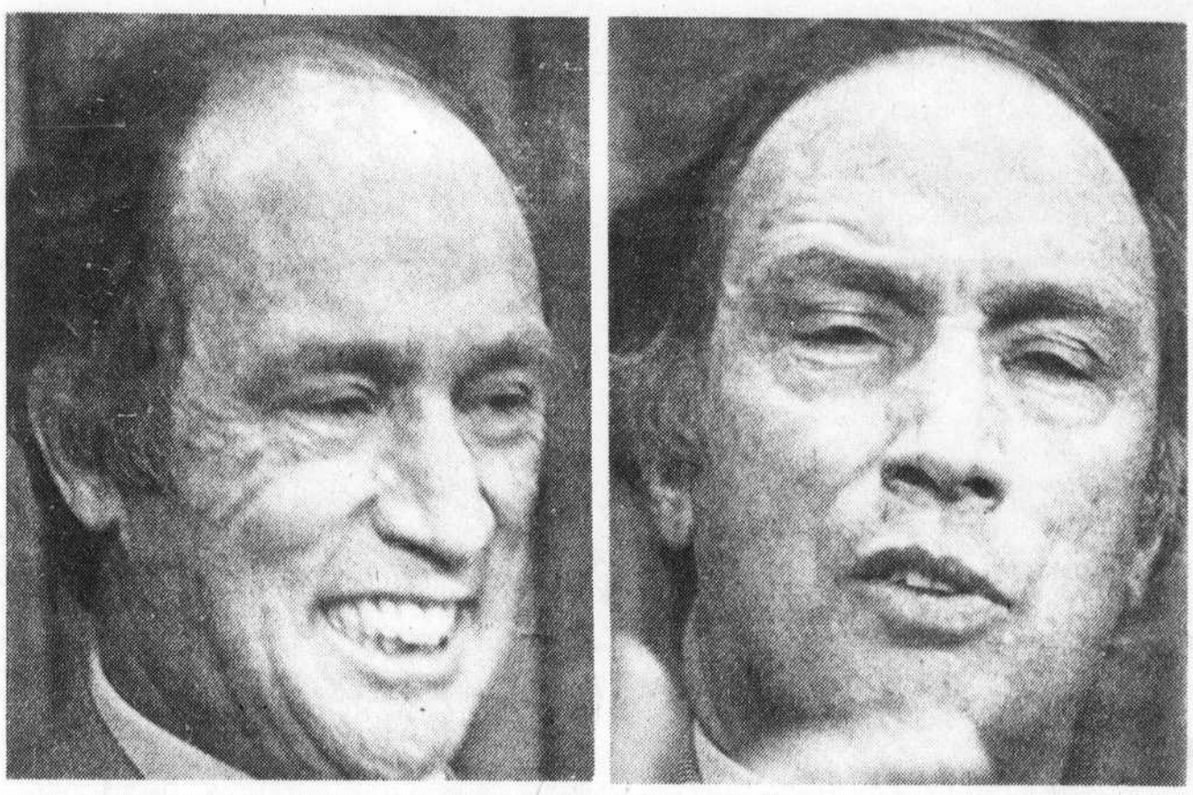
Selon nos informations, il s'agirait là d'une proposition tout à fait réalisable dans l'immédiat puisqu'elle n'implique que peu ou pas de déboursés gouvernementaux, la régie recevant dès le départ de ses assurés les entrées de fonds nécessaires à son fonctionnement. On rappelle à cet égard que la régie d'assurance-maladie n'a eu besoin que d'une autorisation d'emprunt de $10 millions pour assurer sa lancée en 1964 et qu'elle a rapidement récupéré la somme dès la première cotisation des participants au régime.

Il pourrait en être ainsi dans ce cas-ci puisqu'il ne s'agit au fond que d'un transfert des compagnies d'assurance à la régie

Voir page 6: Assurance-auto

Après le discours de New York

L'indépendance ne se fera pas (Trudeau)



Après avoir risqué une imitation du sourire de Jimmy Carter, M. Trudeau a vite repris une figure plus sérieuse lorsqu'on l'a interrogé hier en conférence de presse sur la situation politique au Québec.
(Téléphoto CP)

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Loin de se montrer remué par le discours du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, devant l'Economic Club de New York, M. Trudeau, après l'avoir passé au crible de sa logique, dit y avoir trouvé tous les signes que "l'indépendance ne se fera pas."

Elle ne se fera pas, selon lui, d'abord parce qu'elle n'est pas vraiment nécessaire au programme qu'a exposé M. Lévesque à ses interlocuteurs, et ensuite parce que celui-ci ne cherche pas lui-même "l'indépendance pure" mais une association économique avec le reste du Canada qui devra donc, en toute équité, avoir son mot à dire.

À la Chambre des Communes comme au cours de la conférence de presse qu'il donnait hier à Ottawa, le premier ministre canadien a profité de la commotion qu'a provoquée M. Lévesque en disant inéluctable "l'indépendance tranquille" pour reprocher au Canada anglais de ne pas s'être réveillé à temps.

"Le discours de M. Lévesque ne crée pas soudainement une crise, dit-il. Mais l'affaire du contrôle aérien, l'été dernier, était bien une crise et je l'ai dit alors. Les Québécois ont compris durant cette crise comment le Canada anglais jouait le jeu."

Aux Communes, il est allé jusqu'à trouver positif le discours de M. Lévesque, s'il a réussi "à faire comprendre à tous les Canadiens que nous faisons face à un certain danger." Accusant l'opposition de ne pas en avoir eu conscience, il refuse qu'on fasse de lui un bouc émissaire. "Beaucoup de gens influents en ce pays n'ont pas voulu prendre au sérieux la politique du gouvernement sur les langues officielles".

Si M. Trudeau s'en prend à ses vis-à-vis, il n'est pas pour autant tendre à l'égard de M. Lévesque, et refuse presque toutes les prémisses de son discours.

"Tous ses projets, dit-il, qu'il s'agisse de la lutte au chômage ou de la nationalisation de l'amiante, sont compatibles avec le cadre constitutionnel actuel. Il n'a pas besoin de l'indépendance pour bien administrer le Québec, qu'il le fasse et nous allons collaborer avec lui."

Selon M. Trudeau, seuls les nouveaux modes de tamisage des investissements étrangers annoncés par M. Lévesque ont un quelconque rapport avec l'indépendance, mais "il n'y a pas là de quoi fouetter un chat".

Les termes mêmes du discours de New York pourraient mener le gouvernement fédéral à faire un référendum canadien sur la question québécoise, même s'il n'y songe pas encore pour l'instant. "M. Lévesque crée lui-même le cadre d'un référendum national quant il parle d'association économique avec le reste du Canada", de dire M. Trudeau.

"Il se trouve à déclarer qu'il ne veut pas vraiment l'indépendance. Pense-t-il vraiment que le Québec peut décider seul de l'avenir et que le reste du Canada devra le suivre? Pour prévoir une association économique, il faut supposer que le partenaire en a au moins envie. Si la décision du Québec veut être équitable et décisive, elle doit donc assurer une voix au chapitre pour les autres provinces canadiennes."

"Les Américains ne devraient pas s'inquiéter", conclut sur ce point M. Trudeau qui prête même à M. Lévesque une partie de son propre scepticisme quant à la possibilité de l'indépendance. S'il évoque la tenue d'un référendum d'ici cinq ans, et non plus d'ici deux ans, c'est de l'avis du premier ministre canadien, parce qu'il s'est rendu compte que la lutte sera "plus dure que prévu."

La comparaison à laquelle s'est attardé M. Lévesque entre l'indépendance américaine et l'indépendance du Québec lui semble "un gadget tactique", insoutenable historiquement. "On ne peut faire de parallèle entre le lien colonial de 1775 avec l'Angleterre et la Confédération canadienne de 1977, dit-il; le Québec n'est une colonie pour personne."

À ceux qui se surprennent de sa sérénité alors que les téléscripteurs avaient crépité toutes les angoisses du pays durant la journée, M. Trudeau annonce qu'il entend réserver sa poudre à canon pour

Voir page 6: L'indépendance

au sommaire

■ Ottawa doit donner le feu vert au français dans l'air (LaSalle) — page 2

■ Québec limoge Maurice Tessier et nomme Robert Sauvé à la CAT — page 3

■ Une double erreur de perspective: un éditorial de Claude Ryan

■ Illusionnisme autour des COFI: un commentaire de Georges Vigny

■ Que faire du Village? un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ Les milieux financiers canadiens sont moins négatifs que les politiciens — page 12

Lévesque n'a pas convaincu ses interlocuteurs américains

Accueil poli mais froid. Etonnement, mêlé d'une certaine admiration envers l'homme, sa dignité, son style, sa franchise. Inquiétude devant le projet politique, inquiétude que ne parviennent pas à dissiper les propos économiques plus rassurants. Incertitude. Au mieux: attentisme.

Telles sont, en substance, les réactions recueillies à New York dès après le discours prononcé mardi soir par M. René Lévesque et que les commentaires obtenus hier tendent à confirmer. Le premier ministre du Québec a davantage surpris et préoccupé ceux qu'il était venu rassurer, comme en témoignent les premiers articles publiés dans la presse américaine.

Mais, pour quelques-uns, le ton du discours, la fermeté de l'exposé, la personnalité chaleureuse du conférencier, son souci de freiner les dépenses publiques, les précisions apportées aux chapitres des investissements et des nationalisations ont suscité un mouvement de sympathie.

L'insistance mise sur l'indépendance et son caractère irréversible ont projeté une ombre sur les autres parties du discours qui dissipaient les ambiguïtés' le passage sur la social-démocratie n'a pas contribué à détendre l'auditoire plutôt conservateur de l'Economic Club qui confond volontiers cette étiquette avec le socialisme.

Les commentaires des cercles financiers, où le Québec va contracter des emprunts sous forme d'obligations, sont moins négatifs: dans la pire des hypothèses, dit-on, ce sont les taux d'intérêt qui augmenteront. Les investisseurs, ceux qui disposent de capitaux de risque, sont plus sceptiques.

"Je ne trouverais ce discours rassurant, déclare l'un d'entre eux, que si je voulais investir dans une expérience politique." Pour d'autres, "l'incertitude sur le Québec est ce soir plus grande que jamais".

Si l'on se posait au début de l'allocution quelques questions sérieuses sur l'état de l'économie québécoise et sur les grandes orientations politiques du gouvernement péquiste, c'est la viabilité d'un État québécois indépendant qui, en fin de soirée, inspirait les réflexions de plusieurs auditeurs.

En réalité, le discours de M. Lévesque s'adressait à trois auditoires bien distincts: celui de l'Economic Club où sont réunis les plus grands de l'économie et de la haute finance américaine; celui du Canada anglais, qui a fort mal réagi à la démarche de M. Lévesque; celui du Québec où les propos du premier ministre ont été reçus avec fierté et joie par ses partisans,

Voir page 6: René Lévesque

Un discours qui lance vraiment le débat sur la question du Québec

OTTAWA (par Lise Bissonnette) — Il aura fallu que M. Lévesque aille affirmer ses convictions à New York pour que la Chambre des communes connaisse enfin un premier véritable début de débat sur la question québécoise, hier à Ottawa.

Électrisée, la tradition britannique retrouvait toute sa sève et il devait donc y avoir un vainqueur et un vaincu, sous l'attention nouvelle des galeries. Le premier ministre, M. Trudeau, l'a emporté à tous les rounds, du moins formellement, et l'ex-leader conservateur, M. Robert Stanfield, conscient du désastre, l'a accusé de se faire du capital partisan avec la grave question du Québec.

Car M. Joe Clark manquait à ce moment historique et c'est son prédécesseur à la tête du Parti conservateur qui a dû prendre la relève du critique du Parti en matière fédérale-provinciale, Mme Flora MacDonald qui cherchait solennellement mais vainement à savoir du premier ministre s'il allait préparer à Ottawa un solide dossier "d'information" pour contrer la "propagande" que, selon son parti, M. Lévesque venait d'exposer à New York.

Le gouvernement doit constamment prouver aux Canadiens qu'il y va de leur intérêt de rester dans la Confédération et il le fait tous les jours, de lui répliquer sans cesse M. Trudeau, en ironisant sur la soudaine préoccupation de l'opposition qui, depuis la reprise de la session, s'est intéressée à tout excepté au sort du Québec durant la période de questions.

Sans chef, ses députés francophones muets et son arrière-banc médusé par l'attaque du premier ministre qui montre rarement autant de vigueur et de couleur durant les travaux de la Chambre, l'opposition officielle fut à peine sauvée par M. Stanfield qui remarquait, à sa manière plus calme, que le premier ministre tentait d'enterrer l'opposition plutôt que d'obtenir la collaboration de tous les partis devant un problème aussi difficile.

Le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, chicane à la fois M. Lévesque et M. Trudeau. Selon lui, le premier n'a pas à faire la publicité de l'indépendance à New York puisqu'il a été élu pour son programme qui ressemble à celui des néo-démocrates, et le second se trompe quand il continue à prôner sa politique des langues officielles "monumentalement inintéressante" pour les Québécois.

Non seulement M. Broadbent se fait-il chahuter pour son allusion aux vertus social-démocrates de son parti, mais encore M. Trudeau lui rappelle-t-il que les Québécois s'intéressent fort, au contraire, à la Loi sur les langues officielles, puisqu'ils viennent d'être fort déçus, du fait que cette loi "n'a pas eu l'effet qu'ils en espéraient, particulièrement dans l'affaire des pilotes et des contrôleurs aériens", dit-il en rappelant le récent juge-

Voir page 6: Aux Communes

Chrétiens et palestino-progressistes s'affrontent à nouveau au Sud-Liban

NICOSIE (d'après Reuter et AFP) — De violents combats font rage dans le sud du Liban entre des milices chrétiennes bénéficaint d'un soutien de l'artillerie israélienne et des unités palestino-progressistes, rapportent des voyageurs arrivant à Nicosie en provenance de la région.

Des chrétiens se sont emparés hier des villages d'Adaisse et de Taïbeh au terme de trois jours de combats, affirment-ils. Un troisième village Marwahin, est actuellement investi et soumis à un bombardement intense. Vingt-deux habitations au moins y ont été détruites.

Citant des habitants de la région, les voyageurs affirment qu'au moins mille miliciens chrétiens ont participé aux attaques. Marwahin se trouve à un kilomètre de la frontière israélienne et à cinq kilomètres de la mer.

De source militaire israélienne, on a démenti hier soir que des forces israéliennes se soient mêlées à des combats le long de la frontière entre le Liban et Israël. On contredit aussi des voyageurs arrivés à Nicosie qui déclarent que des canons israéliens avaient tiré à travers la frontière pour appuyer des attaques de forces chrétiennes contre les villages tenus par les forces progressistes et les Palestiniens.

Ces combats sont les séquelles non résolues du conflit libanais. Agissant sous un mandat de la Ligue arabe, les unités syriennes de la force de dissuasion, qui ont imposé un cessez-le-feu au Liban en novembre, ne se sont pas déployées dans la zone frontalière, où des miliciens chrétiens font face aux forces de l'alliance islamo-progressiste.

"Israël a lancé par l'intermédiaire des États-Unis un sérieux avertissement à Damas, à la suite de l'entrée d'une unité syrienne à Nabatieh", annonçaient hier les journeaux de Tel-Aviv. Ils ajoutent que l'ambassadeur d'Israël à Washington a eu à ce sujet des contacts au plus haut niveau au département d'Etat.

Selon Maariv, les Syriens auraient rassuré les Américains, en soulignant que l'entrée des forces syriennes à Nabatieh visait à contrôler les fedayine dans ce secteur. Les diplomates américains ont tendance à accepter cette explication, note le journal.

Selon les correspondants militaires de la presse israélienne, les effectifs syriens à Nabatieh pourraient ne pas dépasser un bataillon, qui a pris ses quartiers dans le secteur nord de la ville, le plus éloigné de la frontière israélienne. Pour le moment, aucun signe ne permet de croire que les Syriens vont faire mouvement vers le sud et se rapprocher de la frontière israélienne. Mais, ajoutent les correspondants, ils attendent sans doute l'occasion favorable, et c'est pourquoi, Israël se devait de les mettre en garde de la façon la plus catégorique, ajoutent les journaux.

Les "casques verts", a indiqué un témoin, ne se trouvaient pas, hier après-midi, à l'intérieur même du bourg de Nabathieh (à une vingtaine de kilomètres à l'est de Saïda) mais ils l'encerclaient complètement. Selon le même témoignage, ils ont également progressé vers le nord et l'est en direction des villages de Kfar Roumman et de Kfar Tebnite situés à quelques kilomètres.

Voir page 6: Sud-Liban

La cote de Johns Manville dégringole

La Bourse de New York a très mal réagi aux virulentes attaques du premier ministre, M. Lévesque, contre l'industrie de l'amiante. Ce sont les actions de la Johns Manville, le plus gros producteur au monde, qui ont été les plus visées.

Un nombre assez élevé de 400,000 actions de la Johns Manville a changé de mains et le titre a perdu près de $4, soit plus de 12% de sa valeur de la veille. L'action Johns Manville avait terminé la journée de mardi à $31½. Elle chutait aussi bas que $27⅜ pour se stabiliser à $27¾ hier.

Il faut toutefois préciser qu'il y a 20 millions d'actions de la Johns Manville en circulation et que le titre a déjà plongé aussi bas que $23. La nervosité du New York Stock Exchange était cependant tellement évidente que le Bureau des gouverneurs de cette bourse a suspendu toute transaction sur le titre Johns Manville pendant les 90 premières minutes hier. Il semble qu'il y avait plus de vendeurs que d'acheteurs. Parmi tous ceux qui se sont débarrassés de leurs actions, un seul actionnaire a liquidé un bloc de 100,000 actions d'un coup!

Le titre de la Johns Manville est un titre très recherché en ce moment du fait que les courtiers prévoient des gains de près de $100 millions cette année, ce qui représenterait un profit de $4.70 par action ordinaire en circulation.

Toutes les actions des compagnies d'amiante ont connu des baisses hier, quoique avec moins d'ampleur que le leader de l'industrie. General Dynamics, Revere Copper connaissaient de légères baisses tandis que Asarco, les propriétaires de Lake Asbestos, perdait 37 cents à $19 et que Asbestos Corp, à Toronto cette fois, cédait 87 cents à $21.87.

M. Lévesque avait déjà fait allusion aux nationalisations de mines d'amiante dans le New York Times, mais en des termes beaucoup plus modérés qu'hier. Il déclarait en effet, au lendemain du 15 novembre: "nous pensons que nous devrons, éventuellement rapatrier le contrôle de ces compagnies". Hier il s'en prenait aux conditions de travail plutôt "pourries" que ces compagnies réservent à leurs employés.

Ce passage n'a pas du tout plu à l'Association des mines d'amiante du Québec qui trouve "regrettable" cette allusion "inconsidérée" à une situation qui appartient au passé.

Les industries québécoises de l'amiante ont en effet plusieurs fois répété, notamment mardi, quelques heures avant le discours de M. Lévesque, qu'elles ont déjà investi plus de $30 millions, et qu'elles comptent encore investir $35 millions d'ici trois ans, pour l'amélioration des conditions de travail...

Roch LaSalle

Le feu vert au français dans les airs

par Pierre O'Neill

Le député de Joliette aux Communes, M. Roch LaSalle, est d'avis que le gouvernement Trudeau devrait permettre l'usage des deux langues dans les communications aériennes au Québec jusqu'à ce que la commission d'enquête remette son rapport.

Dans une entrevue qu'il accordait au DEVOIR, M. LaSalle a émis l'opinion que le fardeau de la preuve devrait être laissé à ceux qui lèvent le spectre de la sécurité pour s'opposer à l'implantation du bilinguisme dans les communications air-sol.

En manifestant une meilleure compréhension à l'égard des Gens de l'air, le gouvernement Trudeau, dit M. LaSalle, contribuerait à l'assainissement d'un climat devenu "bouillant". Quant aux contrôleurs et pilotes anglophones regroupés sous les sigles de CALPA et CATCA, M. LaSalle trouve que leur attitude frise le racisme.

A cet égard, M. LaSalle rend hommage au courage et à la détermination dont a fait preuve dans cette cause le député libéral de Maisonneuve, Rosemont, M. Serge Joyal. Il reconnait également que M. Trudeau a fait beaucoup pour la promotion du français par la promulgation de la loi sur le bilinguisme mais que les anglophones n'en ont pas compris le sens parce que le gouvernement n'a pas su expliquer sa démarche et ses objectifs.

Il n'y a pas de doute dans l'esprit de M. LaSalle quant aux conclusions des travaux de la commission d'enquête instituée par le gouvernement fédéral sur le bilinguisme dans les communications aériennes. Il prédit que le rapport recommandera l'usage des deux langues. De là sa suggestion de donner le feu vert dès maintenant aux aéroports de Mirabel, Dorval et St-Hubert. Dans un même temps, il propose que l'association des pilotes francophones du Québec, les Gens de l'air, acceptent de participer aux tests des simulateurs et de collaborer aux travaux de la commission d'enquête.

Sur le problème global des rapports entre Ottawa et Québec, le député de Joliette défend également une position qui va plus loin que la pensée jusqu'ici exprimée par le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark. M. LaSalle souhaite d'ailleurs que la victoire du Parti québécois aux élections générales du 15 novembre suffira à inspirer aux dirigeants du Parti conservateur une orientation qui satisfasse pleinement les velléités du gouvernement Lévesque. "Le PC doit comprendre que la peur est chose du passé chez-nous et que les Québécois ont envie de de se reconnaitre comme jamais ils ne l'avaient manifesté."



Plus encore, déclare M. LaSalle, le Parti conservateur devra offrir suffisamment aux Québécois pour assurer leur "épanoissement culturel", devra reconnaitre que le Québec n'est pas une province comme les autres, devra trouver une formule qui corresponde aux aspirations des Québécois et devra "céder" aux revendications "toujours particulières" du Québec.

Les notions de statut particulier, souveraineté culturelle et des deux nations fondatrices, apparaissent sympathiques au député de Joliette qui les "achète" toutes trois. Il ne voit rien d'incompatible en cela avec la notion de fédéralisme. Il s'efforcera d'en convaincre les Canadiens anglophones, les députés et militants ainsi que le chef de son parti. Il lui apparait tout à fait indispensable que le Parti conservateur aille beaucoup plus loin que le gouvernement Trudeau dans l'élaboration de sa politique constitutionnelle. Parce que, explique-t-il, devant un référendum qui me proposerait de choisir entre le statu quo et l'indépendance, je serais embarrassé.

Pour parvenir à des conclusions éclairées, adaptées à la nouvelle réalité canadienne, M. LaSalle croit que son parti devra faire l'évaluation du dossier depuis les débuts de l'AABN, tenter d'expliquer les pertes continuelles de pouvoirs des provinces au profit du fédéral et procéder à un nouveau partage. "Le Parti conservateur sait que ça ne peut plus durer comme ça si l'on veut éviter la scission du pays."

Au cours de cette même entrevue, M. LaSalle a également abordé le cas Wagner.

Considérant que le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a fait tout en son possible pour satisfaire M. Claude Wagner, le député de Joliette est d'avis que son collègue de St-Hyacinthe devrait se soumettre ou se démettre.

Disposé à passer l'éponge sur certaines déclarations et absences "inexplicables" de M. Wagner, le président PC-Québec commence à trouver que les lamentations autour du congrès au leadership de février 1976 font du tort au parti et devraient cesser immédiatement.

"Je ne resterais pas dans un parti où je me sentirais vraiment malheureux", déclare M. LaSalle, en rappelant que c'est la décision qu'il avait prise en 1970 pour se faire réélire comme indépendant aux élections suivantes de 1972. "Quand j'ai senti que le Parti conservateur était plus réceptif aux aspirations du Québec, je suis revenu."

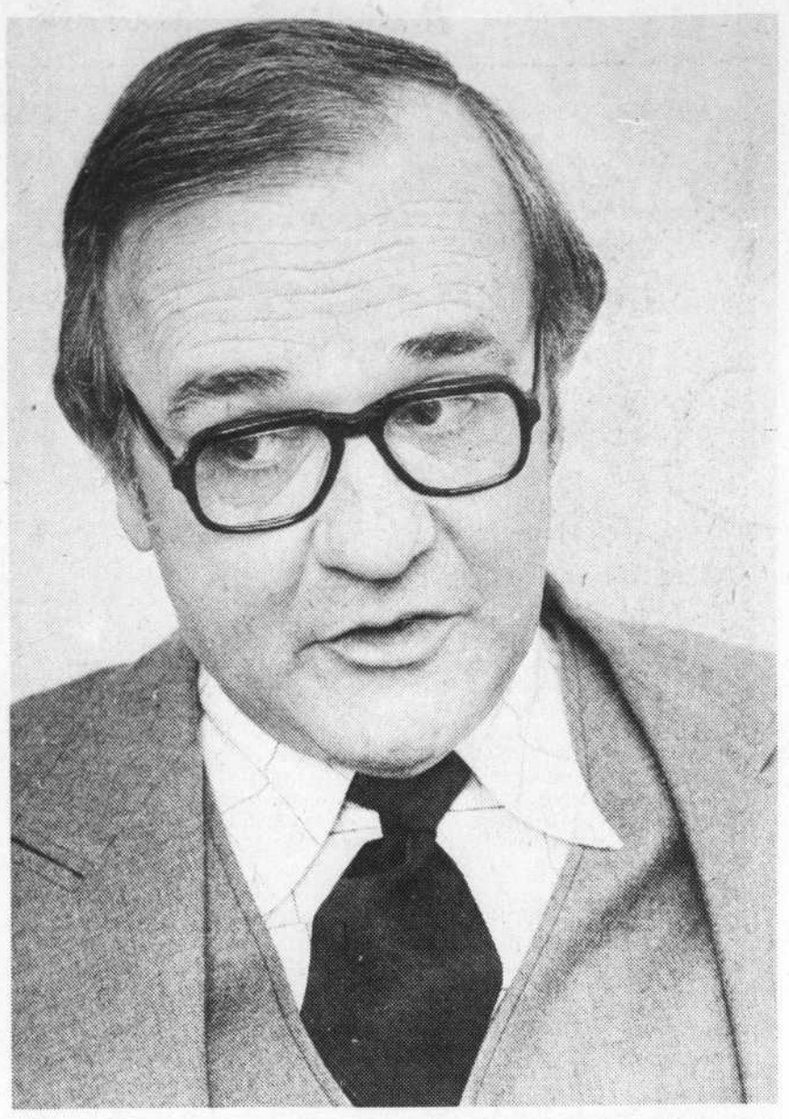
"M. Clark a tout fait pour rendre la vie facile à M. Wagner au sein du Parti conservateur", indique encore M. LaSalle en ajoutant: "Si on veut militer dans la PC et l'aider, il faut jouer franc, il faut être solidaire."

M. LaSalle déplore la décision de M. Wagner de démissionner de la présidence du comité des présidents et il se demande pourquoi il n'était pas au dernier caucus alors que M. Clark aurait aimé avoir des entretiens avec son député de St-Hyacinthe.

Quoi qu'il en soit, le président de l'aile québécoise du PC est convaincu qu'il est encore temps pour M. Wagner de jouer un rôle important et d'aider le parti. Il souligne à cet égard que M. Clark vient de lui en donner "une occasion en or" en le nommant sur l'important comité de stratégie politique, dit le "comité des vingt". M. LaSalle souhaite ardemment que son collègue de St-Hyacinthe saisisse cette autre "opportunité spéciale" que lui offre M. Clark.

Car si M. Wagner devait persister dans cette attitude "qui inquiète beaucoup de Québécois et de Canadiens", M. LaSalle croit qu'il "risquerait de se détruire lui-même".

"Je pense que M. Wagner peut nous aider considérablement" dit encore M. LaSalle en concluant: "Mais il va falloir travailler ensemble."



Roch LaSalle (Photo Alain Renaud)

Des pourparlers avec le PQ en vue des élections partielles

Le chef national du Parti conservateur et le premier ministre du Québec auront des entretiens privés le 14 février à Québec.

Au cours de ce tête à tête, MM. Joe Clark et René Lévesque discuteront notamment de leurs divergences sur la nature des rapports Ottawa-Québec et des élections partielles attendues dans les cinq comtés privés de représentants à la Chambre des communes.

Il se pourrait, selon M. Roch LaSalle, que le leader national du PC profite de cette première rencontre avec le leader indépendantiste pour tenter d'obtenir que les troupes péquistes contribuent d'une façon ou d'une autre à combattre les candidats libéraux du M. Trudeau aux élections partielles.

Entre-temps, M. LaSalle se propose de son côté de s'entretenir avec les députés péquistes dont les comtés recouvrent en tout ou en partie le territoire électoral où se dérouleront les élections partielles. C'est dans cet optique qu'il sollicitera ces prochains jours des entretiens avec les députés de L'Assomption et Louis-Hébert, MM. Jacques Parizeau et Claude Morin.

Alors que son chef, M. Clark s'était montré pessimiste quant aux chances d'enlever ces comtés libéraux, M. LaSalle, au contraire, soutient que son parti pourrait l'emporter dans les cinq comtés mis en jeu: Terrebonne, Verdun, Louis-Hébert, Langelier et Témiscamingue. En mettant les choses au pire, M. LaSalle est très confiant de remporter ces deux derniers comtés.

Le président du PC-Québec reconnait que le rôle du Parti québécois pourrait être déterminant sur les résultats de ces partielles M. LaSalle concède également volontiers que l'entrée en scène d'un bloc québécois indépendantiste risquerait de compromettre les chances des candidats conservateurs. Mais il sait que les péquistes ont toutes les raisons de rechercher la défaite de M. Trudeau et il ne voit pas comment ils peuvent espérer y parvenir sans se rallier en arrière des candidats conservateurs.

Quoi qu'il en soit, le député de Joliette trouve que les libéraux fédéraux sont "malhonnêtes" en prétendant que ces élections partielles tiendront place de mini-référendum. Le seul comportement significatif à l'égard du fédéralisme ou de l'indépendance serait une forte proportion d'abstentionnisme sur un mot d'ordre du Parti québécois, selon M. LaSalle.

Par-delà la décision que prendront les péquistes, M. LaSalle estime que les chances de son parti demeurent "excellentes", considérant que l'Union nationale a recueilli près de 20 pour cent du vote et a fait élire des députés dans onze comtés provinciaux. Aussi, parce que le Crédit social est en baisse de popularité et que des libéraux provinciaux influents se sont offerts au Parti conservateur pour faire payer à M. Trudeau le tort qu'il a causé à M. Bourassa avant et pendant la campagne électorale provinciale.

Montréal, capitale du sport amateur?

La meilleure façon de rentabiliser les installations olympiques, croit M. Roch LaSalle, serait de perpétuer les jeux en faisant de Montréal un centre national et international de sport amateur et d'athlétisme.

A l'intention du comité formé récemment par le ministre péquiste, M. Claude Charron, le député de Joliette suggère trois fonctions pour le village olympique: une auberge nationale et internationale de la jeunesse; une résidence pour étudiants et un village pour les athlètes qui viendront de l'extérieur du Québec participer aux compétitions de sport amateur et d'athlétisme qui se dérouleront dans le grand stade ainsi qu'au vélodrome.

Ces recommandations de M. LaSalle ne seraient valables que dans l'optique d'une politique nationale de conditionnement physique que s'engagerait à mettre de l'avant un gouvernement conservateur dirigé par M. Joe Clark.

Critique officiel du Parti conservateur en matière de sport amateur et de loisirs, M. LaSalle est d'avis que le gouvernement canadien devra, en consultation avec les provinces, investir des crédits importants dans le conditionnement physique des Canadiens. Il y voit une façon efficace de prévenir les maladies plutôt que d'engloutir des milliards de dollars dans les soins de santé.

Un tel programme visant à démocratiser le sport amateur et à favoriser l'accès au conditionnement physique, M. LaSalle trouve essentiel que le gouvernement fédéral y fasse plus que sa part et accepte de défrayer au moins la moitié du coût de ces politiques, considérant que l'amélioration de santé de l'ensemble des Canadiens permettra d'en récupérer une partie. Il propose que lesmunicipalités et les provinces se partagent, à parts égales, l'autre demie des sommes nécessaires.

Mise en tutelle de Notre-Dame-de-Laval

La démission de Mlle Anna-Maria Pigeon à la direction de la Maison Notre-Dame-de-Laval n'a strictement rien à voir avec la mise en tutelle de ce centre de rééducation pour adolescentes de 14 à 18 ans. Mlle Pigeon qui dirige la maison depuis 1968 avait présenté bien avant le 19 janvier un bulletin de santé dans lequel les médecins lui ordonnaient un repos complet d'au moins trois mois et devant ces circonstances, elle a préféré résigner son poste, le 6 janvier. Ce n'est qu'à la réunion du Conseil d'administration de cette semaine que cette démission a été entérinée, presque le même jour où le ministère des Affaires sociales rendait public l'arrêté ministériel établissant la tutelle d'une durée de 90 jours. Après un repos bien mérité, Mlle Pigeon entrevoit de retourner à la pratique de sa profession de psychologue.

Pour sa part le directeur intérimaire, M. Guy Bélanger, a tenu à préciser au DEVOIR que la mise en tutelle ne devait pas être interprétée comme un jugement sur l'administration. "Bien au contraire, a-t-il dit. Il ne s'agit nullement d'une tutelle financière ou administrative, ce sera plutôt une période de réflexion qui nous permettra de réviser différents aspects techniques de ce centre d'accueil, notamment en ce qui a trait aux critères d'admission et de réaménagements soulignés dans le rapport Batshaw." Pour M. Bélanger, lui-meme psycho-educateur et bien au fait du fonctionnement des établissements de santé pour y avoir oeuvré plusieurs années, cette mise en tutelle permettra d'apporter certains correctifs qui s'imposent et de pousser plus à fond la vocation de réadaptation de Notre-Dame-de-Laval qui a déjà eu sa part de malheurs que l'on ne veut pas revivre. Il n'y a donc rien d'alarmant à la maison des jeunes filles et tout laisse supposer que les problèmes inhérents à ce type d'établissement seront bientôt dominés.

Enfin, M. Bélanger a tenu à rendre hommage à Mlle Pigeon qui "n'est pas femme à partir quand ça va mal", voulant ainsi dissiper l'équivoque créée par la coïncidence de sa démission et de la décision du ministère des Affaires sociales.

Baisse de la criminalité

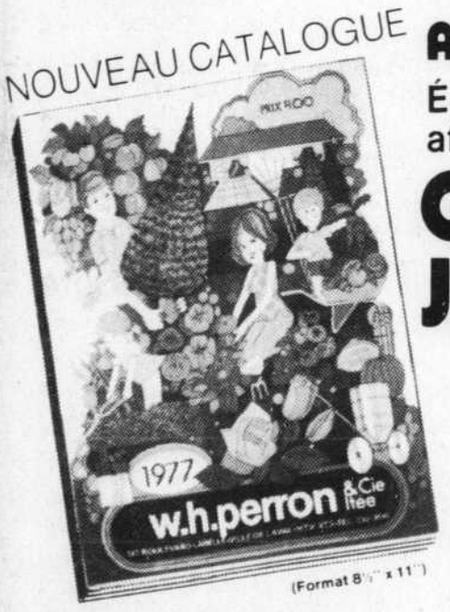
QUEBEC (PC) — Au cours de 1976, le taux de la criminalité au Québec a diminué de 4.5 pour cent par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Dans son bilan annuel, la Sûreté du Québec signale que 31,449 crimes de toutes sorte ont été commis l'an passé à la grandeur de son territoire, comparativement à 35,332 en 1975. Ces crimes ont abouti à la comparution devant les tribunaux de 16,112 personnes, soit 2.2 pour cent de plus qu'en 1975.

Cette baisse de la criminalité s'est surtout faite sentir au niveau des vols, puisque le nombre des attentats contre personne s'est maintenu au même niveau qu'en 1975. Les meurtres ont augmenté, passant de 43 à 49, alors que les plaintes pour viol ont diminué de 84 à 68.

w.h.perron

NOUVEAU CATALOGUE



(Format 8½" x 11")

Amateurs de jardins

Écrivez aujourd'hui afin de recevoir le

GUIDE DU JARDINIER 77

Un guide précieux pour mieux soigner votre jardin renfermant de nombreuses pages sur les soins à y apporter.

Prix $1.00 seulement, remboursable avec toute commande de $5.00

- Un catalogue de format 8½" x 11"
- 120 pages abondamment illustrées
- 44 pages aux belles couleurs naturelles
- Semences pour fleurs et légumes
- Dahlias — Glaieuls — Bulbes, etc.
- Arbustes et arbres fruitiers, plantes vertes, roses, arbrisseaux, etc.
- Semences à gazon, fertilisants, insecticides, etc.
- Outils et accessoires pour le jardinage, tracteurs, livres et brochures, etc.

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval, Québec. H7V 2T3

Remplir et poster le bon dès aujourd'hui. Joindre $1.00 en indiquant si vous désirez le guide en français ou en anglais.

Pas de C.O.D.

☐ FRANÇAIS ☐ ANGLAIS

Nom .....

Adresse ..... App. .....

Ville ..... Prov. ..... Code .....

L.P



Anjou QUÉBEC

Le pionnier de

La Boucherie Charcuterie française à Montréal

"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"

Maison fondée en 1953

Veau extra, agneau frais de l'Ouest canadien, Boeuf marque rouge qualité A1, volailles, Lapins, canards, pintades, faisans, perdrix et cailles.

CHARCUTERIE FINE

CHOUCROUTE GARNIE CUITE

. . . Fabrication Maison exclusive . . .

SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE

Produits d'importation, fromages, pain français, bière

Livraison à domicile: 272-4065 - 272-4086

807 est, rue Laurier, Métro: Station Laurier

PERSONNEL COMPÉTENT

ACCUEIL COURTOIS

Le Fonds M du Trust Royal: nouvelle option "magot-maison".

Vous connaissez déjà le Régime enregistré d'épargne-logement du Trust Royal qui vous permet de placer jusqu'à $1000. par année dans un compte d'épargne garanti...le tout déductible de votre revenu imposable. Or voici qu'une nouvelle option ajoutée au Régime vous permet d'investir cette même somme dans le Fonds M du Trust Royal. C'est un fonds composé de premières hypothèques à rendement maximal.

C'est nouveau. Et c'est un excellent moyen d'accumuler un joli magot pour acheter la maison de vos rêves.

Régimes enregistrés d'épargne-logement

Trust Royal

630 ouest, boul. Dorchester	876-2525	Centre Régional, Châteauguay, Châteauguay	691-2500
7813, boul. des Galeries d'Anjou	353-5882	280, avenue Dorval, Dorval	636-4740
5265, chemin de la Reine Marie	487-5733	Centre d'Achats Duvernay, Duvernay	661-8110
6991, rue St-Hubert	270-1137	424, avenue Dollard, LaSalle	364-2351
1155 ouest, rue Sherbrooke	288-8282	3035, boul. du Carrefour Laval, Laval	687-1840
4145 ouest, rue Sherbrooke	876-2506	Place Repentigny, Repentigny	581-7252
4945 ouest, rue Sherbrooke	487-2600	1301, chemin Canora, Ville Mont-Royal	731-6889
Mail Champlain, Brossard	672-6315		

Le Régime enregistré d'épargne-logement "option Fonds M" est vendu exclusivement par l'intermédiaire du prospectus. Faites-en la demande.



L'enquête sur l'explosion d'une bombe en banlieue d'ottawa, hier, n'a pas encore fourni d'indices sérieux sur les auteurs et les motifs de l'attentat. Policiers et pompiers examinent ici la proximité de la voiture dont les occupants, un jeune homme et une femme, ont subi de graves blessures. (Téléphoto CP)

À la présidence de la CAT

Québec limoge Tessier et nomme Robert Sauvé

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le ministre du Travail du Québec, M. Jacques Couture, a l'intention de refondre la Loi de la Commission des accidents de travail, et pour amorcer la réforme qu'il désire entreprendre, il a obtenu que le juge Maurice Tessier cède sa place au juge Robert Sauvé à la tête de la commission.

C'est au cours d'une courte conférence de presse à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, hier, que M. Couture a annoncé la nomination de M. Sauvé, un ancien sous-ministre au Travail de 1968 à 1971, puis président de la Commission des services juridiques.

Le juge Tessier, qui avait accédé à la magistrature et au poste de président de la Commission des accidents du Travail (CAT) à la veille des élections de 1973, retournera à la magistrature. C'est à la demande de M. Couture qu'il a démissionné de ce poste, après que tous deux eurent discuté des nouvelles orientations de la CAT.

Le ministre du Travail a expliqué qu'il désirait accorder beaucoup d'importance à la prévention dans le domaine de la sécurité au travail. Pour lui, la CAT semble être l'instrument le plus efficace pour réaliser cet objectif. En ce sens, il n'est pas mauvais d'apporter un peu de sang neuf à la commission, a-t-il dit, tout en ajoutant aussi qu'il était normal qu'un nouveau ministre s'entoure d'hommes qui partagent ses objectifs.

Un des premiers mandats que recevra M. Sauvé de la part de M. Couture, sera la préparation d'une série de propositions précises quant au rôle de la CAT en matière de prévention, ceci dans le cadre du mandat plus large qu'a déjà reçu le ministre d'État au Developpement social, M. Pierre Marois, en matière de santé et de sécurité des travailleurs. Par la suite, des projets de loi seront soumis à l'Assemblée nationale.

Le ministre du Travail n'a pas voulu par ailleurs indiquer s'il procéderait à d'autres nominations au sein de son ministère ou à la tête des divers organismes qui en relèvent. Soulignant l'excellence de l'équipe dont il est entouré, il a affirmé qu'il verra selon les besoins qui se présenteront si d'autres changements sont nécessaires.

Au cours de cette conférence de presse, M. Couture a également aborde le problème du secteur de la construction. Soulignant le caractère explosif des problèmes qui existent dans ce secteur, il a dit vouloir connaitre l'ensemble du dossier avant d'intervenir. Il a rappelé l'intervention récente de son adjoint parlementaire, le député Guy Chevrette, qui avait été mandaté pour étudier ces problèmes. Les déclarations de M. Chevrette ne sont que des recommandations au ministre, a-t-il dit, précisant que lorsque viendra le temps d'arrêter une politique, il essaiera de favoriser ou de ne pénaliser aucun groupe du secteur de la construction. Ce qui lui importe, ce sont les membres de la base.

SUCO

Fidélité au congrès ou aux districts ?

Le caucus du RCM se scinde

par Clément Trudel

La scission est consommée. Deux caucus du RCM ont siégé hier dans deux salles distinctes, au centre communautaire Saint-Urbain. Chacun se dit fidèle, soit au dernier congrès qui n'a pas réintégré les conseillers Auf der Maur et Keaton, soit aux "principes" qui ont présidé à la formation du RCM et laissent une large autonomie aux districts.

Vers 16 h, hier, une douzaine de membres du caucus RCM se sont retrouvés mais avant que ne débute la préparation à la séance du conseil de ville (ce soir à 20 h), six conseillers soulevaient des questions de privilège et sortaient: ce sont les conseillers Marcel Morin, Thérèse Daviau-Bergeron, André Berthelet, Gaétan Lebeau, Phydime Tremblay et John Gardiner.

Restaient donc quelques signataires de la déclaration de mardi auxquels s'ajoutait Arnold Bennet; ce dernier quitta peu après avoir approuvé la réintégration des deux exclus élus, de Côte-des-Neiges, démissionnaires du parti au moment de tenter une percée dans l'arène provinciale.

C'est la première fois depuis 1974 — des candidats du RCM en novembre de cette année, 18 avaient été élus — que le(s) caucus ébruite ses délibérations, accueillant même un journaliste pour tenter de remettre en perspective ce qui s'y déroule.

Tout d'abord, du côté de ceux que souvent l'on qualifie de "radicaux" (ils étaient six hier), on compare à une tentative de putsch ce qui s'est produit le 25 janvier: sept conseillers ont pris sur eux mardi de se placer au-dessus du congrès, dit-on, et l'on a voulu acculer au mur les autres membres du caucus, qui ne se sont pas laissés intimider. Aucun des six n'a voté contre la réintégration de Keaton et Auf der Maur, au congrès du 15 janvier, mais il n'est pas question de siéger en caucus en présence de ces deux conseillers, à moins que l'on s'y prenne pas les mécanismes prévus pour leur redonner leurs droits: un Congrès spécial, par exemple.

André Berthelet se pose quatre questions sur l'attitude de ceux qui tenteraient de diviser le RCM: 1) pourquoi cette mobilisation féroce en vue de l'élection de Paul Cliche à la présidence du parti, en décembre (Cliche fut battu), et pourquoi l'absence de mobilisation de l'autre clan pour défendre les amendements à apporter aux documents controversées? 2) pourquoi l'aile qui se dit modérée n'a-t-elle pas participé au congrès du 15 janvier, faisant en quelque sorte le vide; 3) au moment du vote fatidique sur la réintégration des conseillers démissionnaires, pourquoi ces "modérés" sortent-ils et n'attendent-ils pas quelque peu puisqu'un déplacement d'une seule voix peut tout changer lors d'un recomptage?; 4) pourquoi cette déclaration des sept conseillers "modérés", mardi (25 janvier) alors qu'un tel geste ne sert aucunement à unir le RCM?

Berthelet, Lebeau et Gardiner, avec l'appui de leurs trois collègues, somment l'autre caucus de préciser les points du programme qui ne leur convienne pas, ou qu'ils trouveraient inacceptables. "Je ne situe pas l'intolérance uniquement là où les neuf dissidents du caucus la situent", a même écrit le conseiller Berthelet dans une note remise à ses collègues.

Les "radicaux" souhaitent un congrès spécial où seraient enfin débattues les divergences veritables. Ils taxent d'opportunisme et d'électoralisme ceux qui profient ces jours-ci d'une publicité qu'ils n'auraient jamais eue sans l'étiquette RCM accolée à leur nom. Surtout, l'on s'explique mal, chez les "radicaux" la hargne et la ténacité de certains conseillers qui n'auraient pas fait grand chose au caucus depuis deux ans.

A l'étage au-dessus, Jean Roy et Paul Cliche siégent en compagnie de Michael Fainstat, de Ginette Kérouack, de Marius Minier de Bob Katon, Nick Auf der Maur et Raymond Bourget. MM. Yves Normandin et Arnold Bennet ont quitté un peu plus tôt. Mme Mariette Lapierre était absente.

Ce qui se produit était prévisible, déclare Ginette Kérouack tandis que Jean Roy répète ce que, la veille, il avait dit en conférence de presse: tout ça fait partie d'un mouvement en vue de redéfinir le RCM. "On veut redéfinir ce qui nous unit au RCM et ceux qui ont quitté en début de séance l'ont fait par souci d'orthodoxie," par fidélité au congrès, ont-ils dit. Au conseil de ville ce soir, nous nous considérerons comme "le caucus", la véritable opposition; nous agirons en conséquence, ajoute M. Fainstat. Il est une fois de plus question de décentralisation du parti. Selon la comptabilité de l'un et l'autre clan, le caucus entier comprend 17 membres (ou 15).

Depuis mardi, précise le conseiller Roy, aucun des signataires de la déclaration n'a été contacté par l'exécutif du parti qui a siégé mardi soir. Il demeure plausible que le président Kenneth George — qui n'a pas pu être rejoint en temps utile hier — choisisse de faire le point avant le week-

Voir page 6: RCM

Yves Michaud ne sera pas nommé haut commissaire

QUÉBEC (Le Devoir) — M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, a démenti hier l'information publiée la veille selon laquelle M. Yves Michaud serait incessamment nommé haut commissaire général à la coopération avec l'extérieur, poste qu'il occupa sous le gouvernement libéral de 1970 à 1973.

L'ancien directeur du quotidien Le Jour était depuis quelque temps conseiller à temps partiel du ministre des Affaires intergouvernementales. M. Morin a précisé que M. Michaud se verra éventuellement confier des fonctions nouvelles dans son ministère. Mais il n'est pas question, a-t-il dit, de rétablir le poste de haut commissaire général à la coopération dont M. Michaud fut le seul titulaire.

aujourd'hui

À 12 h 30, discours de M. Bernard Landry, ministre d'état au Développement économique, au 32e congrès annuel de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, en l'hôtel Hilton de Québec.

●

A 13 h 15, discours de M. Rodrigue Biron, chef de l'Union nationale, devant les membres du club Richelieu, au salon Picardi de l'hôtel Méridien, complexe Desjardins.

●

A 14 h, assemblée publique des commissaires de la CECM, au 3737 est, rue Sherbrooke; ajournement de la session du 20 janvier.

●

A 18 h, conférence de M. Claude Confortes sur le nouveau théâtre contemporain en France, à l'Ecole nationale de théâtre, au 5030, rue Saint-Denis.

●

A 19 h 30, présence de M. Jacques Couture, ministre du Travail et de l'Immigration, à un colloque du Comité ikrainien du Canada, à l'Université d'Ottawa.

●

A 20 h, M. Jean-Jacques Lefebvre animera une rencontre d'information sur le Centre de développement optimal pour enfants, au 371 est, rue Jean-Talon.

●

Clinique de sang de la Croix-Rouge en l'hôtel Holiday Inn de la place Dupuis, 6e étage (piscine), de 10 h à 21 h.

LE JOURNAL CHOC

Organe central du

PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

Dans le prochain numéro, vol. 5 no. 2, 28/1/77 vous pourrez lire:

BOYCOTTONS LE REFERENDUM DU P.Q.
LUTTONS POUR L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE DU QUÉBEC

Abonnement pour 12 numéros: $3.00

3828 St-Denis, Mtl H2W 2M2 TÉL.: 844-4707

DES PLANS D'ÉPARGNE QUI S'IMPOSENT SANS S'IMPOSER...

Les Plans d'épargne de la Fiducie du Québec

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

Le guide des plans d'épargne-retraite et logement

Membre du Mouvement Desjardins, la Fiducie du Québec vous offre un grand choix de Plans d'épargne conçus en fonction de vos besoins et de vos préoccupations financières.

Nous avons 7 Plans enregistrés d'épargne-retraite:
Dépôt garanti,
Obligations d'épargne,
Gestion autonome (Omnibus),
et le Fonds Desjardins qui offre 4 possibilités de Fonds communs:
Québec,
Canadien,
Obligations et
Hypothèques
et 1 Plan enregistré d'épargne-logement:
le Fonds Desjardins Hypothèques.

Chacun d'entre eux, individuellement ou collectivement, vous donne la possibilité de mieux planifier votre avenir tout en réduisant vos impôts actuels et futurs.

Consultez "le guide des Plans d'épargne-retraite et logement"

Ce guide contient une description détaillée de tous nos Plans d'épargne ainsi qu'un tableau comparatif des 7 Plans d'épargne-retraite. Vous pouvez donc choisir plus facilement le ou les Plans qui correspondent le mieux à vos besoins.

Vous pouvez vous procurer ce guide en communiquant avec nous au numéro suivant si vous habitez Montréal:
281-8840

Si pour nous rejoindre vous deviez placer un appel interurbain, composez plutôt, sans frais,
Zenith 1-800-361-6840,
poste 8840.

Vous pouvez également l'obtenir au Complexe Desjardins, à la succursale de la Fiducie du Québec située au niveau de la Promenade.

As-tu ton ANTER $2

v'là ta chance...

tirage: 4 février

éditorial

Une double erreur de perspective

Venu à New York afin d'éclairer les milieux financiers de la métropole américaine sur les intentions de son gouvernement, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, aura heureusement réussi au cours des multiples rencontres privées qui précédèrent le dîner du Economic Club mardi soir, à créer une impression généralement favorable auprès de ses hôtes qui éprouvaient un vif désir de le connaître davantage. Selon les échos qu'on en a eus, ces rencontres, où M. Lévesque était entouré le plus souvent de quelques ministres et de hauts fonctionnaires compétents de l'Hydro et du ministère des Finances, auront contribué à raffermir des liens qui ont permis au Québec de compter largement dans le passé sur le concours des milieux financiers américains. C'est là un résultat dont se réjouissaient avec raison les collaborateurs de M. Lévesque au terme de sa visite newyorkaise.

Du discours prononcé mardi soir par M. Lévesque devant les membres du Economic Club, on aimerait pouvoir écrire qu'il fut tout aussi réussi. On aimerait d'autant plus pouvoir le faire qu'en maints endroits, ce discours était empreint d'une franchise et d'un réalisme susceptibles de plaire tout autant à ses exigeants auditeurs new-yorkais qu'aux millions de concitoyens de M. Lévesque qui, à distance, avaient branché pour l'écouter leur appareil de radio ou de télévision.

Mais il fallait être encore à New York mercredi matin pour se rendre compte que l'effet du discours aura, somme toute, été plutôt négatif. M. Lévesque avait une excellente chance de renforcer publiquement l'impression généralement favorable qu'il avait créée à l'occasion de ses rencontres privées. Or, en raison d'une double erreur de perspective que lui-même et ses collaborateurs ont commise, il semble bien qu'il ait raté cette chance. D'abord accueilli très chaleureusement par un auditoire qui lui vouait manifestement une grande sympathie, M. Lévesque dut se contenter à la fin de son discours d'applaudissements plutôt brefs et polis. Ce changement subit de climat s'explique par le fait que M. Lévesque a semblé se méprendre sérieusement à la fois sur la nature précise de son mandat et sur la nature de son auditoire.

●

Les auditeurs de M. Lévesque étaient d'abord venus entendre le chef de gouvernement, non le chef de parti. Sans être, dans plusieurs cas, plus informés qu'il ne faut sur les subtilités de la politique québécoise, la plupart connaissaient assez bien les circonstances dans lesquelles le Parti québécois fut porté au pouvoir le 15 novembre dernier. La même observation vaut a fortiori pour les auditeurs québécois et canadiens de M. Lévesque, qui se souviennent parfaitement de l'insistance que mirent M. Lévesque et ses collaborateurs à garder la question de l'indépendance du Québec à l'écart du débat électoral au cours de la dernière campagne. On s'attendait dans ce contexte à ce que M. Lévesque explique comment il entend s'acquitter de son mandat à l'intérieur des limites que son parti a lui-même définies en novembre dernier.

Or, à la surprise générale, toute la première partie du discours de M. Lévesque fut consacrée à une présentation du thème de l'indépendance qui allait fort au-delà de ce que lui-même avait dit avant l'élection. Il y avait déjà là un premier écart difficilement défendable dans un contexte aussi exigeant. Loin d'en rester là, M. Lévesque a cependant tenu à aller passablement plus loin. L'indépendance du Québec serait selon lui devenue inéluctable. Il n'y aurait même plus lieu d'en discuter l'opportunité ou l'éventualité; il faudrait plutôt, à compter de maintenant, en discuter les modalités!

Que, parlant à des partisans du PQ, M. Lévesque se fût senti justifié de parler en ces termes, nul ne lui en eût voulu; ce n'eût été que légitime. Mais s'adressant à un auditoire qui était venu l'entendre en sa qualité de chef de gouvernement habilité désormais à parler au nom de tous les Québécois, le premier ministre avait le devoir de lui tenir un langage susceptible d'être assumé par la grande majorité de ses concitoyens. Il devait aussi s'en tenir aussi rigoureusement que possible aux enseignements pourtant très clairs qui se dégagent du dernier scrutin québécois.

Par l'insistance qu'il a mise à traiter de la question de l'indépendance dans des termes qui vont bien au-delà non seulement de son propre mandat électoral mais aussi de l'état actuel de l'opinion publique au Québec même, M. Lévesque a peut-être pensé s'assurer pour l'avenir d'utiles appuis dans les milieux américains. Tout en créant chez ces derniers un profond malaise, il aura surtout indisposé un grand nombre de ses concitoyens qui étaient disposés à lui faire confiance comme chef de gouvernement, sans adhérer pour autant au séparatisme qu'il préconise.

Ce déplacement de perspectives n'était d'ailleurs pas soudain. Il fait suite, au contraire, à d'autres déclarations ou attitudes ministérielles laissant soupçonner que le parti gouvernemental veut engager dès maintenant la bataille du référendum. Si telle est vraiment l'intention du gouvernement, on veut au moins espérer qu'il daignera préciser le plus tôt possible la date à laquelle aura lieu le référendum. Dans la mesure même où le gouvernement Lévesque voudra précipiter le débat sur l'indépendance, il s'obligera en effet lui-même à préciser les échéances plus tôt qu'il ne l'avait prévu. Autrement, on assistera pendant un temps indéterminé à un débat inégal entre un gouvernement muni de toutes les ressources de l'État et les milieux qui ne partagent pas l'option du parti au pouvoir. Que resterait-il alors des garanties d'équilibre démocratique dont M. Lévesque a promis d'assortir cette étape cruciale de notre destin à tous?

●

Trop aisément enclin à déborder les limites pourtant précises de son mandat électoral, M. Lévesque a donné à New York l'impression de n'être pas davantage averti sur la mentalité de ceux à qui il s'adressait.

Évoquée rapidement et à titre d'entrée en matière, la comparaison historique entre le Québec et les États-Unis eût été agréable pour tous. En voulant la pousser trop loin, M. Lévesque gâchait toutefois son effet. Ainsi que le montre sans difficulté James Reston dans l'article du New York Times que nous reproduisons ci-contre, les circonstances qui entraînèrent l'émancipation des Treize colonies américaines n'avaient rien de commun avec le contexte canado-québécois d'aujourd'hui: pour s'en convaincre, on n'aura qu'à lire au complet la célèbre Déclaration d'Indépendance dont M. Lévesque n'a commodément retenu que le premier paragraphe. En outre, on connaît aux États-Unis, pour l'avoir mise à l'épreuve entre 1776 et 1789, la formule de type confédéral à laquelle se résume au fond l'option péquiste: dire que l'on y doute de son efficacité serait un euphémisme.

Mais il y avait dans l'approche de M. Lévesque une méprise plus grave que relève également James Reston. On s'imagine volontiers, dans certains milieux péquistes, que les Américains dressent un mur de séparation entre le politique et l'économique, et qu'il leur suffira de garanties raisonnables quant au sérieux d'un gouvernement québécois souverainiste pour qu'ils se désintéressent totalement des structures politiques du Québec et du Canada. En réalité, les choses ne sont pas aussi simples.

Les autorités politiques américaines ont sans doute observé jusqu'à ce jour une rigoureuse neutralité officielle en tout ce qui a trait aux affaires intérieures du Canada. Et on souhaite qu'elles maintiennent cette attitude dans l'avenir.

Mais penser que cette neutralité officielle est synonyme, dans l'esprit des Américains informés, d'indifférence quant au sort futur du Canada et du Québec serait se méprendre grandement sur l'opinion réelle de milliers d'Américains sympathiques à notre pays ou familiers avec ses problèmes en raison des intérêts qu'ils y détiennent. Sans qu'on doive se laisser commander par l'attitude des milieux américains, il est bon de savoir qu'en règle très générale, comme le souligne James Reston, ils "croient au Canada" et "sont renversés à la pensée que le Canada pourrait éventuellement se fractionner en une poignée d'États qui seraient en chicane les uns avec les autres, même si certains d'entre eux devaient un jour solliciter leur admission au sein de la République américaine".

Si le Québec devait un jour se séparer, on souhaiterait vivement que le concours amical des Etats-Unis lui soit acquis. Mais en attendant cette échéance encore hautement improbable, la préférence spontanée de nos voisins va vers un pays assez grand et fort pour pouvoir constituer au nord du 48e parallèle un contrepoids politique, culturel et économique valable à leur propre puissance quasi illimitée. Leur propre histoire les incite en outre à réagir en général de manière fort réservée devant des mouvements de type sécessionniste.

Vue dans cette perspective, la comparaison de M. Lévesque entre le cas québécois et le cas américain n'était guère de nature à séduire ses auditeurs new-yorkais. Elle était d'autant moins apte à les enthousiasmer que la solution de rechange préconisée par le PQ a une résonance étrangement familière pour ceux qui se souviennent de l'impact puissant des "Federalist Papers" sur le passage du régime confédéral au régime fédéral qui marqua en 1789 une étape décisive de l'histoire politique américaine. Aussi s'explique-t-on que, si la personnalité vigoureuse et originale de M. Lévesque a aisément créé une impression favorable auprès de ses hôtes américains, le message qu'il leur destinait aura, au contraire, contribué à prolonger plutôt qu'à dissiper l'incertitude dans laquelle les ont placés les tensions nouvelles d'un pays auquel ils sont très attachés.

Claude RYAN

Les États-Unis et le projet québécois de M. Lévesque

par JAMES RESTON

■ Après avoir pris connaissance du discours prononcé mardi soir par M. René Lévesque devant l'Economic Club de New York, le célèbre "columnist" et commentateur politique du New York Times, James Reston, a consacré dans le Times de mercredi un article au projet de souveraineté exposé par le premier ministre québécois. Voici le jugement que Reston porte à ce sujet. La version française de son article a été établie par Le Devoir.

Le premier ministre de la province canadienne du Québec, René Lévesque, était à New York cette semaine afin d'y expliquer devant le Economic Club pourquoi, selon lui, le Québec devrait être une nation indépendante et fournir en cette qualité un milieu propice aux investissements américains. Mais les propos de M. Lévesque soulèvent des problèmes inquiétants.

M. Lévesque est l'un des visiteurs les plus intelligents et les plus éloquents que nous ayons vu à New York depuis un bon bout de temps. Mais son objectif politique — qui consiste à faire du Québec une nation séparée et souveraine le long de notre frontière de la Nouvelle-Angleterre, et l'espoir qu'il nourrit d'attirer le capital américain afin de démontrer la viabilité économique du Québec et de promouvoir ainsi la séparation du Québec de l'Union canadienne — soulève des questions si difficiles et si délicates que l'on hésite presque à les discuter.

Il est néanmoins un certain nombre de choses que l'on peut dire sans offenser M. Lévesque. La controverse politique qui oppose René Lévesque au Premier ministre fédéral Pierre Elliott Trudeau au sujet des relations entre les provinces et le gouvernement central d'Ottawa ne nous regarde pas. Et le gouvernement de Washington évite scrupuleusement, même en conversation privée, de laisser naître même l'apparence d'une intervention quelconque dans les affaires canadiennes.

René Lévesque a fait mardi un très bon discours. Il a déclaré avec franchise que l'objectif premier de son parti est "La souveraineté politique". Les explications qui ont suivi sont non moins explicites: "...nous avons le sentiment de former une nation. Nous en avons toutes les caractéristiques: territoire bien défini, histoire, langue et culture communes, vouloir-vivre collectif, identité nationale".

Dans le parallèle historique qu'il a tracé entre le Québec et les treize colonies qui furent à l'origine de la république américaine, René Lévesque a également été très séduisant et très intelligent. Ses ancêtres, a-t-il signalé à l'intention de ses auditeurs, furent parmi les grands découvreurs, les missionnaires et les marchands de fourrure, ils furent les premiers hommes blancs à explorer l'Amérique du Nord aussi loin que les montagnes Rocheuses et la Louisiane.

"L'indépendance du Québec, a-t-il souligné avec insistance, est donc devenue aussi naturelle, aussi normale, je dirais presque aussi inévitable que l'était l'indépendance américaine il y a deux cents ans. ...Pour moi, la question qui importe... ce n'est pas de savoir si le Québec deviendra ou non indépendant, ni même de savoir quand il deviendra indépendant, mais de connaître comment les Québécois assumeront la pleine maîtrise de leur vie politique..."

La comparaison historique de M. Lévesque n'est pas dénuée de tout fondement. Mais on ne saurait la pousser bien loin. Les treize colonies américaines empruntèrent d'abord la voie séparatiste qui leur conférait un statut de commonwealths indépendants reliés l'un à l'autre d'une manière plutôt lâche; cela évoque l'union douanière que M. Lévesque envisage avec Ottawa. Mais l'union des colonies américaines fut un échec retentissant. Le texte constitutionnel qui la définissait dut être mis de côté. Et l'on s'achemina ensuite vers une union politique plus parfaite, centrée sur la capitale fédérale et non sur les États individuels.

La réalité canadienne est sans doute différente, mais comme M. Lévesque s'est donné la peine de venir à New York pour soulever ces comparaisons nostalgiques fondées sur l'histoire et nous a invités à investir dans la souveraineté du Québec en sa qualité de nation indépendante, peut-être devrions-nous lui rappeler que nous avons déjà fait l'expérience du concept plutôt étroit de la primauté des droits des États depuis le temps d'Appomattox et qu'après un siècle, nous commençons à peine à nous orienter dans la direction contraire et à intégrer enfin le Sud de la république dans l'Union fédérale sous la gouverne de Jimmy Carter. En conséquence, cette partie du discours de M. Lévesque était plutôt inopportune. De fait, les législatures des États de la Vallée du St-Laurent et des Grands Lacs commencent à se rendre compte qu'elles devront en venir à des ententes régionales afin de faire face aux problèmes communs qu'elles ont entre elles et avec le Canada, tout comme les États d'une autre région doivent s'unir pour transiger avec le Mexique et faire face aux problèmes que pose la présence illégale en territoire américain de 8 millions de citoyens en provenance de ce pays. Même le puissant État-nation qui a son centre à Washington ne peut pas réellement assurer par lui-même l'intégrité de sa monnaie, la pureté de l'atmosphère ou la sécurité de ses voies aériennes, si ce n'est à une échelle mondiale.

C'est pourquoi New York a écouté cette voix éloquente et attachante du Québec avec admiration — car Lévesque parle si bien et de manière si sincère — mais aussi avec regret. La mélodie du séparatisme, de même que les aspirations des Écossais et des Gallois à l'indépendance, semble plutôt dépassée et presque tragique.

Il nous semble que le premier ministre Lévesque a mal jugé l'Economic Club de New York, les banquiers de la cité comme David Rockefeller, les corporations multinationales, et davantage encore la presse, et cela même s'il a été lui-même un brillant journaliste.

Les institutions économiques et financières doivent aujourd'hui se mesurer à un monde différent. Elles veulent toutes faire de l'argent comme à l'accoutumée, mais la perspective d'un Québec séparé qui romprait ses liens avec le Canada, de même que la possibilité d'un Canada divisé, ne constitue pas la sorte de milieu dans lequel elles seront intéressées à investir à la longue, même si elles pourraient continuer de rechercher des profits au Québec pendant le reste de la décennie.

Ce qui a apparemment échappé à M. Lévesque, si brillant et éloquent soit-il, c'est que les États-Unis croient au Canada. Les États-Unis aiment même leur voisin canadien, et sont renversés par l'idée que le Canada pourrait se dissoudre en un nombre indéterminé d'États qui se chicaneraient les uns avec les autres, même si certains d'entre eux pourraient être éventuellement tentés de se joindre à la république américaine.

Le président Carter a lui-même compris cette question avec quelque retard. Il a délégué le vice-président Mondale en Europe et au Japon, et a fait des arrangements pour que le Secrétaire d'État Vance se rende au Moyen-Orient et à Moscou en février et en mars. Mais ce n'est que sur le tard qu'il a pensé à inviter à Washington le Premier ministre Trudeau du Canada et le nouveau président du Mexique, José Lopez Portillo.

Il était grand temps que M. Carter se rende à l'évidence. Car c'est le Canada, et non l'Europe ou le Japon, qui est notre plus important partenaire commercial. Et le Mexique, avec ses 8 millions de citoyens qui résident illégalement aux États-Unis, présente un problème économique et social des plus sérieux. Le Québec, le Rio Grande et Panama pourraient bien devenir les questions étrangères les plus importantes pour le président Carter au cours des quatre prochaines années.

bloc-notes

Illusionnisme autour des COFI

Après deux mois d'une totale absence de cette scène, M. Jacques Couture a coiffé sa casquette de ministre de l'Immigration pour faire une entrée digne des films de cape et d'épée. Toutefois, le pourfendeur de méchants tient un sabre de bois et il fait plutôt matamore. Que dit M. Couture?

Sans attendre la réponse du principal intéressé, ne serait-ce que par pure courtoisie, à sa lettre du 21 janvier, notre ministre de l'Immigration a choisi de porter l'estocade en public en sabrant net les cours de langue anglaise dispensés par les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI). Dans son esprit, il s'agissait d'enrayer le mouvement en vertu duquel les immigrants sont portés à s'intégrer, sinon à s'assimiler, au secteur anglais. De ce fait, sa décision permettra donc "à plus d'immigrants d'apprendre le français". Ce qui se dit aussi en un cliché éculé: "s'intégrer harmonieusement à la majorité".

On a rarement vu ambition aussi élevée desservie par une mesure tellement au rabais. La démarche intellectuelle et politique ayant mené à cette conférence de presse au COFI Olivar-Asselin, sur les lieux mêmes où se donnent les cours d'anglais, peut difficilement contribuer à entretenir l'espoir que certains avaient placé dans un dialogue vital entre Québécois de "toutes origines et de toutes races". L'éloquent exemple de manipulation qui a été donné ce lundi 24 janvier est une hypothèque très lourde, et c'est d'autant plus malheureux que c'est encore une fois l'immigrant qui sert de prétexte.

Que le fédéral ait la responsabilité pratiquement sans partage de nous envoyer qui bon lui semble est un fait, comme c'en est un que la forte majorité des immigrants arrivent au Québec en ignorant "tout à fait" le français. À ceci près que la mesure à grand spectacle annoncée par M. Couture n'a rien pour résoudre ce problème aigu. C'est comme tel acteur qui se serait trompé de pièce, donnant une réplique du Malade imaginaire dans une scène d'Andromaque.

Ainsi, la grande prouesse que M. Couture a annoncée prive moins de 200 immigrants de ces cours d'anglais.

Dans le budget des COFI, dont on précise obligeamment que les programmes d'enseignement de langues engloutissent $5.6 millions, les cours supprimés n'entrent que pour moins de 400,000 dollars!

En outre, pour être admissible à ces cours d'anglais des COFI, il faut être soit francophone, soit maîtriser le français dans le cas des "allophones".

De même, ce francophone sollicitant des cours d'anglais devra établir que la connaissance de la langue seconde lui est nécessaire pour s'intégrer au marché du travail.

Ce n'est pas la peine d'aligner des chiffres qu'ici même nous avons rapportés pour poser les limites de nos ambitions en ce qui regarde le recrutement des immigrants. Ces chiffres n'ont aucun rapport avec la mesure annoncée, et ils cachent mal cette criante vérité que la totalité du budget des COFI, qu'administre Québec, provient du fédéral.

"Comme le fédéral n'offre aucun cours de français aux immigrants arrivant en Ontario, on imagine qu'il comprendra que nous soyons fondés d'exiger la même logique pour le Québec"! Cette brillante démonstration a été faite par M. Couture, ce lundi, en un sophisme malsain. Si l'immigrant arrivant en Ontario n'a pas besoin du français pour travailler, pourquoi le forcerait-on à l'apprendre? Et s'il n'y a pas de besoin, pourquoi le financerait-on? Car l'élément-clé qu'on se trouve à noyer est celui-ci: c'est le fédéral qui finance aussi les cours de français donnés au Québec dans nos COFI!

Si le but de cette opération était d'obtenir davantage du fédéral pour l'enseignement du français, il fallait le dire clairement, sans se prêter à cette farce dont la crédibilité d'un homme politique vis-à-vis des groupes ethniques peut difficilement se rétablir.

En cours de route, bousculant allègrement chiffres et notions, principes et objectifs, M. Couture n'a certainement pas contribué à la cause de l' "harmonieuse intégration" à la majorité francophone; ni contribué à l'attraction du français sur qui que ce soit, d'autant plus évidemment que ces cours dont il prive 200 immigrants visent à donner sa chance à un francophone!

Par contre, il a plus sûrement condamné 200 personnes à demeurer gagne-petit ou, les choses étant ce qu'elles sont, à créer 200 nouveaux chômeurs. Pour un ministre de l'Immigration ministre aussi du Travail, c'est toute une performance.

Georges VIGNY

Que faire du Village?

"Que ferons-nous du Village olympique? Aidez-nous à trouver la solution." Tel est le message qu'adresse ces jours-ci à la population le Comité consultatif sur l'avenir des installations olympiques. Si l'administration Drapeau-Niding avait sincèrement lancé pareille invitation à l'époque, si au moins elle avait équitablement donné leur chance aux projets de village temporaire au lieu de s'entendre avec les promoteurs des pyramides, les contribuables québécois n'auraient pas une facture de près de $100 millions sur le dos et les Montréalais auraient déjà, depuis la fin des Jeux, quelques centaines de logements à prix modeste pour soulager la crise de l'habitation. Mais le mal est fait. Comment tirer partie maintenant des pyramides post-olympiques?

L'idée n'est pas mauvaise d'inviter les experts et les simples citoyens à faire tenir leurs suggestions au Comité Charron que préside maintenant le directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal, M. Jean-Claude Marsan, mais pour qu'elle ait quelque chance d'être fructueuse, le Comité ne devrait pas imposer un délai aussi court que le 1er février. Si en effet une aussi brève échéance devait être maintenue, l'invitation ne vaudrait à toutes fins utiles que pour ceux-là qui n'en avaient pas besoin pour être dans la course, quelques promoteurs locaux ou étrangers ayant déjà flairé, dans cette triste affaire, une occasion de faire une autre piastre sur ce parc cédé à Zaroléga par la Ville de Montréal.

Certes, un délai devait être fixé, car on ne peut continuer encore bien longtemps de gaspiller des fonds publics pour entretenir et surveiller autant de logements inoccupés; l'échéance du 1er février devrait valoir pour les préavis de suggestions, les suggestions elles-mêmes devant être communiquées dans la quinzaine suivante.

De plus, le Comité devrait rendre publiques les diverses suggestions qu'il a reçues, non seulement pour recueillir des solutions de dernière heure mais pour permettre un débat public et l'expression de commentaires sur l'intérêt public proprement dit dans ce qui devient, avec chaque mois qui passe, une aventure financière encore plus incroyable.

Cela dit, que faire du Village? Le Comité et les citoyens ou organismes qui s'intéressent au problème peuvent-ils d'abord se pencher sur ce dossier en le séparant complètement des autres installations olympiques? Si le vélodrome devait s'insérer éventuellement dans un centre des congrès, une partie au moins des pyramides ne pourrait-elle pas servir d'hébergement? De même, si le stade et ses installations devaient finalement être recyclés en centre polyvalent d'entrainement et d'éducation physique, le Village ne pourrait-il pas servir de logement pour les étudiants, les professeurs et les entraîneurs?

De même, faut-il considérer le Village comme un tout ou n'est-il pas possible, techniquement et financièrement, d'en tirer le meilleur usage possible en diversifiant les clientèles qui peuvent s'accommoder du genre d'immeuble et de logement, du site, et du... loyer?

Malheureusement, à ces questions et à bien d'autres, le Comité lui-même ne peut peut-être pas encore répondre et les intéressés, autant que lui, s'en trouvent handicapés pour fournir des suggestions précises.

Outre les solutions qui ont pu être trouvées à Munich et dans les autres villes olympiques, le Comité devrait normalement pouvoir compter sur les suggestions du service de l'Urbanisme et de l'Habitation de la Ville de Montréal, de la Société d'habitation du Québec, qui s'étaient à l'époque intéressés à diverses formes de villages olympiques, ainsi que des écoles et sociétés d'architecture qui se sont aussi déjà penchées sur la question.

De même, entre deux conférences aux clubs sociaux, le père du village "unique" et permanent, le maire de Montréal, qui tenait tant à faire partie du comité Charron, devrait, même si ces $100 millions ne sont pas comptés aux états financiers de la Ville, faire bénéficier tout le monde de ses lumières.

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Le Parti libéral canadien et l'avenir du pays

Monsieur Ryan,

J'ai lu avec grand intérêt votre éditorial du 25 janvier dans lequel vous vous référez au texte Synergie II du PLC (Q), document de travail confidentiel dont copie vous est apparemment parvenue.

J'aimerais toutefois vous corriger sur l'expression "Programme d'action" dont vous affublez ce document et vous tracer, dans les quelques lignes qui suivent, la place exacte qu'il pourra éventuellement occuper dans notre effort de communication de la pensée libérale.

Je trouve en effet malheureux que vous ayez confondu ce qui se voulait une ébauche d'instrument de communication soumise à nos militants avec le contenu même de cette communication.

Synergie II n'a pour principal objet que de véhiculer un contenu, non de le déterminer. Ceci est clairement indiqué en page cinq du document, quand nous disons: "Tant que nous n'aurons pas défini, de façon précise, la texture, le contenu et l'argumentation de ce message à véhiculer... il nous sera difficile de progresser vers l'état synergétique nécessaire à la victoire du PLC (Q) en 1978".

En d'autres termes, il ne saurait être question pour nous d'utiliser un tel instrument avant d'avoir redéfini le plus précisément possible notre orientation politique en tant que libéraux fédéraux du Québec.

Cette orientation politique du Parti libéral du Canada, cette réflexion globale sur l'option canadienne se fait présentement parmi nos militants de toutes les régions du pays... tant par le biais des commissions politiques de nos associations de comtés que par les échanges entre les diverses fédérations provinciales du Parti.

Il est donc prématuré de nous prêter, à ce moment, une attitude quelconque ou de penser que nous considérons les membres du P.Q. comme des méchants ou pis — les mots sont de vous — comme des "pelés" ou des "galeux".

Notre nouvelle orientation politique proviendra, comme il se doit dans tout parti démocratique, de la base, c'est-à-dire de la somme des réflexions de nos militants et sera le fruit des discussions qui auront lieu lors de notre Colloque National d'orientation politique en mars prochain. Ce n'est qu'à ce moment que nous pourrons, dans le respect des opinions de tous, réexaminer sérieusement "la position constitutionnelle à laquelle le PLC est lié depuis dix ans" et communiquer de la façon la plus précise possible à nos concitoyens les composantes de cette option.

En tant que libéraux fédéraux du Québec, nous ne pouvons qu'endosser les mots du professeur Léon Dion quand il affirme que l'accession au pouvoir du PQ est "une donnée essentielle d'une situation exceptionnelle qui confronte aujourd'hui tous les Canadiens..." et nous entendons y consacrer l'essentiel de nos travaux à ce colloque.

Nous ne pouvons vous garantir le taux de "créativité" de cette démarche mais nous pouvons vous assurer de sa valeur démocratique et représentative. Il serait en effet trop facile de céder, comme vous semblez le faire, à la tentation de former un groupe de quelques "sages" qui définiraient à eux seuls l'avenir de notre pays.

Marc PARSON,
directeur des Communications,
Parti libéral du Canada
(Québec)

Montréal, le 25 janvier 1977

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:
Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny

Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Laignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Les ententes collectives dans le secteur public

Peut-on reprocher à la Commission De Coster d'avoir péché par rigidité dans l'interprétation des normes salariales ?

par RICHARD POULIOT

■ Me Richard Pouliot est secrétaire et régisseur suppléant de la Régie québécoise des Mesures anti-inflationnistes. À ce titre, il a lu avec un intérêt particulier l'éditorial que le directeur du Devoir consacrait le 15 janvier au jugement porté par la Régie au sujet des ententes salariales survenues ces derniers mois dans le secteur public et parapublic québécois. Me Pouliot est convaincu que la Régie ne saurait, ni dans ce cas ni dans d'autres, être accusée d'avoir péché par rigidité indue. Il s'en explique dans cet article rédigé en réponse à l'éditorial du 15 janvier.

Dans son éditorial du 15 janvier dernier, le directeur du Devoir s'interrogeait sur la mise en veilleuse, annoncée le jour précédent par le ministre des Finances, des aspects contraignants de la Loi concernant les mesures anti-inflationnistes. Il se demandait notamment si **"avec un peu plus de souplesse de la part de la Régie, Québec n'aurait pas pu éviter la décision radicale qui a été annoncée par M. Parizeau"**.

Il n'appartient pas à la Régie de porter un jugement sur le bien-fondé de la décision gouvernementale. Je me garderai donc de la commenter. Je m'en tiendrai plutôt à quelques réflexions brèves sur l'hypothèse soulevée par M. Ryan.

Que les directives adoptées en vertu de la loi sur les mesures anti-inflationnistes aient énoncé des critères assez sévères pour l'appréciation des hausses de rémunération consenties, on ne saurait en disconvenir. L'état du malade exigeait sans doute un remède vigoureux. Qu'il suffise de rappeler que la règle mathématique énoncée dans les directives pour la première année de leur application fixe le plafond maximum d'augmentation de la rémunération horaire à 12% par rapport au taux horaire moyen de l'année précédente pour tout groupe donné de personnes assujetties. Pour les deux années subséquentes du programme, ces pourcentages se situent respectivement à 10% et 8%. Le législateur a certes prévu des exceptions à la règle générale qui autorisent des dépassements aux normes. C'est le cas notamment du lien historique, des difficultés de recrutement, de la promotion d'un employé ou encore des reclassifications de postes ou d'emplois. Par ailleurs, des considérations spéciales peuvent être admises lorsqu'un groupe de personnes s'est retrouvé considérablement désavantagé par la poussée inflationniste des années 1974-75, lorsque son régime de rémunération, établi avant le 1er janvier 1974, est venu à terme au cours de cette période, sans pouvoir être renouvelé au moment de l'introduction du programme anti-inflation en octobre 1975. Cependant, comme on peut le constater, les exceptions à la règle demeurent très limitées en nombre et sont d'application difficile.

Le lien historique, fréquemment invoqué par les employeurs pour justifier des dépassements des normes mathématiques, présente des problèmes ardus quant à sa nature et à ses implications pour le niveau de dépassement permissible. Une chose est certaine cependant: rien dans la loi ou les directives ne permet de justifier des dépassements pour cause de "rattrapage", quel que soit le bien-fondé des prétentions de l'employeur. La Régie aurait-elle dû aller au-delà de la loi et introduire cette notion comme critère additionnel de dépassement des normes mathématiques?

À défaut de l'avoir fait, faudrait-il en conclure que la Régie a exercé trop de rigidité dans l'interprétation de la loi parce qu'elle a cherché à favoriser son application aux personnes assujetties, en se référant aux dispositions qu'elle contient et en écartant celles qu'elle ne contient pas?

L'hypothèse que pose M. Ryan me semble traduire deux malentendus quant au rôle de la Régie face à l'application de la loi et à l'interprétation des critères établis dans les directives gouvernementales adoptées en vertu de celle-ci.

Les premiers responsables de l'application des directives

M. Ryan déclare: "il faudrait avoir l'assurance que les normes n'ont pas été appliquées au secteur public par la Régie avec une rigidité trop absolue".

Sur ce point, deux remarques s'imposent. Elles n'ont malheureusement pas toujours été bien comprises ou clairement exprimées par les autorités compétentes. La première, c'est que l'économie générale de la loi fait reposer sur l'employeur et non sur la Régie, la responsabilité de l'application des directives. Qu'il s'agisse de l'État, des sociétés gouvernementales, des universités ou des municipalités, la loi et les directives imposent à l'employeur l'obligation d'appliquer les normes.

L'article 43 des directives stipule en effet qu' "il est interdit à un employeur d'augmenter, au cours d'une année donnée d'application des directives, la rémunération totale de tous les employés faisant partie d'un groupe..." d'un montant établi par celui-ci. Or l'article premier de la loi déclare que l'employeur est "à l'égard du personnel, la personne qui verse sa rémunération".

Le rôle de la Régie dans ce contexte est établi très clairement à l'article 39 de la loi. Il s'agit de surveiller les mouvements de hausse de prix et rémunération conclus ou établis par les parties, d'apprécier les hausses accordées en fonction des critères, d'établir les cas des hausses qui sont "susceptibles" de dépassements interdits, de tenter à l'aide de consultations et de négociations avec les parties, soit de rendre ces hausses conformes à la lettre ou à l'esprit des directives gouvernementales, soit d'en réduire ou supprimer l'effet inflationniste. Dans les cas où ces négociations risquent d'aboutir, de l'avis de la Régie, à un échec, et où la Régie est convaincue que les hausses ne sont pas justifiées, sa seule prérogative, dans ces circonstances, est d'en saisir le commissaire... pour enquête, d'en informer le public et le lieutenant-gouverneur en conseil.

En d'autres termes, la philosophie du mécanisme mis en place repose d'abord et avant tout sur une adhésion des parties intéressées aux normes et sur l'application des directives par les employeurs et employés visés. Pour plus de sécurité et compte tenu de leur importance dans la lutte contre l'inflation, un certain nombre d'entre-eux ont été requis par décision gouvernementale de soumettre obligatoirement tous leurs régimes de rémunération au processus de révision par la Régie.

Mais qu'on ne s'y méprenne pas. Ce processus de vérification n'a jamais eu pour effet de soustraire l'employeur à des obligations qui sont les siennes et le demeurent face à l'application de la loi et des directives. Ce qui me conduit à affirmer — ce sera ma seconde observation — qu'il serait erroné de percevoir la Régie comme tribunal de dernière instance dans l'administration des politiques salariales du secteur public.

L'introduction par la Régie de critères autres que ceux que renferment les directives l'aurait amenée inévitablement à s'impliquer dans un domaine relevant de la définition des politiques salariales. Pouvait-on imaginer à l'extrême qu'elle aurait dû se substituer au Gouvernement et aux employeurs dans la définition des politiques salariales pour ensuite être chargée d'en contrôler l'application?

C'est pour ce motif d'ailleurs que la Régie s'est refusée, malgré les sollicitations répétées de certains employeurs et même de syndicats, à s'immiscer dans le cours des négociations de conventions collectives, limitant son rôle, lorsqu'elle fut requise de le faire, à des avis techniques sur l'interprétation de telle ou telle disposition de la loi ou des directives.

Il ne saurait être question pour la Régie de se substituer aux parties directement intéressées, pour être par la suite taxée justement d'entraver les mécanismes de négociation. Si dans la majorité des cas cette position a été comprise, voire même ardemment souhaitée, certains employeurs ont cependant "omis" de négocier en référant à la Régie leurs régimes de rémunération une fois ceux-ci arrêtés, dans l'espoir à peine voilé que celle-ci opère les coupures nécessaires pour assurer le respect des directives gouvernementales. La Régie pouvait-elle s'instituer en tribunal d'arbitrage obligatoire pour toutes les conventions collectives du secteur public qui lui étaient soumises?

Nous avons estimé que tel n'était pas son rôle. Si elle devait transmettre au commissaire les cas de "contraventions appréhendées", celui-ci après enquête, pouvait émettre une ordonnance exécutoire et, ce faisant, ignorer entièrement l'avis de la Régie, voire même, aboutir à des conclusions diamétralement opposées sur la base des faits soumis par les parties.

Au surplus, l'article 74 de la loi permet au Conseil exécutif, sur réception d'une copie de l'ordonnance du commissaire, de sa propre initiative ou sur requête d'une personne touchée par elle, d'annuler cette ordonnance ou d'ordonner au commissaire de la modifier dans le sens qu'il souhaite.

Un problème constant: l'interprétation des directives

Par ailleurs, à l'intérieur des frontières qui lui ont été assignées, le reproche de "rigueur excessive" que M. Ryan semble adresser à la Régie ne résiste pas à l'analyse des faits.

S'il est vrai que le cadre fixé par les directives offrait peu de marge de manoeuvre, il est aussi vrai que la Régie a cherché à introduire des aménagements soit pour donner effet dans certains cas aux dispositions d'une législation peu adaptée à une application au secteur public, soit pour corriger des injustice flagrantes engendrées par l'introduction d'un programme national au milieu d'une période de négociations intensives, soit pour éviter que l'application des directives ne creuse encore davantage les écarts entre des groupes d'employés exerçant des fonctions similaires, soit enfin pour atténuer les effets de dispositions règlementaires proclamées en mars 1976, rétroactivement au 14 octobre 1975.

Quelle que soit la justesse de l'argumentation de M. Ryan, lorsqu'il écrit par exemple que: "la norme la plus juste consisterait plausiblement à se demander si, à la suite des dernières conventions collectives, les employeurs du secteur public et parapublic jouissent d'un traitement financier qui les situe vraiment au-delà des normes observables dans des provinces comparables au niveau fédéral", il n'en demeure pas moins que les critères de la loi et des directives ne permettaient pas à la Régie d'opérer de telles comparaisons. Au surplus, il s'agit là d'un élément d'une politique de rémunération globale auquel le gouvernement n'a pu souscrire depuis 1971.

Fréquemment, les employeurs assujettis ont fait appel, pour justifier les dépassements des normes mathématiques, à des motifs qui se sont avérés irrecevables de l'avis de la Régie; à plus forte raison certains dépassements ont-ils été jugés inacceptables lorsque des requêtes pour considérations particulières n'étaient assorties d'aucun motif. Dans ces circonstances, la Régie n'avait d'autre recours dans la formulation de son avis que de s'en remettre aux normes mathématiques des directives, même si certains motifs auraient sans doute pu être invoqués avec succès par l'employeur à l'appui de ses prétentions. Ceci est aussi vrai dans les secteurs public, parapublic et péripublic que dans les autres domaines relevant de la juridiction de la Régie.

Pour faciliter l'application des normes au secteur public, le gouvernement et la Régie ont apporté des adoucissements non négligeables à l'interprétation de certaines dispositions des directives. A la suite d'une déclaration faite par l'ancien ministre des Finances Raymond Garneau, lors de la conférence de presse qui précéda l'annonce du programme, la Régie interpréta l'article 49 des directives de façon à exclure de la hausse de rémunération permise, la hausse correspondant à l'avancement d'échelon dans le secteur public provincial.

Elle posa cependant à cette décision des conditions indispensables pour éviter que par ce biais, le programme ne perdit toute signification pratique, à savoir l'existence d'un système du genre pendant la période antérieure au 14 octobre 1975, l'absence de modifications substantielles dans la structure du système au cours d'une année d'application des directives, et l'automaticité.

Soulignons à ce propos que l'exclusion des avancements d'échelon dans le calcul de la masse de la rémunération permise au titre des directives dans les secteurs public, parapublic et péripublic bénéficia à 222,042 employés représentant 75% de la population de ce secteur, assujettie. Le coût total de cette mesure pendant la durée des régimes de rémunération des divers groupes aurait représenté une masse excédentaire additionnelle (par rapport aux normes) de l'ordre de $600 millions, qu'il faudrait ajouter aux dépassements déjà constatés de $700 millions si les directives avaient été appliquées avec la rigueur qui est imputée à la Régie.

L'accueil favorable que réserve la Régie aux modifications apportées par l'employeur à l'évaluation et à la reclassification des postes ou emplois, conformément à l'article 64 des directives gouvernementales, peut difficilement être qualifié de "rigueur excessive". De même l'accueil fait aux promotions d'employés.

N'en déplaise à certains, le silence de la loi sur les cas de fusions municipales entraîna la Régie à interpréter largement les dispositions des directives, de manière à éviter l'application rigoureuse de normes dans des circonstances exceptionnelles, tout en donnant effet à la volonté expresse du lieutenant-gouverneur d'assujettir toutes les corporations municipales.

Dans plusieurs cas, la Régie chercha, en l'absence de liens historiques démontrables entre deux groupes d'employés exerçant des fonctions similaires, à trouver des aménagements dans les directives, pour éviter de creuser des écarts auxquels l'application stricte des normes aurait forcément conduit. Il en fut ainsi lorsque dans le secteur péripublic notamment, les travailleurs d'une entreprise se voyaient appliquer les directives anti-inflationnistes, du seul fait de l'apprtenance de cette dernière au secteur public, alors que les autres entreprises, relevant du secteur privé et oeuvrant dans la même industrie et la même localité, n'étaient pas assujetties. Le cas des policiers est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'y référer ici.

Si le souci de la Régie d'affuter son interprétation de la législation fut constant, on pourrait citer une multitude de situations où des aménagements furent apportés pour favoriser dans les meilleures conditions possibles l'application de mesures complexes par ceux dont c'était la tâche. Fallait-il cependant aménager au point d'émasculer l'intention du législateur?

Or, dans ce domaine, l'argumentation voulant que la Commission Pépin ait fait montre d'une souplesse plus grande que la Régie parait difficilement soutenable à qui fut en contact continu avec la Commission fédérale et à qui a suivi les débats qui entourent depuis l'origine l'application des dispositions de cette loi. En tout état de cause, cette démonstration reste à faire.

Réponse à William G. Morris

Un prêchi-prêcha sans conséquence sur les vertus du fédéralisme

par ROBERT FARLEY

Si l'on relit le prêchi-prêcha de Me William G. Morris paru dans l'édition du 10 janvier de ce journal, ce qui frappe d'abord, c'est l'absence d'arguments sérieux à l'appui de sa charge contre le nationalisme incarné par le Parti québécois.

A part la répétition des opinions de ses maîtres à penser, monsieur P.E. Trudeau et madame Jeanne Sauvé (conférence de cette dernière, le 24 novembre 1976 à Montréal, sur le fédéralisme et l'État-Nation) l'auteur fait appel aux réminiscences de son cours classique pour tenter de nous écraser sous le poids d'un fatras littéraire qui dissimule mal le vide des idées et un étroit subjectivisme. Il n'y aurait donc pas lieu de répondre si son article n'était coiffé d'un titre accrocheur.

En fait, son argumentation se réduit à l'utilisation massive des comparaisons et des métaphores. Lui qui pille Pascal, Chénier et quelques autres, il semble avoir oublié que, selon le maître de la philosophie thomiste, la comparaison est le plus faible des arguments.

"Le défi permanent auquel s'affronte l'homme moderne", écrit-il, "est celui de la communication fraternelle au-delà des différences linguistiques et culturelles". D'abord, ce n'est pas, de loin, le seul, ni même le principal défi. Qu'est-ce qu'il fait de l'injustice, de la pollution, de la mort? Et puis, pour communiquer, il ne suffit pas de vouloir être "citoyen du monde" ou internationaliste. Il s'agit là d'une vieille idée des années 50 servie à la moderne qui a fait son temps: trop de naïfs et d'utopistes s'y sont fait prendre. Ce n'est que lorsqu'on est bien intégré et accepté dans une communauté nationale forte que l'on a la possibilité de s'ouvrir vraiment aux autres.

L'auteur ajoute que ce défi ne sera pas relevé par les moyens relativement pauvres du nationalisme. J'aime assez ce "relativement" qui fait très, très nuancé et de bonne compagnie. Toutefois, j'eusse aimé encore mieux qu'il nous l'expliquât autrement que par la comparaison du Québec et de l'Europe. Ici, l'auteur confond, j'en ai bien peur, l'abolition des barrières tarifaires, le succès tout relatif de la communauté économique européenne, d'une part, et les nationalismes plus vivants que jamais, d'autre part. Pour en juger, je suggère à l'auteur d'aller se balader de l'autre côté de l'Atlantique, juste pour voir si les Européens ont perdu leur sentiment d'appartenance à une culture, à une langue, à un pays. Il peut le déplorer; "l'Europe des patries" existe encore.

Puis, il lance une fléchette qu'il croit empoisonnée quand il se demande si l'on peut se satisfaire d'une démarche qui veut affirmer, non pas le Nord-Américain, mais le Québécois francophone.

Et voici la perle (parmi d'autres): "Autant en France, s'affirmer Bourguignon ou Bordelais et oublier sa franciété". Se peut-il qu'en 1977, l'auteur fasse pareille confusion. On voit toutefois où il veut en venir: le Québec, une province comme les autres.

La comparaison cloche comme il n'est pas permis. Si au moins, il avait mis en équation le Québec et la Bretagne bretonnante ou le pays Basque de Bayonne, c'eût été plus juste, mais c'eût été nul pour sa démonstration, car, justement, il y a des mouvements d'autonomie ou même d'indépendance dans ces régions.

En clair, un Bourguignon, un Bordelais sont français, mais un Basque, un Breton ne le sont ni culturellement, ni linguistiquement et peuvent contester leur statut de français. L'histoire est ainsi faite.

De même, un anglophone de l'Ontario ou de l'Alberta est canadian. Mais le Québécois... Ainsi le veut l'Histoire du Canada. Le gouvernement d'Ottawa n'a toujours été qu'un gouvernement dévoué aux intérêts de la majorité anglophone donc étranger au Québec.

L'auteur n'aime manifestement pas les nationalistes québécois. (Il préfère sans doute les nationalistes de la Catca, la Calpa d'Air Canada et ceux de Westmount). A-t-il pour autant le droit de se faire, à ce point, insinuant et tendancieux?

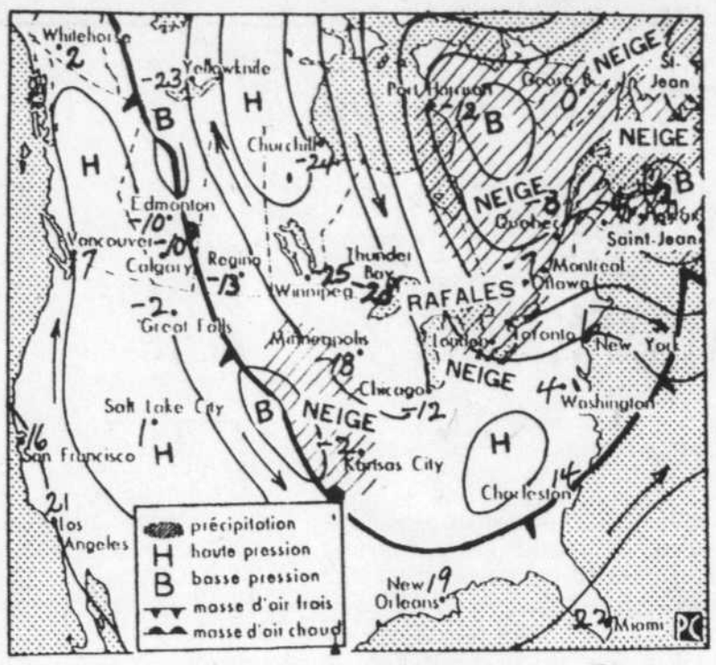
D'un côté le fédéralisme paré de tous les prestiges et de toutes les vertus.

De l'autre, le nationalisme émotif, à courte vue, intuitif, replié sur certaines vérités instinctuelles rattachées au sentiment de groupe, dogmatique et simpliste, qui s'adresse aux tripes, au ventre et au coeur, (mais pas à la raison) ennemi de la langue et des classiques français, mais favorable au "joual". En somme, on le voit, un petit chef-d'oeuvre "d'objectivité". Même s'il ne fait pas avancer le débat d'un pouce et si la confusion des notions le dispute à la prétention, cet article tend à la bêtise... et y atteint, hélas!

■ **L'auteur de cette libre opinion est avocat et professeur.**



la météo



Sous l'effet d'une dépression au-dessus de la Gaspésie, l'est du Québec a connu hier du temps nuageux avec de la neige. Les températures sont montées au dessus du point de congélation dans l'est de la Gaspesie où on a eu de la pluie. L'ouest du Québec par contre a pu jouir d'un temps ensoleillé avec des températures près de la normale. Aujourd'hui, l'ouest s'ennuagera graduellement et on aura de la neige. Demain, on prévoit du temps variable sur tout le sud du Québec. Les températures seront plus froides.

●

Outaouais, Montréal, Laurentides: Neige avec des accumulations de moins de 5 cm. Maximum près de -6 à -8. Aperçu pour vendredi; nébulosité variable et froid.

●

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: Ennuagement possiblement suivi de neige mais en faible quantité. Maximum de -6 à -8. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et froid.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Neige intermittente. Maximum de -10. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et froid.

●

Chibougamau, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean: Nuageux avec eclaircies et chutes de neige. Maximum près de -9. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et froid.

●

Baie-Comeau, Rimouski: Nébulosité variable et vents modérés. Maximum près de -8.. Aperçu pour vendredi: nébulosité variable et froid.

●

Sept-Iles, Gaspésie: Nébulosité variable et froid. Maximum de -7. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

suites de la première page

ASSURANCE-AUTO

publique des $800 millions de primes que paieront cette année les automobilistes québécois. Au moment du dépôt du rapport Gauvin, en mars 1974, le total des primes versées atteignait $450 millions.

Si la création d'une telle régie ne semble pas poser de problème de nature financière, il en va tout autrement cependant de ses effets sur l'entreprise privée. Ainsi, il semble irréaliste de croire que les assureurs s'accommoderont aisément d'une formule qui ne leur laisse qu'une très faible part du marché, l'assurance de base couvrant, comme l'a déjà dit M. Lévesque, l'essentiel des risques.

De plus, l'expérience de la Saskatchewan et du Manitoba, où des régies publiques sont implantées depuis 1946 et 1971 respectivement, enseignent que ces régions ont rapidement offert les régimes supplémentaires aux automobilistes et que ces derniers, dans une proportion d'environ 50%, ont préféré s'en prévaloir plutôt que d'avoir recours à l'entreprise privée.

Ainsi, on le voit aisément, l'adoption d'une telle formule équivaut à toutes fins utiles, à suivre à plus ou moins long terme, les exigences privés de ce secteur et de laisser toute l'exclusivité à l'État.

Et c'est justement là où le bât blesse puisque, selon plusieurs sources, le gouvernement peut difficilement permettre à ce moment-ci de s'aliéner l'entreprise privée et de l'effrayer encore davantage en posant un geste rapidement interprété comme une nationalisation à l'une de ses toutes premières interventions majeures en matière économique.

On signale à ce nivau que Mme Payette a été l'objet de multiples sollicitations au cours des derniers mois de la part des courtiers, des association des assureurs et que ces derniers lui auraient même laissé entendre que tout geste de nationalisation pourrait donner lieu à des représailles dans d'autres secteurs de l'activité économique.

Même si on rappelle que M. Jean Lesage avait dû subir les mêmes menaces et le même chantage en 1964 au moment de la création de la RAMQ, on ne cache pas qu'une telle attitude des compagnies d'assurance, qui occupent une position importante dans les milieux financiers, donne à réfléchir.

De plus, M. Lévesque a indiqué mardi à New York que seul le secteur de l'amiante pourrait faire l'objet d'une éventuelle nationalisation, ce qui semble écarter qu'on retire l'assurance-automobile des mains de l'entreprise privée.

Dans cette perspective, plusieurs pourraient être tentés par des formules intermédiaires, du type de confier le secteur des dommages corporels au gouvernement et celui des dommages matériels à l'entreprise privée ou encore de créer une Régie qui ne ferait que concurrencer l'entreprise privée, laissant à cette dernière le privilège d'assurer également les couvertures de base.

Or, il semble, selon nos informations, que de telles formules soient impraticables. La première, en plus de créer une confusion encore plus dommageable que celle qui existe à l'heure actuelle, ne permettrait pas de s'attaquer à la partie de la couverture — celle des dommages matériels — où il est possible de réaliser la plus grande part des économies. Quant à la seconde, elle a le net désavantage de faire supporter tous les "mauvais risques" par la Régie gouvernementale, laissant aux assureurs privés la crème du marché.

À moins d'imposer les mêmes règles à tous, auquel cas il devient superflu de créer un secteur témoin pour concurrencer ou surveiller l'entreprise privée, une telle initiative est vouée à l'échec. L'expérience a d'ailleurs été tentée il y a quelques années dans l'état d'Illinois et la régie publique a été acculée à la faillite puisqu'elle n'assurait, en définitive, que les automobilistes classés comme "de mauvais risques" et rejetés par l'entreprise privée.

Ainsi, le gouvernement pourrait bien être amené à se rabattre sur l'autre hypothèse de base, soit celle de laisser le secteur à l'entreprise privée en procédant d'abord à sa réforme et à son encadrement par l'adoption, au moyen de législations, de l'ensemble des mesures contenues dans le rapport Gauvin.

Ces mesures, dont M. Gauvin a dit à maintes reprises au cours de la dernière année qu'elles étaient aussi valables et indispensables qu'au moment de la parution de son rapport, consistent pour l'essentiel en l'adoption d'un régime de responsabilité sans égard à la faute — le no fault que les assureurs semblent maintenant prêts à accepter mais que les avocats, principaux bénéficiaires du régime actuel de responsabilité, continuent de décrier —, en une série de modifications majeures dans l'administration actuelle du régime, et particulièrement dans le statut des courtiers et enun contrôle beaucoup plus sévère et étendu du Surintendant des assurances sur l'ensemble du secteur.

M. Gauvin avait dit à l'époque que de telles mesures permettraient de réaliser une économie globale de $100 millions sur les primes d'assurance ou encore une meilleure indemnisation des victimes d'accidents puisque le nouveau régime éliminait les honoraires judiciaires, réduisait considérablement la commission versée aux courtiers et permettait des économies appréciables au niveau administratif.

Reportée sur le coût actuel du régime, cette économie serait de l'ordre de $160 millions, ce qui est appréciable au moment où les Québécois paient les primes d'assurance-automobile les plus dispendieuses au Canada et où tout le monde reconnaît que la fréquence des accidents de la route ne permet pas à elle seule d'expliquer ce phénomène.

Par ailleurs et même si cette dimension de la question n'a pas été tellement exploitée au moment du dépôt du rapport Gauvin, on estime maintenant que l'adoption de ses recommandations aurait pour effet à long terme de favoriser nettement les entreprises privées ou coopératives (mutuelles) québécoises installées dans ce secteur.

On fait valoir en effet que les entreprises canadiennes ou étrangères, dont plusieurs ont d'ailleurs déménagé leur principale place d'affaires de Montréal à Toronto au cours des dernières années, seraient peu intéressées à se conformer à de nouvelles règles du jeu et à une surveillance gouvernementale accrue, laissant ainsi le champ libre à l'entreprise québécoise.

Cette formule, dont le caractère étapiste et somme toute modéré n'est pas sans plaire à plusieurs et sur laquelle vient d'ailleurs de se rabattre, le Centre des dirigeants d'entreprise, a cependant le très net désavantage de faire fi d'une promesse électorale majeure et de laisser la population sous l'impression que le gouvernement est prêt à faire de nouveau confiance aux assureurs privés, qui tout québécois qu'ils fussent dans certains cas, ne se sont pas gênés au cours des dernières années pour commettre des pratiques nettement abusives et qui semblent attendre d'y être obligés pour se comporter ainsi que l'a déjà souligné M. Lévesque "en gens civilisés."

L'INDÉPENDANCE

les élections partielles qui auront lieu au printemps au Québec.

Et qu'il préfère tirer déjà "des petits coups de canon" sur des choses concrètes, telles les décisions unilatérales du Québec de mettre fin sans avis à son accord avec le gouvernement fédéral sur le programme anti-inflationniste, et à l'accord sur les cours de langue anglaise dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) au Québec.

M. Trudeau reconnaît que les élections partielles qu'il déclenchera dans cinq comtés du Québec auront une importance déterminante pour son parti et son gouvernement et qu'il est "inévitable" qu'on en interprète les résultats comme un "mini-référendum." Ce sera "la première expression démocratique des Québécois sur le fédéralisme depuis le 15 novembre", explique-t-il.

Il n'entend pas insinuer par là que le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique sont moins fédéralistes que le Parti libéral, devra-t-il aussitôt préciser, mais que si son parti "perd massivement les élections, nous saurons que les Québécois ne croient plus à notre façon d'atteindre les objectifs de la Confédération."

Un échec aux élections partielles ne le mènerait pas nécessairement à quitter la direction du Parti libéral du Canada — "je ne démissionne pas si facilement, dit-il" — mais il admet que les militants pourraient alors eux-mêmes poser la question du leadership.

M. Trudeau ne semble absolument pas tenté par la proposition que faisait cette semaine dans le DEVOIR M. Léon Dion, de créer une sorte de comité de sages, une nouvelle commission "Laurendeau-Dunton" cette fois sur la question constitutionnelle.

Le processus ne lui semble pas suffisamment engageant pour les composantes du Canada. "Tout ce que nous aurons, c'est un rapport qui ne liera personne, dit-il. Si des sages ont des choses à nous dire sur la constitution, ils n'ont de toute façon qu'à les écrire et nous les lirons."

Jonglant tout haut avec l'idée, il se dit qu'il préférerait une "assemblée constituante", dont les membres seraient dûment élus et à laquelle les gouvernements remettraient une partie de leurs responsabilités. Il se dit prêt à ce genre de défi si son gouvernement a suffisamment à dire dans la composition de l'assemblée et, pourquoi pas, à tenter de s'y faire élire lui-même.

En attendant, il ne semble trop savoir ce qu'il adviendra de la question constitutionnelle. Si le Québec refuse l'hypothèse d'un rapatriement prochain de la constitution et s'en tient à ses visées d'indépendance, "ou bien nous ne parlerons plus de la constitution, ou ils voudront négocier la remise de certains pouvoirs sur une base temporaire et nous verrons s'il est utile de les négocier".

Une autre solution serait que "l'ensemble des gouvernements du Canada arrive à un texte constitutionnel", mais il se demande si c'est vraiment possible dans les circonstances actuelles.

M. Trudeau se rendra à Washington le 21 février prochain, et s'adressera au Congrès américain. Il n'a pas encore commencé à travailler à son discours, indique-t-il, mais il lui paraît évidemment inévitable d'avoir à y traiter de "l'état de la Confédération, donc du problème du séparatisme au Québec."

RENÉ LÉVESQUE

avec une certaine contrariété par tous ceux qui s'étonnent de l'empressement à promouvoir la cause de l'indépendance de la part d'un homme qui n'avait guère évoqué la question au cours de la campagne électorale.

À Ottawa, les réactions sont presque toutes faites d'hostilité. Mais le premier ministre, M. Trudeau, a commenté hier le discours de M. Lévesque avec une sérénité inhabituelle. Les éditoriaux de la presse anglophone du pays, par le ton et le fond, témoignent du choc psychologique que le discours a provoqué en raison surtout de l'assurance tranquille avec laquelle l'orateur a déclaré que l'indépendance est "inévitable".

C'est aujourd'hui que M. Lévesque analysera à son tour les retombées de son intervention à New York. Hier soir, dans l'entourage du premier ministre, on ne paraissait pas préoccupé par les réactions. On estime que la mission new-yorkaise du premier ministre, et dont le discours à l'Economic Club n'était qu'une phase, se révèle dans l'ensemble utile, voire fructueuse. Cette appréciation tient compte des nombreuses rencontres privées qu'à eues le chef du gouvernement avec des hommes d'affaires et des financiers et au cours desquelles M. Lévesque aurait réussi à faire comprendre à ses interlocuteurs que son gouvernement, quoi qu'il arrive, va respecter les règles du jeu de l'économie nord-américaine. Ce sont les chefs des grands empires, les personnalités qui comptent vraiment que l'on estime avoir suffisamment éclairés autant dans les cercles financiers que dans les milieux industriels.

AUX COMMUNES

ment de la Cour fédérale.

Dans cette Chambre unanime à s'inscrire en faux contre les propos de M. Lévesque mais plus occupée à s'accuser mutuellement, seul M. André Fortin, le leader créditiste a eu l'heur de rasséréner l'atmosphère en proposant en solution un amendement à la loi de la Banque du Canada.

Selon lui la Banque du Canada pourrait consentir des prêts aux provinces, "afin d'éviter ce spectacle déprimant où on voit de nos concitoyens à genoux devant des firmes étrangères pour assurer le développement de notre propre pays. M. Trudeau a d'abord ironisé par "l'impression des piastres" pour finalement consentir à discuter un peu avec M. Fortin des aléas de notre système bancaire, ce qui a contribué à éteindre le débat et à permettre à un député conservateur de poser enfin une question sur un tout autre sujet que le Québec.

M. Stanfield restait tout de même outré. Il devait déclarer à des journalistes, au sortir des Communes, qu'il est "fort possible que le Canada anglait n'ait pas encore compris vraiment le Québec".

"Mais le vrai défi, dit-il, c'est celui de coopérer entre les partis. J'ai été leader durant huit ans et j'y ai travaillé; je n'aime pas la confrontation que M. Trudeau semble vouloir susciter à ce propos".

M. Stanfield s'est dit fort préoccupé par le discours même de M. Lévesque. "Le Canada est mon pays et M. Lévesque tend à le détruire".

SUD-LIBAN

En outre, la force de dissuasion arabe a étendu hier son emprise sur l'ouest de Beyrouth en occupant plusieurs locaux militaires et bâtiments publics jusqu'ici utilisés par les milices progressistes.

Selon la radio phalangiste, cette occupation s'est heurtée à "certaines tentatives de résistance" .Des résidents habitant près du camp palestinien de Shatila affirment en outre avoir entendu des coups de feu isolés.

Trois casernes de l'armée du Liban arabe" (ALA) ont été reprises par la force de dissuasion arabe (FDA), a annoncé la Voix du Liban (radio phalangiste) dans son bulletin de l'après-midi. Ces casernes, Émir Béchir, Fakhreddine et Hélou, situées à Beyrouth-Ouest, ainsi que des édifices publics occupés par l'ALA ont été "récupérées" par la FDA en fin de matinée, ajoute la radio.

Le lieutenant Ahmed al Khatib, qui "dirigeait une fraction de militaires regroupée au sein de ce qu'on appelle l'Armée du Liban arabe, a été emmené à Damas avec certains de ses collaborateurs", indique d'autre part la Voix du Liban sans donner d'autres précisions à ce sujet.

Toujours selon la radio, le commandant Youssef Mansour, qui dirigeait l'état-major du lieutenant Al Khatib, a déclaré qu'il "était lui-même ainsi que d'autres membres appartenant au mouvement d'Al Khatib en faveur de la FDA".

La mesure des casques verts a provoqué d'immenses embouteillages car plusieurs axes importants ont été bloqués pendant l'opération.

Affectant la zone musulmane de la capitale libanaise, cette opération est intervenue trois jours après que les casques verts eurent renforcé leur dispositif dans la partie est de Beyrouth, dominée par les chrétiens.

Ces mesures avaient déclenché une grève de protestation de vingt-quatre heures dans les quartiers affectés.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 15 novembre, les effectifs des casques verts ont été nettement plus nombreux dans la partie ouest de Beyrouth que dans la partie est. L'alliance progressiste en est venue à accuser la force de dissuasion d'accorder un traitement de préférence aux chrétiens, lesquels, à leur tour, affirment que la police de leurs quartiers est adéquatement assurée par leurs propres forces et n'a donc pas besoin de l'apport de troupes arabes.

Après l'entrée des "casques verts" dans les quartiers chrétiens de Beyrouth-est dimanche dernier, plusieurs casernes de ce secteur occupées par les forces chrétiennes ont été entourées par les soldats de la Ligue arabe. Il apparaît, selon les informations recueillies à Nicosie, que le commandement de la force arabe veuille récupérer toutes les anciennes casernes de l'armée libanaise, situées aussi bien à Beyrouth-Est qu'à Beyrouth-Ouest.

Depuis mardi, de grands portraits du général Hafez Assad, président de la république syrienne, et de M. Elias Sarkis, président de la république libanaise, sont accorchés place Sassine, au coeur du quartier chrétien d'Achrafieh, a-t-on d'autre part appris à Nicosie. La place Sassine, rebaptisée pendant la guerre "place des martyrs phalangistes", était jusqu'à présent decorée uniquement avec des portraits des deux principaux dirigeants chrétiens MM. Pierre Gemayel (phalanges) et Camille Chamoun (Parti national libéral).

RCM Suite de la page 3

end, voire de convoquer lui-même les conseillers municipaux se prévalant de l'étiquette, RCM et ce, mardi prochain. Pourra-t-il sortir d'une telle confrontation un modus vivendi, une plate-forte acceptable à tous, après les incidents qui se sont multipliés depuis quelques mois?

La plus sûre façon de détruire un parti, a déclaré hier l'un des "radicaux", Gaétan Lebeau, c'est de le dénigrer et de mépriser ses structures tout en se prétendant membre. Le droit à la dissidence a toujours existé, ajoute-t-il, mais encore faut-il qu'il se manifeste sous la forme prévue.

Opportuniste, antidémocratique, tel apparaît aux radicaux le geste posé par les sept conseillers dans leur mini-putsch de mardi. Nous savons qui nous devons combattre au conseil de ville pour bien remplir notre mandat mais il n'est pas question de retourner avec les "modérés" s'il n'y a pas rétractation du document rendu public par eux mardi, conclut John Gardiner.

au fil des mots

Poire, porée, fromage

par Louis-Paul Béguin

On entend parfois l'expression, entre la poire et le fromage. Belle expression qui amène quelque chose qui a lieu entre deux événements, sens figuré venant des traditions gastronomiques. Mais alors, me direz-vous, on mange la poire avant le fromage. Répondre en détail à cette question demanderait tout un exposé sur les anciens menus, les repas de jadis, la cuisine française ayant évolué, et, un moment donné, les menus étaient gargantuesques. Je me propose d'ailleurs de revenir sur cela, car les mots ont changé de sens, quand les habitudes de la table étaient frustes, puis, plus tard se compliquèrent pour enfin se resimplifier de nos jours.

On présentait certains entremets sucrés, il est vrai avant les fruits. Dans les dîners "chics", on ne servait pas de fromage. Alors sa place, avant ou après la poire, nous ne devrions pas à avoir à nous en soucier.

L'expression "Entre la poire et le fromage", peut tout de même s'expliquer mais de deux façons. Il y a deux versions que je vais vous donner. La première c'est que lorsqu'on s'est mis à servir du fromage, on avait l'habitude de servir les fruits en même temps. Et il arrivait que, par habitude, les convives mangeaient leur fruit, puis prenaient du fromage. Maurice Rat nous assure dans son livre sur les locutions françaises que le fromage était servi après les fruits.

Ne voilà-t-il pas que certains contestent cette explication. Dans Vie et Langage de mars 1973, il est dit que le mot poire ne signifie pas le fruit mais que c'est une altération de porée, de l'ancien français, qui signifiait au XIIIe siècle un potage fait de poireaux (poireau vient de porrum, qui donna le mot porreau, puis poireau). C'est par influence de poire, fruit fort apprécié par nos ancêtres, que porreau devint poireau. On devrait donc dire: entre la porée et le fromage. Voilà donc la deuxième version.

Ce qui me tracasse dans cette deuxième version c'est que la porée et le fromage ne furent pas des aliments servis aux mêmes époques. Un repas de jadis ne comportait pas de fromage, denrée qu'on mangeait dans les campagnes. Dire que "entre la poire et le fromage" signifie entre le début et la fin d'un repas, implique que le repas, commencé par une porée (potage) finit par une poire. Il existe tout de même des menus du siècle dernier, par exemple, dans lesquels on peut lire que les fruits viennent avant le fromage, ou du moins en même temps. Alors.

Mystère de la table, de la gastronomie. Une autre énigme que je soumets aux lecteurs. Qu'en pensez-vous?

27 janvier

par la PC et l'AP

Le Manitoba accordait le droit de vote aux femmes il y a 61 ans aujourd'hui, le 27 janvier 1916, après une dure campagne politique. Les députés de l'Assemblée législative avaient adopté le projet de loi à l'unanimité une fois son succès assuré mais des dissidents en contestèrent la constitutionnalité devant les tribunaux. Ils n'eurent pas gain de cause. L'exemple du Manitoba fut suivi en 1918 par le gouvernement fédéral. Au Québec, il faudra attendre jusqu'en 1940.

1967 — Les astronautes Grissom, White et Chaffee périssent dans l'incendie d'une cabine Apollo durant un lancement simulé. Signature d'un traité international limitant les activités militaires dans l'espace.

1965 — Des officiers renversent le gouvernement civil Trang Van Huang au Sud-Vietnam.

1964 — La France établit des relation diplomatiques avec la République populaire de Chine.

1950 — Les États-Unis acceptent de fournir des armes aux autres pays de l'OTAN.

1944 — Les Allemands sont chassés de Leningrad.

1926 — John Logie Baird fait la première démonstration de la télévision.

1916 — Le groupe communiste Spartacus est fondé à Berlin.

1901 — Mort du compositeur italien Giuseppe Verdi.

1822 — Proclamation de l'indépendance grecque.

Ils sont nés un 27 janvier: Wolfgang Amadeus Mozart, compositeur autrichien (1756-1791); Edouard Lalo, compositeur français (1823-1892); Jerome Kern, compositeur américain (1885-1949).

Une liste noire pour prévenir les "fuites"

OTTAWA (PC) — L'ancien Solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, a reconnu, hier, avoir en 1971 mis en garde quelques-uns de ses collègues contre les activités de certains fonctionnaires sympathisants ou appartenant à des groupes subversifs dont le but était de détruire les institutions démocratiques au Canada.

M. Goyer, aujourd'hui ministre des Approvisionnements et Services, était interrogé à sa sortie des Communes sur une lettre lue en Chambre par le député conservateur de Prince George-Peace River, M. Frank Oberle, faisant état des activités d'un groupe d'opposition extra-parlementaire qui aurait eu des ramifications dans la fonction publique fédérale.

A cette lettre, datée du 5 juin 1971, était jointe une liste de 25 fonctionnaires susceptibles d'écouler des documents confidentiels du gouvernement vers ces groupes d'extrême-gauche.

M. Oberle s'est toutefois abstenu de mentionner leurs noms afin de ne pas nuire à leur réputation, plusieurs d'entre eux étant toujours à l'emploi du gouvernement et même à des postes de responsabilité élevés.

Pour sa part, le Solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a nié que ces fonctionnaires aient figuré sur une "liste noire" en raison de leurs opinions politiques. La lettre de M. Goyer visait simplement, selon lui, à prévenir les ministres concernés contre le coulage de documents auquel ces fonctionnaires étaient "susceptibles" de se livrer.

Les soupçons de M. Goyer avaient été éveillés par rapport des service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada portant sur les liens ou les sympathies de ces fonctionnaires avec certaines organisations révolutionnaires de gauche, que la lettre de M. Goyer regroupe sous l'appellation de "Nouvelle gauche".

M. Goyer demande à ses collègues du Cabinet de "s'assurer que ces personnes soient pleinement informées des responsabilités qui leur incombent en matière de confidentialité des renseignements et que leurs activités soient surveillées de près".

La lettre est adressée à MM. Gérard Pelletier, John Munro, Otto Lang et Jean Marchand, à cette époque respectivement Secrétaire d'État, ministre de la Santé nationale, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et de l'Expansion économique régionale.

Selon le texte de la lettre de M. Goyer, les mouvements révolutionnaires dont il est question avaient pour objectif de créer des institutions parallèles qui auraient peu à peu sapé les institutions démocratiques existantes. Ces groupes d'extrême-gauche auraient noyauté certains organismes populaires et groupes de pression et se seraient infiltrés dans le fonction publique fédérale afin d'y organiser un réseau bien structuré.

L'identité de ces groupes dits subvertifs demeure cependant un mystère puisqu'en lisant la lettre de M. Goyer en Chambre, M. Oberle a soigneusement tu les noms des personnes et des groupes qui y apparaissaient.

La lettre mentionne toutefois que ces groupes étaient principalement concentrés à Montréal et à Toronto et, en ce qui concerne la fonction publique fédérale, avaient établi leurs "quartiers généraux" à la Société centrale d'hypothèque et de logement.

On se souviendra d'ailleurs qu'un fonctionnaire de ce ministère, A. Walter Bunicki, avait été congédié de son poste en 1973, justement pour avoir écoulé des documents confidentiels. Il avait cependant été dédommagé par le gouvernement fédéral après qu'un tribunal eut rendu un jugement en sa faveur. M. Bunicki est d'ailleurs le seul fonctionnaire figurant sur la fameuse liste dont le nom ait été mentionné par M. Oberle en Chambre.

L'opposition conservatrice a d'ailleurs demandé que la lettre en question soit déposée en Chambre par le Solliciteur général, qui s'y est refusé. Aujourd'hui, le président de la Chambre, M. James Jerome, doit rendre sa décision à ce sujet.

Pour sa part, le premier ministre Trudeau, hier, au cours de sa conférence de presse, a déclaré qu'il faisait peu de cas de cette affaire, qui date déjà de plus de cinq ans, étant donné le contexte qui prévalait à l'époque de ces événements.

Il a expliqué qu'il fallait tenir compte de la "dynamique de la société de cette époque", où les groupements radicaux faisaient beaucoup parler d'eux et où il était donc normal que le gouvernement se tienne au courant de leurs activités.

Il a dit se souvenir que M. Goyer l'avait avisé, à cette époque, de la situation mais qu'il n'avait trouvé là rien de vraiment inquiétant. Pour M. Trudeau, l'affaire est close.

Grève des ambulanciers Bourdages

Les seize employés d'une compagnie ambulancière privée, Entreprises Bourdages Inc., font une grève illégale depuis le 14 janvier. Ils ont pris cette décision sous les pressions du local 903 de l'Union des routiers (Teamsters), à la suite du congédiement de deux travailleurs.

Selon l'avocat de la compagnie, Me Pierre Dansereau, ces congédiements étaient sérieusement motivés par l'attitude de ces ambulanciers qui "ont violé les règlements de la Ville de Montréal et refusé de répondre à des appels de la police", ce qui contrevient aux directives. Les voitures ambulancières Bourdages sont équipées d'appareils de réanimation pour les cas d'arrêt cardiaque et de différents autres appareils scientifiques précieux.

Depuis ce temps, la compagnie a reçu plusieurs appels téléphoniques de menaces, même que le président de la compagnie, M. Edgar Bourdages et sa famille ont été assaillis dans leur résidence de Laval, mardi soir. Des gens ont lancé des bouteilles dans les vitres de la cuisine mais heureusement, personne n'a été blessé.

Cet événement a incité la compagnie à faire intervenir la police de Laval et de Montréal qui fait enquête. Elle a aussi l'intention de demander une protection adéquate au ministère de la Justice, tant pour ses employés que pour son équipement.

$250,000 pour la plantation d'arbres dans les parcs

La maladie hollandaise qui a ravagé ces dernières années les ormes américains dans les parcs montréalais sera peut-être oubliée, dans une génération, quand arriveront à maturité les arbres que le comité exécutif recommande de planter dans une quinzaine de parcs atteints par l'abattage.

Au coût moyen de $125, ces arbres qui orneront le square Dominion, les parcs LaFontaine, Angrignon, Mont-Royal et autres nécessiteront des crédits de $250,000 sur lesquels devront se prononcer demain soir les conseillers municipaux, en assemblée régulière.

L'exécutif requiert plus d'un demi-million de dollars — $562,000 plus exactement — pour satisfaire à la demande d'arbres d'ici au printemps 1978 à Montréal. $125,000 iront à la plantation d'arbres en bordure des rues; le conseil doit tenir compte de nombreuses pétitions parvenues à l'hôtel de ville.

Au total, un minimum de 4,700 arbres devraient enrichir la flore montréalaise qui tient tant à coeur au maire de la Métropole qui se défendait lundi devant le Canadian Club, d'avoir porté atteinte aux espaces verts. "Nous avons coupé ou déplacé une centaine d'arbres rue Sherbrooke" pour réaliser le viaduc reliant les parcs Maisonneuve et Olympique et "nous les avons remplacés par 1,200 arbres".

DÉCÈS

MARTINOLI, Germaine — A Montréal, le 26 janvier 1977 à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Barthélémy Martinoli, née Germaine Broquet. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Antoinette, Germaine, Donat (époux de Louise Des Marais), Réal (époux de Claudette Wilhelmy), ses petits-enfants: Marie-France, Marie-Josée, Lyne, Erik; ses soeurs Lucie (épouse de Célestin Faivre) en Suisse, Madeleine (épouse de Amédée Valentin) à New-York, ainsi que ses belles-soeurs, neveux et nièces en Suisse. Les funérailles auront lieu vendredi 28 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 2095 rue Salaberry à 1 heure 45, pour se rendre à l'église St-Gaétan où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Société du Cancer ou offrandes de messes seraient appréciés.

Contre-interrogé par MM. Patenaude et Lemay

M. Novokowski : l'environnement bilingue est plus sécuritaire

par Guy Deshaies

Bien que cela puisse signifier un surcroit de travail pour le contrôleur aérien, un environnement bilingue est certainement plus sécuritaire qu'un environnement unilingue anglais là où il se trouve des pilotes ne comprenant pas l'anglais.

C'est ce qui ressort de la fin du témoignage de M. Archie Novokowski, directeur des services de contrôle aérien du Canada, alors qu'il était interrogé, hier, pour la dernière fois par MM. Jean-Luc Patenaude et Richard Lemay, deux contrôleurs québécois qui ont obtenu le droit de contre-interroger les témoins amenés devant la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec.

MM. Patenaude et Lemay ont fait dire au témoin que le contrôleur aérien était le seul à avoir toutes les données sur la circulation aérienne dans un espace précis puisque plusieurs fréquences étaient utilisées.

Ainsi M. Lemay a fait préciser à M. Novokowski que dans l'espace restreint de la zone couverte par le TRSA de Montréal (Terminal Radar Survellance Advisory), c'est-à-dire les abords des aéroports de Mirabel et de Dorval, sept avions pouvaient se trouver dans le même espace mais chacun syntonisé à une fréquence différente et, par conséquent, dont les pilotes ne s'entendent pas les uns les autres.

Mais à plusieurs questions de M. Patenaude portant sur l'usage des deux langues dans les communications aériennes, M. Novokowski s'est contenté de dire qu'il ne pouvait pas répondre étant donné que lui-même n'avait jamais travaillé dans un aéroport bilingue.

La veille cela ne l'avait toutefois pas empêché d'opiner que le bilinguisme aérien allait sans doute signifier plus de travail pour les contrôleurs qui auraient, à la demande des pilotes, l'obligation de traduire les instructions données à d'autres pilotes dans l'autre langue.

Hier M. Novokowski a admis que normalement les pilotes ne demandaient pas aux contrôleurs de préciser les instructions ne s'adressant pas à eux et il a expliqué que les communications aériennes ne constituaient pas de la radiodiffusion générale mais des échanges individuels. Il a dit que jamais le contrôleur devait présumer que le pilote comprenait et se fiait aux instructions qui ne lui sont pas adressées de sorte qu'il appartenait simplement au pilote de se conformer aux instructions qui lui sont dictées à lui.

Il a admis que plusieurs avions pouvaient être placés sur la même altitude vers une même direction dans un espace contrôlé par radar et il a donné comme exemple un DC-9 d'Air Canada volant à 16,000 pieds entre Québec et Montréal et un BAC-111 de Québecair, parti cinq minutes après le DC-9 de Québec à destination de Montréal et volant lui-aussi à 16,000 pieds.

Théoriquement il pourrait y avoir autant d'avions que la distance entre le départ et l'arrivée le permet conformément aux éloignements prescrits par les règlements entre deux appareils.

M. Novokowski a dit que le langage était un moyen de communication, que le français était un langage et que ce langage constituait un aussi bon moyen de communication que les autres et nommément l'anglais.

Il convient de noter que cette partie de l'enquête, instruite par les juges Julien Chouinard, William Sinclair et Darryl Heald dans la salle de bal de l'hôtel Windsor, à Montréal, porte sur l'opportunité de rendre bilingues les aéroports de Saint-Hubert, Mirabel et Dorval pour le vol à vue. Un rapport a déjà recommandé l'adoption du bilinguisme à Mirabel où il n'y a pratiquement pas de vols à vue. Les opposants du bilinguisme insistent beaucoup pour dire qu'il est dangereux de concevoir séparément les deux systèmes VFR et IFR, c'est-à-dire à vue et aux instruments. Hier M. Novokowski a informé les commissaires qu'à l'aéroport de Saint-Hubert plus de 99% de la circulation était VFR.

En fin d'après-midi, c'est M. Denis Giguère, chargé de l'application de la loi sur les langues officielles à l'administration de l'air du ministère des Transports qui a pris le box des témoins réchauffé depuis le début par M. Novokowski qui est sorti de l'hôtel Windsor valises en mains hier soir.

M. Giguère a commencé à faire l'historique de l'introduction des unités bilingues de travail au sein de ce ministère, l'un des plus unilingues anglais au pays.



Gabe Pressman (à gauche), journaliste d'une station new-yorkaise de télévision, tentait d'interviewer le premier ministre René Lévesque, à sa sortie de l'Economic Club mardi soir à New York, quand un inconnu (à droite) s'est interposé et l'a envoyé choir au plancher. Celui que l'on avait d'abord cru être un agent de sécurité serait plutôt un membre du Club. Mais dans le but de connaître le nom de son agresseur, Pressman a offert deux bons billets pour un combat de boxe à celui qui l'identifierait ! (Téléphoto AP)

Débrayage surprise dans deux stations "Mutuel"

par Louis-Gilles Francoeur

Une grève surprise suscitée par cinq congédiements pour activités syndicales, a privé hier de ses employés réguliers les deux stations de Radio-Mutuelle, CJMS à Montréal et CJRS à Sherbrooke, alors que cette ville est déjà touchée par un lock-out de sept mois à la station de télévision CKSH.

S'inspirant de la tradition en vigueur dans les média électroniques, la direction de Radio-Mutuelle a réussi, grâce notamment aux services de son réseau, à se maintenir en ondes.

D'autre part, à la station de télévision de Sherbrooke qui appartient à M. Rémi Audet, la technique utilisée a été sensiblement la même sauf que les émissions ont été fournies depuis sept mois par la Société Radio-Canada. L'appui de plusieurs agences de sécurité et de chiens policiers ont en outre aidé à tenir les lock-outés à distance. Ceux-ci ont d'ailleurs reproché hier publiquement à la Société d'État de concourrir par ses émissions de réseau à l'élimination de leur syndicat naissant. Radio-Canada possède d'autre part un bloc d'actions privilégiées de $350,000 dans la station CKSH-TV.

Le conflit qui a débuté à 5 h hier matin à Radio-Mutuelle, risque de provoquer un nouvel affrontement entre des grévistes et certains membres de l'Union des artistes, à contrats avec cette station. L'Union des artistes s'est contentée, à Télémétropole et à CKVL pour ne citer que ces deux exemples, d'inciter ses membres à respecter leurs contrats et, pour ce faire, à franchir les lignes de piquetage.

L'affrontement à CJMS risque d'être encore plus dur dans la mesure où l'Union des artistes revendique le droit de représenter certaines catégories de syndiqués visés par la demande d'accréditation déposée la semaine dernière par la CSN.

La grève aux deux stations de Radio-Mutuelle constitue la réplique du syndicat naissant à cinq congédiements, survenus à Montréal et à Sherbrooke au cours des dernières semaines.

Les deux derniers ont visé, ici même à Montréal, le président du syndicat, M. Roger Laporte, la journée même où devait se tenir l'assemblée de fondation. Vendredi dernier, le lendemain de la séance de signature des cartes d'adhésion, le journaliste Christian Darnel, qui avait fait signer plus de 40 cartes à lui seul, était à son tour remercié.

Après avoir tenté mais en vain de rencontrer le président de CJMS, M. Donat Bazinet, les syndiqués décidaient mardi soir d'entrer en grève tôt hier matin. La décision touche les 150 travailleurs de Montréal et de Sherbrooke, qui n'ont pas l'intention de retourner au travail tant que la direction de Radio-Mutuelle n'aura pas révoqué les cinq congédiements.

La grève a pris un certain nombre de "vedettes" par surprise et trois d'entre elles, soit l'animateur Rhéaume "Rocky" Brisebois, Édouard Rémi et André Robert, ont franchi les lignes de piquetage. Par contre, le comédien Pierre Valcour, le chroniqueur automobile Jacques Duval et même le populaire Ti-Blanc Richard, membre de l'Union des artistes, ont respecté les piquets de grève des nouveaux syndiqués.

Entre-temps, la direction de la Fédération nationale des communications (CSN) entreprenait des poursuites contre CJMS en vertu des dispositions du code du travail qui interdisent aux employeurs de congédier leurs employés pour leurs activités syndicales.

D'autre part, les lock-outés de CKSH-TV, de Sherbrooke, réclamaient de Radio-Canada une interruption totale de la programmation acheminée à cette station, dont l'employeur refuse depuis sept mois toute négociation. Ils ont en outre demandé à Radio-Canada d'utiliser la force de son investissement de $350,000 dans cette entreprise pour amener le propriétaire, M. Henri Audet, un ancien cadre de la société d'État, à des sentiments "moins anti-syndicaux".

Selon les syndiqués, CKSH-TV aurait dépensé $450,000 depuis le début du conflit pour venir à bout de la résistance des syndiqués. D'après des documents internes obtenus de connivence, l'employeur paierait $505 par semaine pour chacun de ses "fiers-à-bras", armés et accompagnés de chiens policiers. Au début du conflit, le salaire des "bras" était de $435 par semaine.

En comparaison, les syndiqués de la station n'ont reçu aucune augmentation depuis l'ouverture en septembre 1974. Un annonceur ayant six ans d'expérience ne gagne que $160 par semaine et une secrétaire, tout au plus $100.

L'employeur, qui a remplacé les syndiqués par des jaunes, conteste encore la valeur de l'accréditation devant la Cour fédérale même si deux décisions de tribunaux inférieurs ont donné raison au syndicat jusqu'ici. Aucune clause importante du futur contrat de travail n'a encore été paraphée ou même négociée sérieusement.

Jusqu'ici, CKSH-TV a fait appel aux services des agences Guarda et Philips, ainsi qu'à des agences non identifiées.

Les syndiqués ont déclaré avoir fait face sur les lignes de piquetage aux lutteurs Tarzan "la bottine" Taylor, Butch Morgan et à l'un des frères Vachon.

COURS DE LECTURE RAPIDE

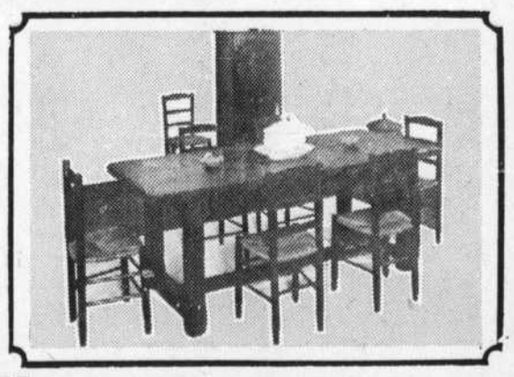
Hiver. 1 soir/sem.
8 semaines. Près Uni.
Montréal

PRIX ÉTUDIANT
Efficacité-Garantie-Certificat
Renseignements, inscriptions:
Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

Tél.: 681-4545

FABRIQUONS À LA MAIN

SALON, CUISINE, CHAMBRE *(complet ou séparément)*
EN REPRODUCTION DE MEUBLES D'ÉPOQUE À DES PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION



SALLE DE MONTRE
6286 LA COURSIÈRE
323-1719
PAR LANGELIER
ATELIER — 8695 LAFRENAIE

Service de renseignements par tél. de 9 hres à 21 hres — 7 jours par sem. une décoration A.M.B. Ltd, nous fabriquons aussi ameublements de bureau avec pointe de diamant sur commande.

DES BONS!

20 PRIX SPÉCIAUX DE $100,000
ET
10 PRIX SPÉCIAUX DE $25,000
ont été ajoutés au 2e tirage

12 $1 Million & jusqu'à 150,000 prix offerts

Vingt prix spéciaux de $100,000 et dix prix spéciaux de $25,000 ont été ajoutés au deuxième tirage de Loto Canada. Il n'y a qu'une seule série dans le deuxième tirage de Loto Canada et on vous offre maintenant 12 grands prix de $1 Million, 28 de $100,000 et 10 de $25,000 chacun. Tous les grands prix et les prix spéciaux seront attribués!
Achetez vos billets, dès maintenant, dans les banques, les caisses populaires, la plupart des compagnies de fiducie, certaines caisses d'économie et chez nos détaillants partout au Canada. Vos chances de gagner sont meilleures que jamais auparavant!

Loto Canada

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS D'ACCEPTATION
SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que DENISE LEFEBVRE a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession ROGER LEFEBVRE, par acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Me Rodolphe Legault, notaire, le 21 janvier 1977, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2753338.

Rodolphe Legault, notaire
333 est, Saint-Antoine #210
H2X 1R9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

T.E. 34-000 754-76M
C.S.M. 05-010 563-75
Art. 1
LA VILLE DE MONTRÉAL, Expropriante
c.
PROPRIÉTAIRE INCONNU, Exproprié

Dans l'affaire de: Expropriation et possession préalable d'un immeuble situé au nord-ouest de la rue William et au sud-ouest de la rue des Seigneurs et requis pour fins de rénovation urbaine — Plan W-113 Ste-Anne

AVIS D'OUVERTURE DU DOSSIER
AU TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

La Ville de Montréal est devenue propriétaire des immeubles ci-haut mentionnés le 19 juin 1975 par l'enregistrement des documents requis sous le numéro 2 611 244.

Nous avons ouvert au Tribunal de l'expropriation le dossier relatif à cette instance le 7 juin 1976.

Conformément à la loi, vous devez y comparaître dans les quinze (15) jours du présent avis, par écrit, personnellement ou par procureur.

MONTRÉAL, le 18 janvier 1977
PELOQUIN, BOUCHARD, BADEAUX et ALLARD
Procureurs de l'expropriante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000379-774
SAINTAMENE ZAMOR, ménagère, domiciliée et résidant au 7625 de la rue Champagneur, à Montréal, district de Montréal.
Partie Demanderesse,
-vs-
JOSEPH FONROSE, chauffeur de taxi, présentement d'adresse inconnue.
Partie Défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, JOSEPH FONROSE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de l'action en séparation a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut, par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation, qu'elle sollicite contre vous.

Fait à SAINT-LAURENT,
le 17 janvier 1977

(S) A. Beaulieu
REGISTRAIRE

DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
PROCUREURS DE LA PARTIE
DEMANDERESSE
a/s Me André Murray
696, boulevard Ste-Croix
Ville Saint-Laurent, H4L 3Y2

[redacted]

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES SEBJ 76-3414

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTRÉAL

Jeudi, le 17 février 1977

Impressions de différentes formules utilisées par SEBJ

Prix du document $25.00

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DEUX MILLE CINQ CENT DOLLARS ($2,500.), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principales place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, selon l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q., 1964, Chapitre 275), que la garantie, créée par acte de fiducie passé devant Me Jean Mousseau, notaire, entre CORPREST INC. et TRUST GENERAL DU CANADA, à titre de fiduciaire portant la date officielle du 1er avril 1975 et enregistré le 12 mai 1975 au Bureau d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 2599707, est devenue exécutoire à la suite du défaut de ladite Compagnie en vertu dudit acte de fiducie.

TRUST GENERAL DU CANADA
ès qualité de fiduciaire
pour les détenteurs d'obligations de CORPREST INC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-025 364-769
DENISE PELLETIER NÉAGU, épouse séparée de biens, infirmière, domiciliée au 11.066 rue Wilfrid St-Louis, district de Montréal,
demanderesse,
-vs-
MAURICE ADRIAN,
-et-
HENRI MILLER,
défendeurs.

AVIS

Il est ordonné au défendeur, Henri Miller, de comparaître dans le mois.

MONTRÉAL, le 24 janvier 1977.

Canuel, Quidoz, Tremblay,
Fournier et Bourdon
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000384-771
HYDRO QUÉBEC
Partie demanderesse
-vs-
ROBERT LAVOIE
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur ROBERT LAVOIE d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, ROBERT LAVOIE de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 25 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR, Greffier-Adjoint
MES BOULANGER, GADBOIS & LEGAULT, avocats
75 ouest boul. Dorchester
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

DEMANDE DE TRANSFERT
REG. 2 (1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE PLAISANCE TRANSPORT INC., de Plaisance, Cté Papineau, détenteur (trice) du permis no M-502049 D-009 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'elle possède sur l'attestation M-502049 D-009, catégorie ENTREPRENEUR, pour la région 7, à LAPLANTE & FILS ENR., (Messieurs Serge et André Laplante opérant sous le nom de:), Plaisance, Cté Papineau.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: JEUDI, le 27 janvier 1977
2e publication: VENDREDI, le 28 janvier 1977
3e publication: SAMEDI, le 29 janvier 1977

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques,
Suite 900, Montréal, P.Q.

PAR: LOUIS LAVOIE / AVOCAT

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

VÉLODROME
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE POUR EXPOSITIONS
C-032-02 (A-535)

- Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
- Un versement de $50.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
- Dépôt de soumission exigé:
  Cautionnement de soumission: $15,000.00
  OU
  Chèque certifié: $7,500.00
- La Vente des documents se fera à l'adresse suivante:
  Régie des Installations Olympiques,
  STADE OLYMPIQUE,
  Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux,
  Montréal, Qué.
  Tél: 252-4621
- La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
  Régie des Installations Olympiques,
  a/s du Secrétaire,
  2, Complexe Desjardins,
  22ième étage,
  Montréal, Qué. J5B 1B2
- La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à 15 HEURES, JEUDI LE 3 FÉVRIER 1977.
- La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur,
Directeur Général

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que SOUTH SHORE DELIVERY SERVICE INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 24ème jour du mois d'avril 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour du mois de mai 1975 sous le numéro 2596814.

Daté à Montréal ce 20ème jour
du mois de janvier 1977
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964 C 275) que la garantie créée par un certain acte de Fidéicommis comportant hypothèque, nantissement, cession et transfert exécuté par "Solectar International Ltd" devant le Notaire Claude Laurier, le 22 juillet 1976 et enregistré au bureau du registraire de la division d'enregistrement du District de Montréal, le 27 juillet 1976, sous le numéro 2711753 (laquelle garantie s'étend aux dettes, droits et réclamations en faveur de Solectar International Ltd. en plus d'autres biens et actifs de ladite Compagnie) est devenue exécutoire.

Saul Kwiat
Fidéicommissaire pour le dit
acte de fidéicommis

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-044793-763
GEORGE EMILE TRUDEL
Partie demanderesse
c.
PAUL VILLEMAIRE
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse Paul Villemaire est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour, Montréal, ce 24 janvier 1977

A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

Me Claude Poulin, avocat
2201 Lapinière
Brossard, P.Q.
Tél: 676-2512
n/d: 4363

AVIS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 14-003876-760
Avis est par les présentes donné qu'en vertu d'une ordonnance rendue par la Cour supérieure pour la Province de Québec, District de Montréal, il sera procédé jeudi, le 17 février 1977, à 11:00 a.m. au bureau de Me Herbert Henry Tees, notaire, 620 ouest boulevard Dorchester, suite 1200, Montréal, commis nommé en vertu de la dite ordonnance, à la vente à l'enchère de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Un emplacement ayant front sur l'avenue North en la ville d'Outremont, mesurant Quarante-cinq pieds de largeur par Cent dix pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et étant composé des subdivisions Cent quatre-vingt-quatorze et Cent quatre-vingt-quinze du Lot Quarante-quatre (44-194 et 195) aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Montréal.

Avec la bâtisse ci-dessus érigée portant les numéros civiques 1751 et 1753 avenue North, le mur nord-ouest étant mitoyen.

Avec et sujet à une servitude réciproque de vue pour permettre aux vérandas, balcons et fenêtres de demeurer tels que situés dans la dite bâtisse et les bâtissses adjacentes 1755 et 1757 avenue North érigées sur la subdivision Cent quatre-vingt-seize du dit Lot; le tout tel que créé sous une Convention reçue devant H. B. McLean, notaire, le Quatrième jour de janvier Mil neuf cent trente-sept, enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 405973.

Pour les conditions de la vente on est prié de contacter le notaire soussigné.

Montréal, le 20 janvier 1977

HERBERT HENRY TEES, notaire
620 ouest boulevard Dorchester,
Montréal, Qué. H3B 1P3

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
LA COMPAGNIE BIANCHI LIMITÉE —
BIANCHI CO. LTD.

PRENEZ AVIS que la compagnie en titre demandera au Secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa charte.

Canuel, Quidoz, Tremblay,
Fournier, Bourdon et Allain

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON
DE CHARTE

Avis est donné que la compagnie "LA COMPAGNIE D'EXPLOITATION D'ALUMINIUM LIMITÉE" demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Donné à Montréal, le 25 janvier 1977.
Mes VILLENEUVE, PIGEON, CLEMENT & GUILBEAULT,
Procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-048299-767
STAFF SERVICES INTERNATIONAL LTD.,
Demandeur,
VS
CLAUDE LÉVESQUE,
ET
PROTO MÉTAL SPÉCIALITÉS CO. LTÉE,
Conjointement et solidairement
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, Claude Lévesque et Proto Métal Spécialités Co. Ltée sont par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour provinciale, 10 est, rue Craig dans la cité et district de Montréal, à leur intention.

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Montréal, le 20 janvier 1977
Robinson, Cutter, Sheppard,
Borenstein, Shapiro, Langlois & Flam
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-021263-767
HELLAS FOOD PRODUCTS DISTRIBUTION ENR.
Partie Demanderesse
c.
FRONTENAC LUNCH ENR.
John Polichronis
John Kakomanolis
Partie Défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse John Polichronis et John Kakomanolis est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour, Montréal, ce 24 janvier 1977

A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

Me Joseph P. Miller, avocat
168 Notre-Dame est
Ste 205, Montréal, P.Q.
Tél: 866-2063

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 50012-055938-751
DAME ICILDA COLLINGTON, aide-infirmière, résidant au 4602 Boul. Décarie App. 16, à Montréal, District de Montréal, P.Q.
REQUÉRANTE
-vs-
BENTEL FERGUSON, de lieux inconnus
INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé, BENTEL FERGUSON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 7e jour de novembre 1975
Signé: Rolande Alarie
Registraire

WILLIAM H. FINKELBERG & ASSOS.
AVOCATS
Suite 1015,
1350 Sherbrooke, St., O.
MONTRÉAL, P.Q.
Tél: 514-284-1186

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-066-274-774
DAME LAURETTA BUJOLD, épouse commune en biens de Anthyme Dupuis, ménagère, domiciliée et résidant au 8147 de la rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal,
Requérante,
-vs-
ANTHYME DUPUIS, présentement de lieux inconnus,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MONSIEUR ANTHYME DUPUIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 21 janvier 1977
J. BÉLANGER
Registraire-adjoint

Me ISABELLE LAFONTAINE
400 est, rue Jarry,
Montréal, Qué.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Conteneurs Spico Limitée ayant des places d'affaires à Montréal et St-Hyacinthe, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 19 février 1975, a été enregistré à Montréal et St-Hyacinthe respectivement sous les numéros 2581085 et 176440.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 25 janvier 1977

AVIS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 14-003876-760
Avis est par les présentes donné qu'en vertu d'une ordonnance rendue par la Cour supérieure pour la province de Québec, District de Montréal, il sera procédé jeudi, le 17 février 1977, à 11:30 a.m. au bureau de Me Herbert Henry Tees, notaire, 620 ouest boulevard Dorchester, suite 1200, Montréal, commis nommé en vertu de la dite ordonnance, à la vente à l'enchère de l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Un emplacement dans la municipalité de l'Île Cadieux composé des subdivisions Deux cent vingt-quatre, Deux cent vingt-cinq, Deux cent vingt-six et Deux cent vingt-sept du Lot Mille sept cent quatre-vingt (1780-224, 225, 226 et 227) aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse St-Michel de Vaudreuil.

Avec les bâtisses ci-dessus érigées.

Pour les conditions de la vente on est prié de contacter le notaire soussigné.

Montréal, le 20 janvier 1977.
HERBERT HENRY TEES, notaire
620 ouest, boulevard Dorchester,
Montréal, Qué. H3B 1P3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

T.E. 34-00 1665-78M
C.S.M. 05-010 477-758
Art. 1
LA VILLE DE MONTRÉAL
Expropriante
c.
PROPRIÉTAIRE INCONNU,
Exproprié

Dans l'affaire de: Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine et en vue de sa fermeture parce que jugée inutile, d'une partie de la rue St-Martin située au nord-ouest de la rue Notre-Dame. Plan M-353 St-Antoine

AVIS D'OUVERTURE DU DOSSIER
AU TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

La Ville de Montréal est devenue propriétaire des immeubles ci-haut mentionnés le 18 juin 1975 par l'enregistrement des documents requis sous le numéro 2 610 827.

Nous avons ouvert au Tribunal de l'expropriation le dossier relatif à cette instance le 8 novembre 1976.

Conformément à la loi, vous devez y comparaître dans les quinze (15) jours du présent avis, par écrit, personnellement ou par procureur.

MONTRÉAL, le 18 janvier 1977
PELOQUIN, BOUCHARD, BADEAUX et ALLARD
Procureurs de l'expropriante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-066384-771
EDWARD THOMPSON,
Requérant
c.
DORIS WIKIS,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DORIS WIKIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 24 janvier 1977
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIÈRE
4080, rue Wellington, #10
Verdun, Qué. H4G 1V4
Tél: 761-4838
AVOCATS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE la cédante Dorbec Inc. détenteur (trice) du permis no 1144-DYV s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de cette dernière de transférer tout son système de transport qu'elle détient en vertu du permis 1144-DYV ainsi que la clientèle s'y rattachant, à la cessionnaire LOCATION RIVIÈRE LA GRANDE INC.

Si le présent transfert est accepté par la Commission des Transports du Québec les taux chargés seront ceux actuellement en vigueur de LOCATION RIVIÈRE LA GRANDE INC.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 27 janvier 1977
2e publication: 28 janvier 1977
3e publication: 29 janvier 1977
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU,
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

NO: 500-43-001413-76
500-43-001414-76
MONSIEUR ET MADAME X,
Requérants,

A: Monsieur Gratien Gagnon, autrefois domicilié et résidant à Montréal, et présentement d'adresse inconnue,

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption sera présentée pour adjudication le 22 mars 1977, à 14 heures p.m. devant l'un des Honorables Juges de la Cour du Bien-Être Social, pour le district de Montréal, au 410 est, rue Bellechasse, chambre 207. À défaut par vous de comparaître à ladite date, la Cour statuera par défaut sur ladite requête en adoption.

Verdun, ce 24 janvier 1977
Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIÈRE
4080, rue Wellington, #10,
Verdun, Qué. H4G 1V4
Tél: 761-4838.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE la requérante McAuley's Transfer Limited détentrice du permis 15349-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE — VÉHICULES A- TEMPERATURE CONTRÔLÉE

De Montréal à la frontière Québec — Nouveau Brunswick, Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Matapédia) et retour, pour le transport de denrées par véhicules à température contrôlée;

DESTINATION ET/OU ORIGINE DES MARCHANDISES:

Terre-Neuve et Labrador

DROIT ADDITIONNEL

En donnant son service ci-haut mentionné, la requérante est autorisée, durant la période hivernale, à utiliser comme route d'emprunt, la route no 1 et l'autoroute des Cantons de l'Est jusqu'à Omerville, de là, la route 55 jusqu'à Rock Island ou encore, la route 15 jusqu'à Champlain, à la frontière Québec — États Unis et de là, en transit à travers les États Unis à des endroits situés au Nouveau Brunswick, Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Edouard et à Terre Neuve, et Labrador.

Période: 1 an moins 1 jour

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq-(5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: le 27 janvier 1977
2e publication: le 28 janvier 1977
3e publication: le 29 janvier 1977
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU:
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal

DEMANDE DE TRANSFERT:

Marcel Bazinet demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à "Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc." le permis portant le numéro MCV 8553 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 06, catégorie entrepreneur.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle — Montréal.

1ère Publication: 26 janvier 1977
2ème Publication: 27 janvier 1977
3ème Publication: 28 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-066478-771
DAME LINA HOUDE-LANTIN, ménagère, domiciliée et résidant au 8977 rue Emile Nelligan, St-Léonard,
Requérante
contre
M. AURÉLIEN LANTIN, d'adresse inconnue,
Intimé

AVIS LÉGAL — par ordre de la cour

Il est ordonné à l'intimé M. AURÉLIEN LANTIN de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication du présent avis et est avisé qu'une copie de la requête en divorce a été laissée pour lui au Palais de Justice à Montréal, au 10 rue St-Antoine suite, division des divorces.

PRENEZ AVIS DE PLUS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 24 JANVIER 1977.
PARENT & GIRARD-avocats,
333 rue St-Antoine, est, suite 208,
Montréal, H2X 1R9,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-066401-773
Dame Marie-Paule Thérèse Godin, épouse commune en biens de Roland Laquerre, résidant et domiciliée au 3594 rue Adam, dans les Cité et District de Montréal,
requérante
-vs-
Roland Laquerre, contremaître, de lieux inconnus,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Roland Laquerre est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la date de la première publication. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 21 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-041326-765
NICOLAS PLANTE, électricien, demeurant et résidant au 1790 rue Salaberry, appartement #401, dans les cité et district de Montréal,
demandeur,
-vs-
PIERRE MARTIN, résidant et demeurant au 2405 rue St-Zotique est, dans les Cité et district de Montréal,
et
ANDRÉ DURAND, résidant et demeurant au 5373 Bazile-Patenaude, appartement #15, dans les cité et district de Montréal,
défendeurs,

AVIS

SUIVANT ORDONNANCE DE CETTE COUR, le défendeur ANDRÉ DURAND, est enjoint de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication.

Une copie du Bref d'assignation, Déclaration et Avis a été laissée pour lui au bureau du Greffier de la Cour Provinciale de Montréal.

Montréal, le 13 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR
G.A.C.P.M.

Mes Liberman, Segall & Finkelberg
Me Gilles Peltetier, avocat,
1303 Avenue Greene,
Suite 401
Montréal, P.Q.
937-3976

RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.

La compagnie "RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.", une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans le District de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.

Daté à Montréal, ce 24ième
jour de janvier, 1977.

YELIN & KIRSHENBLATT
Procureurs de Riberac Development Co. Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-066 100-771
DAME JOAN SYMMERS, résidant et domiciliée dans les ville et district de Montréal,
Requérante
-vs-
JACQUES LANTHIER dit BEAUDIN, de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES LANTHIER dit BEAUDIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 18 janvier 1977.
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

BELLEAU, TRUDEL & GRÉGOIRE, avocats
4377 ouest, Notre-Dame
Suite 9
Montréal H4C 1R9
Tél: 933-4211
DOM. ÉLU: 31 St-Jacques, suite 500

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS QUE GERARD GAGNON TRANSPORT LTÉE détenteur (trice) du permis no. 2594-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée de tirer les remorques de CARTIER TRANSPORT INC., en vertu des clauses (c) et (g) du permis 16903-V de CARTIER TRANSPORT INC., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 27 janvier 1977
2e publication: 28 janvier 1977
3e publication: 29 janvier 1977
SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU:
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Mtl.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12 065846 762
DAME CLAUDETTE VAILLANCOURT
Requérante
-vs-
JEAN-GUY LESSARD
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-GUY LESSARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 24 janvier 1977
(S) MARCEL LAURIN
ADJ. REGISTRAIRE

HARGREAVES, MONETTE, TRUDEL, LEDUC
Maître Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est
Suite 350
Montréal, Québec
Tél.: 253-2261

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

ACZ.60091.F
Mardi, 22 février 1977
FOURNITURE DE MANCHONS ET CONNECTEURS COMPRESSIBLES EN CUIVRE
Garantie de soumission: $4,000.

SCC.68171.F
Mardi, 15 février 1977
FOURNITURE DE TUYAUX ET RACCORDS EN ACIER
GENTILLY
Garantie de soumission: $10,000.

PCL.60146.F
Mardi, 1er mars 1977
FOURNITURE DE CHAÎNES DE SUSPENSION, POUR LIGNES 735KV
Garantie de soumission: $150,000.
Aucune soumission partielle acceptée

PTR.67052.F
Mardi, 1er mars 1977
FOURNITURE D'ENTRETOISES-AMORTISSEURS POUR LIGNES 735KV
Garantie de soumission: $100,000.
Aucune soumission partielle acceptée

ACZ.60089.F
Mardi, 15 février 1977
FOURNITURE DE CONNECTEURS POUR CONDUCTEURS EN CUIVRE OU ALUMINIUM
Garantie de soumission: $10,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu g

Des membres de la Coop réclament la tenue d'une assemblée générale

Et ça continue! Comme on pouvait s'y attendre, des membres de la Coopérative des consommateurs de Montréal réclament la tenue d'une assemblée générale spéciale pour tenter de vider une fois pour toutes l'affaire IPIC et CCM.

L'initiative, toutefois, semble venir de l'IPIC qui faisait parvenir, hier, en fin d'après-midi, un communiqué aux journaux précisant que plus d'une centaine de membres de la CCM ont signé une requête qu'ils ont fait parvenir aux dirigeants de la Coop leur demandant la convocation et la tenue d'une assemblée générale spéciale.

De plus, les membres signataires de la requête, toujours selon le communiqué envoyé par l'IPIC, demandent au conseil d'administration l'autorisation de distribuer dans les magasins Cooprix une documentation pour renseigner les autres membres de la CCM sur le fonctionnement et l'orientation que les dirigeants donnent à leur Coop.

Rejoint à ses bureaux, le directeur des relations publiques de la CCM, M. Jean-Charles Goude s'est refusé à tout commentaire. Nous avons appris, par ailleurs, que le conseil d'administration de la Coop se réunissait en assemblée hier soir. Toute cette affaire sera sûrement à l'ordre du jour.

Le communiqué précise que les membres mettent en doute certains actes et certaines décisions posés par leurs dirigeants en vue de restreindre et contrôler l'information et imposer certaines exigences aux membres au sujet de l'utilisation qu'ils peuvent faire de leur droit d'expression démocratique dans la Coop.

Pour les signataires de cette pétition, la discussion publique qui se déroule depuis deux mois entre l'IPIC et les dirigeants de la CCM a surtout servi à faire réaliser aux membres que leur conseil d'administration a pris de nombreuses décisions sans tenir compte des opinions qu'ils avaient déjà manifestées lors des deux référendums tenus en juin 1972 et en décembre 1974. Le groupe voudrait, toujours selon le communiqué de l'IPIC, que la CCM respecte le processus d'expression démocratique dans la Coop et leur accorde une assemblée spéciale qui pourrait faire l'étude en profondeur du dossier IPIC versus CCM en vue de trancher ce débat par une volonté populaire clairement exprimée par les membres.

Rappelons qu'environ quatre cents membres de l'IPIC sont aussi membres de la Coop des consommateurs de Montréal.

American Airlines relie Montréal à Chicago.

Vous avez sûrement entendu parler d'American Airlines, mais peut-être n'avez-vous pas encore eu l'occasion de voler avec nous.

Maintenant, pour la première fois, vous avez le choix. Trois vols quotidiens Montréal-Chicago sans escale avec correspondances rapides par American Airlines vers l'ouest et le sud-ouest.

En plus de nos vols vers Dallas/Fort Worth – avec une escale – nous vous proposons de bonnes correspondances vers Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Mexico.

Grâce à l'excellence de notre service, American Airlines s'est taillée une réputation hors pair.

Un titre dont nous sommes fiers… parce qu'être à votre service est l'une des choses que nous faisons le mieux.

Nous aimons que vous soyez à votre aise; c'est la raison pour laquelle nous mettons à votre disposition des compartiments porte-bagages bien pratiques pour vos bagages à main.

Comment vous décrire la courtoisie et la gentillesse de notre personnel volant, l'efficacité de notre personnel au sol? Contentons-nous de vous assurer que vous pouvez compter sur eux dans ce qu'il font de mieux… *vous servir!*

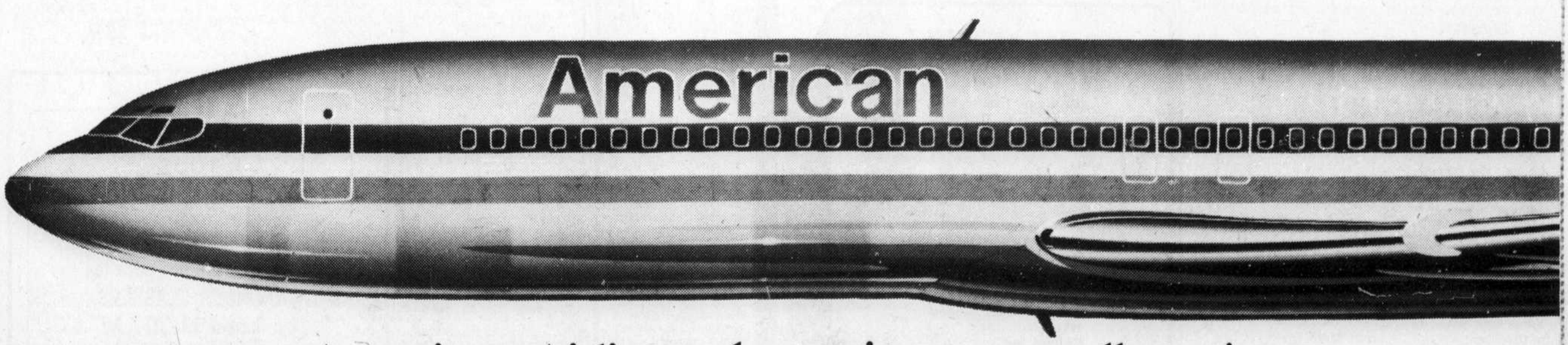
Alors, la prochaine fois que vous allez à Chicago ou plus loin, pensez à nous!

Nous voudrions être pour vous la compagnie aérienne n°1 au départ de Montréal. Avec nous, *vous* passerez toujours en premier!

Téléphonez à American Airlines 871-1810 ou à votre agence de voyages.

HORAIRE DES VOLS MONTRÉAL - CHICAGO

DÉPART		ARRIVÉE	
Dorval	7.00	O'Hare	8.15
Dorval	12.45	O'Hare	14.00
Dorval	18.55	O'Hare	20.10
O'Hare	7.15	Dorval	10.12
O'Hare	14.45	Dorval	17.42
O'Hare	19.45	Dorval	22.42



American Airlines... le service par excellence!

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies, Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél: 727-7390 31-1-77

ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: Disques usagés, livres (science-fiction, policier et bandes dessinées) l'Echange, 3706 St-Denis (métro Sherbrooke) Tél: 849-1913. 28-1-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN salle à manger, chambre, lustres, bijoux, porcelaine, petit piano, etc. Tél: 374-1224. 7-2-77

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS DIVERSES et lampes en macramé. Tél: 467-0519, si pas de réponse 467-9853 1-2-77

TABLE RÉFECTOIRE, 6 chaises d'inspiration Capucine, vaisselier-2 corps; 2 bans de travailleuse, buffet bas à un vantail pointe de diamant; buffet bas 2 vantaux pointe de diamant, banc de cordonnier, sofa 3 places, causeuse, fauteuil, tabouret, tous en orme massif. Tél: 464-1058 après 6 P.M. 2-2-77

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: 1 ½ à sous-louer immédiatement. $210. Tél: 273-5253. 28-1-77

N.D.G. Sherbrooke - Cavendish, grand 3½, complètement meublé, immédiatement jusqu'en mai. Couple $350. par mois. Dwelling Location, courtier. 844-3941. 28-1-77

CENTRE-VILLE: près métro, 3x3½, très luxueux, sous-location, 5-6 et 9 mois, $275., $285., $300. Occupation immédiate. Dwelling Location, courtier 844-3941. 29-1-77

APPARTEMENTS À VENDRE

AVENUE RIDGEWOOD; 3 pièces, 3e étage, grand salon, bien éclairé, secteur boisé, très calme, ascenseur. Prix modéré. Tél: 739-5964. 29-1-77

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin ouest; Tél: 336-4797. 12-3-77

MEUBLE de machine à coudre, neuf, 3 tiroirs, fini noyer, Prix très raisonnable. Tél: 656-3757 31-1-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie-feu-autos, motos, V2C. Tél: 342-9065 ou 733-9523. 3-2-77

AUTOS À VENDRE

GRAND-FURY (Chryslers 76, livrée en juin 76. 4 portes, moteur 360, servo-direction, dégivreur électrique arrière, pneus radiaux, etc. 7,000 milles. Raison: achat familiale 77. Prix: $4,200. Tél: 288-4372. Particulier. 31-1-77

BUREAUX A LOUER

VIEUX-MONTRÉAL: Location temporaire, 3 mois, bureau prestigieux dans complexe entièrement rénové. Draperies, tapis, foyer naturel 1830. Ambiance Nouvelle-Orléans. Voisin Place d'Armes. Aubaine: Tél: 844-4427 29-1-77

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

VAL-DAVID: Domaine Chanteclerc, chalet suisse, neuf, luxueux meublé, laveuse-sécheuse, foyer, 3 chambres à coucher, garage, double-portes électriques. Quelques minutes des pentes de ski. Libre 1er février. Tél: 669-6112 ou 273-2835. 28-1-77

COURS PRIVÉS

ENSEIGNANTE avec expérience donnerait cours privés. Appelez après 5 h p.m. à 849-9965 31-1-77

ALLEZ EN CHINE: Apprenez la langue avec un professeur natif, expérimenté et ayant formation linguistique. Tél: 527-5769. M. Yu. 29-1-77

COURS PRIVÉ DE FRANÇAIS, oral et écrit: acquérez facilité d'expression en public et aisance d'écriture. Adolescents et adultes. Tél: 844-9486 31-1-77

DEMANDES D'EMPLOI

RÉDACTEUR-RÉVISEUR (correction d'épreuves) à la pige. Tout genre de textes. Expérience professionnelle. Tél: 471-9949 28-1-77

UNIVERSITAIRE en littérature cherche emploi temps partiel ou fin de semaine, études caméraman, arts graphiques, cegep psychologie, 4 années d'expérience travail de bureau. Tél: 728-9660. 31-1-77

ÉDUCATION

PROFESSEURS DEMANDÉS pour l'enseignement du français, expérience à l'élémentaire, brefet d'enseignement du Québec. Appelez à 744-5614 31-1-77

FOURRURES

MANTEAU RAT MUSQUÉ, avec col de renard blanc, long à la mi-jambe. 11-12 ans, comme un neuf. Prix à discuter. Tél: soir: 463-0263. 31-1-77

LOGEMENTS A LOUER

N.D.G. secteur ouest, bas-duplex, 5½, salle de jeux, garage, jardin, entrée séparée. $400. chauffé, eau chaude, février. Dwelling Location, courtier 844-3941 29-1-77

BOUL. DES PRAIRIES: Laval-des-Rapides, face à la rivière, haut-duplex, moderne, frais décoré, 5½, fermé. 1er mars. Tél: 667-2546 29-1-77

MAISONS À LOUER

BOUCHERVILLE: 7 pièces, style canadien, 2 salles de bains, garage, foyer, chauffage électrique, quartier résidentiel, neuf. Tél: 334-8561 André Pharand. 31-1-77

CENTRE-VILLE: 4 chambres à coucher, tout rénové, grande cuisine moderne. $500. par mois plus taxe. Bail net. Tél: 937-3355 2-2DEMANDE

OFFRES D'EMPLOIS

PROJECTIONNISTE de préférence bilingue, pour un nouveau cinéma à Hull, P.Q. Tél: 482-6900 2-2-77

SECRÉTAIRE LÉGALE, bilingue, sténo-dactylo, expérience limitée. Tél: 288-5171 29-1-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE, bilingue, pour une clinique de radiologie, centre-ville. Tél: 849-4153 29-1-77

STANDARDISTE expérimentée, bilingue, pour standard téléphonique très occupé. 5 jours par semaine. Tél: 871-3998 28-1-77

STENO-DACTYLO BILINGUE, de 19 à 23 ans, ayant 1 an d'expérience et initiative, avec bonne orthographe dans les deux langues pour bureau dans centre-ville. Pour conditions et entrevue: appelez Mlle Dubé: 871-8084 28-1-77

UNE COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE INTERNATIONALE offre revenus allechants plus boni en argent et entrainement chez-soi, à personne sérieuse de la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire à: **S.I. Read, Prés. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401 U.S.A.**

31-1-77

PERSONNEL

ÊTRE DEUX ...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande

Tél: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal 1-2-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Cottage, 12 pièces, 3 foyers, garage, piscine, terrain 15,000 pi.ca. Inf: **Mme Parent 353-8770 ou 273-1401.**

MONTREAL TRUST, *courtier*

29-1-77

Montréal Trust

BOUCHERVILLE

Magnifique cottage style Normand. Construit spécification 1974. 4 chambres, salle à diner, salle de séjour au rez-de-chaussée, 2 foyers. Terrain sur golf avec piscine. Plusieurs extras. Transfert. **Fernande Signori: 651-1000 ou 655-1994.**

courtier en immeuble

28-1-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852. Hull: 777-2865. J.N.O.

PERDUS

CANICHE Standard, gris "charcoal", non tondu, 55 livres, nommé "Charlie", collier cuir brun, licence de Westmount. Récompense. Tél: 482-4872 3-2-77

SERVICES DIVERS

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

LITHOGRAPHIES numérotées et signées de "La Petite Poule d'Eau" de Jean-Paul Lemieux. Aussi lithos de Antoine Prévost. Tél.: après 5 h 621-3117 31-1-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison, expérience en droit et thèses universitaires. Tél.: 527-5675. 31-1-77

FERAIS TRAVAIL de dactylo à domicile pour étudiants ou compagnies (textes français et anglais). Tél: 353-1782 29-1-77

Jeune fille cherche emploi d'été 15 mai — 1er août, très bonne apparence, grande expérience publique avec mode, magasins, enfants, tourisme. Trilingue. Tél: après 6 P.M. 341-3939 341-3939 31-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Cottage semi-détaché, 8 pièces, foyer naturel, sous-sol fini, garage. Propriétaire.

Tél: **276-1852**

31-1-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

ST-LAMBERT

Cottage brique et cèdre, pièces spacieuses. 4 chambres à coucher, foyer, très beau site. Il faut voir. **Louise Brault: 679-1110 ou 649-1696.**

courtier en immeuble

29-1-77

CÔTE-DES-NEIGES

Sur NORTHMOUNT près de Soissons, **Duplex semi-détaché** en brique 6-7, boiseries en chêne, excellente condition, 2 garages. Pour visiter...

Jacques Normandin
866-9641(b) 768-2404(r)

TRUST GÉNÉRAL,

courtier

28-1-77

Montréal Trust

STE-JULIE HAUT-BOIS

Cottage stucco, aluminium, 4 chambres, 2½ salles de bains, salle manger, foyer, garage double. Terrain boisé. 11,250 pi.ca. Excellent achat. **Camille Lacoursière: 653-2496 ou 653-9970.**

courtier en immeuble

28-1-77

LONGUEUIL

Triplex près de toutes commodités, parc et écoles. Occupation le 1er juillet 1977 si notarié avant la fin de mars. Pour visiter **Lucille Gagnon: 651-5300 ou 468-3710.**

MONTREAL TRUST,

courtier

28-1-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

ST-HILAIRE

Prestigieuse résidence sur le bord du Richelieu, 18 pièces. Idéale pour professionnel, bureau disponible. Piscine intérieure chauffée. Terrain 61,496 pi. ca. Nombreux extras. Faut voir. **Daniel Dubreuil: 679-1110 ou 336-0813.**

courtier en immeuble

28-1-77

IMMEUBLES Trust Royal "L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE"

LAURENTIDES

MONT-GABRIEL: Endroit pour vous reposer et pratiquer vos sports préférés. **Magnifique "townhouse"** de 4 chambres, meublé, au Sommet du Mont Gabriel. $49,500. **Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

STE-ADÈLE: Secteur huppé de Ste-Adèle, **maison canadienne,** 5 chambres, 2 foyers, voisin des pentes de ski, système d'alarme, grande chambre des maitres avec foyer. **Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

STE-ADÈLE: Luxueuse maison, 11 pièces, 2 foyers, piscine, garages, sur domaine de 94,000 pi.ca., près pentes de ski à Ste-Adèle. $150,000. MLS. **Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

STE-ADÈLE: Chalet suisse, 3 chambres, foyer, point de vue, terrain 32,000 pi. ca. vendu meublé. MLS. **Léonard Lecavalier: 435-3443 ou 1-229-3180 (rés).**

STE-ADÈLE: Chalet suisse, 4 chambres, 2 foyers, terrain paysagé, près pentes de ski 40-80, centre de Ste-Adèle, vendu meublé. **Léonard Lecavalier: 435-3443 ou 1-229-3180 (rés).**

STE-ADÈLE: Près Hôtel Chantecler, **cottage canadien,** salon, salle à manger, 3 chambres, foyer meublé beau terrain avec arbres matures. $36,500. **Thérèse Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

STE-ADÈLE: Superbe canadienne en pierre-des-champs, 6 pièces, 3 chambres, 2 foyers dont 1 dans la chambre des maitres, terrain paysagé, bon secteur, excellent achat. **Thérèse Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés).**

28-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

HEMMINGFORD
$79,500

Grande maison luxueuse, garage, grange, 2 chevaux de selle et 21 arpents. Venez regarder et comparer la valeur avant d'acheter ailleurs. Privée.

Tél: **1-247-2404**

29-1-77

BROSSARD

Secteur "T", **cottage, 4 chambres, à coucher,** salle à diner, salle familiale, salon avec foyer, garage. Terrain 9,000 pi.ca. avec piscine creusée. Exclusif. **J. Jacques Robitaille: 671-0978 ou 672-6450.**

MONTREAL TRUST, *courtier*

28-1-77

Montréal Trust

LONGUEUIL

"GENTILLY" **bungalow split-entrée,** 3 chambres, dinette, porte-patio, tapis inclus. Financement. **Pauline Desruriers: 651-1000 ou 673-9943.**

courtier en immeuble

28-1-77

WESTMOUNT

Avenue Roslyn

Maison familiale ensoleillée, en très bon état. Endroit idéal, près de la rue Sherbrooke et autobus, magasins et écoles. 5 ou 6 chambres à coucher, 3 salles de bains, jardin et garage. Exclusif. **Mlle Alice Kennedy: 842-8366 ou 935-9046.**

CROWN TRUST CO.

courtier licencie

28-1-77

A. E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

OUTREMONT

Magnifique résidence en pierre style Tudor, salon à semi-palier avec poutres au plafond et foyer. Salle à manger panellée, planchers marquetterie de chêne. 4 chambres à coucher, 3½ salles de bains, joli jardin avec garage pour 2 voitures. **Shirley Cohen: 935-8541, rés.: 489-1968.**

N.D.G.

Devenez propriétaire INDIVIS de votre appartement afin de pouvoir: l'occuper aussi longtemps que vous le voulez; vendre votre titre de propriétaire indivis; vivre dans un quartier agréable et pratique avoisinant Westmount, à des coûts très bas. A partir de $21,350. **A. Duchesnay: 842-5011 (soir) 486-7856.**

ST-LAMBERT

PARC ALEXANDRA: **bungalow** en brique et pierre, **impeccable,** aucun entretien, 6 pièces, salle familiale, décoration luxueuse, garage, très beau terrain. Vous allez surement l'aimer. Prix demandé: $65,000. Appelez: **Richard Hinch: 672-0321 ou 672-4170.**

28-1-77

SHERBROOKE TRUST
OUTREMONT-EN-HAUT

Grand cottage détaché en brique. **Rez-de-chaussée:** grand vestibule, salon avec foyer naturel, salle à manger, salle familiale, cuisine moderne, "powder-room", boiseries et planchers en chêne. **1er étage:** 5 chambres à coucher, boudoir, 3 salles de bains complètes. **Sous-sol:** très bien fini. Grenier 50' x 37', piscine.

OUTREMONT

Luxueuse résidence en pierre, entièrement rénovée. **Rez-de-chaussée:** grand hall, salon, salle à manger, cuisine, dinette, séparée, "powder-room", boiseries en noyer, poutres au plafond. **1er étage:** 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, boudoir avec balcon. **2e étage:** 3 chambres à coucher plus pièce de 44' x 17' et salle de bain. **Sous-sol fini** 24' x 19'. Garage. Jardin agréable.

N.D.G.

Duplex en pierre et stucco de 6 pièces. Sous-sol fini, garage double. Beau jardin. Propriété en excellente condition.

VILLE MONT-ROYAL

Cottage détaché de 5 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, salle familiale. Sous-sol fini, grand jardin et piscine. Très jolie maison en excellente condition.

Stella Mongeau,
849-4553 ou 342-5747
courtier

29-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

IMMEUBLES Trust Royal "L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE"

Trust Royal

HAMPSTEAD: Résidence détachée, de qualité, solidement construite, 5 chambres à coucher, plan "centerhall", 26 pieds. Salon, 3 salles de bains, cuisine grandeur familiale, Condition A-1, **Nancy Newton: 487-3400 ou 481-1800.**

AUBAINE À WESTMOUNT: Voici un 7 pièces, le tout rénové et charmant, jardin, stationnement. Exclusif. **Louise Généreux: 935-5761, Claudette Limoges: 932-1112 ou 481-5907.**

CENTRE-WEST, près Montreal Gerneral, chemin Gage, Détachée, ensoleillée, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, jardin très privé, garage. M.L.S. $112,500. **Elizabeth Paul: 932-1112 ou 481-9915.**

CENTRE-OUEST: OÙ EST LE VA ET VIENT. Maison de ville, 5 chambres à coucher, salon et chambres des maîtres avec foyer naturel, cuisine modernne, garage. M.L.S. $130,000. **Claudette Limoges 481-5907 ou Louise Généreux: 935-5761 ou 932-1112.**

WESTMOUNT: Bungalow pierre, mi-palier, luxueux, salon semi-palier, immense salle familiale. Jardin, garage 2 autos. M.L.S. $149,000. **Elizabeth Paul: 932-1112 ou 481-9915.**

N.D.G. EST: Nord de Sherbrooke. Spacieuse entrée foyer, 4 chambres à coucher, salle de jeux, chambre additionnelle, salle de bain. Jardin, garage. Exclusif. Au-dessous de $70,000. **Dorothy Raich: 932-1112 ou 931-7190.**

OUTREMONT: Emplacement superbe. **Luxueux cottage détaché,** en pierre, 4 chamgres à coucher, magnifique salle de séjour, cuisine et dinette avec fenêtres en baie. **Tina Tessari: 735-2681 ou 334-4084.**

CARTIERVILLE: Charmant cottage détaché, 3 chambres à coucher, spacieuse entrée, salon et salle à manger séparés, magnifique et grande salle de jeux, terrasse très jolie, parfaite condition. $43,000. **Mme R. Springer: 735-2681 ou 737-5141.**

NOUVEAU-BORDEAUX: Spacieux split-level détaché, 3 ou 4 chambres à coucher, cuisine moderne, 4 salles de bains, salle de séjour avec bar et foyer, piscine chauffée, climatisation centrale, garages. MLS. **A. Lebeau: 735-2681 ou 334-6973.**

ST-LAURENT: Duplex semi-détaché, 2 x 5½ avec sous-sol aménagé et chambre additionnelle, très propre. MLS. **Lise P. Chagnon: 735-2681 ou 748-8927.**

ST-LAURENT: Maison de ville très bien aménagée, 7 pièces, chauffée à l'électricité, prix raisonnable. MLS. **Lise P. Chagnon: 735-2681 ou 748-8927.**

SECTEUR MONT-ROYAL: près Marie-de-France. **Cottage détaché,** en pierre, dens au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de jeux, jardin, garage. **Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.**

WESTMOUNT: Cottage moderne, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle de jeux, chambre de domestique, garage 2 autos, jardin. **Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.**

CÔte St-LUC: Maison de luxe, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, armoire en cèdre, toute équipée. $115,000. **Paula Mark: 737-8894 ou 387-9560 (MLS)**

CÔTE ST-LUC: Bungalow semi-détaché. 3 chambres à coucher, salle de jeux, excellente condition. En bas de $50,000. **Paula Morris: 489-8825 ou 487-9560.**

PRÈS DE WESTMOUNT: Deux maisons, 4 chambres en haut. Cuisine moderne, 3 salles de bains, garage, foyer. **Dorothy Feig: 488-2993 ou 487-9560.**

WESTMOUNT: Boul. de Maisonneuve. **Duplex semi-détaché,** converti en cottage, se reconverti facilement. 4-5 pièces plus une finie au sous-sol. **Dorothy MacNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

WESTMOUNT: cottage. 5 chambres à coucher, **style Victorien.** Propriétaire transféré. $77,000. **Kathleen Ellis: 489-5321.**

28-1-77

BEIQUE: Bungalow luxueux, 11 pièces, 1964, plan central, hall d'entrée spacieux, suite des maîtres. Foyer naturel pierre. Garage tandem. R. Gauthier: 384-8285 ou 334-0700. DesRosiers, courtier 28-1-77

ST-HUBERT: duplex tout brique, garage double, 5½ pièces. Près centres d'achats et hôpitaux. Seulement $47,500. Bob Rompré: 656-4500 ou 656-7397. Immeubles Beaudry, courtier 28-1-77

ST-HILAIRE: Bungalow brique, aluminium, style colonial, 5½ grandes pièces. Électrique. Prix compétitif $31,900. Autres à $30,900. Construction supérieure. MLS. T. Trudeau-Larivière: 467-6115 ou 467-2156. Immeubles Select, courtier 28-1-77

COTE-DES-NEIGES: duplex spacieux et ensoleillé, près de l'Université de Montréal, 7-7-4 avec garçonnière double. Bons revenus. Dans les $90,000. Exclusif. Nicole H. Gohier: 735-3273 ou 334-0700. DesRosiers, courtier 28-1-77

MARIEVILLE: Maison, 7 pièces, 4 chambres, chauffage central, 1 arpent carré, 20 milles Pont Champlain, $17,000. Tél: 1-346-4715 29-1-77

ST-LAURENT: cottage luxueux, 4 chambres à coucher, sous-sol fini. Près écoles. Demande: $64,500. G. Beaudin: 737-7642 ou 334-0700. DesRosiers, courtier 28-1-77

ST-HILAIRE: Terrain boisé 21,600 pi.ca. Bungalow 10½ pièces. Sous-sol, foyer, 5 chambres. Piscine creusée, chauffée. Occupation immédiate. MLS. T. Trudeau-Larivière: 467-6115 ou 467-2156. Immeubles Select, courtier 28-1-77

SPLIT-LEVEL de construction spéciale, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, décoration unique avec boiseries chêne massif, salle de séjour avec boiseries noyer. Cuisine en teck. Façade en marbre blanc de Georgie, situé secteur résidentiel, près école catholique et école paroissiale du Moyen-Orient. Doit être vu pour être apprécié. Pas d'agent. Visites sur rendez-vous, tél.: 382-3100. M. Chidiac. 4-2-77

ST-LÉONARD: duplex, chauffage électrique, 3 revenus, salle de jeux, foyer, bar. Tél: 322-4330 31-1-77

AHUNTSIC: Bungalow semi-détaché, 6 pièces. Sous-sol fini, garage. Beau terrain. M.L.S. Françoise Gagliardi: 354-2950 — DesRosiers, courtier 28-1-77

REPENTIGNY: Somptueuse propriété, architecture exclusive, pierre brique, 8 pièces. Chambres sur mezzanine. Bureau professionnel. Garage double. Alliage de qualité et de raffinement. Prix: $115,000. Exclusif. Lise D. Ferland: 354-2950 ou 581-3790. DesRosiers, courtier 28-1-77

FERMES À VENDRE

LES IMMEUBLES GRANBIEN INC.

854, rue Principale
Granby, P.Q. Canada J2G 2Z2

1-514-378-0131

WICKHAM: Ferme de 300 acres avec grande maison de 8 pièces, très propre, tapis, poêle, fourneau, réfrigérateur inclus. Grange neuve de 105' x 42'. Silo, remise, 2 garages. Termes faciles. Appelez J. Pelletier.

courtier en immeuble 28-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

$50,000 par année

Personnel de vente demandé. Possibilité de gagner jusqu'à $50,000 et plus par année.

739-4711

ALPINE FOREST PARK

29-1-77

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SECRÉTAIRE LÉGALE

Fonctions:

- Sténographie, dactylographie et prépare des documents légaux, contrats, procédures judiciaires et correspondance;
- Reçoit les appels téléphoniques, les visiteurs;
- Répond aux renseignements.

Exigences:

- Avoir complété le cours secondaire, option secrétariat légal;
- Posséder un minimum de 3 ans d'expérience dans un bureau d'avocat.

Le lieu de travail pour cette fonction est situé à Montréal.

Les conditions de travail sont excellentes et les avantages sociaux des plus avantageux.

Le salaire, $9,071 et $10,385. sera déterminé selon l'expérience et la compétence de la candidate.

Il nous fera plaisir de recevoir votre curriculum vitae, accompagné d'une photocopie de vos certificats d'études que nous traiterons confidentiellement, avant le 10 février.

Société des Alcools du Québec
Service d'embauchage
C.P. 1058
Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3J8

28-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

Une compagnie d'assurance sur la vie, recherche des

REPRÉSENTANTS

Sont particulièrement aptes à réussir les personnes ayant une solide formation et le sens des relations humaines, par exemple: d'anciens membres du clergé et des communautés religieuses.

Emploi stable et rémunérateur.

Pour de plus amples informations, téléphoner de 10h à 16h au:

374-2491

M. Georges Sponza

28-1-77

TECHNICIEN TRAVAUX PRATIQUES

Céramique - secteur des Arts

Concours: C-77-1-443

Qualifications:
— D.E.C. de préférence en céramique;
— Expérience pertinente

Salaire: selon les normes de la convention collective.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae, avant le 3 février 1977, au:

Directeur du Personnel
Collège du Vieux-Montréal
255 est, rue Ontario
Montréal, Qué.

28-1-77

Cégep du Vieux Montréal

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez prendre note que l'heure de tombée pour les ANNONCES CLASSÉES est fixée à 11:30 A.M. pour la publication du lendemain

31-1-77

Trudeau vient sonder le pouls de la population québécoise

par Paul Bennett

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau entreprend, ce soir dans la région de Québec, une tournée de caractère pré-électoral destinée à sonder le pouls de la population québécoise en vue d'éventuelles élections complémentaires, qui pourraient avoir lieu en mai ou juin prochain.

Cette visite du chef du gouvernement fédéral dans la capitale québécoise revêt une importance toute particulière en raison du fait qu'il s'agit là de la première véritable incursion de M. Trudeau en territoire péquiste depuis l'élection du 15 novembre dernier.

D'ailleurs le programme de la visite de M. Trudeau indique bien l'allure de "précampagne" qu'il entend donner à cette tournée de deux jours. Deux des trois discours prévus au programme seront en effet prononcés devant les militants libéraux des comtés de Louis-Hébert et Langelier, laissés vacants, le premier par le décès de Mme Albanie Morin en septembre dernier et, le second, par la tentative avortée de Jean Marchand sur la scène provinciale.

Le chef du Parti libéral fédéral se rendra également dans un centre d'achat de Sainte-Foy où il aura l'occasion de prendre son premier "bain de foule" au Québec depuis l'élection partielle de Hochelaga, à l'automne de 1974.

On sait que les derniers sondages ne laissent pas d'être inquiétants pour les libéraux fédéraux. Deux sondages Gallup publiés dans le courant du mois démontrent, d'une part, que la Parti libéral ne devançait plus les conservateurs que par trois points au début décembre, au regard de 25 pour cent le mois précédent; d'autre part, que la popularité de M. Trudeau est actuellement en chute libre au Québec 49 p.c. d'insatisfaits comme ailleurs au pays.

Devant ces révélations, le Conseil général de l'aile québécoise du Parti libéral fédéral, réuni en fin de semaine dernière à Montréal, décidait de relancer l'offensive en vue de vérifier la force du parti au Québec. Les prochaines élections partielles y ont été décrites comme un "mini-référendum" sur la thèse fédéraliste au Québec.

Quant à M. René Lévesque, avec qui M. Trudeau ne compte pas avoir de rencontre durant son séjour à Québec, il était décrit dans un document distribué aux délégués à cette réunion du Conseil général du parti comme "le véritable adversaire" des libéraux lors des prochaines partielles.

Le ton qu'adoptera M. Trudeau lors des trois discours qu'il doit prononcer aujourd'hui et demain donnera la mesure de la crédibilité qu'il compte accorder à cette stratégie de confrontation directe avec le gouvernement québécois, qu'il n'a pas encore fait sienne.

Le programme officiel de la tournée de M. Trudeau est le suivant. Après son arrivée à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, vers 18 h 30 ce soir, le Premier ministre ira rencontrer les militants libéraux du comté de Langelier, au centre de loisirs Saint-Joseph, où il prononcera une allocution.

Demain midi, M. Trudeau sera l'invité de la Chambre de commerce de Québec, au Château Frontenac, pour un déjeuner-causerie. Au cours de l'après-midi, il visitera le Salon du Conseil consultatif de la situation de la femme, au centre commercial Laurier, à Ste-Foy.

Enfin, demain soir, il prendra la parole devant les membres de l'Association libérale de Louis-Hébert, à l'auberge des Gouverneurs de Ste-Foy. M. Trudeau regagnera la capitale fédérale samedi matin.

Jimmy Carter laisserait à Trudeau l'initiative d'aborder lui-même la question du séparatisme

WASHINGTON (PC) — Le président James Carter évitera, par égard pour les règles de la diplomatie, de soulever la question du défi croissant posé par les provinces à l'autorité constitutionnelle d'Ottawa lors de sa première rencontre avec le premier ministre Pierre Trudeau le mois prochain, indique-t-on de sources dignes de foi dans la capitale américaine.

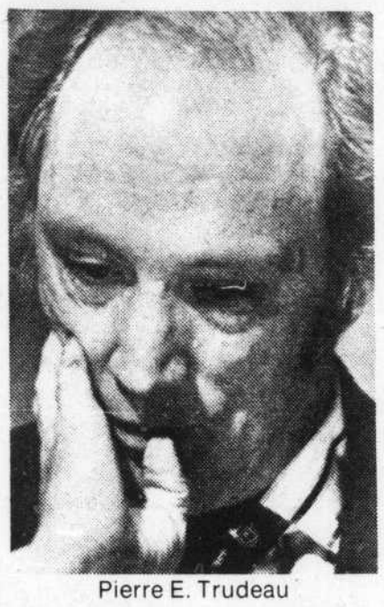
Mais étant donné les inquiétudes des investisseurs américains tant au sujet de l'avenir du Québec qu'à propos de certaines orientations socialisantes dans l'ensemble du Canada, il ne déplairait aucunement aux milieux officiels américains que M. Trudeau prenne l'initiative d'aborder cette question.

On s'empresse bien sûr de démentir, à Ottawa comme à Washington, que le gouvernement américain nourrisse des craintes quant à l'avenir de la confédération canadienne. Mais on reconnaît néanmoins, du côté américain, l'existence d'un intérêt soutenu pour l'évolution de la répartition des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.

Les questions bilatérales comme le projet d'aménagement de la rivière Garrison, l'énergie ou les limites de pêche n'occuperont qu'une partie des entretiens entre le chef de l'exécutif américain et le premier ministre canadien, prévoit-on.

La rencontre sera plutôt "fortement axée" sur un examen des questions multilatérales: l'ensemble de la politique étrangère des États-Unis et les domaines où elle touche ou pourrait un jour toucher directement le Canada.

A l'occasion de ces entretiens, le Canada sera vraisemblablement invité à participer au sommet économique proposé par le président Carter.


Pierre E. Trudeau

Il n'est pas exclu, d'autre part, que le Canada soit invité à assumer une responsabilité accrue au sein de l'OTAN, à participer au fonds de transfert des pouvoirs envisagé pour la Rhodésie et à d'autres initiatives diplomatiques.

Entre-temps, un vaste éventail d'oganismes américains attendront du premier ministre Trudeau des assurances en ce qui concerne la stabilité du pays.

Ces assurances pourraient être données en privé, ou encore exposées publiquement dans le discours que M. Trudeau prononcera le 22 février devant les deux chambres du Congrès. Ce sera d'ailleurs la première fois qu'un chef de gouvernement canadien fera un tel discours.

On sait que les investisseurs et hommes d'affaires américains manifestent depuis quelques années une inquiétude croissante face au nationalisme économique canadien.

Des publications d'affaires ont critiqué, parfois avec virulence, la prise en main de divers secteurs primaires par les provinces, en particulier l'industrie de la potasse en Saskatchewan. Les restrictions d'Ottawa visant les sociétés étrangères sont perçues dans ces milieux comme des actes hostiles.

Des études récentes font valoir que les États-Unis ne peuvent plus compter sur le Canada comme fournisseur inconditionnel des matières premières nécessaires à l'économie américaine.

La victoire péquiste du 15 novembre fait craindre aux hommes d'affaires américains non seulement une nouvelle menace socialiste mais aussi celle d'une division du pays ou, du moins, d'une modification radicale de la distribution des pouvoirs au profit des gouvernements provinciaux.

Dans le monde des affaires, et peut-être aussi dans les milieux officiels, on semble se demander si à l'avenir il ne faudra pas traiter directement avec les provinces plutôt qu'avec Ottawa.

Cette incertitude a été amplifiée par des déclarations comme celle attribuée à M. Jacques Parizeau, ministre québécois des Finances: "A toute fin pratique, le gouvernement fédéral n'existe plus".

Cette déclaration aurait été faite à New York, précisément au cours de la visite par laquelle MM. Lévesque et Parizeau souhaitaient rassurer les investisseurs et financiers américains au sujet de la sécurité de leurs placements au Québec.

C'est cette nervosité des milieux financiers d'outre-frontière qui a conduit à des prédictions selon lesquelles le Québec aura à payer des intérêts plus élevés pour ses emprunts et le Canada pourrait perdre certains investissements américains.

L'évolution des différends entre Ottawa et les provinces n'inquiète d'ailleurs pas seulement les Américains.

Un diplomate d'Europe de l'Est a indiqué, mardi, non sans quelque regret, que le gouvernement fédéral semble perdre de son autorité face aux provinces dans la plupart des domaines.

Un gouvernement national affaibli, a ajouté ce diplomate, serait beaucoup moins en mesure d'accroître sa contribution à la solution des grands problèmes entre l'est et l'ouest, le nord et le sud.


Jimmy Carter

Lévesque paiera le prix des espoirs qu'il suscite (Biron)

TORONTO (PC) — A moins que le climat d'incertitude, de doute, de soupçon et de méfiance ne prenne fin bientôt, le premier ministre du Québec René Lévesque ne finira pas son terme.

C'est ce qu'a prédit mardi soir le chef de l'Union Nationale Rodrigue Biron, conférencier devant l'Association for Corporate Growth de Toronto.

Les prochaines années ne seront pas faciles pour M. Lévesque, étant donné la tâche impossible qu'il aura de tenter de garder le contrôle des différentes factions de son parti.

"Dans quelques années, il paiera le prix des grandes espérances. Il a promis tellement à tant de gens."

La population du Québec, les travailleurs et les fermiers autant que les hommes d'affaires, sont inquiets et mal à l'aise. L'avenir demeure incertain.

Et pour les hommes d'affaires, ceux du Québec comme ceux de l'extérieur, l'incertitude est tout aussi néfaste sinon plus qu'une piètre administration gouvernementale.

Parce que les Québécois, lors des dernières élections, n'ont pas voté pour le séparatisme ni pour le socialisme. Ils ont voté pour un vrai gouvernement, pour une bonne administration, a dit M. Biron.

Malgré l'assurance donnée par M. Lévesque qu'il n'y aura pas de nationalisation massive et qu'un référendum sera tenu sur la question de la séparation, l'incertitude subsiste, a-t-il dit.

Québec va-t-il nationaliser les industries dans le domaine des ressources naturelles? C'est là la question que les hommes d'affaires se posent.

L'Union nationale ne croit pas que la nationalisation de l'industrie de l'amiante serait une solution valable pour l'économie québécoise.

Mais l'UN croit que le temps est venu de voir à ce que le développement des ressources naturelles respecte les priorités régionales de même que la qualité de l'environnement. Il faudra aussi établir aussitôt que possible une politique visant à augmenter le traitement au Québec de nos matières premières.

M. Biron s'est dit plus inquiet des réformes sociales et économiques contenues dans le programme politique du PQ que du résultat de l'éventuel référendum sur la séparation.

Ottawa refusera son aide aux sociétés qui boycottent Israël

OTTAWA (PC) — Les délégations commerciales du Canada à l'étranger et les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce au pays ont été officiellement avisés de refuser leur assistance à toute société canadienne ou étrangère qui participerait, d'une façon ou d'une autre, au boycottage économique d'Israel par les pays arabes.

Dans une note de service datée du 21 janvier dernier et adressée aux responsables des bureaux régionaux et aux délégués commerdiaux à l'étranger, le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. G. F. Osbaldeston, les invite à se conformer à la politique énoncée à ce sujet, le 21 octobre dernier, par le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson.

M. Jamieson avait alors déclaré aux Communes que le gouvernement refuserait son appui et ses services à toute société, organisme ou personne qui, dans le cadre d'une transaction, obligerait des entreprises canadiennes à poser des actes discriminatoires fondés sur la race, la religion, la nationalité ou l'origine ethnique.

Dans sa note de service, le sous-ministre Osbaldeston précise que les fonctionnaires concernés devront signaler au ministère tous les cas de boycottage portés à leur attention et qu'un rapport sur ces cas sera publié par le gouvernement deux fois par année.

On sait que, récemment, plusieurs organismes de la communauté juive canadienne ont protesté contre l'intensification, selon eux, du boycottage économique d'Israël au Canada par des entreprises canadiennes et étrangères. Ils ont exigé que le gouvernement fédéral passe de la parole aux actes et retire son aide à toute entreprise qui participerait à ce boycottage.

Selon les porte-parole de ces organisme, certains gouvernements étrangers exigent, pour faire affaires avec une entreprise étrangère, qu'elle refuse de vendre ou d'adheter des produits à Israël ou à des entreprises israéliennes.

La note de service obtenue hier par La Presse Canadienne dit clairement qu'"en accordant l'aide et les services ordinaires aux sociétés, organismes et personnes qui font des affaires dans les pays où les boycottages économiques sont en vigueur, les fonctionnaires doivent recevoir l'assurance de la société, de l'organisme ou de la personne en question que la transaction faite ne va pas à l'encontre de la politique du gouvernement canadien".

Les pays touchés sont Bahrein, l'Egypte, l'Irak, la Jordanie, le Syrie, les Émirates arages unis, la République arabe du Yémen, la République populaire démocratique du Yémen, l'Algérie, le Maroc, le Soudan et la Tunisie.

Toronto s'intéresse davantage au français

TORONTO (PC) — On signale un intérêt croissant de la population à l'égard de la langue française depuis les élections du 15 novembre dernier au Québec.

C'est ce qu'a affirmé mardi le commissaire Charles Arsenault de la Commission des écoles séparées du Toronto métropolitain.

M. Arsenault a précisé que la commission scolaire a élaboré un programme pilote bilingue pour l'automne prochain. Cette commission scolaire deviendra ainsi la première de la région torontoise à offrir un programme bilingue à ses étudiants anglophones.

"A l'issue du scrutin du 15 novembre, plusieurs Canadiens ont craint un ressac contre l'enseignement de la langue française", de dire M. Arsenault.

"Mais on signale plutôt un intérêt plus fort, actuellement, et de plus en plus de Canadiens sont déterminés à tout faire pour conserver l'intégrité du Canada", a-t-il ajouté.

"Il me semble qu'ils réalisent que la meilleure façon pour eux de comprendre leurs concitoyens d'expression française c'est d'apprendre leur langue".

La commission scolaire a décidé que les huit classes de cinquième année seront entièrement bilingues. L'enseignement sera dispensé en français durant une moitié de la journée et en anglais le reste du temps.

Ce projet coûtera $34,000.

Margaret à l'école

OTTAWA (PC) — Margaret Trudeau est retournée à l'école, mardi, pour y suivre un cours de deux ans en photographie, au collège Algonquin.

L'épouse du premier ministre Trudeau, tout comme 15 autres étudiants, passera 20 heures par semaine à étudier la photographie d'actualité et le développement de la pellicule.

Mme Trudeau, une enthousiasme de la photo qui a pris des leçons privées dans ce domaine, a affirmé ne vouloir profiter d'aucun traitement de faveur de la part des autorités scolaires.

"Elle nous a informés qu'elle mangerait à la cafétéria comme tous les autres", a révélé le directeur du cours de photographie de l'école, Gunther Leonhardt.

"Elle y signera probablement des autographes".

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 45c la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du St-Sacrement
Montréal - Tél. 844-3361
Compétence:
Christine Légaré

fonction publique municipale

Chef de section — Organisation et Productivité
Service du Personnel

Nature de l'emploi: Sous la direction générale de l'assistant-directeur des ressources humaines, le titulaire est responsable de l'organisation du bon fonctionnement et de la promotion de services de consultation et d'expertise en matière d'organisation et de productivité à la Ville de Montréal. Ceci inclut la définition de politiques, de l'orientation des services d'expertise, du cadre général et de l'ampleur des études devant être effectuées, des effectifs nécessaires pour la réalisation de ces études. Il doit à cette fin diriger le travail d'employés subalternes.

Qualité requises: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences administratives, en génie industriel, en sciences humaines ou autre discipline appropriée. Posséder plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'organisation et de la productivité dont quelques années à la direction d'employés et de bonnes connaissances de toutes les activités relatives à la fonction personnel et relations industrielles.

Traitement: $24,441.- $28,372., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service du Personnel, bureau 416, à l'Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél: 872-3236. Les **candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.**

VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale
Construction

Notre client propose un défi de taille aux cadres supérieurs qualifiés: celui d'assumer la direction générale d'un projet de construction de grande envergure dont la réalisation s'échelonnera sur plusieurs années.

Le titulaire se verra confier la direction et la coordination générale des diverses phases devant conduire à l'édification de cet important complexe. La conformité aux normes de construction établies, le respect des échéanciers et le respect des budgets seront aux nombres de ses principales préoccupations. Il sera secondé en cela par une équipe imposante de collaborateurs permanents, de consultants et d'entrepreneurs. Cette fonction s'accompagne d'une rémunération de cadre supérieur.

Ce poste intéressera les candidats qui sont ingénieurs et qui ont su faire leur marque dans la direction de projets de construction importants. Ils ont oeuvré comme ingénieur-conseil ou au sein d'entreprises de construction. Gestionnaires chevronnés et habiles négociateurs, ils se distinguent aussi par leur doigté, leur fermeté et leur intégrité. Ce concours s'adresse également aux hommes et aux femmes. Veuillez soumettre votre curriculum vitae à Jean-Pierre Bourbonnais, vous référant au dosssier 819.

Rourke, Bourbonnais & Associés Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20 ave. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

CHEF COMPTABLE

Matière de la fonction:
Coordonner et contrôler les activités reliées au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques afin d'assurer une gestion financière efficace.

Exigences:
— diplôme d'études universitaires de premier cycle en sciences de l'administration (sciences comptables)
— deux (2) années d'expérience dans le domaine de la comptabilité.

Traitement:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Lieu de travail:
Hull

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 4 février 1977, à:

Pavillon du Parc
Lise Bastien
Service du personnel
253, Boul. St-Joseph
Hull, J8Y 3X5

Bell Canada

Architecte

Bell Canada est à la recherche d'un architecte (homme ou femme) récemment diplômé pour le service des Immeubles à Montréal.

Conditions requises.
- Membre de l'Ordre des architectes du Québec.
- Bilingue (français, langue de travail).
- 2 années d'expérience en projets commerciaux.

Le candidat aura des déplacements occasionnels à effectuer.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Bell Canada,
Centre de recrutement,
601 rue Lagauchetière ouest,
Montréal (P.Q.)
H3C 3G4

Un emploi chez Bell, c'est une question de compétence.

L'opposition à Québec

Les Québécois sont loin d'être acquis à l'indépendance

QUÉBEC — "L'hypothèque de l'indépendance" qui pèse sur le gouvernement du Québec a empêché le premier ministre du Québec de donner aux milieux financiers américains les explications suffisantes sur les grandes orientations politiques, économiques et sociales de son gouvernement.

C'est en ces termes que le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Gérard D. Lévesque, a commenté hier matin le discours prononcé par M. René Lévesque mardi soir devant l'Economic Club de New York. De son côté, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, devait dire que ce discours avait constitué un "message partiel et partial que le premier ministre devra reprendre".

Selon M. Gérard D. Lévesque, si le discours du premier ministre a semblé décevoir son auditoire et les observateurs de la vie politique québécoise, c'est principalement à cause de l'insistance qu'il a mise à dire que le Québec était irrémédiablement engagé sur la voie de l'indépendance. Tout indique au contraire, a poursuivi M. Lévesque, que l'immense majorité des Québécois est contre l'indépendance du Québec.

Reconnaissant que le premier ministre avait livré un bon texte, il a dit douter que celui-ci ait pu réussir à rassurer les milieux économiques et à dissiper l'incertitude que connaît le Québec depuis le 15 novembre. Il ajoute qu'avec "l'hypothèque de l'indépendance", il n'aurait guère pu faire mieux.

Le chef du Parti libéral du Québec reconnaît par ailleurs que M. René Lévesque a apporté des précisions utiles en ce qui a trait à la question des nationalisations et l'avenir des entreprises minières et forestières, bien qu'il aurait aimé plus de clarté au chapitre de la politique linguistique et fiscale à laquelle seront soumises les entreprises étrangères.

Déjà la semaine dernière, M. Raymond Garneau avait accusé le gouvernement d'aller faire des courbettes à l'occasion de ce voyage devant les milieux financiers. M. Lévesque, rappelant que M. Jacques Parizeau avait en 1972 porté des accusations semblables lors d'un voyage de l'ancien premier ministre Bourassa à New York, a expliqué qu'il était juste que l'opposition fasse un peu d'ironie à l'endroit du gouvernement actuel. Il se dit conscient de l'importance d'un tel voyage, bien qu'avant de pouvoir se faire une opinion plus définitive sur ses résultats il faille attendre quelque temps, soit au moment où le gouvernement négociera ses prochains emprunts.

De son côté, le chef de l'Union nationale s'est dit d'avis que M. René Lévesque s'est comporté davantage comme le chef du Parti québécois que comme le premier ministre du Québec en interprétant comme il l'a fait le mandat qu'il a reçu le 15 novembre dernier.

M. Biron aurait par ailleurs souhaité que M. Lévesque apporte plus de précisions à propos des investissements étrangers et de l'approche sectorielle qu'entend définir le gouvernement; à propos également de la politique du gouvernement en matière d'investissements dans le secteur des richesses naturelles et de la transformation en sol québécois de ces richesses naturelles.

"On peut douter sans s'en réjouir en tant que Québécois, que le premier ministre ait réussi à vendre le Québec du 15 novembre", a déclaré M. Biron qui pense que "les investisseurs attendront plus de détails avant d'investir dans notre Belle province".

Les milieux financiers canadiens moins négatifs que les politiciens



Au lendemain du discours de M. Lévesque à New York, les réactions exprimées au Canada par les milieux financiers, les cercles d'affaires, les représentants des organismes patronaux et ceux des grandes entreprises sont, dans l'ensemble, moins négatives, moins pessimistes que celles des milieux politiques canadiens, ou encore que celles de certains porte-parole de la communauté financière américaine.

Mais, au total, les commentaires sont presque toujours assortis de réserves ou teintés d'attentisme. Les hommes d'affaires fondent leurs jugements sur des faits, des chiffres et des engagements. Or, à leurs yeux, le discours de M. Lévesque n'est jamais qu'un discours: seul l'avenir indiquera de façon certaine l'incidence réelle qu'il aura eue sur l'Amérique.

M. Sam Hughes, directeur de la Chambre de commerce du Canada, a fait la déclaration suivante: "A mon avis, c'était un discours très adroit qui s'adressait autant à un auditoire canadien qu'à son auditoire américain. Je crois que ce sont les Canadiens qui seront probablement les plus impressionnés." M. Hughes s'est dit "déconcerté" par l'analogie établie par le premier ministre entre les objectifs du Québec d'aujourd'hui et ceux des révolutionnaires américains il y a deux siècles "car la Révolution américaine ne fut pas très pacifique". Le directeur de la Chambre ne croit pas que les financiers de New York sont rassurés quant à la dette du Québec.

M. Bernard Finestone, président du Board of Trade de Montréal, aurait souhaité que M. Lévesque traite plus de thèmes économiques que des questions politiques. "À mon sens, M. Lévesque a rendu un mauvais service au Québec en se présentant devant un club économique pour discuter de l'hypothèse éloignée d'un Québec indépendant. Il a été élu avec le mandat d'assurer un bon gouvernement et de préparer un référendum."

M. Jean-Paul Létourneau, vice-président de la Chambre de commerce du Québec, estime, quant à lui, que "compte tenu du public auquel il s'adressait, son intervention a été bonne, sagement présentée et rassurante. Il est difficile d'évaluer ce que sera la réaction de New York. On sera mieux fixé la prochaine fois que le Québec se présentera sur le marché des obligations de New York. J'espère que son discours a convaincu: autrement, nous devrons payer."

M. Pierre Des Marais II, président du Conseil du patronat du Québec, a exprimé l'inquiétude que lui a causée et que lui cause de plus en plus l'importance, selon lui démesurée, que le gouvernement du Parti québécois accorde au thème de l'indépendance. "Nous constatons là un changement majeur. Nous l'avons appuyé quand il promettait un meilleure gouvernement; c'est pour cela qu'il a été élu. Mais maintenant, la tendance est infléchie, l'accent est mis davantage sur l'indépendance, puis sur un référendum démocratique à une date qui en garantira le succès."

M. Des Marais tient à rappeler que la campagne électorale de M. Lévesque n'était pas fondée sur le thème de l'indépendance, mais principalement sur une gestion meilleure et plus humaine du gouvernement. "C'est cette idée-là que le Conseil du patronat continue d'appuyer. Mais s'il doit y avoir une escalade dans le traitement du thème de l'indépendance, aux conditions de M. Lévesque, nous allons devoir réexaminer notre position."

M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne des marchands détaillants, a pour sa part exprimé l'espoir que "la menace séparatiste" puisse accélérer des changements souhaitables dans les structures socio-économiques du Canada. L'indignation des Québécois devant la manie des grandeurs, allusion aux installations olympiques, devrait se propager au Canada anglais, estime M. Bulloch qui ajoute: "Le vrai problème au Canada n'est pas de savoir si les Canadiens français aspirent à l'indépendance, mais plutôt si les Canadiens anglais veulent devenir des Américains".

M. Arthur Donner, économiste de Toronto, est d'avis que M. Lévesque s'est trompé d'auditoire. "La majorité des investissements au Québec proviennent du Canada, et ce sont ces investisseurs-là qu'il faut tenter de rassurer".

M. Marc Carrière, président du holding Sogena, a exprimé l'opinion que M. Lévesque n'avait pas fait mauvaise impression sur son auditoire américain, qu'il a pu rassurer les milieux financiers par l'exposé de ses politiques, et que le marché des obligations ne sera certainement pas fermé au Québec. Mais il se peut que les taux d'intérêt augmentent.

M. Alfred Powis, président de Noranda (dont le siège social est à Toronto) est rassuré par le fait que le discours de M. Lévesque ne contient pas d'éléments nouveaux. Le contraire l'aurait plutôt inquiété. "Les références de M. Lévesque aux nationalisations et sa promesse de ne pas augmenter les impôts sont très rassurantes pour le monde des affaires."

M. Powis fait toutefois une distinction entre sa réaction comme citoyen canadien et son appréciation comme homme d'affaires. Dans le premier cas, les déclarations de M. Lévesque au sujet de l'indépendance "inévitable" sont pour lui une cause de vive inquiétude. Mais, pour l'homme d'affaires, les propos entendus "sont plutôt encourageants". Il ajoute: "L'indépendance est une question politique qui n'affectera pas nécessairement l'entreprise privée, ni canadienne, ni américaine. Tout dépend du type de gouvernement qui la fera."

Les autres provinces

Le Canada peut-il survivre sans le Québec ?

Les gouvernements des autres provinces ne sont pas restés insensibles au discours de M. René Lévesque.

Plus préoccupé que d'autres par la perspective de l'accession du Québec à l'indépendance, en raison des conséquences qu'elle entrainerait pour les Maritimes, M. Alex Campbell, premier ministre de l'Ile-du-Prince-Édouard, a déclaré que le Canada pourrait sans doute survivre au départ du Québec mais à la condition que les neuf autres provinces soient très solidaires, très unies. Or, M. Campbell craint que, le Québec se détachant de la fédération, la Colombie-Britannique et l'Alberta ne soient tentés de suivre la même voie, auquel cas le Canada ne pourrait plus exister.

En effet, poursuit M. Campbell, s'il arrivait que les deux provinces occidentales et le Québec se séparent, on peut penser que l'Ontario et les provinces de la Prairie n'accepteraient pas d'assumer le fardeau financier que supposerait l'aide aux provinces de l'Atlantique. Celles-ci, a-t-il insisté, ne peuvent se suffire à elles-mêmes. Dans le cas de l'Ile-du-Prince-Edouard, a rappelé le premier ministre, 40% des revenus personnels sont tirés directement ou indirectement du Trésor fédéral.

En conclusion, M. Campbell annonce qu'il va proposer la création d'une commission spéciale du Conseil des premiers ministres des Maritimes afin d'étudier les implications d'une éventuelle sécession du Québec. Mais son espoir le plus immédiat, c'est encore de convaincre les Québécois de demeurer au sein de la Confédération.

A Toronto, le ministre des Finances et Trésorier, M. Darcy McKeough, s'est inscrit en faux contre les raisons invoquées par M. Lévesque dans son discours à l'appui de sa thèse historique en faveur de l'indépendance et, en particulier, contre le rapprochement avec l'histoire de l'affranchissement des colonies américaines, il y a 200 ans. Il éprouve le besoin de retourner à ses manuels d'histoire pour contrôler de plus près.

M. McKeough reconnait que le premier ministre du Québec a "bien parlé" mais il n'est pas en mesure de dire quels seront les effets de ce discours sur les investissements américains au Québec. Le ministre ontarien invite toutefois les Canadiens à la vigilance et les met en garde contre la tentation de croire que tout va quand même assez bien au Canada. La gravité du problème québécois ne saurait être sous-estimée, dit encore M. McKeough, qui ajoute: "M. Lévesque est un leader très populaire. Le séparatisme fait appel à l'émotivité, et M. Lévesque peut amener un grand nombre de personnes à partager son idéal."

À Régina, le vice-premier ministre de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, ne voit rien de surprenant dans le discours de New York. Il importe, a-t-il dit, que les Canadiens des autres provinces s'abstiennent de réactions excessives à l'égard des propos tenus par M. Lévesque dont le gouvernement doit faire face à toutes sortes de problèmes immédiats et préoccupants, la séparation du Québec n'étant pas le plus urgent.

Il convient plutôt que l'ensemble des Canadiens recherche des solutions qui puissent répondre aux problèmes du Québec, des formules propres à satisfaire ses aspirations. Il faut surtout éviter de se laisser entrainer dans une situation d'affrontement.

D'autre part, le vice-premier ministre constate que la politique du Québec est moins rigoureuse que celle de la Saskatchewan à l'égard du contrôle des richesses naturelles.

À Moncton, M. Donatien Gaudet, président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, estime de son côté que le discours du premier ministre du Québec ne laisse désormais subsister aucun doute quant aux objectifs souverainistes de M. Lévesque. M. Gaudet ne pense pas toutefois que l'indépendance soit "inévitable", M. Lévesque ayant réitéré que la décision ultime appartiendra au peuple qui se prononcera par voie de référendum.

"Je ne sais pas quelle sera la décision des Québécois, mais je ne serais pas surpris si la séparation se produisait."

La société qu'il préside n'a pas pris position au sujet de l'indépendance du Québec, mais elle s'est prononcée déjà en faveur de l'autodétermination des peuples. M. Gaudet pense aussi que certains privilèges devraient être accordés aux Acadiens qui forment un tiers de la population du Nouveau-Brunswick, laquelle s'élève à 650,000.

À Saint-Jean, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, ne met plus en doute la sincérité de M. Lévesque quant à son objectif: "Il est définitif qu'il entend bien séparer le Québec du Canada s'il est en son pouvoir de le faire." Mais le chef du gouvernement de Terre-Neuve est convaincu que M. Lévesque éprouvera des difficultés à obtenir le financement nécessaire sur les places américaines.

M. Moores croit encore que tout retard à organiser le référendum ne peut qu'accentuer l'incertitude qui prévaut actuellement dans les autres provinces. Quand les taux d'intérêt des obligations du Québec augmentent, les taux des obligations des autres provinces augmentent aussi. "Aucun d'entre nous ne peut longtemps faire les frais de cette incertitude."

Les éditorialistes jugent sévèrement le discours

Les éditoriaux de la presse canadienne ne sont pas particulièrement sympathiques envers M. Lévesque et la plupart des journaux dénoncent le discours qu'il a prononcé à l'Economic Club de New York. Plus nuancée et, dans l'ensemble, plus compréhensive à l'égard du premier ministre, la presse francophone formule toutefois de nombreuses réserves.

Aux États-Unis, on ne connait jusqu'ici que les réactions du New York Times et du Wall Street Journal qui se montrent très réservés et formulent de sérieuses critiques. (On trouvera à la page 4 le texte intégral du commentaire de M. James Reston, l'un des plus prestigieux journalistes des États-Unis, publié hier dans le New York Times).

Voici quelques extraits des principaux éditoriaux:

●

Toronto Star — Les exploits oratoires du premier ministre René Lévesque et des membres de son cabinet à New York devraient suffire à ramener à la réalité même les plus complaisants des Canadiens: ce pays court un risque fatal. (...)

On peut maintenant affirmer que le gouvernement de M. Lévesque a choisi New York pour commencer son travail de démolition du Canada. (...) D'après le PQ, le Canada ne constitue pas un pays unifié et ne peut pas fonctionner comme tel.

Le ministre des Finances Jacques Parizeau a déclaré devant des hommes d'affaires: "À toute fin utile, le gouvernement fédéral n'existe plus."

Bien que Lévesque n'ait pas repris ce genre de propos, il a décrit un Canada en train de s'effriter. C'était bien "deux nations — anglaise et française — et non pas une"... L'indépendance du Québec était une chose inéluctable, aussi naturelle et aussi justifiée que la sécession de l'Amérique de l'Empire britannique.

Les Américains qui connaissent un peu l'histoire du Canada, aussi bien que leur propre histoire nationale, doivent trouver que la situation n'a rien d'analogue. Ottawa n'a jamais traité le Québec, ni aujourd'hui ni par le passé, comme George III traitait les colons américains. Et l'indépendance des États-Unis était basée sur le principe des droits et des libertés de l'individu, et non pas sur le nationalisme ethnique comme c'est le cas au Québec.

●

Globe and Mail — Le Premier ministre René Lévesque n'a pas exactement servi de guide à la Vérité... Le PQ a fait porter sa campagne électorale sur la corruption du gouvernement libéral en place et sur le socialisme d'extrême-gauche qu'il avait l'intention de substituer au capitalisme libéral... Mais aux Américains, M. Lévesque a laissé subtilement entendre que le PQ avait plaidé et gagné la cause de la sécession aux élections.(...)

Après avoir essayé de convaincre son auditoire américain que la séparation était inévitable, M. Lévesque a expliqué comment un Québec indépendant s'associerait au pays qu'il aurait quitté... Mais ce supposé partenaire — les Américains auraient peut-être aimé le savoir —, il a déjà été giflé par le gouvernement Lévesque... M. Lévesque a donné autant de garanties faciles aux financiers américains qu'au reste du Canada. Alors que le programme de son parti proclame une socialisation massive, il a déclaré à son auditoire qu'il "n'avait pas l'intention de déclencher une politique de nationalisation"(...)

Les hommes d'affaires newyorkais sont probablement assez intelligents pour déjouer cette tactique en considérant les faits. Les Québécois le sont sûrement.

●

The Vancouver Province — Comme la plupart des autres gouvernements d'Amérique du Nord, qu'ils soient fédéraux, d'un État ou provinciaux, le PQ voit sa politique et ses objectifs "nationaux" compromis par des événements qui se déroulent à l'extérieur de sa frontière et qu'il est impuissant à contrôler.

L'intérêt manifesté par les media newyorkais s'adresse à un phénomène politique, René Lévesque le révolutionnaire élu. Mais cet intérêt ne se reflétera pas sur les investisseurs entêtés des États-Unis, qui vont réclamer de meilleurs arguments pour accorder leur appui que le désir de Québec de cesser d'être "la femme entretenue du Canada", comme M. Lévesque a décrit la situation d'une façon originale...

Il y aura peut-être, si cela peut se négocier, une union douanière et monétaire. Mais les investisseurs américains partagent-ils l'opinion de M. Lévesque qu'il sera facile de négocier avec un Canada amputé du bras droit? Et que va-t-il se produire si une telle union se révèle favorable au Canada et non au Québec? Des guerres ont été provoquées par des désaccords sur un traité. Jusqu'à quel point l'argent américain serait-il en sureté dans un tel Québec?

●

Kingston Whig-Standard — Se rendant compte qu'il aura à faire face à divers problèmes, à une certaine résistance, à ceux qui ne pensent pas comme lui, particulièrement parmi les Québécois, M. Lévesque a déjà changé d'avis au sujet de sa promesse électorale voulant que les Québécois soient consultés sur l'avenir de leur province d'ici deux ans. La consultation se fera maintenant au cours des cinq ans que devrait durer le mandat de M. Lévesque.

De toutes façons, si M. Lévesque demeure chef du gouvernement pendant les cinq prochaines années, les Québécois finiront par lui réclamer le référendum.

Il pense, sans doute, que même si la majorité des Québécois rejettent l'idée de la séparation à l'heure actuelle, il peut jouer sur les sentiments du reste du Canada. Cette tactique peut engendrer un sentiment de haine qui, s'il prenait de l'ampleur, pourrait convertir même le plus loyaliste des Canadiens français et le faire se retourner contre ses frères.

●

Le Droit (Ottawa) — Les institutions financières et les entreprises américaines sont maintenant fixées quant aux intentions du Québec. Les règles du jeu sont clairement établies. Le Québec reprendra contrôle de toutes son économie, accédera à l'indépendance, proposera une alliance économique avec le Canada, et se présentera comme partenaire aux États-Unis. Les termes d'échange Québec-USA seront donc profondément modifiés et leurs effets auront une toute autre dimension pour les deux parties. Par ailleurs, la formation d'un deuxième pays au nord des États-Unis transformera dans son ensemble la configuration de l'Amérique du Nord. Ceci exigera une refonte du réseau des relations continentales. L'accession du Québec à l'indépendance ébranle donc plus que le Canada et de ce dernier dépend en partie l'avenir économique et politique du continent.

●

Le Soleil (QUÉBEC) — "Le discours qu'a prononcé M. René Lévesque a clôturé avec éclat l'opération-charme qu'il avait amorcée lundi dans la métropole américaine. Le but avoué du séjour de M. Lévesque à New York était de rassurer les investisseurs et les prêteurs. Il a su, pour ce faire, utiliser un langage franc et direct sans pour autant progresser ni provoquer son auditoire.

(...) M. Lévesque n'a sûrement pas réussi à convaincre ses auditeurs du bienfondé de toutes ses affirmations. A M. Lévesque et à son gouvernement, maintenant, de prouver qu'ils peuvent satisfaire les attentes qu'ils ont fait naître dans la population sans augmenter les impôts; à eux d'amener les plus radicaux à faire preuve de réalisme dans leurs propositions socio-économiques. (...)

Dans la mesure ou le séjour newyorkais de M. Lévesque consistait essentiellement à établir un contact serein entre le nouveau gouvernement le milieu financier américain et à maintenir les relations amicales qui ont existé jusqu'à maintenant, il apparaît que l'opération charme des deux derniers jours a réussi. On pourra en juger de façon plus concrète au cours des prochaines semaines quand le gouvernement et l'Hydro-Québec commenceront à emprunter les quelque 1.5 à 2 milliards de dollars qu'ils devront négocier sur le marché américain cette année.

●

Regina Leader-Post — Le discours s'est soldé par une victoire tactique pour les fédéralistes canadiens et par une "escarmouche sans succès pour René Lévesque et le Parti québécois".

L'indépendance du Québec, a dit M. Lévesque posément, est un fait accomplie, une simple question de temps. Les banquiers et financiers américains devraient être tranquilles. Les investisseurs n'ont rien à craindre en cas de séparation.

Lévesque a fait appel à la compréhension de son auditoire ainsi qu'à son appui.

Il n'a pas réussi...

Les investisseurs américains sont évidemment intéressés par le climat qui prévaudra dans la province. Le premier ministre a fait de son mieux pour les rassurer que son gouvernement "social-démocrate" n'a pas la moindre intention, ni avant ni après le plébiscite, d'ériger des barrières régissant le mouvement de capitaux étrangers.

M. Lévesque a tiré mais sans toucher la cible.

Le premier ministre a probablement commis une erreur grave en affirmant que la séparation du Québec était inévitable. Elle n'est pas inévitable. Les Américains le savent et c'est pourquoi ils rejettent cette idée de "destin" dont parle M. Lévesque.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*:	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 27 janvier 1977

Le FMI accordera un prêt à l'Italie

Mondale lie le sort de Berlin à celui de la détente Est-Ouest

BERLIN (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis sont prêts à utiliser tous les moyens nécessaires pour défendre la liberté de Berlin-Ouest, a déclaré hier M. Walter Mondale.

Au cours d'une visite de deux heures dans l'ancienne capitale allemande, le vice-président américain a lié le sort de Berlin-Ouest à la détente entre l'Est et l'Ouest. Celle-ci, a-t-il averti, risquerait d'être compromise par toute tentative de modifier le statut particulier de la ville.

Dès son arrivée à l'aéroport de Tegel, M. Mondale a dit fort nettement que les Etats-Unis partagent avec la population berlinoise "les valeurs démocratiques de liberté, justice et respect des droits de l'homme". Ma visite, moins d'une semaine après l'investiture du président Carter, a pour but de permettre "la réaffirmation nette et dramatique de l'engagement de notre pays envers la sécurité et la liberté de Berlin et des liens d'amitié entre nous," a ajouté M. Mondale.

Dans une mise en garde à l'Allemagne de l'Est et à l'Union soviétique, M. Mondale a déclaré que "la stabilité de la situation à Berlin demande que les droits et responsabilités quadripartites pour l'ensemble de Berlin continuent à être respectés."

"Toute remise en cause de cette importante base légale et toute tentative unilatérale de modifier le statut de la ville reconnu par les quatre puissances ne seraient pas conformes à l'accord quadripartite (de 1971) et compliqueraient énormément les efforts pour réduire les tensions."

Ceci visait probablement de récentes déclarations des milieux autorisés est-allemands indiquant que les responsabilités des quatre puissances ne s'appliquaient maintenant qu'à Berlin-Ouest seulement.

M. Mondale a repris ensuite l'avion pour Rome, où il est arrivé au début de l'après-midi. Là, le vice-président américain s'est montré raisonnablement optimiste sur l'octroi d'une aide du FMI (Fonds monétaire international) à l'Italie.

Dans la déclaration qu'il a faite hier soir à Rome à l'issue d'un entretien de deux heures avec le président du conseil italien. M. Giulio Andreotti, le vice-président américain a ajouté qu'il souhaitait que la démarche italienne auprès du FMI aboutisse. Il a souligné que les conversations d'hier étaient la continuation de celles qu'il a déjà eues en décembre dernier à Washington avec M. Andreotti.

Pour M. Mondale, la situation économique de l'Italie est "sérieuse". Ceci, a-t-il estimé, est dû à la conjonction du ralentissement économique mondial et de facteurs spécifiques à l'Italie.

Il a rappelé à cette occasion la volonté du président Jimmy Carter de "stimuler prudemment l'économie américaine et mondiale".

"Nous savons, a dit le vice-président, que des négociations sont en cours avec le Fonds monétaire international. Nous avons bon espoir et nous comptons sur l'heureuse conclusion de ces négociations à des conditions satisfaisantes pour tous les intéressés."

L'Italie a demandé un prêt de 530 millions de dollars au FMI et un autre de 430 millions de dollars à la CEE conditionné par l'octroi du premier.

En attendant, a poursuivi M. Mondale, les États-Unis espèrent, grâce à leurs propres efforts et à la coopération dans le même sens d'autres pays, contribuer à amener l'économie internationale à plus d'activité.

Au cours de l'entretien de M. Mondale avec M. Andreotti au palais Chigi, le projet de conférence au sommet économique des pays industrialisés non communistes a été évoqué. Il a également été question des progrès que M. Carter compte réaliser pour stopper la dissémination des armes nucléaires et de l'espoir du nouveau président des États-Unis de parvenir à un pacte international sur la limitation des ventes d'armes.

En arrivant à Rome, M. Mondale a dit qu'une coopération étroite entre les États-Unis et leurs alliés constituait la pierre angulaire de la politique étrangère du président Carter.

Le soutien des États-Unis à l'Italie, apprend-on de bonne source américaine, pourra prendre deux aspects. Le premier, celui d'une ligne de crédit, déjà prévue par la précédente administration lors de la visite de M. Andreotti à Washington en décembre, pour soutenir la lire contre de nouvelles spéculations. Le deuxième aspect pourrait être des facilités commerciales de la part des nations à économie forte pour aider l'Italie à diminuer le déficit de sa balance des paiements.

A ce sujet, M. Mondale avait déclaré avant son arrivée à Rome aux journalistes qui l'accompagnent dans son avion: "Je veux souligner que les pays à économie forte — États-Unis, Allemagne et Japon — pourraient jouer un rôle stimulant et que cela, avec quelques règles commerciales appropriées, devrait apporter aux Italiens une aide pour leurs problèmes d'emploi et d'exportations".



Le vice président Walter Mondale s'est rendu hier au mur de Berlin en compagnie du maire de la ville, M. Klaus Schuetz. Les deux hommes observent la célèbre porte Brandenburg dans la partie est de Berlin.

(Téléphoto AP)

Bonn respectera son contrat avec le Brésil

BONN (Reuter) — L'Allemagne de l'Ouest est prête à renforcer les conditions de contrôle sur l'exportation de la technologie nucléaire, mais ne renoncera pas à son contrat avec le Brésil, a annoncé hier M. Klaus Boelling, porte-parole du gouvernement fédéral allemand.

Des conversations auront lieu dans les prochaines semaines entre pays occidentaux pour préciser les conditions de vente d'usines nucléaires à l'étranger, a-t-il indiqué.

La question de la prolifération des armes nucléaires et de l'accord entre la RFA et le Brésil a été évoquée mardi entre le chancelier Helmut Schmidt et M. Walter Mondale, vice-président des Etats-Unis.

Le président Carter souhaite une modification de l'accord de 1975 prévoyant notamment la livraison au Brésil d'usines de retraitement et d'enrichissement de l'uranium, d'une valeur de 16 milliards de marks.

"Le gouvernement fédéral allemand a pour habitude d'honorer les contrats signés", a dit cependant M. Boelling. Mais le porte-parole n'a pas exclu "que des obligations supplémentaires" soient introduites dans le marché nucléaire avec le Brésil.

Des pressions américaine se sont exercées sur l'Allemagne et sur la France à propos d'exportation d'équipements destinés au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La France tout en maintenant son marché avec le Pakistan, a annoncé le mois dernier qu'elle mettait fin à l'exportation d'usines de retraitement.

De source informée à Bonn, on affirme que si les États-Unis accroissaient davantage leurs pressions pour une annulation ou une modification du contrat avec le Brésil, l'Allemagne fédérale pourrait proposer au club des exportateurs d'énergie nucléaire de Londres d'internationaliser son contrat.

Les installations, posant problème, comme celles destinées au retraitement et à l'enrichissement seraient mis à la disposition de toute l'Amérique latine et placées sous contrôle international, ajoute-t-on de même source.

Le gouvernement brésilien n'a reçu, jusqu'à présent, aucune proposition de réunion tripartite (États-Unis/RFA/Brésil) pour discuter de l'accord nucléaire entre l'Allemagne fédérale et le Brésil, indiquait-on hier dans les milieux officiels de Brasilia.

Plus qu'une université!

Collège militaire. Saviez-vous que les collèges militaires du Canada dispensent un enseignement universitaire d'une haute valeur. Les exigences du programme, la qualité du personnel et les résultats obtenus par les étudiants classent les collèges des Forces armées canadiennes parmi les meilleurs centres d'études avancées au pays.

Formation complète. Les étudiants des collèges ne limitent pas leur intérêt aux éléments académiques. Un programme intensif de développement physique et social leur assure une formation complète.

Offre intéressante. Les cours sont gratuits et les livres sont fournis de même que le matériel nécessaire aux études. Enfin, le programme de formation des officiers des Forces canadiennes leur assure un avenir intéressant.

Université de votre choix. Même si plusieurs préfèrent la qualité académique et la discipline stimulante des collèges militaires, il se trouve un grand nombre d'étudiants universitaires qui bénéficient du programme d'aide des Forces armées canadiennes. Vous pouvez, en effet, faire payer vos études et vos livres par les Forces en plus de recevoir une solde régulière tout en fréquentant l'institution universitaire canadienne de votre choix; notre programme s'applique à plus de 40 disciplines différentes.

Informez-vous! Cela ne vous engage à rien... Si vous décidez de profiter de notre programme d'aide, et seulement alors, vous vous engagerez à servir le pays pendant un certain temps à titre d'officier... avec tous les avantages que cela apporte.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES **SI LA VIE VOUS INTÉRESSE**

Pourriez-vous, sans obligation de ma part, me faire parvenir plus de renseignements sur les carrières offertes par les Forces canadiennes.

Nom

Âge Scolarité

Adresse

Ville Prov.

Code Postal

Adressez ce coupon à:
Centre de recrutement des Forces armées canadiennes,
1254, rue Bishop, Montréal, H3G 2E3
N.B.: Vous pouvez aussi téléphoner (à frais virés) à
Tél: 866-8791

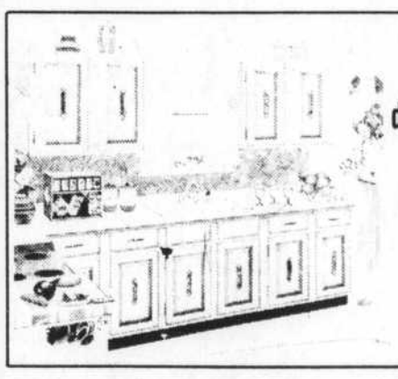
VENEZ VISITER NOTRE FABULEUSE SALLE DE MONTRE!

RABAIS DE 20% à 30% SUR LES CUISINES pour un temps limité

METROPOLITAIN

CONNAÎT LES GOÛTS DES QUÉBÉCOIS

HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE SALLE DE MONTRE
Dimanche 11.00 A.M. à 5.00 P.M.
Samedi 9 A.M. à 4.00 P.M.
Lundi au mercredi, 9.00 A.M. à 5.00 P.M. Jeudi, vendredi 9.00 A.M. à 9.00 P.M.
VENEZ DÉCOUVRIR LES NOUVELLES IDÉES DE MHS



La cuisine de vos rêves avec les armoires en bois solide signées MARTEL



La cuisine est un lieu de rencontre que GREGG sait rendre plus chaleureux.



LES LUXUEUSES CUISINES Vous offrent des caractéristiques rationnellement conçues, pour vous épargner du travail. Mais pourquoi vous arrêter là? Nous pouvons tout faire. Peut-être aimeriez-vous refaire le parquet, le plafond ou les murs pour mieux harmoniser l'ensemble. Metropolitain peut s'en charger. Nous vous montrerons des centaines de façons de faire de votre cuisine une cuisine de rêve.

Depuis le temps que vous rêvez de cette magnifique cuisine... venez jeter un coup d'oeil dans notre salle de montre. Et cette salle de jeux qui réjouirait tant les enfants! Vous avez le choix des panneaux, du plancher et de la finition. Vous désirez rénover votre salle de bains ou vous trouvez peut-être qu'une seule ne suffit plus... De toute façon, venez voir notre fabuleuse salle de montre. Vous y trouverez des idées à votre goût.

QUEL SONT VOS BESOINS?
- ☐ BUREAUX BIBLIOTHÈQUE
- ☐ GARAGE 1,2,3 PLACES
- ☐ RAJOUT
- ☐ GRENIER
- ☐ TOITURE
- ☐ DORTOIR
- ☐ TRAVAUX DE CIMENT
- ☐ VITRES
- ☐ SALLES DE JEUX
- ☐ TRAVAUX DE MENUISERIE
- ☐ REVÊTEMENT D'ALUMINIUM



SALLES DE JEUX
MHS fera naître sous vos yeux la plus magnifique des salles de jeux. MHS connaît bien les besoins d'une jeune famille et vous indiquera toutes les possibilités offertes par une salle de jeu bien aménagée. N'oubliez pas le rabais sur toutes les salles de jeux.



SALLES DE JEUX
C'est le temps de construire votre salle de jeux. Les salles de jeux construites par MHS sont très spéciales. Vous avez le choix des panneaux, du plancher et de la finition. Les prix comprennent l'installation du système électrique.



SALLES DE JEUX
C'est maintenant le temps de vous faire une salle de jeu. Les salles de jeu construites par SRM sont très spécailes. Elles sont faites selon vos goûts. Nous offrons un choix complet de panneaux muraux, de couvre-planchers et de carreaux de plafond. Isolation complète. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.

NOUS FABRIQUONS VOTRE CUISINE AU COMPLET POUR LE PRIX DU RECOUVREMENT





SALLES DE BAINS
Ajoutez une salle de bains ou renovez celle que vous avez présentement. Styles et couleurs à votre choix. Mur à mur, vanités, etc. etc.



SALLE DE BAINS
MHS peut réaliser la salle de bains de vos rêves. Choisissez parmi une vaste gamme de coloris et d'idées de décoration.

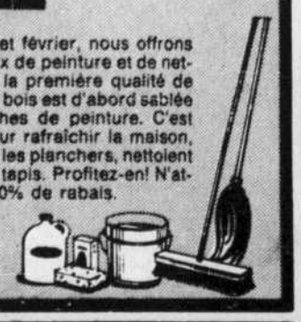
NOTRE ÉQUIPE
Gérant: N. Lévesque
Ass. Gérant: François Gauthier
décorateurs: L. Lebelle
décorateurs: Paul Boulanger
décorateurs: Charles Lacourte
dessinateur: Paul Lefaivre

4058 O., JEAN-TALON
AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE
482-0600
ENTRE VICTORIA ET CÔTE-DES-NEIGES

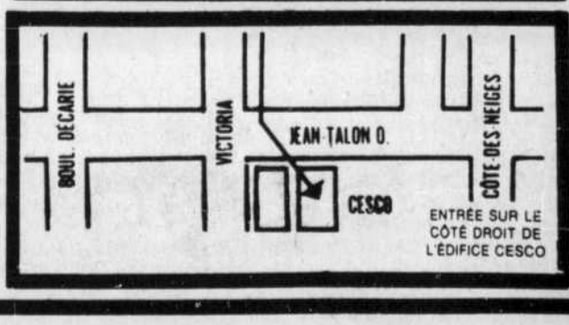
RABAIS DE 20% EN JANVIER ET FÉVRIER!



Durant les mois de janvier et février, nous offrons 20% de rabais sur les travaux de peinture et de nettoyage. Nous n'offrons que la première qualité de peinture. Chaque surface en bois est d'abord sablée puis recouverte de 2 couches de peinture. C'est garanti pour une année. Pour rafraîchir la maison, nos experts lavent et sablent les planchers, nettoient les vitres, murs, meubles et tapis. Profitez-en! N'attendez pas au printemps! 20% de rabais.



C'EST TOUTE UNE AUBAINE!



Moyers à la CIA ?

WASHINGTON (AFP) — M. Bill Moyers, porte-parole de la Maison-Blanche durant l'administration Lyndon Johnson, pourrait être nommé directeur de la CIA, la centrale de renseignement américaine, a-t-on appris hier de bonne source.

M. Moyers, actuellement journaliste à la chaîne de télévision CBS, serait en tête de la liste de noms qu'étudie le président Jimmy Carter à la suite du retrait de M. Theodire Sorensen initialement disigné pour ce poste mais qui y renonça la semaine dernière en raison de l'opposition de nombreux sénateurs. Parmi les autres noms figurent ceux de M. Paul Warnke, ancien secrétaire adjoint à la Défense, et du général James Gavin, avancé par le speaker de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill, mais qui a 70 ans. Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, a déjà fait savoir que M. Carter pourrait annoncer son choix dès cette semaine.

M. Moyers, âgé de 42 ans et Texan comme l'était Lydon Johnson, avait joué un rôle important à la Maison-Blanche durant le milieu de la dernière décennie. Il était non seulement le porte-parole officiel de la présidence mais aussi l'un des conseillers de Johnson dont il avait la confiance. Après avoir quitté l'administration il devint directeur du quotidien Newsday, puis entra à la chaine publique de télévision PBS, où il produisit pendant cinq ans une émission intitulée "Bill Moyer's Journal".

Il est entré à CBS l'an dernier.



Le président Carter félicite son ami Griffin Bell, nouveau ministre de la Justice, après sa prestation de serment hier. M. Bell n'avait vu sa nomination confirmée par le Sénat qu'après de très longues et animées auditions devant les commissions du Congrès. (Téléphoto AP)

Le PCE montre sa force à Madrid

Impressionnantes funérailles pour les avocats assassinés

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Trois des avocats tués lundi lors du massacre de la rue Atocha ont été enterrés hier à Madrid au cours d'une impressionnante cérémonie, qui a constitué la première manifestation de masse du parti communiste en Espagne.

Plus de cent mille Madrilènes, deux cent mille selon certains, disciplinés, en files serrées saluant le poing fermé, serrant souvent un oeillet rouge, ont rendu en plein coeur de la ville un dernier hommage à ceux que M. Santiago Carillo, secrétaire général du parti, a présenté comme "les premiers et peut-être aussi les derniers marthyrs de la nouvelle Espagne démocratique". Ces trois avocats comme les deux autres victimes, enterrées séparément le matin étaient membres du PCE.

Aucun incident n'a été signalé, à aucun moment la police massée très loin n'est intervenue. Tant au palais de justice où les corps avaient été exposés que dans les grandes avenues empruntées par le cortège le service d'ordre a été assuré par des milliers de jeunes militants du parti porteurs de brassards rouges.

D'autres portaient les quelque 200 couronnes et gerbes d'oeillets rouges et blancs, et les milliers de petits bouquets plus modestes qui au moment du départ ont rempli plusieurs fourgonnettes.

C'est M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste, protégé par un mur humain de gardes du corps, qui a reçu lui-même les condoléances des personnalités politiques présentes au palais de justice.

Pendant plus d'une heure, la circulation a été totalement interrompue dans le centre de la ville plongé dans un silence inhabituel. Suivant les instructions du service d'ordre les participants se sont ensuite dispersés sans incident et sans bruit le long des grandes artères. L'inhumation aux cimetières de Carabanchel et La Almudena s'est faite dans l'intimité. Presque tous les partis politiques étaient représentés par leurs dirigeants.

M. Carillo a réservé son accolade la plus chaleureuse à l'avocat M. Joaquin Ruiz Jimenez, dirigeant de la gauche démocrate-chrétienne. Dans une déclaration à quelques journalistes, le secrétaire général du parti communiste a rendu hommage à "l'armée et aux groupes ouvriers et démocratiques" qui ont déjoué des manoeuvres... visant à empêcher la transition pacifique vers la démocratie". M. Carrillo faisait allusion au massacre de la rue Atocha mais aussi à l'enlèvement le même jour du général Emilio Villaescusa.

De son côté, M. Joaquin Ruiz Jimenez, a rendu aussi hommage à l'attitude de l'armée. "L'armée a compris quel était le véritable ennemi dans l'Espagne d'aujourd'hui. Elle a réagi avec un calme exceptionnel aux provocations des derniers jours. Désormais elle appuiera, je suis sûr, le gouvernement pour accélérer le passage à la démocratie. Il faut aller plus vite". M. Jimenez, reprenant l'idée avancé mardi par le dirigeant socialiste Enrique Tierno Galvan a suggéré l'élargissement vers la fauche de la formation gouvernementale actuelle "pour rétablir la confiance et aller plus vite en besogne".

Par ailleurs, le gouvernement espagnol s'est longuement réuni sous la présidence du premier ministre, M. Adolfo Suarez, qui a annulé le voyage qu'il devait effectuer au Proche-Orient. Selon certaines rumeurs non confirmées, il envisagerait de demander une nouvelle mesure d'amnistie pour les détenus politiques.

En attendant, le gouvernement a fait venir 500 policiers en civil et quatre compagnies anti-émeutes supplémentaires dans la capitale pour assurer le calme.

Des dizaines de milliers d'ouvriers ont observé hier des arrêts de travail symboliques pour protester contre la vague de violence déclenchée par l'extrême-droite. Les syndicats avaient invité leurs adhérents à ne pas manifester dans la rue, de crainte de provoquer d'autres actes de violence.

Les grèves ont paralysé les charbonnages des Asturies, des usinés textiles à Barcelone, des chantiers navals à Bilbao et des fabriques de matériel électro-ménagers à Madrid.

La responsabilité du mitraillage de l'étude des avocats des commissions ouvrières et de la mort d'une manifestante étudiante de dix-neuf ans a été revendiquée par des extrémistes de droite se baptisant "les trois A" (Alliance Apostolique Anticommuniste).

Un correspondant anonyme, se présentant comme porte-parole des "trois A", a téléphoné dans la matinée à des journaux à Barcelone. Il a averti que les "trois A" exécuteraient" d'autres membres de la gauche et que la "nuit des longs couteaux" continuerait si le GRAPO (Groupement révolutionnaire antifasciste premier octobre), qui a enlevé le général Villaescusa, exécutait le président du conseil suprême de justice militaire.

Le sigle que s'est donné l'organisation d'extrême-droite espagnole correspond à celui de l'Alliance Anticommuniste Argentine qui se propose "l'élimination des ennemis de la patrie argentine."

Paris: Giscard veut une solution d'union

PARIS (AFP) — La crise politique que traverse la majorité parlementaire française à l'occasion de la préparation des élections municipales à Paris a connu un important rebondissement lorsque le président de la République a fait annoncer hier, à l'issue du conseil des ministres, qu'il avait chargé le Premier ministre Raymond Barre d'une mission pour "aboutir à une solution d'union".

La situation à Paris est actuellement la suivante: Michel d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la Recherche, ami personnel du président de la République, a été chargé d'une mission de coordination de la majorité pour présenter des listes communes dans les 18 secteurs parisiens. M. d'Ornano avait annoncé à l'issue d'une audience du président, le 12 novembre dernier, qu'il avait été choisi comme futur maire de la capitale. Cette annonce insolite avait accrédité l'impression que le choix de M. d'Ornano avait été décidé par le président de la République personnellement.

Il y a exactement une semaine, M. Jacques Chirac, ancien Premier ministre, annonçait avec fracas qu'il se présentait également à la mairie de Paris. Cette décision était considérée par l'ensemble des milieux politiques comme un défi au président de la République.

M. Chirac justifiait cette décision en déclarant intolérable que M. d'Ornano ait présenté contre des conseillers sortants de la majorité des membres de l'actuel gouvernement. Il assurait d'autre part qu'il se présentait dans l'esprit de la pluralité des candidatures préconisée par le président de la République au cours de sa conférence de presse du 17 janvier dernier.

Le président de la République a déclaré hier devant le conseil des ministres que "les conditions dans lesquelles s'engagent les élections municipales à Paris ne sont pas celles du pluralisme mais de la discorde". Il a indirectement déchargé M. d'Ornano de sa mission, lorsqu'il a confié une mission d'union au Premier ministre Raymond Barre qui s'apprête à recevoir successivement tous les leaders de la majorité pour tenter de les mettre d'accord sur le choix d'un candidat commun à la mairie de Paris. On présume à ce propos que M. Raymond Barre pourrait pressentir M. Pierre Christian Taitinger, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et élu de la capitale ou madame Simone Veil, ministre de la Santé.

Quels que soient les résultats de la négociation qu'engage le Premier ministre sur instructions du président et avec l'accord du gouvernement, la nouvelle entrée en scène du chef de l'État dans cette affaire est le signe, que l'affaire des municipales de Paris a été "mal engagée".

Ce jugement a été renforcé lorsqu'a été publié, à l'heure même où se terminait le conseil des ministres, un sondage de l'Institut français d'opinion publique 'IFOP) effectué avant l'entrée en lice de M. Chirac, et faisant apparaître que non seulement, M. d'Ornano ne pouvait prétendre être maire de Paris mais qu'il n'avait pratiquement pas de chances d'être élu comme conseiller municipal dans le secteur qu'il avait lui-même choisi et où le candidat de M. Chirac l'emportait nettement devant lui.

La déclaration présidentielle publiée à l'issue du conseil des ministres confirme que pour le président, l'enjeu de la lutte pour la mairie de Paris est politique et qu'il aura un impact à l'échelon national lors des élections législatives de 1978.

Richard reprend sa navette en attendant une mission US

JOHANNESBOURG (d'après AFP et Reuter) — Dans l'attente d'une prochaine mission américaine, le diplomate britannique, M. Ivor Richard reprend aujourd'hui sa navette en Afrique australe, pour tenter de trouver une solution pacifique au problème rhodésien, en se rendant au Botswana et en Zambie.

M. Richard a annoncé au cours d'une conférence de presse qu'il pensait rencontrer dans la capitale zambienne le président Kenneth Kaunda et les leaders du "front patriotique" nationaliste, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe, avant de regagner Londres au milieu de la semaine prochaine.

Le président de la conférence de Genève sur la Rhodésie était arrivé lundi soir à Johannesbourg, venant de Salisbury, après que ses dernières propositions de règlement eurent été refusées par le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith.

M. Richard a indiqué que, depuis son retour, il avait essayé "d'evaluer les conséquences de la déclaration de M. Smith". "Nous avons eu des consultations avec nos alliés, en particulier les États-Unis, et nous espérons que quelques idées pour l'avenir pourront être prochainement annoncées", a-t-il dit.

M. Andrew Young, nouveau délégué permanent des États-Unis aux Nations Unies, aura bientôt des entretiens avec M. Richard, affirme-t-on de source britannique bien informée. On s'attend que M. Young — qui est Noir — se rendra mardi prochain en visite en Tanzanie d'où il pourrait aller en Afrique du Sud et au Nigeria.

De nombreux délégués aux Nations unies pensent que les États-Unis sont les seuls à bénéficier d'une influence suffisante pour amener l'Afrique du Sud et le régime de Salisbury à consentir à un règlement négocié en Rhodésie. On estime dans ces milieux que la Grande-Bretagne, pour louables que soient ses efforts, n'est pas en mesure d'y parvenir toute seule.

On prévoit que la Rhodésie sera évoquée lors de la visite à Londres, aujourd'hui du vice-président Walter Mondale. Pour sa part, le secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, a rencontré hier l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Washington, M. R.S. Botha. Il est vraisemblable que les positions de M. Smith et leurs incidences ont figuré parmi les sujets abordés au cours de ce tour d'horizon.

En outre, le gouvernement américain a réagi sèchement à la position exprimée à Salisbury par le premier ministre Ian Smith, soulignant que toute négociation dont seraient exclus les dirigeants noirs "ne saurait déboucher sur un règlement".

Le porte-parole du département d'État, M. Fred Brown, rappelant que les États-Unis soutenaient le point de vue britannique, a déclaré que "à notre point de vue nous ne considérons pas que la soi-disant solution interne proposée par M. Smith puisse permettre un règlement pacifique du conflit, et de ce fait, une telle solution n'a pas le soutien des États-Unis".

On sait que M. Smith, annonçant le 21 janvier la rupture des pourparlers avec la Grande-Bretagne, avait indiqué que les autorités de Salisbury recherchaient "un règlement interne" par négociations avec des dirigeants noirs ne participant pas à la lutte armée.

Par ailleurs, militaires et armes sont actuellement acheminés de Somalie, qui jouit d'une aide militaire soviétique, en territoire mozambicain, en vue d'une guerre totale contre la Rhodésie, déclare-t-on de source nationaliste noire à Salisbury.

On se refuse à préciser l'ampleur des forces militaires ou la qualité des armements, mais on parle de la possibilité d'un "franchissement de la frontière par des chars". Prié de dire si la guérilla s'étendra aux zones urbaines de la Rhodésie, on répond que la prochaine étape, en cas d'échec des initiatives diplomatiques, "sera la guerre totale". "Vous seriez étonnés de voir le nombre de Zimbabweens (Rhodésiens) qui ont été entrainés dans d'autres pays au maniement des armes."

Ce sera une force africaine, plusieurs pays africains noirs ont offert de les envoyer, ajoute-t-on. On se refuse toutefois à tout commentaire sur l'éventualité d'une intervention de troupes cubaines comme pendant la guerre civile en Angola. Un porte-parole de la sécurité rhodésienne a dit tout ignorer de ces déplacements. Il n'a ni confirmé ni démenti l'information.

Par ailleurs, arrivé inopinément à Londres venant de Belgrade, le président de l'aile intérieure du Conseil national africain de Rhodésie, M. Joshua Nkomo, a accusé le gouvernement britannique d'avoir agi derrière son dos en négociant avec M. Ian Smith à Salisbury.

M. Nkomo a dit ignorer les dernières propositions britanniques d'instauration d'un gouvernement de transition que M. Richard a présentées au premier ministre rhodésien.

Tanaka comparaît ce matin à Tokyo

TOKIO — Accusé d'avoir touché 1.6 millions de dollars de la Lockheed pour favoriser la vente au Japon d'avions Tristar, M. Kakuei Tanaka, ancien premier ministre, comparaît aujourd'hui devant le tribunal du district de Tokio.

S'il est reconnu coupable, M. Tanaka — qui a démissionné de ses fonctions de premier ministre en novembre 1974, à la suite d'une vive controverse sur ses affaires financières — risque une peine de cinq ans de prison et la confiscation des pots-de-vin touchés.

A ses côtés comparaîtront son ancien secrétaire, M. Joshio Enomoto — accusé d'avoir servi d'intermédiaire lors de la remise de l'argent de la Lockheed — et trois cadres supérieurs de la compagnie Marubeni, qui fut l'agent de la Lockheed. MM. Hiro Hiyama, ancien président de cette compagnie, et MM. Toshiharu Okubo et Hiroshi Ito, anciens directeurs généraux. Ces trois hommes son accusés de corruption, de parjure et — comme M. Tanaka — de violation des règlements sur le contrôle des changes.

Les experts juridiques estiment que cette affaire extrêmement compliquée pourrait durer... cinq ans, si l'on tient compte d'éventuels recours auprès de la haute cour de Tokio et auprès de la Cour suprême.

M. Tanaka, qui est âgé de cinquante-huit ans, sera représenté par neuf défenseurs, parmi lesquels huit anciens juges ou procureurs. La première audience débutera par la lecture, faite par l'accusation, d'une déclaration d'une centaine de pages, dans laquelle figureront des faits nouveaux, déclare-t-on de source juridique.

Dans le cadre de la même affaire, un autre procès s'ouvrira le 31 janvier: celui de l'ancien ministre des Transports Tomisaburo Hashimoto (âgé de soixante-quinze ans), de l'ancien vice-ministre des Transports Takayuki Sato, et de six cadres supérieurs de la compagnie aérienne All-Nippon Airways.

Aucune date n'a encore été fixée pour la comparution en justice de la personnalité d'extrême-droite Yoshio Kodama — "conseiller secret" de la Lockheed — et du richissime homme d'affaires Kenji Osano. Ce dernier a été inculpé il y a six jours pour s'être rendu coupable de parjure devant le Parlement à propos de l'affaire Lockheed. Quant à M. Kodama, il est accusé de divers délits d'évasion fiscale et de violation des règlements du contrôle des changes.

Malade, M. Osano est alité depuis août dernier. M. Kodama serait également cloué au lit depuis que le scandale Lockheed a éclaté au Japon en février l'année dernière.

L'ancien premier ministre, dit-on, niera tous les faits qui lui sont reprochés, y compris d'avoir reçu 500 millions de yen mais selon la presse, l'accusation a la preuve que l'argent incriminé se trouvait au domicile de M. Tanaka à Mejiro, quartier élégant au nord de Tokyo, où il occupe une résidence d'un hectare évaluée à 5 millions de dollars.

Le procès s'annonce difficile pour l'accusation. Pour prouver qu'il y a corruption, il faut en effet établir que le premier ministre a bien le pouvoir d'ordonner au ministre des Transports d'acheter tel ou tel avion. En pratique, cela ne semble pas faire de doute, mais juridiquement la preuve reste à faire.

Et s'il est admis que l'autorité du premier ministre ne va pas jusque là, le fait qu'il fasse pression à titre privé sur un ministre n'est pas répréhensible et l'argent qu'il reçoit cesse d'être un pot-de-vin pour devenir "une donation politique."

Mais il y a mieux: il faut prouver que les récipiendaires étaient conscients d'accepter des pots-de-vin et se rendaient compte qu'il s'agissait de paiements illicites. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il faut être d'un naturel flegmatique pour recevoir 1,6 million de dollars sans éprouver de curiosité quant aux motifs d'une telle amabilité. Mais, enfin le sang froid n'est pas un crime.

La KCIA "gênerait" le cabinet Fukuda

TOKYO (AFP) — Les résultats des enquêtes sur les activités des services secrets sud-coréens (KCIA) au Japon risquent de mettre le gouvernement de M. Takeo Fukuda dans une situation difficile.

Le Parti communiste japonais, le Parti socialiste, le Parti néo-bouddhiste Komeito et même le gouvernement ont décidé de vérifier si oui ou non des parlementaires nippons, comme leurs homologues américains, ont reçu des pots-de-vin de la KCIA, afin d'orienter la politique japonaise dans une direction favorable à Séoul.

Toute l'affaire repose sur les déclarations de M. Donald I. Ranard, chargé des Affaires coréennes au département d'Etat américain de 1970 à 1974, période au cours de laquelle ces pots-de-vin auraient été versés à des députés du parti gouvernemental et de l'opposition. Ces déclarations ont été recueillies par M. Atsushi Hashimoto, sénateur communiste, en visite à Washington.

Ensuite, M. Ranard a précisé au correspondant à Washington du journal Yomiuri qu'il avait obtenu ces informations des services de renseignements américains en Corée et au Japon, ainsi que de l'ambassade des États-Unis à Tokyo.

M. Hashimoto, citant M. Ranard, a ainsi indiqué que les services de renseignements américains et la police japonaise ont confirmé l'enlèvement à Tokyo en 1973, par la KCIA, de l'ancien candidat à la présidence de la république de Corée, M. Kim Dae Jung. Celui-ci purge actuellement une peine de huit ans de prison à Séoul pour activités anti-gouvernementales.

M. Ranard a également dit à M. Hashimoto que le premier ministre japonais de l'époque, M. Kakuei Tanaka, aurait probablement reçu 300 millions de yen (un million de dollars) de la Corée du Sud pour un règlement politique de cette affaire qui avait provoqué pas mal de remous au Japon.

Enfin, M. Ranard a signalé à M. Hashimoto que la Corée du Sud aurait participé au financement des campagnes électorales des hommes politiques japonais favorables à Séoul.

Cette dernière accusation, si elle est fondée, risque de porter un rude coup au prestige du cabinet Fukuda, considéré comme pro-Séoul.

Washington demande à Prague de respecter l'accord d'Helsinki

WASHINGTON (d'après AFP, Reuter et AP) — Le gouvernement américain a rappelé avec célérité à la Tchécoslovaquie qu'il considérait les mesures prises contre les signataires de la Charte 77, comme contrevenant aux engagements sur les libertés pris à Helsinki durant l'été 1976.

Le département d'Etat a rendu publique hier une déclaration officielle faisant état de la détention ou "harcèlement" de plusieurs signataires tchécoslovaques de la Charte, et ajoutant: "tous les signataires de l'acte final de la conférence d'Helsinki se sont engagés à promouvoir, respecter et observer les droits humains et les libertés fondamentales pour tous. Nous devons déplorer avec force la violation de tels droits et libertés, où qu'elle se produise".

Le porte-parole du département d'État a précisé que cette déclaration avait été personnellement approuvée par le secrétaire d'État, M. Cyrus Vance.

En outre, le comité exécutif du parti travailliste britannique a adopté à l'unanimité hier une résolution condamnant l'arrestation ou le harcèlement des Tchécoslovaques qui ont signé la Charte 77, manifeste réclamant le respect des droits de l'homme en Tchécoslovaquie, et invitant le gouvernement tchécoslovaque à respecter les engagements de l'accord d'Helsinki sur la détente Est-Ouest.

Pendant ce temps, les porte-parole de la charte, les professeurs Jiri Hajek et Jan Patocka ont adressé un nouvel appel au gouvernement tchécoslovaque lui demandant de confirmer la validité des pactes sur les droits de l'homme, ainsi que les articles 28 et 29 de la constitution tchécoslovaque, apprend-on à Prague.

Ces deux articles garantissent à l'ensemble des citoyens "la liberté d'expression dans tous les domaines de la société, y compris le droit de liberté de parole et de presse" (art. 28) ainsi, que le "droit d'adresser aux corps représentatifs et aux autres organes de l'État leurs propositions, suggestions, doléances". "Les organes de l'État ont le devoir d'y donner suite dans un esprit de responsabilité et en temps utile" (art. 29).

Dans leur lettre, les deux porte-parole contestent la légalité des "attaques publiques, diffamations, accusations injustes lancées contre les citoyens qui cherchent à exercer ces droits".

"Nous posons ces questions, ajoutent-ils, au nom de plusieurs centaines de citoyens qui ont signé la Charte 77, et nous attendons votre réponse conformément à la constitution".

Cependant, Rude Pravo, organe du comité central du PC tchécoslovaque, réaffirme avec force hier sa condamnation des signataires de la Charte 77 et ses critiques contre la presse occidentale.

Dans un très long éditorial, le journal souligne que "jamais un État socialiste ne laissera se dérouler librement les complots contre-révolutionnaires, jamais il n'y aura de démocratie pour les ennemis de classe, jamais personne ne pourra répandre publiquement et en toute impunité des mensonges et noircir et trahir la classe ouvrière".

Rude Pravo accuse ensuite la presse occidentale de s'inquiéter des restrictions de liberté en Tchécoslovaquie, alors qu'elle passe sous silence des dizaines de faits choquants "montrant la terreur, la brutalité, la décadence de la bourgeoisie dans de nombreux pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine..." Le journal reproche également à la presse occidentale de taire les dizaines de milliers de résolutions et les prises de position contre la charte "de millions de gens".

Rude Pravo accuse ainsi les journalistes occidentaux de "compter sur les doigts d'une main tremblante les prétendus contestataires de Pologne, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, quelques traites d'Union soviétique, et d'essayer de prouver que c'est une manifestation de résistance au socialisme et à l'ensemble de la communauté socialiste. La seule chose qu'ils démontrent c'est qu'ils ont eux-mêmes coordonné cette bombe avant Belgrade, afin de placer l'Union soviétique dans le box des accusés, comme l'a écrit insolemment un journal britannique".

Par Belgrade, il faut entendre la conférence qui se réunira cet été dans la capitale yougoslave et qui fera suite à la conférence d'Helsinki.

"Pressions" soviétiques dénoncées par Belgrade

BELGRADE (AFP) — Le général Nikola Ljubicic, ministre yougoslave de la Défense, a mis en garde les Yougoslaves contre "les pressions de ceux qui aspirent à l'hégémonie", et a accusé des "milieux dirigeants" d'États, qu'il n'a pas nommés, de mener une "guerre spéciale" contre la Yougoslavie.

La "tendance à l'hégémonie" est généralement attribuée à l'URSS par les communistes yougoslaves, note-t-on.

Parlant hier devant l'organe suprême de l'Alliance socialiste ("front" qui rassemble la quasi-totalité de la population adulte yougoslave), le général Ljubicic avait auparavant souligné que "le monde non-aligné constituerait une entrave de plus en plus puissante à la stratégie de conquête des puissances impérialistes".

"Quant à la Yougoslavie, a-t-il ajouté, en tant que membre des plus actifs du mouvement non-aligné, elle sera certainement la plus soumise aux pressions de ceux qui aspirent à l'hégémonie".

Il ressort du discours du général Ljubicic que, si la Yougoslavie ne se sent pas actuellement menacée d'agression armée, elle est en revanche l'objet d'une "guerre spéciale" continuelle.

"L'ennemi, a ajouté le ministre yougoslave, dirige son activité contre l'acquis de notre révolution, l'indépendance du pays et son caractère non-aligné, la place et le rôle du parti dans notre développement socialiste et son activité au sein du mouvement international ouvrier..."

"Nous sommes exposés aux pressions les plus diverses. Nous sommes témoins de tentatives permanentes de saper, à partir de l'étranger, les fondements de notre société autogérée et d'affaiblir notre unité", a délcaré de son côté M. Dusan Petrovic, président de l'Alliance socialiste devant une conférence de cet organisme réunie au Parlement.

Il a ajouté qu'une des formes de pression était "les spéculations sur un avenir prétendument incertain de la Yougoslavie", spéculations auxquelles "nous répondons que nul n'a à se soucier de notre avenir, dont nous nous chargeons nous-mêmes".

M. Petrovic a dit encore que "les agents ennemis se lient dans le pays à des anti-gestionnaires pour les utiliser en vue de pressions et de menaces".

Le discours de M. Petrovic avait été précédé mardi de la publication d'un rapport sur le même thème dénonçant "les pressions constantes des forces staliniennes et néo-staliniennes sur la Yougoslavie non-alignée et autogérée".

le panier à provisions

Les jus, rien de catastrophique

par Renée Rowan

Soyez rassuré. Il n'y a pour l'instant aucune pénurie de jus d'orange congelé. Si vous n'en avez pas trouvé dans le comptoir chez Steinberg ces jours derniers, ou qu'il n'y avait que des grands formats de 16 2/3 onces, ce n'est que pure coïncidence. Il y a eu tout simplement un retard dans les arrivages. La situation devrait, dès aujourd'hui, être redevenue normale et vous trouverez en quantité les trois formats réguliers: 6¼, 12½ et 16 2/3 onces.

En parcourant les pages d'annonces des grandes chaînes d'alimentation, hier, vous aurez noté que le jus d'orange congelé est offert presque partout au prix régulier, parfois même à quelques cents de moins. Ainsi, par exemple, chez IGA et Boniprix, le format de 12 ½ onces est offert à trois pour $1.00, c'est-à-dire à 33 1/3 cents l'unité; chez Dominion et Steinberg, le prix est le même que le semaine dernière, soit 36 cents.

Si le prix des oranges Temple de Floride (excellentes et juteuses) a augmenté d'une façon importante depuis quelques jours, passant de 89 cents à $1.18, par contre, toutes les oranges en provenance de la Californie sont demeurées au même prix ou à quelques cents près. Chez Richelieu-Sélect, on a noté des oranges Sunkist, grosseur 113, à 67 cents la douzaine; la même grosseur chez Dominion, coûtent 69 cents. A Boniprix, on a révélé des pamplemousses blancs de Floride, grosseur 48, à huit pour 79 cents.

C'est donc dire que l'on peut encore obtenir, à bon compte, notre ration quotidienne de vitamine C, antiscorbutique, neurostimulante et anti-infectieuse.

Pourquoi seulement du jus d'orange? — Question d'habitude, de routine, et aussi peut-être parce qu'on ignore les autres sources de vitamine C. Elles sont plus abondantes qu'on ne le croit et Louise Lambert-Lagacé, dans son livre *Diététique dans la vie quotidienne*, indique où les trouver.

	mg
8 onces de jus de tomate	39
4 onces de jus de pomme vitaminé	44
4 onces de jus d'orange frais ou congelé	61
1 tasse de chou cru ou cuit	47
1 tasse de chou-fleur cru ou cuit	66
1 piment vert	79
1 orange	75
½ pamplemousse	52
½ tasse de brocoli cuit	63
½ cantaloup	63
½ tasse de fraises ou framboises fraîches ou congelées	44
1 tasse de feuilles de pissenlit cuites	32
½ tasse de choux de Bruxelles cuits	66
½ tasse de navet cru, en dés	24
1 tasse de céleri	25

On en trouve également dans le jus de raisin congelé auquel on a ajouté de la vitamine C, dans le mélange de jus de légumes, dans la pomme de terre.

Si l'on mange chaque jour une alimentation variée, riche en fruits et légumes sous diverses formes, on a toutes les chances d'obtenir la ration quotidienne de vitamine C recommandée qui est de 30 mg.

De nouveau les fraises et les framboises — Pour compléter l'information donnée la semaine dernière sur les confitures de fraises à l'occasion du sondage de l'Association des consommateurs du Canada (Qué), section Valleyfield, Monique Saint-Hilaire, des services éducatifs de la Direction générale de la protection de la santé, précise qu'il existe une différence entre la confiture de fraises (de framboises, d'abricots ou de tout autre fruit) et la confiture de fraises avec pectine.

Lorsque c'est indiqué sur le pot, confiture de (nom de fruit), le produit doit renfermer au moins 45% du fruit nommé, sauf que, si le fruit nommé est la fraise, il doit renfermer au moins 52% de fraises. Dans le cas de la confiture de (nom du fruit) avec pectine (cela doit être indiqué de cette façon sur le pot), le produit doit renfermer au moins 27% du fruit nommé sauf que si le fruit nommé est la fraise, elle doit renfermer au moins 32% de fraises.

Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, la confiture comme la confiture avec pectine doivent renfermer au moins 66% de solides. Pour arriver à cette quantité, on peut utiliser de la pulpe de fruits. Cela explique donc que même si l'étiquette montre une confiture contenant de beaux fruits complets, on peut trouver dans la confiture avec pectine quelques fraises seulement, le reste étant de la pulpe de fruits. En fait, c'est l'étiquette qui, souvent, est de nature à tromper le consommateur puisque le contenu, en principe, doit répondre aux normes du gouvernement... 32% de fraises.

Cela explique pourquoi on paie plus cher la confiture que la confiture avec pectine. Il est d'autre part intéressant de signaler que seule la confiture avec pectine peut renfermer un colorant pour aliments. C'est interdit dans le cas de la confiture.

●

Un nouveau règlement — La teneur en sodium des aliments pour enfants en bas âge (junior) et des aliments en purée pour bébés est désormais soumise à des normes alors qu'auparavant il n'existait qu'une directive invitant les fabricants à ne pas mettre plus de 0.25 gr de sodium dans ces produits.

Les nouvelles normes s'établissent ainsi: desserts 0.10 grammes de sodium par 100 grammes pour les enfants en bas âge et 0.05 pour les purées; viandes, repas de viandes, petits déjeuners, 0.25 gr pour les enfants en bas âge et 0.15 pour les purées; légumes, soupes, 0.20 gr pour les enfants en bas âge et 0.10 pour les purées.

Il est également interdit d'ajouter du sel aux jus et boissons aux fruits, aux purées de fruits et aux céréales.



Les travailleurs agricoles tentent de récupérer les quelques légumes qu'auront épargnés les grandes gelées qui ont frappé les jardins maraîchers de la Floride la semaine dernière. (Téléphoto AP)

En proie à la solitude

60,000 Montréalais se confient chaque année à Tel-Aide

par Marie Laurier

Il faut se sentir bien démuni et bien désemparé pour raconter son histoire à une personne anonyme, pour lui quêter un peu d'espoir.

Et le plus souvent en pleine nuit, temps propice à l'angoisse et à la peur...

L'année dernière, 60,000 Montréalais rongés par des problèmes d'ordre émotif ou psychologique qui leur apparaissaient insurmontables ont eu recours au service téléphonique de Tel-Aide.

Au bout du fil, un "écoutant" patient, calme et compréhensif fait en sorte de démêler au mieux l'enchevêtrement de la situation vécue par l'appelant et ce seul geste, s'il ne "guérit" pas, justifie à lui seul l'existence d'un organisme entièrement bénévole consacré à atténuer la détresse humaine.

"La solitude est la grande plaie de la vie moderne et on a du mal à imaginer combien elle peut faire souffrir ceux et celles qui la vivent. Ce sont des personnes de tout âge qui se trouvent perdues et sans contact avec qui que ce soit", nous confie une "écoutante". C'est pourquoi il importe que Tel-Aide soit ouvert sans relâche, 24 heures par jour, sept jours par semaine, 365 jours par année, même durant les Fêtes, surtout pendant cette période de l'année où certaines personnes ressentent davantage leur isolement et l'acuité de leurs difficultés".

L'éveil du printemps est aussi une saison propice aux remises en question et c'est sans arrêt que le téléphone sonne à Tel-Aide durant les mois de février et de mars.

Quelque 300 "écoutants", hommes et femmes issus de tous les milieux, travaillent aux quatre postes téléphoniques de Tel-Aide et reçoivent les confidences des appelants, en français ou en anglais. Pour sa part, notre interlocutrice oeuvre à Tel-Aide depuis sa fondation il y a six ans, soit le 30 janvier 1971, et elle a été attirée vers cette forme de volontariat en raison de son anonymat qui est la règle d'or de l'organisme qui vit de la générosité du public. Justement la campagne de souscription annuelle aura lieu du 1er au 15 février et les responsables ont fixé l'objectif à $66,000.

Si chacun peut appeler à Tel-Aide, ne devient pas "écoutant" qui veut. Un comité de formation se charge e donner les cours d'écoute aux bénévoles qui doivent avoir beaucoup de maturité, posséder un esprit rationnel et une très grande capacité d'accueil. Souvent un candidat plein de bonne volonté n'arrivera pas à dominer suffisamment ses émotions pour saisir les implications réelles du problème exposé par l'appelant et il ne peut par le fait même établir le climat de sérénité essentiel à ce genre de dialogue. Ainsi sur 25 personnes qui suivent les cours de formation à l'écoute, il en restera une quinzaine à la fin de la session, les autres décidant eux-mêmes qu'elles ne sont pas faites pour ce genre de travail. "A ce moment, précise notre interlocutrice, il ne s'agit pas de brimer un désir de servir la communauté, loin de là, nous dirigeons le candidat vers d'autres organismes plus conformes à leur personnalité et leur caractère".

Au cours de l'année dernière, les bénévoles de Tel-Aide ont dû venir en aide à de nombreuses personnes, jeunes et d'âge moyen, qui menaçaient de se suicider. Cette catégorie d'appelants représente un pour cent de l'ensemble des cas et les responsables avouent avoir du mal à cerner les causes de cette situation. Ce phénomène peut toujours trouver une explication au fait que l'on parle de plus en plus ouvertement du suicide dans le milieu, alors qu'autrefois ce drame restait bien caché et enfoui dans les seuls souvenirs de la famille qui le dissimulait sous d'autres prétextes, aux yeux de la parenté et des amis.

Parmi les autres conflits aigus vécus par les appelants, on peut identifier ceux que génèrent l'alcool, les drogues, les perversions et les déviations sexuelles, les problèmes conjugaux, familiaux et de caractère. Il y a également les hommes et les femmes qui ont des propensions à broyer du noir, ceux qui ont un tempérament pessimiste de nature et qui s'abîment dans des crises d'extrême découragement. D'autres ont été victimes de longue maladie ou sont simplement démoralisés au moment même où ils décident de confier leurs ennuis à une oreille sympathique.

Bref, toute la gamme de problèmes est entendue à Tel-Aide. Et tous ne sont pas tristes, il s'en faut. Tel ce jeune Montréalais qui a appelé Tel-Aide à ses frais bien entendu, en pleine nuit, de New York, seulement pour entendre parler... français. Il avait le mal du pays et cette nostalgie lui était insupportable. L'écoutant de Tel-Aide a su le rasséréner.

On fait parvenir son don par la poste à l'adresse suivante: Tel-Aide, Case postale 437, Station Westmount, P. Québec. Le numéro de téléphone est inscrit en première page du répertoire téléphonique dans la liste services-secours offerts aux abonnés.

Le CLSC St-Henri: réponse dans 7 jours

Le ministère des Affaires sociales prendra d'ici une semaine une décision quant à la mise en tutelle réclamée vendredi dernier par les employés du CLSC Saint-Henri Petite Bourgogne.

On sait qu'à la suite de conflits idéologiques entre le directeur général, M. Paul-Émile Trudel et le personnel du CLSC, la quasi totalité du personnel, ont dit préférer la présence d'un tuteur à celle d'un directeur qu'ils jugent incompétent.

Entre-temps, les employés du CLSC rencontreront vendredi prochain le député de Saint-Henri et ministre du Travail et de l'Immigration, M. Jacques Couture qui fut la cheville ouvrière de ce centre de santé communautaire dans la Petite Bourgogne.

Dans un télégramme reçu hier par les employés de l'établissement, le MAS assure "qu'une action sera prise dans ce dossier avec la collaboration du Conseil d'administration du CLSC d'ici une semaine". Le message est signé Henri-Paul Chaput, directeur des établissements de services communautaires au ministère.

Les employés reprochent surtout au Conseil d'administration et au directeur général de ne pas soutenir le principe de "participation" qui a toujours prévalu dans le CLSC depuis sa mise sur pied et c'est dans cet esprit qu'ils ont obtenu une rencontre avec le député-ministre, M. Jacques Couture, lui qui s'est toujours fait l'ardent défenseur de la participation des citoyens et à la prise en charge de leurs affaires.

Au cours de la réunion à huis clos du Conseil d'administration vendredi soir dernier à la résidence du président, M. Yves Girard, les membres ont confirmé leur désir de faire démissionner deux coordonnateurs du CLSC, ce que les employés contestent avec l'aide de leur avocat.

Pour l'instant, tous les services traditionnels sont maintenus au CLSC, seuls les programmes à caractère novateur sont immobilisés, notamment ceux qui touchent certains projets pour les personnes âgées et le service de périnatalité.

Voyage d'étude en Inde

La faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke organise un voyage d'étude en Inde du 15 décembre 1977 au 5 janvier 1978. Ce voyage s'inscrit dans le cadre des recherches effectuées depuis quelques années par le secteur des sciences humaines des religions de l'Université de Sherbrooke en vue de promouvoir une meilleure connaissance des religions et des cultures orientales dans les écoles secondaires et les collèges du Québec.

L'un des objectifs du voyage est de mettre au point du matériel didactique de première main pour l'étude de la civilisation indienne d'hier et d'aujourd'hui. Le coût du voyage sera d'environ $1,650.00.

Ce voyage s'adresse aux professeurs de niveau secondaire, collégial et universitaire, et à toute personne qui désire effectuer une recherche sur la société indienne. Les participants pourront obtenir des crédits dans le cadre d'un programme de maîtrise en sciences humaines des religions (45 crédits) pour les activités de recherche effectuées avant, pendant et après le voyage.

L'encadrement du projet sera assuré par le professeur Fernand Ouellet de l'Université de Sherbrooke et par M. Dad Prithipaul de l'Université d'Alberta à Edmonton.

Pour plus de renseignements, s'adresser, avant le 1er mars 1977, à: Fernand Ouellet, faculté de théologie, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec J1K 2R1 (Tél: 565-5913).

Les handicapés devront maintenant verser $0.50

QUÉBEC (PC) — Les personnes handicapées de la région de Québec doivent maintenant débourser $0.50 par passage simple pour l'utilisation de leur service de transport en commun.

La corporation publique "Les Habitations Plus", qui administre ce service, a reçu de la Commission des transports du Québec l'autorisation de solliciter un droit de passage aux usagers. Ce service était gratuit auparavant.

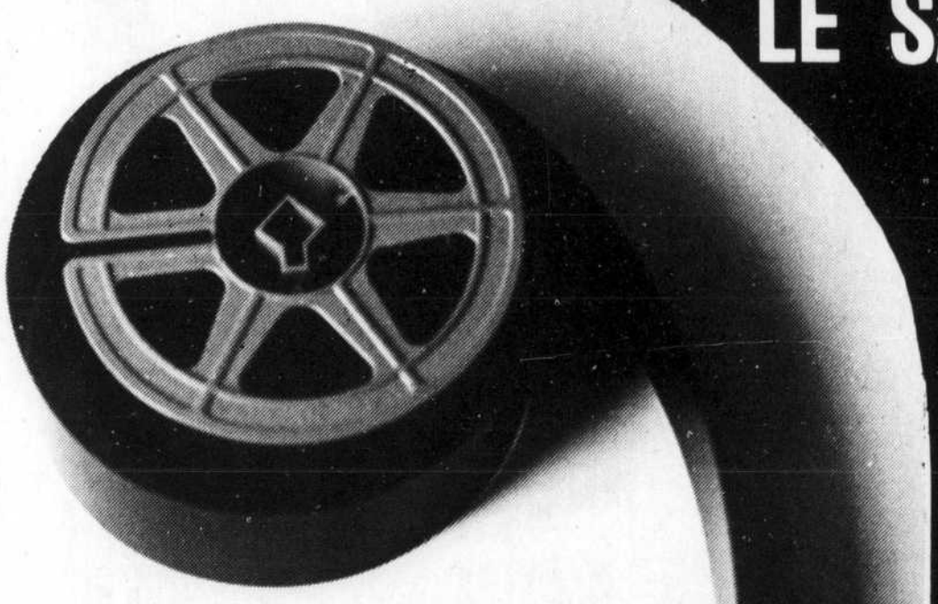
Cette mesure, explique M. Richard Couet, directeur-général de la corporation, permettra de maintenir le service en opération jusqu'au premier avril. La subvention gouvernementale de $30,000, et celle de $10,000 venue de Centraide, ne suffisaient plus à garder à flot ce service de transport, ajoute M. Couet.

L'entrée en vigueur lundi de ce droit de passage constitue pour certains usagers une contrainte de taille, notamment pour le groupe d'aveugles devant se rendre quotidiennement à un atelier. Au bout de la semaine, ils doivent débourser $5.00 à même le revenu de $10.00 qu'ils tirent de leur travail.

Ce qui se passe dans le monde te regarde . . . Pour ton frère d'Afrique lépreux, donne à
Fame pereo

MICROFILM

LE SAVIEZ-VOUS ?



LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR
SERVICE DU MICROFILM
211 rue du ST-SACREMENT,
MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1
OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245
Compétence: BERTRAND SOUCY

la boîte à échos

L'assemblée générale des membres de l'Association des éditeurs canadiens a élu récemment à la présidence de cet organisme M. Yves Dubé, directeur général des Éditions Leméac, pour l'exercice 77. M. Dubé remplace ainsi M. Claude Hurtubise à la tête du bureau exécutif qui se compose en outre de M. Réal d'Anjou (vice-président de la région de Québec), M. Pierre Tisseyre (vice-président de la région de Montréal), M. Gaston Miron (secrétaire-trésorier). MM. Robert Davies, Claude Frémont, Claude Hurtubise et Victor Martin complètent cet exécutif. L'AÉC compte maintenant 43 membres actifs avec l'entrée récente des Éditions internationales Alain-Stanké.

●

Le *Centre d'essai le Conventum* (1237 b, rue Sanguinet) qui offrira encore au cours de cette saison ses tréteaux à l'avant-garde culturelle québécoise tant en théâtre et musique qu'en cinéma, présente du 27 au 30 janvier et du 3 au 6 février à 21 h une pièce de Louis Saïa, *Une amie d'enfance* avec Pauline Martin, Pauline Lapointe, Jean-Guy Viau et Jean-Pierre Cartier. La musique est de Robert Léger, les costumes, décors et éclairages de Suzanne Harel, François Séguin et Jean-Claude Leblanc. C'est l'auteur qui signe la mise en scène assisté de Louise Roy.

●

Le long-métrage couleur de Bernard Gosselin, *La veillée des veillées* qui retrace les hauts faits de la soirée musicale du Plateau tenue l'an dernier et à laquelle ont participé 32 musiciens du Québec, d'Acadie, de la Louisiane, de Bretagne et d'Irlande, sera présenté de nouveau cette année au cégep Montmorency, le 1er février à 19 h 30 (1650, boul. du Souvenir). L'entrée est libre.

●

Le Musée d'art contemporain présentera jeudi à 20 h et dimanche le 30 janvier à 15 h quatre courts-métrages portant sur des artistes contemporains allemands, en marge de l'exposition en cours actuellement, *Gravure allemande d'aujourd'hui*. Il s'agit des films: *The Expressionist Revolt* (1957) produit par le Detroit Institute of Art; *Max Ernst* (1963) de Peter Schamoni (en français); *School of Paris: Five artists at work* (1964) de Warren Forma (E.-U.) et enfin un court-métrage de 15 min. sur *Hans Hartung*, réalisé par Guy Suzuki.

●

La *Galerie Signal* présente jusqu'au 9 février une exposition des oeuvres de Micheline Couture-Calvé, Angèle Verret-Valcourt et Jacques-Albert Wallot. La galerie Signal est située au 4545, rue Saint-Denis.

musique

par Gilles Potvin

Comme prévu, Rampal a ébloui

Autant il semble suprêmement facile à Jean-Pierre Rampal de projeter des tourbillons de notes, tantôt cristallines et aériennes, tantôt sombres, presque cuivrées, autant il devient difficile au critique qui est familier avec son art transcendant de trouver des mots nouveaux pour le décrire. Invité à nouveau par l'Orchestre symphonique de Montréal dans sa série des Grands concerts, mardi, salle Wilfrid-Pelletier, il a comme prévu ébloui son auditoire par une exécution hors-pair du *Concerto no 1, en sol majeur*, de Mozart. L'on nous dit que Mozart détestait la flûte et qu'il se sentait gêné d'écrire pour cet instrument. Il est permis de penser que s'il avait eu à sa disposition un interprète de la trempe de Rampal, son opinion sur la flûte aurait été fort différente. Si Rampal est le roi des flûtistes, il est aussi un musicien de sang royal. En plus de sa virtuosité maintenant légendaire, l'exécution brille par une musicalité d'un suprême raffinement. L'on n'en finirait plus de souligner la finesse et l'élégance de son phrasé, l'incroyable registre des effets sonores qu'il arrive à tirer de son instrument.

L'OSM accueillait également Kazuyoshi Akiyama, directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Vancouver qui a fait entendre *Triptyque*, l'une des oeuvres importantes de Pierre Mercure. Par le style et la forme, elle représente une période de transition dans l'évolution du musicien, dont l'oeuvre capitale, *Lignes et points*, ne viendra que quinze ans plus tard. Elle démontre toutefois une maîtrise de l'écriture instrumentale assez remarquable même si elle reprend certaines formules que l'on rencontre chez un Honegger par exemple.

A l'opposé, la *Symphonie no 3, en mi mineur*, de Rachmaninoff, sa dernière oeuvre symphonique à l'exception des Danses symphoniques, devrait marquer l'apogée de l'évolution créatrice du musicien russe. A plus d'un point de vue, elle est décevante et si l'on considère sa plus familière *Symphonie no 2*, elle semble marquer un recul. Elle contient des passages de bonne venue, puissants et dramatiques à la manière d'un Sibelius, mais l'abondance des idées qui s'enchaînent sans répit laissent l'auditeur un peu perdu. Certaines de ses idées demeurent, au surplus, peu intéressantes.



Jean-Pierre Rampal

Sous la direction d'Akiyama, les oeuvres de Mercure et de Rachmaninoff ont reçu des exécutions bien en place, parfois même brillantes. L'accompagnement du concerto de Mozart utilisait un orchestre réduit mais certains passages trop accentués ont quelque peu couvert le jeu du soliste.

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS — POUR TOUS
Après "Orfeu Négro"... ...le nouveau film de Marcel Camus
OTALIA DE BAHIA
Une merveilleuse histoire d'amour dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du Brésil.
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 12-45 - 3.00
5.15 - 7.30 - 9.30

Louis de Funes · Coluche
RENÉ MALO présente
POUR TOUS
l'Aile ou la Cuisse
5e Semaine
RIVOLI 2 | Le PARISIEN 3 | LAVAL 2
ST DENIS ET BELANGER 277 3125 | 486 STE CATHERINE O 866 3856 | CENTRE LAVAL 688 7776
VERSAILLES 2 | GREENFIELD PARK 2
PLACE VERSAILLES 353 7880 | PL GREENFIELD PARK 671 6129

DE RETOUR
LE MISANTHROPE MOLIÈRE
du 1er au 12 février
Mise en scène François Cartier
Direction générale Jeanine Beaubien
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12h à 18h.
Montreal Trust P.V.M.

pierre calvé présente
JULIE AREL à la boîte à chansons
jusqu'à dimanche 30 janvier incl.
merc. au sam. 21 h. et 23 h. dim. 20 h.
HOTEL MERIDIEN MONTREAL
Complexe Desjardins, Basilaire 2 Rés 285-1450

14 Ans
une dramatique histoire d'amour
6e grande semaine
l'œuvre ultime de LUCHINO VISCONTI
L'INNOCENT
CINEMA FLEUR DE LYS 858 Ste-Catherine Est 288-3303 BERRI DE MONTIGNY
Lundi à ven.: 7.15 - 9.30 Sam.: 2. - 4.30 - 7. - 9.30 Dim.: 1. - 3.30 - 6.00 - 8.30

AVIS AUX ÉTUDIANTS
Afin de permettre à un nombre maximal d'étudiants de voir l'oeuvre ultime de Luchino VISCONTI, "L'INNOCENT" Le Cinéma FLEUR DE LYS réduira pour eux le prix d'admission à $1.49.
Prière de noter que ce film ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal dans sa version française.
Veuillez présenter cet avis au contrôle.
Sur semaine 19:15 - 21:30
Samedi 14:00 - 16:30 - 19:00 - 21:30
Dimanche 13:00 - 15:30 - 18:30 - 20:30

McGill
Faculté de musique
le vendredi 28 janvier 20h30
Gisela DEPKAT, violoncelle
Charles REINER, piano
des oeuvres de Boccherini, Kodaly, Brahms, Tchaikovsky.
Entrée libre
Renseignements: Lundi à vendredi: 9h-17h 392-8224
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack

LE THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE présente au CENTAUR
LES TROIS SOEURS
Adaptation québécoise de Robert Lalonde d'après Tchekov
"La production de la Manufacture est de qualité, comme les deux précédentes que la troupe a mises sur pied. L'équilibre de la distribution est remarquable. En somme *Les trois Soeurs* de la Manufacture constituent un spectacle difficile et intéressant parce que de qualité, riche et beau". A. Gruslin, *Le Devoir*
DU 11 AU 30 JANVIER
THÉÂTRE CENTAUR I
453, St-François Xavier
Renseignements: 288-1229

PILOBOLUS DANCE THEATRE
UNE VISION NOUVELLE DU SPECTACLE CHORÉGRAPHIQUE
"Dépassant Paul Taylor dans le domaine du gag, les danseurs de Pilobolus réinventent littéralement la danse avec autant d'originalité qu'un Nikolais."
André-Philippe Hersin, Les Saisons de la Danse
1-2-3 FÉVRIER 20H30 — Billets: $10 $8 $6 $5 $4
En vente: Place des Arts et Mtl Trust P.V.M.
GROUPES
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

"Je n'ai jamais cru au prétendu paradis de l'enfance, je crois, au contraire, que l'enfance constitue une étape durant laquelle la terreur nocturne, la peur de l'inconnu, le sentiment d'incommunicabilité, la solitude sont présents au même titre que la joie de vivre." — CARLOS SAURA
POUR TOUS
cria cuervos...
"REGARDS D'UNE ENFANCE"
un film de Carlos Saura
avec Géraldine Chaplin et Ana Torrent
PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 76
cinéma complexe desjardins tél. 288 3141
DÈS DEMAIN

On rit... rit... rit... comme on savait rire autrefois
14 ANS
DES DEMAIN
"UN CHEF-D'OEUVRE DU BURLESQUE ÉCHEVELÉ" — NOUVEL OBSERVATEUR
LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS
(SILENT MOVIE)
Marty Feldman Dom DeLuise
SID CAESAR · HAROLD GOULD · RON CAREY · BERNADETTE PETERS
AUSSI: 2e FILM À CHAQUE CINÉ
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
CARREFOUR STE-CATHERINE-BLEURY 866-8057

LE QUINTETTE À VENT DU QUÉBEC
L'ENSEMBLE DE LA SMCQ
DIRECTION SERGE GARANT
ce soir, salle POLLACK, 20h30
billets $ 5. étudiants $ 2.50
SMCQ

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
LA SCIENCE PRODIGIEUSE DES PHARAONS
du 25 au 30 JANV. à 20h30 — 30 JANV. à 14h
FILM COULEUR — Commenté sur scène par DENIS ROBERT
BILLETS: $3.25
EN VENTE CHEZ: EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre-de-Sève et au PLATEAU de 12h à 20h à partir du 24 janv.
Une production Explo Mundo
SALLE LE PLATEAU 3170 RUE CAUXA-LAVALLÉE TÉL.: 527-9507

Beau Bec, Luc Phaneuf et CKOI-FM présentent
André Gagnon
26 au 29 janvier à 9h30 $4.00
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
Billets (sièges rés) en vente de midi à 10h00 au cinema

Un homme... une femme... à la recherche du bonheur
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
Le voyage de noces
Un film de Nadine Trintignant
Jean Louis Trintignant
Stefania Sandrelli
élysée 35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.20; 9.30
SAM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
DIM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
EISENSTEIN le critique, après avoir délibéré, déclare recevables interprétation et réalisation et condamne le film au succès
JEAN PAUL GROUSSET LE CANARD ENCHAÎNÉ
POUR TOUS
Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...
FRANÇOIS FORESTIER/L'EXPRESS
Un film de BERTRAND TAVERNIER
Le Juge et l'Assassin
PHILIPPE NOIRET · MICHEL GALABRU

Universal présente
Un spectacle ABSOLUNATIQUE
"LE DÉFICIENT MANTEAU"
du 7 fév. au 20 mars, à 20h30
Sem. $3.50 $4.50 $6.50 $7.50
Sam. $4.50 $5.50 $7.50 $8.50
En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

cinéma

Un "Nouveau Réseau" pour la diffusion du cinéma québécois

par Jean-Pierre Tadros

C'était la fête, hier en fin d'après-midi, à Explo-Mundo, cette maison québécoise de production et de diffusion de cinéma que le grand public a appris surtout a connaître à travers sa série des "Grands Explorateurs." Son président, Pierre Valcourt, devait vite préciser qu'on y célébrait son dernier-né, le "Nouveau Réseau", qui est comme son nom l'indique en partie: un nouveau réseau de diffusion du cinéma québécois.

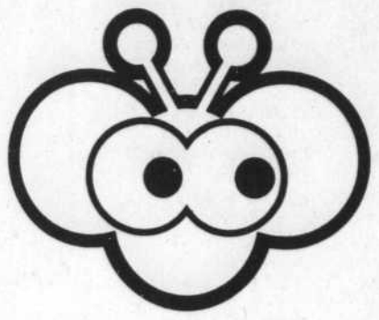
Cette initiative est le fruit d'efforts conjoints entrepris par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, organisme fédéral, et deux entreprises privées québécoises, les compagnies Explo-Mundo et Bouchard, Dagenais et Associés. Son objectif fondamental est "de diffuser les productions cinématographiques québécoises et canadiennes à l'ensemble des populations francophones du Canada".

M. Gratien Gélinas, président de la Société de développement, allait révéler que ce projet réflétait le sentiment de cette société de "considérer désormais la distribution de notre cinéma comme une priorité au même titre que l'avait été jusqu'à ce jour la production." La Société a donc décidé d'investir dans ce Nouveau Réseau un monant initial de $175,000; "l'équivalent de ce qu'on investirait dans un film" devait préciser M. Gélinas qui a alors ajouté: "le risque valait bien un film de moins".

Précisant alors le mandat qu'avait donné la Société de développement à ce Nouveau Réseau, M. Gélinas allait déclarer qu'il ne faisait aucun doute que la diffusion de notre cinéma posait jusqu'à maintenant un problème.

C'est donc un triple objectif qu'on s'est fixé à la Société de développement. Tout d'abord, décentraliser le cinéma en l'amenant à l'extérieur des grands centres où notre cinéma a l'habitude de se cantonner. Faire ensuite en sorte que chaque film arrive à trouver son public, car tous nos films ne s'adressent pas nécessairement à la masse des spectateurs. Et puis enfin, amener à notre cinéma un public constamment renouvelé afin que la carrière des films ne s'arrête pas tout de suite après une première exploitation.

Et M. Gélinas est confiant de voir le "Nouveau Réseau" remplir à plus ou moins brève échéance ce difficile mandat. Et c'est avec satisfaction qu'il fera alors



préciser par l'âme dirigeante de cette nouvelle tentative, M. François Prévost, le nombre de représentations prévues pour les quatre prochains mois: et la réponse ne s'est pas faite attendre, 1250. Soit l'objectif qu'on s'était fixé initialement au sein du "Nouveau Réseau" pour les deux prochaines années! Mais l'enthousiasme, de toute évidence, l'aura emporté. Sans compter la très grande réceptivité des exploitants à travers le Québec qui ne demandent, apparemment, que des films.

Ce "Nouveau Réseau" diffusera tous ses films sur une base strictement commerciale, et cela à travers l'ensemble des salles du Québec et du Canada. Le partage de la recette se fera suivant l'échelle suivante: 50% à l'exploitant, 10% au "Nouveau Réseau", et 40% au producteur du film. Un partage qui avantagera naturellement le producteur.

Les frais de publicité de lancement seront répartis sur un ensemble de régions, a expliqué François Prévost, selon "la technique de parapluie publicitaire". Quant aux frais de publicité locaux, ils seront assumés par l'exploitant et amortis à même le 50% qui lui est dévolu.

M. Prévost allait souligner également d'autres particularités du "Nouveau Réseau": comme les visionnements pour les groupes-ressources, les plans de publicité et de promotion par représentation, et enfin l'esprit de recherche qui animera toutes ses opérations. Face à cet effort, M. Prévost espère que tous les communicateurs se mettront ensemble pour "que notre cinéma prenne finalement son envol".

Parmi les films (seize au total) qui seront distribués par le "Nouveau Réseau", il y en a neuf qui ont ou seront lancés en primeur, comme "Ti-Cul Tougas" (qui arrivera ainsi à rejoindre une centaine d'écrans), "Ti-Mine, Bernie, pis la gang" (Marcel Carrière), "L'Absence" (Brigitte Sauriol), "Québec-Acadie" et "Le son des Cajuns" (Brault-Gladu), "Jules le magnifique" (de Michel Moreau), et deux productions anglaises présentées dans leur version française: "The Man Who Skied Down Everest" et "Lies My Father Told Me".

Certains réalisateurs et producteurs québécois ont cependant refusé de se faire distribuer par le "Nouveau Réseau". On pense par exemple à "L'eau chaude, l'eau frette" d'André Forcier qui sera lancé en mars de façon indépendante.

A l'origine, Explo-Mundo devait s'occuper du territoire québécois, alors que Bouchard, Dagenais et Associés avait en charge les communautés francophones hors du Québec. Il a cependant été décidé que ces deux entreprises travailleraient en plus étroite collaboration.

Une dernière précision: la Société de développement parle uniquement de diffusion de cinéma québécois et canadien. Le "Nouveau Réseau" envisage cependant la diffusion d'oeuvres internationales.

Décès de l'ex-rédacteur en chef du Montreal Star

George F.V. Ferguson, qui s'était taillé une place enviable dans le journalisme canadien comme directeur exécutif du Winnipeg Free Press puis comme rédacteur en chef du Montreal Star, est décédé hier à sa résidence de Montréal à l'âge de 79 ans.

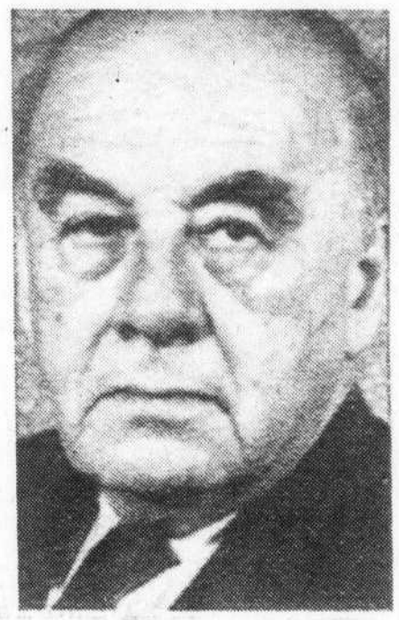
Né à Fife (Écosse) d'une mère irlandaise et d'un père écossais appartenant au clergé presbytérien, George Ferguson accompagnait sa famille au Canada à l'âge de six ans.

Son père exerça son ministère à Nelson (C.-B.) puis à Calgary, où George reçut son éducation. Après avoir combattu en France durant la première Guerre mondiale, il étudie ensuite à l'Université de l'Alberta puis à l'université Oxford, à titre de boursier Rhodes.

Après avoir fait son apprentissage comme journaliste au Times de Londres, il entrait en 1925 à l'emploi du Free Press, alors dirigé par John W. Dafoe, personnage très connu mais fort controversé.

Ferguson fut d'abord messager, et il demeura au Free Press jusqu'en 1946, rédigeant plusieurs éditoriaux prônant l'autonomie canadienne. Nommé directeur en 1944, il démissionnait deux ans plus tard pour entrer au service international de Radio-Canada à Montréal. Peu après cependant, il passait au Star où son anti-impérialisme fit malgré tout bon ménage avec le royalisme de l'éditeur J. W. McConnell.

Il prenait sa retraite en 1968 après avoir complètement rénové le quotidien



M. George V. Ferguson

montréalais, dont il était demeuré directeur émérite.

Ses funérailles auront lieu dans l'intimité. Lui survivent son épouse, née Mary Doupe, de Winnipeg, et deux fils: David, de Montréal, et Stephen, qui habite en Angleterre.

chronique des ondes

Entre Coqueluches et hockey

par Gilles Constantineau

Il y a belle lurette que Radio-Canada ne s'était ainsi, magistralement, mis les pieds dans les plats. Pourtant, quant à l'essentiel, la diffusion qu'elle offrait au discours de M. René Lévesque à New York, mardi soir, équivalait à peu près à ce qu'en donnait le réseau CTV. Il est à parier cependant qu'elle a abandonné à son concurrent, de la première à la dernière des 60 minutes consacrées au premier ministre du Québec, une forte proportion de son auditoire habituel dont elle a été la première, semble-t-il, à percevoir le lourd mécontentement: les standardistes de son service d'accueil aux commentaires ont reçu un déluge de plaintes. Mais il est difficile d'éprouver la moindre indulgence envers les représentants de la Société, quand on fait la somme des multiples erreurs de jugement et de comportement qui ont abouti au résultat lamentable qu'on sait.

La première, la pire, a été de ne prêter attention à cet événement qu'à la dernière minute: en fait la décision ultime n'a été prise, en ce qui concerne du moins les services français, que mercredi dernier. C'était un ou deux mois trop tard. Il y avait déjà plusieurs semaines qu'à New York la société d'intermédiaires à laquelle le Economic Club avait confié la négociation des accords de télévision en avait conclu un avec le réseau CTV. Il avait fallu à Radio-Canada négocier à son tour, piteusement, avec le grand réseau canadien d'entreprise privée. Négociation ardue, dit-on, ce qui permet de soupçonner qu'ayant dû assumer une partie des frais techniques de l'entreprise, la Société en a porté une forte tranche.

La deuxième a consisté, une fois prise la décision, à laisser l'auditoire potentiel tourner en rond dans l'incertitude, cependant que de bonne guerre, même si dans un épouvantable français ("Lévesque a New York — Premier Ministre René Lévesque s'adressera au... Voyez en direct."), CFCF tendait quotidiennement la perche, depuis une semaine, à l'auditoire français de la région montréalaise. C'est à peine la veille que les diverses stations de Radio-Canada ont pu annoncer la diffusion de l'événement comme une certitude. Sur le plan de l'efficacité, cette réclame tardive avait peu de portée.

La troisième, qui touche à l'administration générale de la Société, tient au fait que Radio-Canada n'a prévu, dans les accords qui la lient aux producteurs privés des "soirées de hockey", aucune porte de sortie qui lui permette d'envoyer sans plus promener ce club de millionnaires en patins dans des circonstances exceptionnelles. Il lui a donc fallu une fois de plus négocier, et une fois de plus difficilement. C'est pourquoi, plutôt que de pouvoir prendre connaissance tout au moins de quelques-unes des questions qu'au terme de son allocution M. Lévesque allait se faire poser par les cotisants du Economic Club, les auditeurs de Radio-Canada ont été ramenés, brutalement, au plus vif... du premier entracte du "match d'étoiles", cet intervalle où règle générale les joueurs, étincelants vendeurs d'eau de cologne ou éleveurs de bétail, font rutiler les mille faisceaux de leur immense culture. Faut-il croire que dans l'esprit des subalternes de Clarence Campbell, un match de hockey vaut bien une ou deux confédérations?

On peut, en quatrième lieu, fourrer dans un même sac différents lapsus qui mettent tous en cause le service d'information du réseau français. Le plus grave, quoi qu'il en semble, celui qui à lui seul a probablement fait plus que la réclame de CFCF pour pousser les auditeurs de langue française dans les bras du réseau anglais, a été le service de traduction simultanée. Inutile de revenir sur le vice fondamental de ce genre de service, partout dénoncé et depuis fort longtemps, à savoir que dans la plupart des circonstances il en est un plutôt de trahison simultanée. En l'occurrence, ce vice était secondaire. Ce qui s'est révélé au départ agaçant, et pour tout dire outrageant, a été d'entendre une voix sèche et pincée, étrangère par surcroît, annoncer depuis Montréal que M. Lévesque avait dans son enfance fréquenté "l'école communale". Le choix de l'interprète a été fait sans discernement. D'autre part l'auditeur attentif doté d'un brin d'intelligence se souciait peu de savoir ce que pensaient de la situation, en studio, le président de la Chambre de commerce et l'éditeur-adjoint du quotidien Le Soleil. Il fallait se brancher sur CTV pour être informé de la pensée de quelques Américains et de celle d'un Torontois typique, frankenstein de l'information, Peter Newmann, du complexe Maclean. Et il fallait se reporter à la radio privée, plus précisément au réseau Télémédia, pour entendre quelques commentaires de ministériels outaouais et québécois. Rien de semblable à Radio-Canada, ni à 20 h., ni à 21 h., ni au Téléjournal. Le tuxedo velours du courrieriste newyorkais n'a pas fait plus que souligner la vacuité de son compte rendu, à l'heure des nouvelles.

Ce vendredi qui vient, les services français de Radio-Canada seront cependant présents à Québec, en exclusivité naturelle, pour enregistrer et "possiblement" diffuser en direct, annonce M. Louis Martin, le directeur de l'information télévisée — le discours qu'à son tour prononcera, lors du déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de la capitale québécoise, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau. L'événement, souligne M. Martin, revêt "une singulière importance".

Ce qui est fort juste. Il y a aussi que la leçon de New York aura porté, et que les efforts à déployer seront beaucoup moins considérables. La seule émission à bousculer, à l'heure du midi, est celle des *Coqueluches*. Et les *Coqueluches* ne valent pas encore une nation...

L'Orchestre symphonique des jeunes reprend ses activités

par Angèle Dagenais

L'Orchestre symphonique des jeunes de Montréal (connu autrefois sous son appellation anglaise de Montreal Junior Symphony Orchestra) annonçait récemment un remaniement de son conseil d'administration et la reprise de ses activités artistiques.

Pour marquer ses 31 ans d'existence, l'Orchestre donnera donc une grande soirée musicale à la salle Claude-Champagne le 5 février à 20 h 15. Le ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Louis O'Neill a accepté de patroner cette manifestation artistique ainsi que le distingué chef d'orchestre québécois, M. Wilfrid Pelletier qui devient ainsi son chef d'orchestre honoraire.

Depuis sa remise sur pied au printemps dernier, l'Orchestre symphonique des jeunes de Montréal repart ni plus ni moins à zéro, selon l'expression du nouveau président du conseil d'administration, M. Harry Daniel. Faute de budgets les activités du groupe avaient périclité depuis 1971, année du départ pour l'Angleterre de son fondateur, M. Louis V. Elvin, qui après 25 années de direction musicale au sein de l'orchestre prenait une retraite bien méritée. C'est le jeune chef d'orchestre Joseph Milo qui assume maintenant la direction artistique de l'OSJM. Il a reçu sa formation musicale à la faculté de Musique de l'Université McGill et à l'étranger.

Formé d'une quarantaine de musiciens dont l'âge varie entre 17 et 27 ans, l'Orchestre symphonique des jeunes devra compter sur la collaboration d'une dizaine de leurs aînés de la section des cordes de l'OSM pour compléter leurs effectifs au concert d'ouverture.

L'objectif de l'OSJM est de porter à 50 le nombre de jeunes musiciens qui jouent dans leurs rangs et d'assurer, par le sérieux de leur travail et la fréquence de leurs apparitions publiques, un tremplin à la relève québécoise de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Ayant jusqu'à maintenant subsisté grâce à la générosité de donateurs privés, l'OSJM a fait appel aux différends paliers de gouvernement afin de parvenir à réunir $250,000 pour leur prochain exercice financier. L'idéal, selon M. Daniel, serait de pouvoir assurer à tous les musiciens de l'orchestre, une bourse de $3,000 leur permettant de poursuivre leurs études à plein temps. Une vaste campagne de souscription doit être lancée au mois de mars afin d'atteindre cet objectif.

Le concert du 5 février à la salle Claude-Champagne comprendra l'*Ouverture Oberon* de Weber, la *Symphonie no 40 en sol mineur* de Mozart, *Esquisse* de François Morel et la *Symphonie no 4* de Robert Schumann. Ce concert sera télédiffusé en direct sur les onde s de Radio-Québec qui se propose également de retransmettre les quatre autres concerts de l'OSJM prévus d'ici la fin de la saison, dans différentes localités du Québec.



télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les aventures de Chaperonnette à Pois
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 La boite à lettres
10.15 Une fenêtre dans ma tête
10.30 Conseil-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les animaux chez eux: "Un pays de mer"
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Fiacre 13: le crime" (drame — Français 1947)
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 L'île au trésor
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Les exclus
7.30 Les grands films: "James Bond: Opération Tonnerre" (drame — Britannique 1965)
10.00 Mon pays, mes amours: "Les Madelinots"
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Mesdames et messieurs
12.05 Brigade spéciale
1.05 Téléjournal

CFTM 10

7.45 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "Les motards" (comédie — Français 1960) ■
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Capitaine Scarlet
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "Le mur de l'atlantique" (comédie avec Bourvil — Fr. It. 1970)
9.30 S.W.A.T.
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 L'avant ski
11.05 La couleur du temps
11.25 Mannix
12.25 Cinéma: "La peau d'un espion" (espionnage — Allemand 1967) ■
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.30 Intermède musical
15.30 Les marmitons
16.00 D'une école à l'autre
16.30 Surville
17.00 Laissez-passer
18.00 Chacun son tour
18.30 L'âge de la parole "Troubles du langage et de la parole"
19.00 Ce coin de pays:
19.30 Dossier Afrique: "Le développement économique du Maghreb"
20.00 Portraits de l'univers
21.00 Le sens de la vie
22.00 A vrai dire

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Vision On
5.00 What's New
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Hollywood Squares
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 The Carol Burnett Show
9.00 The Watson Report
9.30 Classics Dark and Dangerous
10.00 Upstairs downstairs
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
12.57 Station Closing

CFCF 12

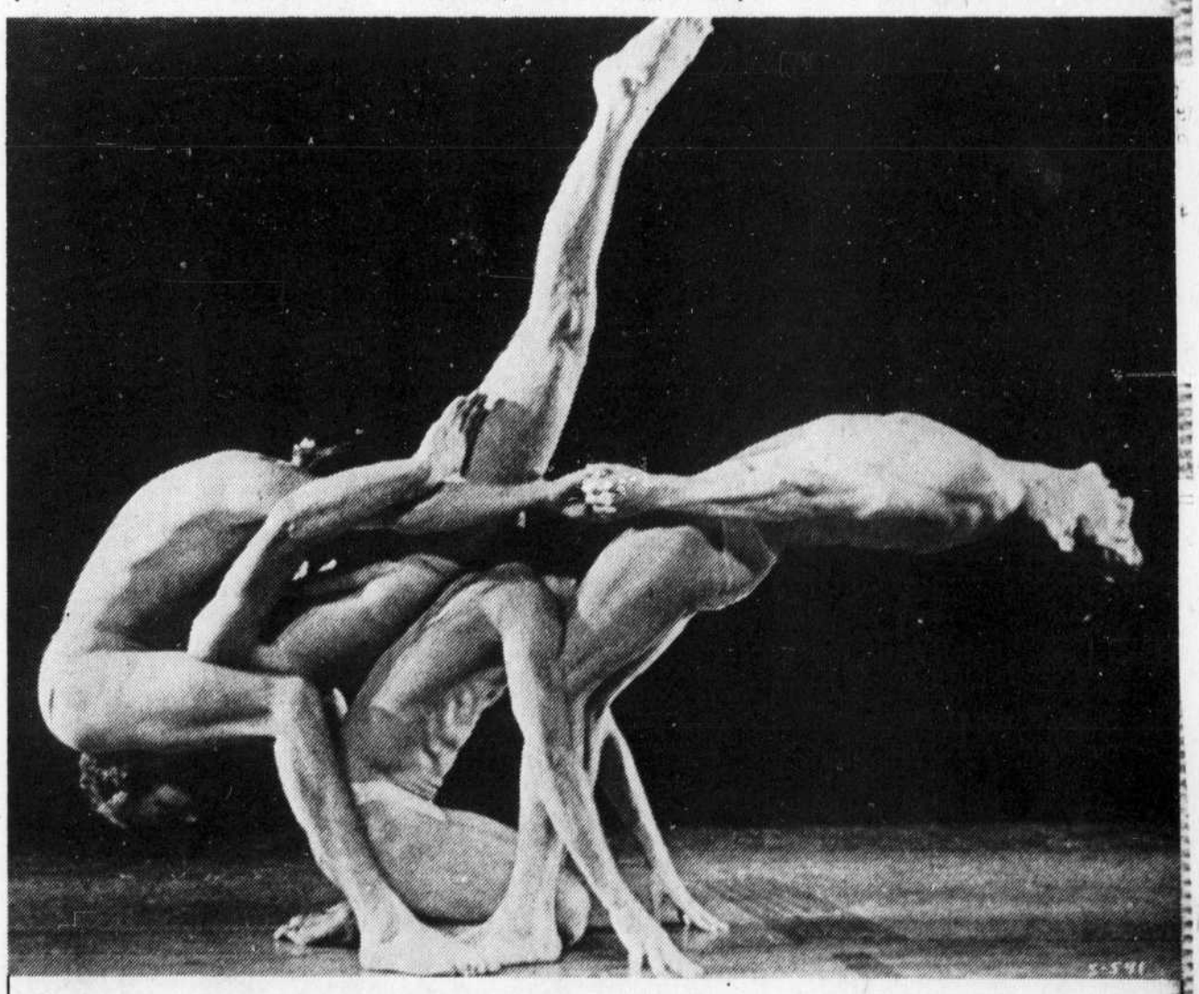
6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "How awful about Allan" (drame — 1970)
2.30 Pay Cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First impressions
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Grand Old Country
7.30 Sanford and Son
8.00 Mystery movie
9.30 Maclear
10.00 Streets of San Francisco
11.00 The National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Shamus" (comédie — Américain 1973)

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Carry on England" 1.30, 3.30, 7.20, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin, Cousine" 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "It shouldn't happen to a Vet" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Female chaunivists" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Five minutes Kiss" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Duel des géants" 2.10, 5.50, 9.35 et "Les requins" 12.30, 4.15, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Jaws of death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Celestine, all around french maid" et "Keyhole"
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine 866-8057 "Si c'était à refaire" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.15.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La malédiction" 2.25, 5.35, 9.30 et "Intervention Delta" 12.55, 4.25, 7.55 (Salle II) "Barry Lyndon" 1.15, 4.45, 8.15.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "2001 odyssée de l'espace" 12.20, 3.05, 5.55, 8.45
CINÉ-CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (Salle I) "You can't cheat an honest man" 1.00 "Never give a sucker an even break" 2.15 "The Bank Dick" 3.45 "The Grasshopper" 7.30 et "Sticks and Stones" 9.30 (Salle II) "Most dangerous man alive" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Un citoyen se rebelle" 6.30, 9.40 et "Poker au colt" 8.11.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7395 "Network" 12.30, 2.40, 5.40, 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Lucia et les gouapes" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00 (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle III) Adolescentes devant plaisir" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20 (Salle IV) "Coucin, cousine" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.25.
CREMAZIE: 861 St-Denis 288-4210 "Barry Lyndon" 8.00.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Otalia de Bahia" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "On aura tout vu" 7.30, 9.30.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "Le juge et l'assasin" 7.20, 9.30. (Salle Eisenstein) "La faille" 7.20, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 6.30, 9.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Fighting Mad" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle II) "Wild nation" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15 (Salle III) "Shout at the devil" 1.30, 3.45, 6.10, 8.40 (Salle IV) "King Kong" (ang.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00 (Salle V) "King Kong" (fr.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Un citoyen se rebelle. Sem. 7.30, "L'incorrigible" sem. 9.15.
MERCIER: 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Duel des géants" 6.00, 9.40 et "Les requins" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Buggy malone" 2.25, 5.55, 9.30 et "Shootist" 12.35, 4.05, 7.40.
OUTREMONT: 1243 Bernard, Outremont, 277-4145. "L'électra Glide en bleu" 7.00, "Spectacle sur scène: André Gagnon" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The Enforcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Spermula" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40. (Salle II) "La fête sauvage" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle III) "L'aile ou la cuisse" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Isabelle devant le désir" 1.10, 3.10, 5.10, 9.10 (Salle V) "Exebition" 1.30, 5.30, 9.30 et "Prostitution" 3.30, 7.30.
PIERRÔT: 1590 St-Denis "Je suis loin de toi mignonne" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.05.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Seven per cent solution" 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma): "Carrie" 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.40, 9.35.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand cinéma) "Silver Streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5315 "3 A.M." 12.00, 2.50, 5.45, 8.40 et "Clamdigger's daughter" 1.20, 4.15, 7.05, 10.00.
SÉVILLE: 2155 Ste Catherine, 932-1139. "Take the money and run" 4.45. "Nashville" 6.30. "Amarcord" 9.30. "Take the money and run" 12.00 p.m.
SNOWDON: 2552 Décarie 842-1322 "Silver streak" 7.10, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Wild nation" 7.00, 8.55.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Emmanuelle" 6.30, 9.50 et "Emmanuelle l'anti-vierge" 8.10.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La malédiction" 6.00, 9.15 et "Intervention Delta" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The Pink Panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734. "Notre pays" animation. "Changer la Suède", "La nouvelle Suède" 8.00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. "L'homme qui ment" (d'Alain Robbe — Grillet — 1967) 7.00. "Trotta" (J. Schaaf — 1972) 9.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 "Les trois soeurs" Adaptation de R. Lalonde. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi. (Centaur II) "Artichoke" de J.M. Glass, du mardi à samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées mercredi, 13 h 00 et samedi 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard Montpetit 343-6524 "Pauvres originaux beaux tous détraqués" d'Yves Labbé — 20 h 30. Relâche lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Mademoiselle Julie" de Strinberg. Lundi au mercredi 14 h 30. Jeudi, vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche dimanche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Alain Lamontagne et Edith Butler. Semaine et dim.: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Les nerfs à l'air" mercredi, jeudi, vendredi et dim.: 20 h 00. Samedi. 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 526-821. "Uberlebensgross Herr Krott" de Martin Walser 20 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Mireille Mathieu 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Chpeux pas rester on m'attend" de Sauvageau — tous les soirs à 20 h 30 — relâche: lundi.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 est Notre-Dame 879-1306. "Lear" 23 h 00.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Jean-Guy Moreau — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine, ouest 861-0563 "Pygmalion" de J.B. Shaw jusqu'au 29 janvier — mardi à vendredi à 20 h. Samedi à 17 h et 21 h. dimanche à 19 h. Relâche: lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. "Une heure de vie".
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 355 rue Gilford 845-0267 "Les jeux de la nuit" de F.D. Gilroy — du mardi au samedi 20 h 00. Relâche dimanche et lundi.



Liés dans un nouvel espace

Composé de six danseurs, le *Pilobolus Dance Theatre* donne une vision nouvelle du spectacle chorégraphique. Poussant au maximum leurs recherches d'équilibre, les imbrications possibles des corps, les quatre danseurs et deux danseuses de la troupe créent sous nos yeux un univers réinventé.

Fondé en 1971 au Collège de Dartmouth dans le Vermont, le *Pilobolus* (qui est aussi le nom d'un champignon de forme shpérique) était à l'origine composé des quatre danseurs masculins: Robb Pendleton, Jonathan Wolken, Robby Barnett et Lee Harris, tous étudiants à la faculté de Danse de l'Université.

Depuis leurs débuts, ils n'ont cessé de se produire aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Israël, ne laissant sur leur passage que des admirateurs élogieux et enthousiastes.

Selon la définition qu'en donne Jonathan Wolken, toute la technique du goupre repose sur leur facilité à "raccorder" bras, jambes et torses pour ne faire qu'une structure: "Nous sommes aussi à l'aise sur nos mains que sur nos pieds... à la verticale ou la tête en bas. Nous travaillons davantage à trouver des équilibres collectifs qu'individuels. Nous sommes six individus liés d'une nouvelle façon dans un nouvel espace".

Le *Pilobolus Dance Theatre* en est à sa première visite à Montréal les 1er, 2 et 3 février à 20 h 30.

toronto

Chute d'Asbestos

Les cours ont baissé modérément sur un marché léger hier à la Bourse de Toronto. L'indice général a reculé de 2.78 à 1,001.87.

Les produits industriels ont baissé de 7.43 à 901.06 et les services financiers de 6.59 à 905.36. Les pétroles ont monté de 1.37 et atteint 1,112.41 et les mines ont progressé de 0.50 à 1,140.68.

Sur 621 titres observés mercredi, 179 étaient en avance, 195 en recul et 247 stationnaires. La veille, on notait 239 valeurs en hausse, 173 en baisse et 237 stables.

Le volume des affaires brassées au cours de la journée a porté sur 1.97 million d'actions d'une valeur globale de $20.55 millions, contre 2.53 millions de titres et $25.15 millions la veille.

Sur le marché des options, 167 contrats ont été négociés, soit le même volume que mardi.

Asbestos Corp. a cédé 1 à $21 3-4, Provigo Inc. a reculé de 1 à $7 3-4, Canadian Tire A de 3-4 à $39, Moore Corp. de 5-8 à $33 1-2 et Aquitaine of Canada de 1-2 à $16 3-4.

Traders Group B a monté de 1 5-8 à $14 3-8, Maple Leafs Mills de 1 à $30 1-2, Interpol Ltd de 5-8 à $17 1-4, Cominco de 5-8 à $37 1-8 et Alcan de 1-4 à $25 1-2.

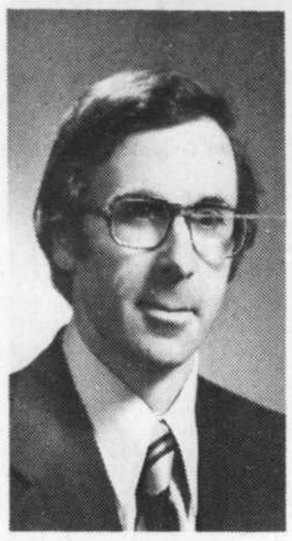
Parmi les mines, Brunswick Mining and Smelting a baissé de 3-8 à $5 5-8, Denison Mines de 1-4 à $53 5-8 et Falconbridge Copper de 1-4 à $6 3-8. Mattagami Lake Mines A a monté de 1-2 à $14 1-2 et Placer Development de 3-8 à $20 7-8.

Chez les pétroles, Siebens Oil and Gas a reculé de 1-4 à $14 5-8 et Merland Explorations de cinq cents à $4.65. Great Canadian Oil Sands a progressé de 1 1-8 à $7 3-8 et Alberta Eastern Gas de 7-8 à $16 1-2.

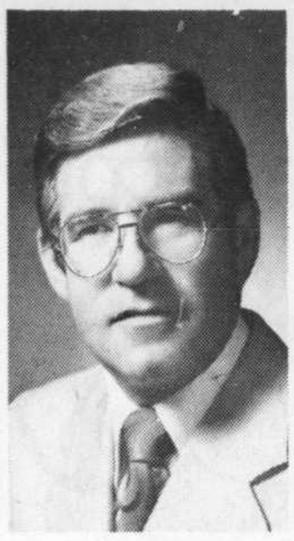
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	z28	161	161	161	
Abby Gln A	1005	$6¾	6¾	6¾	
Abitibi	7640	$9¾	9⅜	9½	— ⅛
Abitbi10	z20	$53	53	53	
Acme Gas	14500	6	6	6	
Adanac M	5000	20	20	20	
Afton Min	2100	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅜
Agnico E	2800	365	360	365	+10
Agra Ind A	500	$5⅞	5⅞	5⅞	
Ahed M	600	220	190	220	+25
Albany	1500	35	35	35	
Alf East G	1644	$16½	15¾	16½	+ ⅞
Alf Energy	5195	$12¼	12⅛	12¼	
Alta Gas A	32618	$14	13¾	14	+ ¼
Alta G D p	z1	$142	142	142	
Alta G E p	z75	$27⅜	27⅛	27⅝	
Alta G F	350	$27⅛	27⅛	27⅛	— ⅜
Alta G 9.76	1400	$27½	27⅜	27⅜	— ⅜
Alta Nat	1600	$30¼	30	30	
Alcan	37290	$25⅜	25¼	25½	+ ¼
Algo Cent	735	$11½	11	11	— ¼
Algoma St	2200	$18	17¾	17¾	— ¼
ASfel p	1700	$26¾	26½	26½	
All-Can B	200	295	295	295	
Alminex	11530	$9	8¾	8⅞	— ⅛
Almin 4½ p	z153	$34½	34½	34½	
Am Bonza	9900	$8¼	7⅞	8⅛	— ⅛
Am Larder	500	17½	17½	17½	
Am Eagle	4100	55	50	50	— 5
Andres W	600	$8½	8½	8½	
Ang CT 290	180	$30½	30½	30½	
Ang CT 315	200	$33½	33½	33½	+1¼
Ang U Dev	3500	90	87	90	+ 5
Aquitaine	1085	$17	16¾	16¾	— ½
Arbor C	z50	54	54	54	
Args 260 p	200	$29¾	29¾	29¾	
Asamera	10665	$12⅝	12	12	— ⅜
Asbestos	6660	$22¼	21¾	21¾	— 1
Ashland C	3300	$11⅜	11½	11⅝	+ ⅛
Atco A	3500	$13⅝	13⅜	13⅝	+ ¼
Atl C Cop	1500	39	39	39	
Auric Res	9666	29	27½	29	
Ato Hard A	3500	$13	13	13	
BC Sugar A	400	$26	25½	26	+ ¾
BC Sugar P	400	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅜
BP Can	2900	$9⅛	9	9⅛	
Bad Boy	1000	290	290	290	
Banister C	2700	$13	12½	12½	— ½
Bank BC	z70	$20½	20½	20½	
Bank Mtl	11297	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Bank N S	4180	$20⅞	20⅝	20⅝	— ⅜
Bankeno	2200	180	170	180	+ 5
B Cdn Nat	1950	$13⅞	13½	13⅞	+ ⅜
Bary Expl	1000	50	50	50	
Baton B	1100	$8	8	8	— ¼
Bell Canad	23885	$46⅞	46½	46½	— ½
Bell A pr	z6	$46¼	46¼	46¼	
Bell B pr	125	$47	47	47	— ⅜
Bell D pr	380	$49⅝	49⅝	49⅝	— 1
Bell 2.28	4585	$26¾	26¼	26⅜	— ⅛
Bell 1.80	1400	$20½	20⅜	20½	— ⅛
Bell Can W	16265	295	281	281	—14
Beth Cop A	920	$12½	12½	12½	
Block Bros	5800	485	480	485	+ 5
Bombdier	z38	$6⅞	6⅞	6⅞	
Bow Valy	8725	$24¼	24	24	— ⅛
Bowater	360	315	315	315	+23
Bow-m pr	z40	$30	30	30	
Bralor Res	200	315	315	315	— 5
Bramalea	450	$5⅜	5¼	5¼	
Brameda	9800	150	146	146	— 4
Brascan A	15001	$12¼	12	12⅛	
Brscn 8½ p	3200	$25½	25½	25½	
Brenda M	4450	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Brdg Tank	100	400	400	400	
Bridger	6754	$8⅛	7⅞	8	
Bright A	400	$6	6	6	
Brinco	1600	360	360	360	+10
BCFP	100	$24¼	24¼	24¼	
BCFP pr	z40	$34⅞	34⅞	34⅞	
BC Phone	5100	$13	12⅞	13	+ ⅛
BCPh 4¾ p	z15	$51¼	51¼	51¼	
BCPh 5.15	z50	$54	54	54	
BCPh 5¾ p	z1	$66	66	66	
BCP 10.16 p	5040	$28	27½	28	
BCP 2.32 p	100	$28⅛	28⅜	28⅛	+ ⅜
Brunswk	6100	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅜
Budd Auto	1300	$5¾	5½	5⅝	+ ⅛
Budd A w	100	160	160	160	— 5
Burns Fds	z24	$10⅜	10⅜	10⅜	
Bushnell	200	$5⅝	5⅜	5⅝	
CC Yachts	100	390	390	390	+ 5
CAE A	150	$8¾	8¾	8¾	
CFCN	250	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
CGE Inc	2200	$8¼	8¼	8⅝	— ⅜
CIL	1800	$18	18	18	— ⅜
CI Powr A	200	$17¾	17¾	17¾	+ ⅛
C Lencour	3000	7	7	7	— ½
CLI Pete	3545	38	36½	38	
C Manoir A	700	435	435	435	— 5
C Marconi	100	370	370	370	
C Merrill	3350	$13	12⅞	12⅞	+ ⅛
C Ocdental	300	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
C Ocdntl p	325	$26½	26½	26½	+ ⅛
CP Inve	4450	$19¼	19	19⅛	+ ⅛
CP Inve pr	z50	$37⅛	37⅞	37⅞	
CP Ltd	14485	$16⅝	16⅜	16⅝	+ ⅛
CPL A p	800	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
C Reserve	2402	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Cdn Salt A	z45	$14½	14½	14½	
Cdn Sup O	1123	$43	42¾	43	+ ¾
Cdn Tire A	2908	$39¾	39	39	— ¾
C Utilties	4430	$14⅛	14	14⅛	
CU 10¼	695	$28½	28⅜	28½	+ ⅛
C Util w	6880	$5	5	5	
Canray	1075	144	142	144	+ 4
Canrayrt	17750	8	7	8	
Canron	2814	$21½	21	21½	
Capit Div	2000	23	23	23	
Carl OK	8377	300	290	290	— 5
Carl A p	100	$22½	22½	22½	+ ½
Carl B p	240	$27½	27⅜	27⅜	+ ⅜
Carma A	4200	$6¼	5⅞	6¼	+ ⅛
Cassiar	1065	$6½	6¼	6¼	+ ⅛
Celanese	450	315	315	315	
Celan 175 p	300	$16½	16½	16½	
Centurion	z20	485	485	485	
Charter Oil	200	325	325	325	
Chib Kay	1000	12½	12½	12½	
Chib M	10000	22	22	22	+ 1
Chieftan D	6453	$12⅞	12⅝	12⅝	— ⅛
Chieftain p	1350	$54¾	54½	54½	— ¼
Chrysler	25230	$22¼	21¾	22	+ ⅜
Coch Will	z400	25	25	25	
Cockfield	200	300	300	300	— 5
Cominco	14314	$37¼	36¾	37⅛	+ ⅜
Com Cap	550	370	365	370	+10
C Holiday I	380	395	395	395	
CHIns A p	200	$20¼	20	20	— ½
Comtech	500	275	275	275	
Con Bath A	195	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Con Bath p	100	$17	17	17	— ¼
Con Bldg	2800	247	240	245	
Con Fardy	3600	320	305	315	+10
C Morisn	11300	172	168	170	+ 5
C Rexspar	2611	113	113	113	— 2
Con Textle	2200	198	195	195	
Con Distrb	1000	325	320	325	
Cons Gas	13140	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Con Gas D	1300	$23⅛	23	23	— ½
Control F	1200	265	265	265	+ 5
Conwest	300	305	305	305	— 5
Cooper C	1400	$5	485	5	+ ¼
Copeland	10000	70	61	65	—10
Cop Fields	9500	210	200	209	+ 9
Corby vt	z39	$18⅜	18⅜	18⅜	
Corby B	z34	$16⅞	16⅞	16⅞	
Cornat Ind	1655	$5	5	5	+10
Coseka R	48050	475	455	470	+15
Costin R w	300	290	290	290	
Craigmt	3720	$6	5⅞	5⅞	
Crain R L	200	$8¾	8¾	8¾	
Crestbrk	200	400	400	400	
Crow Nest	200	$38½	38½	38½	
Crush Intl	650	$8	8	8	+ ⅛
Cuvier M	1500	80	80	80	— 3
Cygnus A	150	$5	5	5	— ½
Cygnus B	450	$5	5	5	
Cyprus	1600	$11⅜	11¼	11¼	
DRG Ltd A	100	495	495	495	— 5
Daon Dev	2600	$9¼	9	9¼	+ ¼
Daon A	630	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
D Aragon	3000	20½	20	20	— ½
Debhld B p	100	$60¾	60¾	60¾	+2¼
Decca R	1400	$7¼	7⅛	7¼	— ⅛
D Eldona	2000	59	59	59	+ 1
Delhi Pac	1000	12	12	12	
Denison	1620	$5¼	53½	53⅜	— ¼
Dicknsn	500	420	415	415	—10
Doman I	1000	$5¼	5¼	5¼	
Dome	280	$44	43½	44	
Dome Pete	2200	$41¼	40¾	41	+ ½
D Bridge	900	$18¼	18	18¼	
D Citrs A	300	$7	7	7	
D Explor	4000	16	15½	16	— ½
Dofasco A	850	$25½	25⅜	25⅜	— ⅛
Dom Lime	200	$9½	9½	9½	+ ⅛
Dom Store	2515	$15¼	15	15¼	+ ⅛
D Textie A	1435	$7⅜	7¼	7⅜	— ⅛
Domtar	3210	16	15½	15⅝	— ⅜
Donlee M	100	$9½	9½	9½	+ ¼
Dunde Pal	15166	50	45	50	+ 5
Du Pont	600	$12½	12½	12½	— ½
Dylex Ltd	100	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
East Mal	z11	162	157	157	
Ego Mines	10000	51	48	50	— 2
Electro A	1930	310	310	310	—10
Elks Stors	600	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Extndcar	5697	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Falcon C	1920	$6¾	6⅜	6⅜	— ¼
Falcon	1531	$35⅞	35½	35⅞	— ⅛
Junior Industrielles					
Isec	1000	25	15	15	—10
Mori Lat	500	42	42	42	+11
MR Rice p	300	$17½	17½	17½	— ¼
Mines et pétroles					
Abitib Asb	500	59	59	59	—1
Abit Cop	2000	4	4	4	+2
Acroll Ltd	5000	53	50	53	+2
Basic Res	6200	$8¼	8	8	— ⅛
Bison Pet	535	28	28	28	+1
Cadillac Ex	5000	70	70	70	—6
Cdn Mag	1000	1½	1½	1½	—1½
Com N	25000	13	10	13	+4
Cons Imp	51500	36	30	35	+4
Dyn Mn	5000	40	38	40	
Falcon Cop	100	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅛
F Norm	500	375	360	360	+5
Ladubor	5000	45	40	45	+10
Lynx CEx	1000	60	60	60	+1
Massval	6000	8	8	8	
Mt Jamie	1000	23	23	23	
Muscoch	1000	16	16	16	—1
N Insco	1000	60	60	60	—3
N Ungava	1125	14	14	14	
Norsemn	1500	26	26	26	—1
Phoenix	910	395	370	395	+35
S Dufault	3000	4	4	4	+ ½
Sull a	1000	100	100	100	
Talismn	7000	15	14	14	—1

Nominations au Ministère des Postes



M. Florian Gagnon



M. Pierre Poulin



M. Richard S. Brownrigg C.A.

Le ministre des Postes, l'honorable Jean-Jacques Blais, est heureux d'annoncer, au nom de la Commission de la Fonction publique, les nominations suivantes dans la région postale du Québec.

— M. Florian Gagnon, au poste de directeur du district postal Montréal-GEP (Grand établissement postal); Auparavant M. Gagnon occupait le poste de directeur des services d'exploitation de la région postale du Québec.

— M. Pierre Poulin, au poste de directeur du district postal Montréal-métropolitain. Avant sa nomination, M. Poulin occupait le poste de directeur-adjoint de l'exploitation du district postal Montréal-métropolitain.

— M. Richard S. Brownrigg, C.A., au poste de directeur des services financiers pour la région postale du Québec. Auparavant, M. Brownrigg occupait le poste à titre intérimaire après avoir été gestionnaire de la planification financière et du contrôle à la région postale du Québec.

— MM. Gagnon, Poulin et Brownrigg bénéficieront, dans leurs nouvelles fonctions, d'une solide expérience de tous les aspects du service postal ainsi que de l'administration.

Fed Ind A	800	$6	6	6	+ ¼
Fed Pion	z25	$25¼	25¼	25¼	
Fields S	1000	$9¼	9⅛	9⅛	+ ⅛
Finning T	130	$11	11	11	+ ¼
F City Fin	2000	$11¼	11	11	— ¼
F Mar	z150	45	45	45	
Foodex S	500	$5⅜	5⅜	5⅜	
F Seasons	300	280	280	280	— 5
F Sea A pr	500	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
F Season w	2500	45	40	45	— 3
Francana	900	$7¼	7⅛	7⅛	
Fraser A	1490	$23	23	23	+ ¼
GSW Cl A	470	$6½	6½	6½	— ½
GSW Cl B	120	$6½	6½	6½	— ¼
Gaz Metr	100	$6¼	6¼	6¼	
G Distrb A	1200	$7⅛	7⅛	7	
GMC	790	$77	76¼	77	+ ½
Genstar L	700	$22¾	22½	22½	— ¼
Gnstar L w	400	$6⅞	6⅝	6⅝	— ¼
Gnt Masct	18900	155	145	153	+ 5
Giant Yk	112	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Gibraltar	5600	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ¼
Goldund M	z400	22½	22½	22½	
Goodyear	250	$11½	11½	11½	— ¼
Goodyear p	z47	$30	30	30	
Graft G	100	$23½	23½	23½	— 1
Granduc	3600	145	136	145	+15
Granisle	500	$8½	8½	8½	+1½
Gt Oil Sds	5050	$7⅜	6¼	7⅜	+1⅛
GL Pap w	z10	$6⅜	6⅜	6⅜	
GL Power	150	$15	15	15	
Gt W Life	450	$53¾	53¾	53¾	
Gt West S	300	280	280	280	—10
G West wt	500	100	100	100	— 6
Greyhnd C	1500	50	50	50	
Greyhnd	300	$16	16	16	
Guar Trst	1579	$6½	6½	6½	
Guard Cap	300	315	315	315	
Gulf Can	2082	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
Gulfstrem	15000	48	44	48	+ 3
Hambro C	3375	365	340	360	+10
Ham Tr	160	$17¼	17¼	17¼	
Hardee	z100	98	98	98	
Hard Crp A	900	465	450	450	—20
Hard Crp C	500	415	400	400	—30
Harlequin	1150	$14	14	14	
Harris J A	2500	380	380	380	
Hawker A	3500	490	465	480	+15
Hawker pr	z50	$57	56	57	
Hayes D A	1317	$6¼	6¼	6¼	
Holinger A	100	$28½	28½	28½	— ½
Home A	3050	$29⅜	29	29⅛	— ½
Home B	300	$26	26	26	
Hud Bay A	2087	$18¾	18⅝	18⅝	— ⅛
H Bay Co	1410	$16⅞	16¾	16¾	+ ⅛
HB Oil Gas	1843	$37¾	37½	37¾	+ ½
Husky Oil	14520	$23	22½	22⅞	
Husky E w	7675	$6⅞	6⅛	6¾	+ ¼
Hydra Ex	z200	18	18	18	
IAC	3312	$16	15¾	16	+ ¼
IU Intl	15784	$13⅜	13⅛	13⅛	
IWC Com	2900	161	161	161	— 2
Imasco A	329	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅛
Imp Oil A	30379	$21⅞	21½	21¾	+ ⅛
INCO A	27505	$34⅝	34⅜	34⅜	— ⅛
Indal	300	$14½	14½	14½	+ ¼
Indusmin	z19	$9⅞	9¾	9¾	
Ind Adhes	z8	$22¾	22¾	22¾	
Inland Gas	925	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Inland G p	200	$11½	11½	11½	+ ¼
Inter-City	7450	$6½	6⅜	6½	
Inter C A p	100	$14¾	14¾	14¾	+ ¾
Inter C B p	150	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Inter C B w	6700	365	360	365	
Intrmetco	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
IBM	92	$273	273	273	— 1
Int Mogul	2004	265	260	260	
Interpool	17700	$17½	16¾	17¼	+ ⅜
Int Pipe A	4525	$14⅛	13⅞	14	— ⅛
Ipsco	1450	$12½	12½	12½	+ ⅛
Inv Grp A	6535	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ¼
Inv Grp 5 p	200	$14¼	14	14¼	+ ⅜
Iron Bay T	600	$5½	5⅜	5⅜	+ ⅛
ISO	8100	112	106	106	— 4
Ivaco A	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Jannock	168	$7⅜	7⅜	7⅜	
Jannock A	200	$13¼	13¼	13¼	
Jannock B	500	$12⅝	12½	12½	
Kaiser Re	18530	$14⅜	14	14¼	— ⅜
Kam Kotia	2200	59	59	59	
Kaps Tran	4700	72	70	70	— 4
Keen Ind	810	116	111	111	—14
Keeprite B	340	$10	10	10	
Kenting	250	$16½	16⅜	16½	+ ½
Kerr A A	1186	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
Koffler A	1700	495	485	485	—10
La Luz	200	$6	6	6	+ ¼
Labatt A	4275	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Lab Min	z55	$29⅞	29⅞	29⅞	
Lacana	680	380	375	375	
Laidlaw A	500	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
L'Ont Cem	100	350	350	350	
L Shore	z105	191	191	191	
Lakehead	1000	24	24	24	
Lasitr Km	1000	20	20	20	+ 2
Laurasia	2000	38	38	38	
Leigh Inst	706	214	204	214	+ 8
L L Lac	z10	150	120	150	
Lob Co B	100	285	285	285	— 5
Lob Co pr	210	$22⅜	22⅛	22⅜	+ ⅛
Lob Ltd Ap	350	$14	14	14	
Lob Ltd Bp	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ¼
Lochiel	3500	154	148	148	— 7
Loeb M	700	300	295	295	— 5
MDS Helth	300	230	230	230	—10
MICC A	1200	$26⅜	26½	26⅜	
MH Cable	430	$10½	10½	10½	
Mclan H A	38100	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅜
MB Ltd	2800	$22⅜	22⅜	22⅜	— ¼
Madeline	4300	90	88	90	— 1
Madsen	1000	57	57	57	
Magna Int	325	$26	25¼	26	+ ½
Majstc Wil	1100	220	220	220	
Man Bar	z30	70	70	70	
M Lf Mills	1675	$30⅝	29½	30½	+ 1
Maritime	z159	$18¼	18	18¼	
Markboro	900	$12	12	12	— ¼
Markel F	z26	$5	475	475	
Martin	500	10	10	10	+1½
Mass Fer	9820	$21⅜	21	21¼	+ ¼
Mas F A	z50	$27¼	27¼	27¼	
Mas F B	600	$27⅜	27¼	27¼	
Matgmi A	4340	$14½	13⅞	14½	+ ½
Mc Intyre	705	$32	31¾	31¾	— ¼
McLaghln	444	$6	6	6	— ⅜
Melcor	100	435	435	435	+ 5
Mentor	1065	125	125	125	
Mercantil	2138	$15⅜	15	15	— ⅜
Merland E	43785	475	460	465	— 5
Meta Uran	z400	5	5	5	
Met Stor A	350	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
Met Str 67p	z25	$13⅛	13⅛	13⅛	
Met Trust	z9	$19¼	19¼	19¼	
Midcon	2200	160	150	150	
Mindamr	1040	12	12	12	— ½
Minri Res	1700	145	145	145	
Molson A	1600	$16	16	16	+ ⅛
Molson B	300	$14½	14½	14½	
Monenco A	600	$8¾	8¾	8¾	
Mtl Trust	1000	$11½	11½	11½	+ ¼
Moore	13182	$34¼	33½	33½	— ⅜
Mt Wright	1000	20	20	20	
Multi Acc	375	305	305	305	
Murphy	4025	$8⅜	8¼	8⅜	
Mymar M	500	42	42	42	
NBU Mine	3550	160	160	160	
NRD Min	1000	37	37	37	— 2
NaChrs I	1400	$5⅞	5¾	5¾	
Nat Drug	100	490	490	490	+10
Nat Groc p	z99	$27½	27½	27½	
Nat Pete	2000	32	32	32	— 4
Nat Trust	250	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
Neonex	z88	191	191	191	
NB Tel	841	$17¾	17⅜	17¾	
NB Tel 1.85	400	$20½	20½	20½	— ⅛
N Dimens	7000	60	55	55	— 1
N Goldvue	3000	4½	4½	4½	
N Kelore	5400	13	12½	12½	— 1
N Provid D	2000	16	16	16	+ 1
N Que Ragl	500	196	196	196	— 1
N York Oil	1500	117	115	117	+ 2
Newconx	200	400	400	400	
Nfld L P A	200	$12¾	12⅜	12¾	
Nfld Tel	600	$7	6⅞	6⅞	— ¼
Nick Rim	1000	11	11	11	
Noma A	600	465	455	455	
Noranda A	7776	$30	29¾	29⅞	+ ⅛
Norcen	3685	$11⅜	11¼	11⅜	
Norcen B	125	$20¼	20¼	20¼	— ¼
Norcen w	5225	38	31	31	— 7
NC Oils	4500	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
NCO pr	200	$38	38	38	
N Canada	500	25	25	25	+ 4
Nor Ct 270p	125	$28	28	28	+ ⅜
Nor Tel	5225	$31⅜	31	31	— ⅜
N Tecm B w	1840	$12½	12	12	— ¾
Northgat	9650	$5½	480	5⅛	+27
Northld	16500	12	11½	11½	+ ½
NW Util p	135	$43½	43½	43½	
Nowsco W	700	$18⅛	18⅛	18⅛	
Nu-Wst A	550	$11¾	11⅜	11¾	+ ⅛
Numac	4300	$11¼	11	11	— ⅛
OPI Ltd	500	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅛
OSF Ind	500	295	290	295	
Oakwood P	3600	148	144	145	— 5
Obrien	9275	124	121	121	+ 1
Occdntl Pt	250	$26½	26½	26½	
Ocelot A	1000	$10¼	10	10	— ¼
Ocelot B	3850	$10⅜	10	10	— ¼
Okanagan	525	$5⅞	5⅞	5⅞	
Orchan A	z90	225	225	225	
Oshawa A	3300	375	360	370	+20
Oshawa w	1000	9	9	9	+ 3
Oxford A	1900	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
Pac Coper	3000	104	104	104	
Pac Pete	3291	$29¼	29	29	
Page Pet	800	280	280	280	
Pamour A	1000	298	294	298	— 2
Pan Centr	4499	88	85	88	
Pancana I	2300	129	125	128	+ 3
PanCan P	2100	$25½	25¼	25¼	— ¼
Patino N V	200	$14	14	14	
Pe Ben O	4800	400	380	400	+20
Peerless	2000	305	305	305	
Pembin A	787	435	435	435	+10
Pmbin B	z40	420	420	420	
Penningtn	z20	$7¾	7¾	7¾	
P Dept S	43000	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Petrofina	225	$16¼	16	16	— ¾
Petrol	7100	230	217	220	— 5
Peyto Oils	7450	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
Phillips Cb	z25	$8½	8½	8½	
Pick Crow

Crise du textile: Québec s'en remet au fédéral

par Michel Vastel

Pour mettre fin à la crise du textile québecois, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, renvoie la balle dans le camp de son homologue fédéral M. Jean Chrétien. Les problèmes de l'industrie québecoise des textiles et du vêtement sont en effet de deux ordres:

● le premier problème vient d'une augmentation massive des importations... "C'est donc le gouvernement fédéral qui est en position d'y apporter remède", affime M. Tremblay.

● les problèmes sont également d'ordre strucutrel. Si l'industrie des textiles primaires a fait des efforts en ce sens, il semble que ce ne soit pas le cas de l'industrie du vêtement. Mais il s'agit, là encore, du mandat de la Commission des Textiles et du Vêtement. Non seulement M. Tremblay pense que c'est à cet organisme, fédéral, qu'appartient le devoir de rationnaliser et restructurer l'industrie mais il se dit prêt à mettre ses "organismes provinciaux", notamment la SMI, au service d'Ottawa, de gouvernement fédéral aurait aussi la main haute sur les politiques de restructuration industrielle au Québec et "coordonnerait les programmes d'aide des organismes fédéraux et provinciaux".

Tout en renvoyant la totalité des problèmes vers l'Outaouais le ministre québecois exige "le maintien, jusqu'en 1985, du niveau d'emploi de 1973, pour chacun des trois secteurs du textile — textiles primaires, bonneterie et vêtement — comme objectif central de la politique fédérale". Cet objectif pourrait cependant être "réévalué" dans cinq ans.

Selon les chiffres de Statistiques-Canada, il y avait en 1973 plus de 166,000 Québécois qui oeuvraient dans ce secteur manufacturier, dont 31,000 dans le textile primaire, 14,000 dans la bonneterie et 61,000 dans l'habillement.

Ces chiffres ne tiennent compte que des emplois directs. Plus de 50,000 autres Québécois trouvent des emplois dans des secteurs indirectement reliés aux textiles, tels transport et vente des marchandises, etc.

Il faut cependant rappeler que 1973 constitue une année record de production, due notamment à des pénuries mondiales de certaines fibres. De plus, depuis cette date de référence, l'emploi a diminué de 15% dans le secteur des textiles primaires. Cette diminution est cependant largement attribuable à la modernisation des équipements et à l'apport de nouvelles technologies. Il semble donc, que dans ce secteur, il soit difficilement réalisable de vendre au niveau de 1973.

Quoiqu'il en soit de cet objectif de 106,000 emplois à sauvegarder au Québec, le ministre Rodrigue Tremblay énonce toute une série de recommandations quant aux pouvoirs de la Commission des textiles qu'il aimerait voir renforcée. Ces recommandations ont fait l'objet d'un télégramme expédié lundi dernier à M. Chrétien.

Le Québec souhaite ainsi que la CTV exerce une surveillance plus vigilante, sans même atteindre des plaintes quant aux préjudices causés par les importations. Le ministre recommande en outre que le gouvernement canadien accède aux revendications de la CSD qui demande un droit d'intervention devant la CTV, exactement comme les producteurs.

Le Québec souhaite enfin que M. Chrétien accorde de réels pouvoirs à sa Commission en ce qui concerne la rationalisation, la restructuration, la modernisation et la spécialisation, dans le cadre d'une stratégie sectorielle établie après consultation des provinces et accord de celles-ci; ces pouvoirs permettraient à la Commission de coordonner les programmes d'aide d'organismes fédéraux et provinciaux, dont peut bénéficier l'industrie du textile.

Pour ce qui est de la politique commerciale canadienne, qui fait actuellement l'objet de discussions à Genève, la position du Québec semble moins claire. M. Tremblay ne se prononce pas clairement pour des restrictions quantitatives globales, "comprehensive quotas", alors qu'il s'agissait d'une des principales recommandations de l'industrie.

Selon le sous-ministre de l'Industrie, M. John Dinsmore, le Québec a actuellement l'occasion d'assurer un certain "input" dans l'équipe des négociateurs canadiens pour le renouvellement des accords du Gatt. Au cours de la conférence de presse, M. Tremblay devait pour sa part révéler que son gouvernement prépare un document d'ensemble sur la question.

La politique, telle qu'énoncée hier par M. Rodrigue Tremblay, repose sur une vaste analyse de "L'évolution de l'industrie textile et une évaluation de la politique canadienne", étude commencée sous le ministre Guy Saint-Pierre et réalisée par la Direction générale de la recherche et de la planification du MIC.

Cet excellent document, qui fait pour la première fois le point sur l'industrie textile québécoise, était semble-t-il terminé depuis plusieurs semaines et l'apport du gouvernement du Parti québécois se situe surtout au niveau des neuf recommandations au gouvernement fédéral.

Devant ce que certains journalistes de la Tribune parlementaire à Québec ont qualifié d' "aveu d'impuissance", le ministre Rodrigue Tremblay a rappelé que les pouvoirs d'intervention économique d'un gouvernement provincial sont "très limités". "Quand vous ne contrôlez pas le taux de change, devait ajouter le ministre québécois, quand vous ne contrôlez ni les tarifs, ni les contingentements, ni la monnaie, il est évident que vous ne pouvez pas intervenir de façon déterminante dans les secteurs qui sont, eux, soumis à la concurrence étrangère et qui réagissent à des fluctuations dans les taux de change".

Le ministre ne semble pas non plus disposé à intervenir à "coups de grosses subventions", comme il le fit d'ailleurs, par exception et pour d'autres raisons, dans le cas de Tricofil. Il prétend ne pas avoir les fonds nécessaires et surtout, face au "dumping" des pays à faible prix de revient, une intervention ponctuelle, de la SDI ou du MIC serait "un peu comme de l'eau sur un canard".

Le ministre a reconnu par ailleurs que le maintien du niveau d'emploi obtenu en 1973 a quelque chose de très exigeant. Selon lui il est commandé en raison du taux de chômage de 10% qui sévit actuellement au Québec mais il reconnait qu'avec un taux de chômage "socialement acceptable", soit 4 ou 5%, son attitude vis-à-vis le secteur du textile en général ne serait "peut-être pas la même"...

La Rive Sud et Laval ont ramassé le gros de la construction résidentielle en 1976

Le boom de la construction résidentielle et commerciale, sur la Rive Sud et sur l'ile Jésus, a permis à la Région métropolitaine de maintenir très élevé le niveau d'activité de la construction en 1976. La valeur des contrats de construction accordés dans le Montréal métropolitain est passé à $1,177 milliard en 1976, une augmentation de 31% par rapport à l'an dernier, contre $1.64 milliard et un taux de croissance de 9% dans le Toronto métropolitain.

Le fait que la part des contrats accordés sur le territoire de la CUM, par rapport à l'ensemble du territoire métropolitain, passe de 59% en 1975 à 44% cette année montre la grande croissance des projets résidentiels et commerciaux dans les régions périphériques.

Par ailleurs, alors qu'à Montréal ce sont les secteurs résidentiel et commercial qui permettent d'enregistrer une aussi bonne performance, à Toronto, c'est le secteur du génie civil. Ainsi, si on ne retient que les quatre secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel, on se rend compte que la valeur des contrats de construction a augmenté de 51% dans le Montréal métropolitain alors qu'elle a diminué de 4% dans la région torontoise.

Enfin, dernière constatation qu'on peut tirer de ces statistiques, mensuelles, fournies par l'Office d'expansion de la Communauté urbaine de Montréal, le secteur de la construction donne de très nets signes d'essoufflement.

En décembre 1976, la valeur des contrats de construction accordés sur le territoire de la Communauté urbaine était de $41.6 millions, soit 56.7% inférieure à la valeur réalisée en décembre 1975. Cela a mené la valeur des contrats pour l'ensemble de 1976 à $771.6 millions, une baisse de 3% par rapport à 1975.

Au premier trimestre de 1976, la valeur des contrats accordés était supérieure à celle enregistrée au premier trimestre de 1975 par une marge de 89.2%. Cependant, il importe de noter qu'il s'agit là d'une comparaison entre un trimestre où la reprise économique, quoique brève, était bien en évidence et un trimestre dans le creux du cycle économique.

Au deuxième trimestre de 1976, il y a eu une baisse de 53.2% par rapport au même trimestre de 1975. Pour le troisième trimestre, il y a eu une augmentation de 19.4% tandis que pour le quatrième trimestre, il y a eu une baisse de 29.2% par rapport aux périodes respectives de 1975.

Pour les neuf derniers mois de 1976 la valeur des contrats de construction accordés était de 25.7% inférieure à la valeur réalisée pendant les neuf derniers mois de 1975. Cela représente une baisse d'environ 34% pour la comparaison en dollars constants.

La grève dans l'industrie de la construction pendant les mois de septembre et octobre explique à peine la performance relativement inférieure, au dernier trimestre de 1976, nonobstant le rattrapage du mois de novembre.

C'est le secteur domiciliaire qui a soutenu la construction en 1976. Ce secteur a enregistré une augmentation de 72.3% par rapport à 1975. Les secteurs commercial, industriel, institutionnel, et du génie civil ont enregistré des baisses de 10.2%, 13.9%, 35.7%, et 28.1% respectivement, par rapport à 1975.

La valeur des contrats accordés dans le secteur domiciliaire représente 36.7% de l'ensemble des contrats accordés en 1976. En 1975, ce chiffre était de 21.1%. Les chiffres analogues pour les secteurs commercial, industriel, institutionnel, et du génie civil étaient respectivement de 20.2%, 8.0%, 11.8% et 22.4%.

Les valeurs trimestrielles pour la région métropolitaine de Montréal en 1976 démontrent aussi des fluctuations importantes. Les variations du premier au quatrième trimestre de 1976 par rapport aux mêmes trimestres de 1975 étaient respectivement de 82%, 8.1% et 17.7%.

L'or du FMI adjugé à $133.26

WASHINGTON — (AFP) — Les 780,000 onces d'or vendues par le Fonds Monétaire International ont été adjugées au prix de $133.26 l'once.

Ce prix est légèrement inférieur à celui de $137 qui avait été obtenu lors de la vente précédente le 8 décembre dernier. Il est toutefois supérieur au cours de clôture du métal précieux à Londres, qui était de $131.75.

Le FMI a précisé qu'il a reçu des soumissions pour un total de 2,003,200 onces. Les offres qui ont été acceptées s'échelonnaient de $133.26 à $142 l'once, pour une moyenne de $134.43 dollars. La vente s'effectuant selon le système des enchères hollandaises tous les acheteurs acceptés paieront le prix le plus bas soit $133.26. Une seule offre a été reçue à ce niveau et n'a été satisfaite qu'en partie.

La vente de mercredi a rapporté $72.5 millions au fonds fiduciaire créé en faveur des pays en voie de développement portant le total des six ventes effectuées jusqu'à présent à $393.1 millions. Ce fonds, destiné aux pays les plus pauvres, est alimenté par les bénéfices des ventes c'est-à-dire par la différence entre le prix des enchères et le cours officiel du métal précieux (42 dollars).

La prochaine vente d'or du FMI aura lieu le mercredi 2 mars et portera sur 325,000 onces, a confirmé d'autre part le fonds. La réduction du montant offert résulte du fait que les ventes seront désormais mensuelles au lieu de se dérouler toutes les six semaines comme jusqu'à présent. Elles auront lieu le premier mercredi de chaque mois.

Le système des enchères hollandaises doit d'autre part être conservé pour les trois prochaines ventes.

Un programme d'aide pour stimuler les exportations

par Michel Nadeau

TORONTO — Le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean Chrétien a annoncé hier le lancement prochain d'un programme d'aide aux entreprises dans le but de stimuler les exportations canadiennes.

Par ailleurs, le ministre a déclaré qu'Ottawa revisait présentement le processus de tamisage des investissements étrangers afin de réduire les délais. On songerait à éliminer certaines consultations et surtout à donner automatiquement le feu vert à tous les projets de faible importance.

M. Chrétien n'a pas voulu dévoiler les détails du programme: entreprises 1977. Il veut auparavant consulter ses homologues des provinces.

Le but visé est bien défini: favoriser la création d'emplois par la recherche de nouveaux marchés et la formation de consortiums dans le but de fournir des projets industriels "clés en mains".

A plusieurs reprises, M. Chrétien a souligné les avantages que tirera le Canada si le Venézuela accorde aux firmes canadiennes (dont Bombardier-MLW) un important contrat de matériel de transport.

Selon M. Chrétien, il est possible d'améliorer la balance commerciale canadienne qui montre pour 1976 un solde positif de $1.2 milliard.

Celui-ci participait hier à un collogue du Financial Post sur les possibilités des sociétés canadiennes de concurrencer sur les marchés internationaux.

Les interventions ont porté surtout sur la hausse des coûts de main-d'oeuvre au Canada et la baisse de productivité par rapport aux Etats-Unis.

Plusieurs hommes d'affaires ont lancé la pierre au gouvernement fédéral qui accorderait des hausses de salaires trop fortes à ses fonctionnaires.

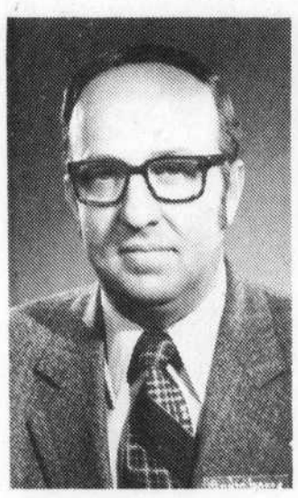
D'autres attribuent la cause des malheurs actuels à l'aide trop modeste d'Ottawa pour la recherche comme le soulignait, M.C.D. Reekee président de CAE Industries. Pour sa part, M. Charles Perrault a décrit les effets néfastes des dépenses des provinces dans la conjoncture actuelle.

Enfin, à l'aide de statistiques le ministre de l'industrie et du commerce a brossé un tableau optimiste de l'évolution de l'économie au cours des dernières années. Il a cependant lancé un cri d'alarme quant à la situation politique: "Ce n'est pas la survie de l'économie mais la survie du pays qu'il faut étudier.

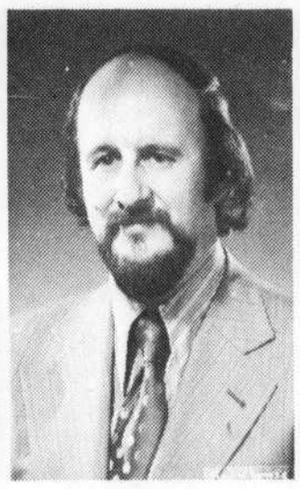
"Les milieux d'affaires doivent se réveiller, participer au débat et cesser d'être assis sur la clôture à regarder Trudeau Lalonde, Chrétien défendre la cause du Canada".

Le ministre a fait remarquer qu'aux yeux des investisseurs étrangers, Québec et Canada ne forment qu'une seule et même entité une piètre performance de l'économie québécoise affectera l'ensemble des industries canadiennes.

Nominations



Jacques Beauchemin



André Fortin



Jean Bard

Monsieur Roger Décary C.A., vice-président exécutif et directeur de Les Prévoyants du Canada a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:

Monsieur Jacques Beauchemin, B. Comm., C.A. est nommé directeur général adjoint, trésorier et contrôleur.

Monsieur André Fortin, A.S.A., F.L.M.I. est nommé directeur général adjoint, informatique.

Monsieur Jean Bard, B.A. est nommé directeur général adjoint, ressources humaines.

Les Prévoyants du Canada sont une compagnie du Groupe Prenor Ltée.

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

mba maîtrise en administration des affaires

HEC École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

FORMATION D'ADMINISTRATEURS PROFESSIONNELS
à l'intention des ingénieurs, avocats, économistes, architectes, chimistes, administrateurs et autres diplômés universitaires dynamiques et combatifs voulant accéder à des postes stratégiques.

programme
Durée: 2 sessions de 8 mois
Utilisation rationnelle de l'expérience des participants
Formation adaptée aux besoins individuels

conditions d'admission
Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent
Une expérience de travail jugée pertinente

demandes d'admission
A présenter avant le 15 mars 1977 ou plus tôt pour les candidats à certaines bourses

renseignements
On peut obtenir l'annuaire en s'adressant au

MBA-HEC
5255, avenue Decelles
bureau 2042
Montréal, Québec
Tél.: 343-4336

Des Marais au conseil d'Imperial

Le président du conseil et président directeur général de la Compagnie Pétrolière Impériale, M. J.A. Armstrong, a annoncé les candidatures supplémentaires suivantes à l'élection du conseil d'administration qui aura lieu à l'assemblée annuelle du 22 avril prochain: Pierre Des Marais II, Président, Pierre Des Marais Inc., Muriel Kovitz, Recteur, Université de Calgary; William A. Macdonald, Associé — McMillan, Binch.

Ces trois candidatures ont pour objet de pourvoir aux nouveaux postes créés en vertu d'un règlement adopté le 25 janvier 1977 et portant de huit à onze le nombre d'administrateurs. Ce règlement n'entrera en vigueur qu'à son approbation par une majorité des deux tiers des actionnaires représentés à une réunion convoquée à cette fin. La compagnie compte faire coïncider cette réunion avec l'assemblée annuelle des actionnaires prévue pour le 27 avril 1977.

Avec un Plan d'épargne-retraite et un Plan d'épargne-logement, ça va de mieux en mieux!



Qu'il s'agisse de préparer sa retraite ou de planifier l'achat d'une maison . . . songer à l'avenir implique un programme d'investissement personnel solide. La Banque Royale vous en propose deux. Ils vous permettront d'accumuler les fonds nécessaires à la réalisation de vos projets tout en bénéficiant de dégrèvements d'impôt intéressants.

Avec le **Plan d'épargne-retraite,*** vous pouvez verser un montant équivalant à 20% de votre revenu gagné jusqu'à concurrence de $3,500. par année ou de $5,500. si vous ne participez pas déjà à un régime enregistré d'épargne-retraite d'une compagnie.

Il y a aussi le **Plan d'épargne-logement** qui vous permet d'économiser jusqu'à $1,000. par année.

Les conjoints qui travaillent tous les deux peuvent verser $2,000. par année à ce plan et accumuler ainsi $20,000. non imposables.

Vous pouvez contribuer à l'un de ces plans ou aux deux à la fois. Un choix de trois formes de placement vous est offert pour investir vos contributions; il vous est possible d'opter pour une seule de ces formes ou pour une combinaison des trois. Nous en donnons une description ci-contre.

1. Dépôts REL et RER de la Banque Royale: des dépôts auprès de La Banque Royale du Canada rapportant des intérêts élevés dont le taux dépend de ceux qui sont généralement accordés dans le domaine des dépôts bancaires; comme il s'agit de dépôts à long terme, il nous est possible d'accorder un taux d'intérêt plus élevé que sur les dépôts d'épargne habituels.

2. Fonds à revenus: un portefeuille d'obligations à rendement élevé, de certificats de dépôt et d'hypothèques assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Ce fonds, géré par des experts, vise à procurer un revenu courant aussi important que possible tout en recherchant la protection du capital investi et une plus-value modérée.

3. Fonds d'actions: il s'agit d'un portefeuille géré par les mêmes experts et qui se compose surtout d'actions ordinaires canadiennes. L'objectif de ce fonds est d'assurer la plus-value à long terme du capital et un revenu courant raisonnable.

*Montants sujets à l'approbation des projets de loi.

BANQUE ROYALE
l'équipe d'experts à l'esprit ouvert

À moins d'obtenir plusieurs centaines de millions, Sidbec ne sera jamais rentable

par Michel Vastel

Une bonne demi-douzaine de projets de modernisation, abandonnés en 1974 faute de crédits, pèsent aujourd'hui lourdement sur la rentabilité de Sidbec.

Dans un vaste plan d'expansion, proposé au gouvernement en 1973, le président Jean-Paul Gignac souhaitait consolider sa position vers l'amont, soit l'extraction du minerai à Fire Lake, et en même temps moderniser les équipements de fabrication de tous ses produits finis en aval.

Un an plus tard, en 1974, le gouvernement proposera à Sidbec une enveloppe globale de $273 millions, ce qui lui permettait tout au plus de lancer le projet de Fire Lake avec Us Steel et British Steel.

Hier,, devant le club d'électricité de Montréal, le président de la sidérurgie québecoise, M. Gignac, devait prévenir le gouvernement que "ces retards, ajoutés au déséquilibre produit par une structure financière inversée et coûteuse, obligeront Sidbec à faire combler d'autres déficits annuels au cours des prochaines années et à faire le plus rapidement possible le rattrapage qui s'impose dans les projets qui furent radiés en 1973-1974".

Dès cette année, le président Jean-Paul Gignac devait préciser que le gouvernement devra rajouter "plusieurs vingtaines de millions" dans sa sidérurgie. On sait par ailleurs que le bilan financier de Sidbec pour 1976 est actuellement sur le bureau du ministre des Finances et qu'il doit être approuvé prochainement.

Quant au "rattrapage" qui s'impose, notamment au niveau des fameux laminoirs, qui constituent un véritable gouffre financier, le président de Sidbec ne pense pas être en mesure de faire des recommandations au gouvernement avant deux ans.

Même s'il s'est plaint qu'en 1974, le gouvernement ne se soit pas montré assez généreux avec la sidérurgie québecoise, son président M. Gignanc l'a fait sans trop de rancoeur. Il a même tenu à rappeler que, "depuis 16 ans, aucun des gouvernements qui se sont succédés à Québec n'a dévié de l'objectif qui consiste à établir au Québec un complexe sidérurgique intégré".

Il faut également rappeler que M. Gignac a toujours reconnu que le choix d'investir en amont, plutôt qu'en aval vers la fabrication de produits finis, a été le choix de Sidbec et non celui du gouvernement. Pourtant, hier, M. Giganc devait préciser que "l'expansion en aval de l'aciérie aurait créé plus d'emplois que ne va créer la mise en marche des nouvelles installations établies sur la Côte nord". Cest installations de Fire Lake doivent créer 1500 emplois dont 1,100 à la mine elle même, et 400 à l'usine de bouletage de Port Cartier.

M. Gignac pense que le nouveau gouvernement, comme les précédents d'ailleurs, est parfaitement au courant des problèmes financiers et manufacturiers de son entreprise mais, sans doute conscient de l'étroitesse de la marge de manoeuvre actuelle du ministre des Finances, le président de Sidbec ajoute que "le gouvernement ne devra pas intervenir pour corriger la situation de Sidbec avant quelque temps, pour ce qui est des changements fondamentaux à apporter à sa structure financière (un rapport dette équité trop élevé) et des solutions nécessaires au problème de laminoirs à plat". Très directement, le président Jean-Paul Gignac avertit ainsi le gouvernement qu'il lui accorde un sursis mais que, d'ici là, probablement trois ou quatre ans, il "lui faudra continuer à combler les déficits".

Le programme d'expansion, proposé en 1973, comprenait notamment:

— la mise en service à Contrecoeur, d'une ligne de galvanisation continue pour tôles d'une capacité de 80 à 100,000 tonnes par année;

— une augmentation de la capacité du laminoir à barres de 320,000 tonnes à 600,000 par année,

— diverses améliorations aux deux laminoirs à fers marchands ainsi qu'à la tuberie de Montréal,

—une augmentation de 95,000 tonnes par année de la capacité des trèfileries d'Etobicoke et Montréal,

— enfin des équipements Truscon pour profiler à froid les tôles galvanisées à Contrecoeur.

Il semble donc que tous ces projets, ainsi que la régorganisation des laminoirs, et une transofrmation d'une partie de la dette en capital actions, entraîneront un investissement de plusieurs millions. Plus le gouvernement attendra, tout en comblant chaque année les déficits de Sidbec, plus la facture totale pour la consolidation complète de la situation approchera, en définitive, le milliard de dollars...

Une profession de foi nationaliste...

Le président Jean-Paul Gignac s'est lancé dans une véritable profession de foi nationaliste hier à Montréal. "Le Québec ne mérite pas de s'appeller pays s'il ne peut contrôler et développer de façon optimale, mais dans un contexte ordonné, toutes les richesses naturelles que la nature lui a dévolues".

M. Gignac, qui est bien connu pour ses sentiments profondément nationalistes, devait faire cette déclaration juste après avoir vanté les mérites de l'entreprise qu'il dirige depuis de longues années.

Après avoir déploré, fort courtoisement d'ailleurs, que le précédent gouvernement n'ai peut-être pas fait preuve d'assez d'audace en 1974, M. Gignac devait glisser à ses hôtes que pour que "cela arrive" à Sidbec il ne faut pas seulement beaucoup de compétence mais aussi "un désir et une volonté irréductibles de vouloir que cela arrive".

Auparavant, M. Gignac a tout de même reconnu que, depuis 1970, Sidbec a augmenté sa part de la production canadienne d'acier de 1.7% à 7.5%, et que les 600 millions de dollars que le ministre Guy Saint-Pierre l'autorisait à investir à Fire Lake lui permettront d'arrêter de coûteuses importations de boulettes d'oxyde de fer ayant les qualités requises pour son procédé de fabrication.

En attendant que "cela arrive", le "nouveau" gouvernement hérite d'un autre "déficit", de Sidbec cette fois, que le president Jean-Paul Gignac estimait le mois dernier à $40 millions, dont $15 millions directement attribuables au lock-out qu'il décrétait contre ses employés de Contrecoeur...

Banque de Montréal se lance dans le "crédit consortial"

La direction des opérations internationales de la Banque de Montréal a annoncé hier la création d'un nouveau service à qui elle confiera la constitution et la gestion des consortiums de prêts pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

La section du crédit consortial, dont le siège se trouvera à Londres en Angleterre, sera dirigée par M. E.L. Mercaldo, vice-président, qui entrera en fonctions le 1er février. Selon les prévisions, cette section déléguera des représentants dans des centres financiers stratégiques où se manifestent des besoins croissants de financement.

M. Mercaldo a été membre de la haute direction de la Wachovia Bank and Trust N.A. à Winston-Salem en Caroline du Nord, et de l'Equibank N.A. de Pittsburgh. En novembre 1976 il entrait à la direction des opérations internationales, en qualité de vice-président pour la division de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

M. Mercaldo, qui fut déjà professeur et conférencier à plusieurs universités aux États-Unis, donnera le 28 janvier une conférence sur la gestion de l'actif et du passif, lors d'un colloque sur l'organisation des banques qui se tiendra sous l'égide du Bank Administration Institute à l'université Southern California à Los Angeles.

●

Baymont Engineering Company, filiale en propriété exclusive de **Monenco Limited**, s'est vue adjuger un contrat par le corps des Ingénieurs des États-Unis pour la conception complète des installations de contrôle de la corrosion des avions ainsi que pour les essais de ces derniers à la base aérienne MacDill à Tampa, en Floride.

Les installations de prévention de la corrosion seront utilisées pour le nettoyage, le contrôle de la corrosion ainsi que pour la peinture des avions et de l'équipement aérospatial au sol. Une fois les principales vérifications effectuées sur l'avion, on éprouvera celui-ci dans les installations expérimentales, à divers degrés de puissance du moteur. Il sera conçu pour résister à une poussée maximum de 60,000 livres, assurant ainsi une sécurité de fonctionnement adéquate.

Baymont Engineering, dont le siège social est à St-Petersburg, Floride, opère principalement dans le sud-est des États-Unis. Cette Société offre une vaste gamme de services, particulièrement dans le domaine des industries chimiques, minières et du traitement des phosphates. Monenco Limited, qui compte des projets dans plus de trente pays du monde, regroupe quelque cinquante sociétés d'ingénieurs-conseils. Son principal bureau se trouve à Montréal.

Accord commercial Northern-Ansafone

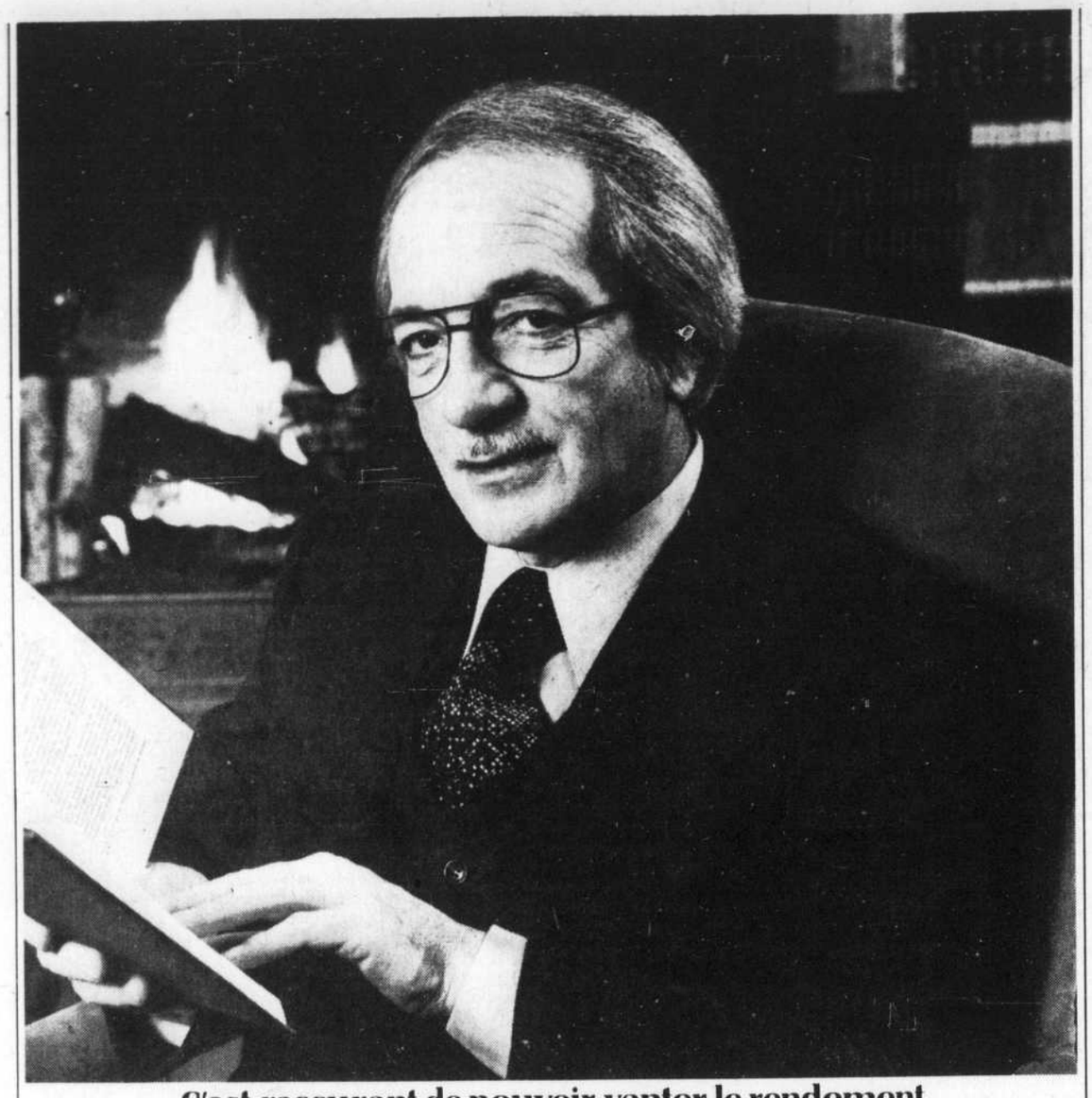
Northern Telecom a conclu une entente avec la société Ansafone du Royaume-Uni pour la commercialisation au Canada et aux Etats-Unis d'une nouvelle gamme d'équipements compacts de réponse téléphonique.

Après de longues recherches, Northern Telecom a arrêté son choix sur cet équipement à cause de sa qualité supérieure et de ses caractéristiques de fonctionnement. C'est le premier équipement en vente en Amérique du Nord à employer un microprocesseur comme commande centrale logique.

La gamme des dispositifs de réponse et leurs diverses caractéristiques rendent les appareils utilisables au foyer, en petite entreprise, dans les bureaux des membres de professions libérales aussi bien que dans des installations plus importantes et plus complexes.

Ansafone a des usines au Royaume-Uni, à Camberley dans le Surrey, et à Newport dans le Gwent, ainsi qu'à Pomezia, en Italie. Elle est un des premiers fabricants du monde pour les équipements de réponse téléphonique.

Northern Telecom est le premier fabricant de matériel de télécommunications au Canada et le second en importance en Amérique du Nord. Elle emploie au total 25,000 personnes réparties au Canada, aux Etats-Unis, en Irlande, en Turquie, au Brésil et en Malaysia. Son chiffre d'affaires annuel dépasse le milliard de dollars.



C'est rassurant de pouvoir vanter le rendement de son régime d'épargne-retraite.

Au Trust Général, l'économie d'impôt ...et bien plus encore

Cette année, le montant maximum admissible à un régime d'épargne-retraite est porté à $5 500; c'est donc, de plus en plus, un bon moyen de réduire vos impôts. Mais au Trust Général, c'est bien plus encore: votre conseiller en services financiers du Trust Général vous parlera de votre épargne-retraite comme d'un investissement qui peut vous procurer un rendement plus élevé et vous assurer une plus grande sécurité pour l'avenir.

Aussi, avant d'investir à nouveau dans votre régime actuel, demandez-vous si vous en tirez les meilleurs avantages.

1. Songez, par exemple, qu'un rendement annuel accru de 1% sur vos épargnes peut vous procurer des bénéfices accrus de 20% à la retraite.
2. Vous devez avoir accès aux types de placements qui répondent le mieux à vos besoins, avec la possibilité de placements diversifiés en actions, obligations, hypothèques, placements à capital garanti, placements à capital et intérêt garantis.
3. Prenez connaissance de tous les frais de votre régime: ils sont plus ou moins élevés selon les types de placements et selon les institutions financières; certains types de placements du Trust Général, par exemple, n'ont ni frais d'entrée, ni frais de gestion, ni frais de retrait.

Et pendant que vous y êtes, demandez à un de nos conseillers d'évaluer votre régime actuel et de le comparer à ce que le Trust Général peut vous offrir: vous demeurez entièrement libre de le transférer, sans payer d'impôt, à l'institution financière qui vous offre les meilleurs avantages.

Au Trust Général, nous savons que ce qui est préparé avec soin pour en obtenir les meilleurs avantages n'en acquiert que plus de valeur au cours des ans.

N'hésitez pas à nous téléphoner
(demandez le poste 2000)

TRUST GÉNÉRAL

909 ouest, boul. Dorchester, Montréal (514) 866-9641
1, Vincent d'Indy, Outremont (514) 739-3265

NOUS ACHETONS
DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT USAGÉS DE BUREAU
Nous offrons les meilleurs prix
APPELEZ **381-8861**
Ameublement de qualité à prix modique.
FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL.: 381-8861

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR • LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

ROSEN & ROBINSON
Leonard Rosen
David Robinson
notaires
conseillers juridiques
1010 STE-CATHERINE O., SUITE 843, MONTRÉAL, QUÉBEC, TÉL.: 875-5115
BUREAU SOIR
225 HYMUS (coin St-Jean)
POINTE CLAIRE
TÉL.: 697-7721

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
Siège régional,
225 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, Qué.,
Tél.: 288-1221

SAVEZ-VOUS VRAIMENT CE QUE C'EST QU'UN R.E.E.R.-R.E.E.L.?
TOUT LE MONDE EN PARLE ET SI PEU SEMBLENT EN CONNAITRE TOUTES LES FACETTES.

R.E.E.R.
Oui, tout le monde sait qu'un régime enregistré d'épargne-retraite fait bénéficier d'une réduction d'impôt en permettant de déduire du revenu gagné un montant que vous fixez vous même, à l'intérieur de certaines limites.
Mais il y a beaucoup plus:
- Combien aurez-vous accumulé après 10, 15 ou 20 ans?
- A quel taux?
- Est-il possible d'annuler en tout temps?
- Quels sont les frais d'administration?
- Qu'arrive-t-il en cas de décès?

R.E.E.L.
Le régime enregistré d'épargne-logement lui non plus ne se limite vraiment pas à une déduction pour fins d'impôt, il comporte plusieurs autres facettes qu'il vous est essentiel de connaitre avant de le contracter.
APPELEZ L'UN DES NÔTRES IMMÉDIATEMENT!
Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions sans qu'il n'y ait engagement de votre part.

ON A INTÉRÊT À MIEUX SE CONNAITRE

Lise Morerod favorite en deuxième tranche de coupe du Monde

Perrine Pelen triomphe à Crans

CRANS-MONTANA, Suisse (d'après AFP et Reuter) — La Française Perrine Pelen, étudiante à Grenoble, a remporté sa première victoire en coupe du Monde en gagnant hier le slalom spécial de Crans-Montana.

Ce slalom, qui s'est couru malheureusement sous une chute presque continuelle de neige, mais dans des conditions parfaitement valables sportivement, a donné lieu à une lutte superbe entre la jeune Française et la Suissesse Lise-Marie Morerod qui, distancée par Perrine dans la première manche de 1.19, battit sa rivale dans la deuxième manche, de 1.16.

Perrine, deuxième de la seconde manche, conserva donc trois centièmes de seconde d'avance, qui lui permirent de préserver sa première place.

Il est certain désormais que Morerod, la meilleure slalomeuse au monde des deux dernières saisons, a trouvé en Perrine Pelen une très redoutable rivale, qui pourrait bien être "celle qui me succédera", ainsi que l'a déclaré la Suissesse elle-même.

Le retour en forme de l'équipe de France féminine dans les slaloms se confirme donc puisque, outre la victoire, elle a obtenu les troisième et sixième places.

L'avènement de Perrine Pelen, qui est également une excellente étudiante puisqu'elle a obtenu la première partie du baccalauréat l'an passé, au tout premier plan du ski mondial, ne peut d'ailleurs que stimuler cette équipe qui avait peut-être besoin d'une jeune et nouvelle "locomotive". Les Serrat, Emonet et Daniele Debernard — celle-ci actuellement en petite forme et aussi malchanceuse — ne pourront que profiter de cette émulation.

Les premières courses féminines de la seconde période de la coupe du Monde seront disputées à St-Gervais (slalom) et Mégève (slalom géant) demain et samedi prochain. Morerod et Pelen auront ainsi deux nouvelles occasions de s'affronter.

Une autre compétition avait lieu dans ce même slalom concernant le combiné, comptant également pour la coupe du Monde. La victoire revient à la Suissesse Marie-Thérèse Nadig (quatrième de la descente et 12ème du slalom) devant Annemarie Proell-Moser, Hanni Wenzel, du Lichtenstein, l'Autrichienne Monika Kaserer, Morerod et Pelen.

Grâce à sa deuxième place du slalom et à sa cinquième du combiné, Morerod a conservé la tête de la coupe du monde.

La jolie Vaudoise des Diablerets a donc pris une sérieuse option sur la victoire finale en coupe du Monde. En effet, la seconde période du "trophée Evian" ne compte que deux descentes, toutes les autres courses étant des slaloms géants et spéciaux. Cette période sera donc beaucoup plus favorable à Lise-Marie qu'à Proell-Moser et Habersatter, beaucoup plus fortes en descente que la Suissesse, qui en revanche les surclasse dans les deux slaloms.

La Canadienne Kathy Kreiner, pour sa part, s'est classée 34ème du slalom spécial avec le temps total de 96.02 secondes.

En terminant huitième du slalom et troisième du combiné, Hanny Wenzel gagne le trophée Arnold-Lunn créé en mémoire du pionnier du ski alpin anglais qui mit sur pied, en 1928, la première "classique" de ce sport, l'Arlberg-Kandaharr. Ce trophée — une belle pièce de cristal des roches — récompense depuis 1975 le et la meilleurs athlètes sur l'ensemble des trois combinés coupe du Monde.

Voici enfin le classement de la coupe du Monde-dames, après ces deux épreuves, qui mettent fin à la première tranche:

1. Lise-Marie Morerod (SUI) 193 points.
2. Annemarie Moser (AUT) 174.
3. Brigitte Habersatter (AUT) 147.
4. Hannie Wenzel (LIE) 131.
5. Marie-Thérèse Nadig (SUI) 122.
6. Bernadette Zurbriggen (SUI) 78.
7. Monika Kaserer (AUT) 76.
8. Nicola Spiess (AUT) 61.
9. Evi Mittermaier (RFA) 57.
10. Perrine Pelen (FRA) 54.
11. Claudia Giordani (ITA) 49.
12. Irene Epple (RFA) 47.
13. Fabienne Serrat (FRA) 46.
14. Cindy Nelson (EU) 41.
15. Kathy Kreiner (CAN) 36.

L'Afrique envisage de renouer ses liens sportifs avec Auckland

YOUANDE (d'après AFP et Reuter) — Le comité exécutif du Conseil supérieur des sports en Afrique (CSSA) va demander à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'envisager la possibilité d'une reprise des relations sportives avec la Nouvelle-Zélande si ce pays persévère dans son intention de rompre ses rapports sportifs avec l'Afrique du Sud.

Un porte-parole du comité, dont les travaux d'une semaine devaient prendre fin hier soir à Yaoundé, à d'autre part précisé qu'une participation africaine aux Jeux du Commonwealth prévus en 1978, à Edmonton dépendrait de l'attitude de la Nouvelle-Zélande, dont les relations sportives avec l'Afrique du Sud, notamment dans le domaine du rugby, avaient motivé le boycottage des derniers Jeux olympiques par plus de vingt pays africains et arabes.

Le président du CSSA, M. Abraham Ordia (Nigéria), à d'autre part affirmé que les 48 membres de l'Organisation étaient "résolus à anéantir le cancer du racisme qui continue de s'attaquer au sport en Afrique australe".

Aucun commentaire n'a été enregistré à la suite de la lettre que le premier ministre néo-zélandais, M. Robert Muldoon, aurait adressé à M. Jean-Claude Ganga, secrétaire-général du CSSA, pour l'assurer que la Nouvelle-Zélande entendait désormais soutenir le boycottage sportif de l'Afrique du Sud et ne pas modifier son attitude tant que l'apartheid et la ségrégation dans le domaine des sports seraient pratiqués par le gouvernement de Pretoria.

Selon des informations en provenance de Londres, M. Muldoon a fait savoir à M. Ganga, que les fédérations sportives néo-zélandaises, bien qu'indépendantes du gouvernement, avaient été mises en garde par celui-ci contre les conséquences considérables de leur attitude.

Par ailleurs, la CSSA a décidé d'accorder le statut provisoire d'observateur au Comité olympique non-racial d'Afrique du Sud (SANROC), organisme multiracial militant contre la discrimination en matière sportive, qui avait demandé à bénéficier d'un tel statut dans une lettre au comité.

Celui-ci a d'autre part établi le calendrier des manifestations sportives africaines jusqu'en 1980. Les troisièmes Jeux africains auront notamment lieu du 13 au 28 juillet 1978 à Alger. M. Ordia a été prié d'entrer en rapport avec les organisateurs des Jeux d'Edmonton, prévus le 3 août de la même année, afin de les reporter de quelque jours. Cela donnerait le temps aux sportifs africains de se rendre d'Alger à Edmonton.

Par ailleurs, le Comité international olympique a enregistré avec intérêt la modification des status du Comité national des États-Unis, qui serait désormais constitué "d'organisations nationales responsables".

Dans un communiqué publié hier, le CIO indique que son président, Lord Killanin (Irlande) a reçu le texte des propositions d'une commission présidentielle américaine et qu'après "une étude préliminaire" de ce texte, il estime que "sa mise en oeuvre semble vouloir renforcer définitivement le développement du sport amateur aux États-Unis".

Le CIO indique certes que "quels que soient le moment et la façon dont sera modifiée la constitution de l'USOC (Comité olympique américain) celle-ci devra être approuvée par le CIO. Les fédérations internationales vont naturellement étudier ce document pour les aspects qui pourraient les affecter".

Du plein air pour tous à Sainte-Agathe

par André Tardif

Président de l'Association canadienne de motoneige et partant, promoteur des grandes compétitions nationales et provinciales de motoneige, un "sport" décrié en certains milieux à cause des conséquences écologiques parfois désastreuses qu'on lui impute, Adélard Ratelle se rangerait-il graduellement du côté de la conservation?

"Je demeure président de l'ACM, mais je suis d'abord et avant tout citoyen de Sainte-Agathe-des-Monts, et j'ai ma ville à coeur," dit-il en expliquant pourquoi il fait maintenant la promotion d'un vaste projet populaire d'hiver pour sa municipalité, à titre de vice-président de "Sainte-Agathe, station-sport hiver".

Il s'agit d'un programme d'activités diverses qui entraîneront des déboursés de l'ordre de $2 millions au cours des cinq prochaines années et qui, grâce au million de dollars d'équipements déjà en place, lui confèrent une valeur de $3 millions, sans compter la construction éventuelle de quatre hôtels autour du lac des Sables voisin.

M. Ratelle insiste beaucoup sur l'aspect familial et gratuit des activités déjà prévues pour cet hiver. "Nous ne voulons pas exploiter les familles visiteuses comme cela se fait en certains endroits, dit-il. Et à cet effet, nous leur recommandons, en s'amenant à Sainte-Agathe, de se présenter d'abord au centre d'accueil touristique où on leur tracera un programme détaillé de tout ce dont ils peuvent bénéficier."

Côté hébergement, les hôteliers et les restaurateurs ont convenu à la demande de la Chambre de commerce, les premiers de rendre disponibles, du dimanche soir au vendredi matin, plus de 200 chambres pour aussi peu que $60 pour deux personnes, les seconds d'offrir des repas complets à $2.49 pendant la semaine.

Le programme démarrera pour de bon le 3 février prochain. La coquette petite ville des Laurentides sera alors pavoisée de 400 drapeaux et on diffusera de la musique partout. Au cours de week-ends successifs, il y aura des courses de chiens attelés, de motoneiges et d'automobiles, cependant que les visiteurs pourront prendreleurs ébats au parc d'hiver, en bas de la colline.

Il y retrouveront une patinoire avec bordure de glace, une glissade "à fesses", des pistes pour traines sauvages, un palais de glace ainsi qu'un parc de sculptures. Ces équipements sont actuellement en voie d'aménagement et serviront à la présentation d'événements divers.

Les amateurs de ski de randonnée seront servis à souhait, grâce à 104 kilomètres de pistes balisées et entretenues qui comptent parmi les plus belles du "nord". L'un de ces sentiers, long de trois milles, sera même illuminé le soir en fin de semaine, et pour la sécurité des skieurs, une équipe d'une douzaine de secouristes de l'Ambulance Saint-Jean patrouilleront régulièrement les pistes sur week-end.

Quelque $250,000 sont consacrés au projet dès cet hiver, grâce à des subventions gouvernementales et locales, entre autres le Projet d'initiatives locales du fédéral.

M. Ratelle a également expliqué que l'aménagement de la base de plein air de Sainte-Agathe, estimé à $1,750,000, permettra dès l'été prochain des activités familiales diverses. On prévoit particulièrement la réouverture du mont Sainte-Agathe (mais sans ski alpin) avec ses restaurants et son observatoire au sommet, et la réouverture d'une marina consacrée aux voiliers sur le lac des Sables.

A cet effet, il précise que dans le cadre du réaménagements des rives et du lac, on y favorisera de plus en plus la voile de préférence aux bateaux à moteur. "C'est une question d'éducation," dit-il.

Les Soviétiques dominent encore le patinage artistique en couples

HELSINKI (AFP) — Les années passent et les Soviétiques Irina Rodnina et Alexandre Zaitseev restent invincibles: ils ont remporté hier soir à Helsinki, pour la cinquième fois consécutivement le championnat d'Europe de patinage artistique par couple, cette victoire venant s'ajouter à quatre titres mondiaux et une médaille d'or olympique obtenue en 1976 à Innsbruck.

Mieux encore: pour Irina Rodnina, ce succès enregistré à Helsinki devant six mille spectateurs admiratifs, constitue le 19ième titre majeur. En effet, de 1969 à 1972, elle a gagné en compagnie d'Alexei Oulanov, quatre championnats mondiaux et européens, ainsi que la médaille d'or des Jeux de Sapporo en 1972, avant de connaître la même réussite avec Zaitseev, qui est devenu son mari en 1975.

Or, on ne voit pas très bien comment Rodnina-Zaitseev ne pourraient pas continuer d'exercer cette suprématie unique dans les annales du patinage, jusqu'aux Jeux de Lake Placid, en 1980. A moins qu'ils ne décident simplement de se retirer avant.

En effet, hier soir, ils ont prouvé, en réussissant une magnifique exhibition sanctionnée par des notes très élevées (5.9 à 6.0), que la lassitude ne s'était pas emparée d'eux malgré quelques erreurs relevées avec notamment une double boucle ratée partiellement par Rodnina.

Au contraire, même, ils ont dans l'ensemble sensiblement amélioré leur nouveau programme, augmentant les difficultés exécutées dans un style dépouillé qui a donné encore plus de relief à leur démonstration, effectuée sur un rythme inégalé.

Le triomphe de l'école soviétique a été total dans cette épreuve par couple, ce qui n'était pas arrivé depuis 1971, avec le retrait des Allemands de l'Est Romy Kermer et Rolf Oesterreich, Irina Vorobieva et Alexandre Vlassov se sont frayés un chemin sur le podium, s'octroyant la deuxième place fort méritée malgré plusieurs accrochages, dont une chute de Vorobieva sur un double lutz.

Ils ont cependant réussi à précéder leurs étonnants compatriotes Marina Tcherkasova (12 ans, 27 kg, 1 m 37) qui a réussi un quadruple lutz lancé, et Sergei Sharkrai, qui ont terminé en troisième position pour leur première compétition européenne...

Par ailleurs, le Soviétique Vladimir Kovalav est toujours au commandement de l'épreuve masculine des championnats d'Europe, à l'issue du "programme court" qui s'est disputé hier après-midi.

Avec 85.08 points (13.5 places de juges) Kovalev précède au classement général l'Allemand de l'Est Jan Hoffmann (85.00 points — 13.5 places) et le Finlandais Pekka Leskinen (81.64 points — 28.5 places).

Hoffmann a terminé premier de l'épreuve du "programme court" devant le Britannique Robin Cousins qui, grâce à cette performance, est monté en quatrième place au classement général.

La lutte pour la conquête du titre s'annonce donc extrêmement ouverte entre Hoffmann et Kovalev, qui occupe la première place avec 8/100èmes de point seulement d'avance sur Hoffmann, les deux concurrents ayant le même nombre de places de juges (13.5).

Champion du monde et d'Europe en 1974 avant de s'arrêter une année en raison d'une opération à un ménisque, Hoffmann a obtenu les meilleures notes dans le "programme court" (5.5 et 5.9), grâce notamment à une exécution technique excellente, et une intéressante recherche chorégraphique. Quant à Kovalev, sacré champion d'Europe en 1975, avant de subir la loi, en 1976, du Britannique John Curry, il s'est classé troisième du "programme court" à cause d'un accrochage dans un triple saut, derrière l'espoir britannique Cousins.

L'AMH quittera Hockey-Canada si elle ne peut organiser de tournois internationaux

TORONTO (d'après CP) — L'Association mondiale de hockey se retirera de Hockey-Canada si cet organisme s'oppose à ce que l'AMH invite, pour un tournoi, des équipes européennes l'an prochain, a déclaré hier le vice-président de l'AMH, Larry Gordon.

L'AMH voulait inviter les équipes internationales de la Tchécoslovaquie, de l'URSS, de la Suède et de la Finlande à rencontrer chacune des 12 équipes — maintenant 11 — de son circuit, et les résultats des matchs auraient été comptabilisables au classement.

Me Alan Eagleson, le président du comité international de Hockey-Canada, avait déclaré la semaine dernière que selon lui, ce projet est insensé et, que de concert avec la Fédération internationale de hockey sur glace (FIHG), il tenterait de le réduire à néant.

En réplique, Larry Gordon a fait la déclaration, hier, que son groupement se retirera de Hockey-Canada si on met des bâtons dans les roues à ce projet très lucratif pour l'AMH. "Les amateurs adorent ce genre de compétition, dit-il, nous avons établi plusieurs records d'assistance lors de la visite des équipes tchèque et soviétique au mois de décembre.

hockey

Ligue Nationale

Hier soir
Minnesota à Los Angeles

Ce soir
Pittsburgh à Rangers NY
Toronto à Islanders NY
Philadelphie à St-Louis
Atlanta à Buffalo
Detroit à Washington
Chicago à Vancouver
Colorado à Boston

Demain
Colorado à Atlanta

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	37	38	75
Dionne, LA	28	43	71
Shutt, MTL	38	29	67
Young, Min	20	39	59
McNab, Bos	30	27	57
Sittler, Tor	18	38	56
Gilbert, NYR	18	38	56

Association Mondiale

Mardi
Cincinnati 4, N.-Angleterre 2
Québec 2, Indianapolis 1
Calgary 7, Phoenix 3
Houston 5, Winnipeg 2

Ce soir
N.-Angleterre à San Diego
Winnipeg à Houston

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Trois-Rivières 10, Chicoutimi 6

Ce soir
Sherbrooke à Montréal
Hull à Cornwall
Shawinigan à Sorel

Demain
Laval à Chicoutimi
Trois-Rivières à Québec
Montréal à Shawinigan
Sorel à Sherbrooke

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
ISLANDERS NY	57	29	11	7	173	116	65
PHILADELPHIE	48	27	10	11	183	133	65
ATLANTA	48	22	17	9	160	153	53
RANGERS NY	50	17	20	13	178	182	47
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	48	21	22	5	141	164	47
CHICAGO	49	17	24	8	155	174	42
MINNESOTA	47	11	25	11	137	191	33
COLORADO	48	12	28	8	133	179	32
VANCOUVER	50	14	32	4	137	195	32
Section Charles Adams							
BOSTON	48	30	14	4	184	143	64
BUFFALO	47	28	15	4	170	129	60
TORONTO	48	23	19	6	170	156	52
CLEVELAND	48	15	25	8	143	169	38
Section James Norris							
MONTREAL	50	36	7	7	241	114	79
PITTSBURGH	47	20	19	8	150	154	48
LOS ANGELES	49	17	22	10	158	162	44
WASHINGTON	49	14	28	7	127	184	35
DETROIT	47	13	28	6	123	169	32

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	44	28	15	1	197	153	57
CINCINNATI	46	23	21	2	209	170	48
INDIANAPOLIS	46	22	20	4	149	162	48
N.-ANGLETERRE	50	18	27	5	161	188	41
BIRMINGHAM	49	16	32	1	161	197	33
Section Ouest							
HOUSTON	47	26	16	5	170	139	57
SAN DIEGO	47	26	19	2	156	152	54
WINNIPEG	43	25	17	1	201	157	51
EDMONTON	48	20	27	1	132	169	41
CALGARY	45	19	23	3	145	148	41
PHOENIX	47	19	26	2	164	215	40

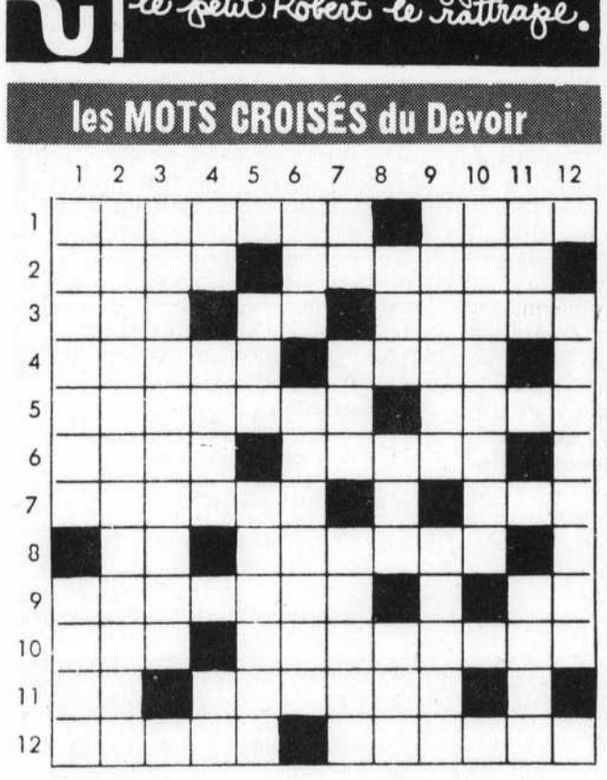
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIERES	48	28	14	6	302	224	62
CHICOUTIMI	48	29	16	3	268	224	61
QUÉBEC	49	28	16	5	254	208	61
SHAWINIGAN	46	10	27	9	170	234	29
SOREL	49	9	35	5	203	296	23
Section Ouest							
SHERBROOKE	48	27	14	7	255	222	61
CORNWALL	49	27	18	4	228	194	58
HULL	47	19	22	6	192	201	44
MONTRÉAL	47	19	22	6	201	234	44
LAVAL	47	14	26	7	216	252	35

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Grossiers. — Breuvage.
2—Étendu en longueur. — Maison où sont les bureaux du maire.
3—Oblat Marie Immaculée. — Marque l'alternative. — Dérober.
4—Lit creusé par une ravine. — Loyal, fidèle.
5—État de ce qui est inerte. — Soigné.
6—Exprimera par la parole. — Fils du frère.
7—Supporte tout le poids du véhicule. — Partie aval d'une vallée envahie par la mer.
8—Du verbe avoir. — Chute des organes (plur.).
9—Ce qui plaît, attire. — Rubidium.
10—Compagnie. — Qui se fait près du lit des malades.
11—Drame lyrique japonais. — Tailler la tête d'un arbre.
12—Pénètre. — Tailler la tête d'un arbre.

Verticalement

1—Presqu'île basse et marécageuse du sud-est des États-Unis. — Maladie de la peau.
2—Extension de la langue et de la civilisation romaines.
3—Groupe d'écoles qui dispensent l'enseignement supérieur.
4—Sans garantie. — Me rendrai. — Tellure.
5—Possèdent. — Dans le calendrier grégorien.
6—Troublé. — Vain.
7—À lui. — Etre imaginaire. — Inflammation de l'oreille.
8—Ivette. — Tige cylindrique métallique. — Propre.
9—De la Croatie. — Choisir.
10—Pas ici.
11—Etre imaginaire. — Action de se ruer.
12—Plante vivace à racines et à tiges laxatives.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	N	A	P	P	E	R	O	N	■	I	L	E
2	O	B	L	I	G	E	R	■	A	P	E	X
3	Y	O	U	G	O	S	L	A	V	E	■	I
4	A	N	S	E	■	S	O	U	R	C	I	L
5	U	N	■	O	P	U	N	T	I	A	■	E
6	■	E	N	N	U	I	■	A	L	■	C	R
7	A	M	O	N	T	■	M	N	■	G	A	I
8	M	E	T	E	O	R	I	T	E	■	D	O
9	A	N	A	■	I	O	N	■	N	A	I	N
10	S	T	R	E	S	S	A	N	T	E	■	S
11	S	■	I	L	■	S	I	E	R	R	A	■
12	E	M	E	U	T	E	■	F	E	A	L	E

Plaisirs de la Table

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Notre vente extraordinaire d'antiquités se termine le 31 janvier
10% à 50% de réduction
Toute notre fine collection d'antiquités Canadiana ainsi que nos importations sont en réduction
Armoires, commodes, tables, buffets, chaises, berceuses, berceaux, sculptures sur bois, gravures, lampes, chandeliers, poteries Port-Neuf, verreries Canadiennes.
Une occasion d'acquérir des pièces de collection à des prix très bas. Rappelez-vous qu'une antiquité achetée aujourd'hui peut devenir une sécurité pour demain. Les pièces de collectionneurs ont pris dans les 20 dernières années de 10 à 15 fois leur valeur.
Dans les 10 dernières années leur valeur a quintuplé.
Les antiquités deviennent un investissement en plus d'être une fierté pour de longues années à venir.
Spécialiste de beaux meubles canadiens depuis plus de 50 ans
Fournisseurs des principaux collectionneurs et musées
SAMUEL BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275

COMPTABLES AGRÉÉS
LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194
BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226
VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691
samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741
GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

PATZCUARO

Là où bat le coeur du vrai Mexique

par

MONIQUE NUYTEMANS
collaboration spéciale

PATZCUARO (Mexique) — Patzcuaro est, avec Morelia et Guanajuato, l'une des villes mexicaines qui ponctuent la "Route de l'Indépendance", appelée ainsi parce que c'est dans cette région du centre du pays que se déclencha la révolte contre l'occupation espagnole de 1810. Il en prit aux Mexicains onze ans pour arriver à chasser pour de bon les occupants. Mais ces derniers furent, hélas, remplacés par les Français avec Maximilien d'Autriche, jusqu'à ce qu'un Indien, Bénito Juarez, réussisse à mettre fin à la domination étrangère et à devenir le premier président du Mexique.

Un tableau à peindre

Sur la route qui mène de Morelia, ville espagnole, à Patzcuaro, ville indienne, on se sent loin de ce passé turbulent et mouvementé. On se laisse simplement aller à une douce rêverie tant le paysage pittoresque est typique de cette partie du Mexique encore intouchée par le grand tourisme international.

Tout au long du parcours on remarque des murs de pierre brune sur lesquels sèche du linge bariolé. Derrière se soulèvent des fleurs rouges du balisier et du gingembre, les épis verts du maïs, les fleurs dorées du tournesol. Ces murs encerclent et protègent des maisonnettes sans étage dont les murs chaulés sont piqués de pots de géranium.

Une cour de terre battue sert de salle de récréation, de salle à manger, de jardin aux occupants de la maison et de domaine aux poules et aux cochons. Dans un angle un "burro" patient s'abrite du soleil. A l'extérieur de cette enceinte se dressent des cactus si hauts qu'ils surplombent les habitations. Tout autour la terre à la couleur du cuivre. Et on dirait que sous le "sombrero" le visage des Mexicains en a pris la teinte.

Quel tableau on pourrait brosser de ces paysages et de cette vie simple si on était artiste! Et on s'étonne qu'il n'y ait, avec de tels sujets, pas plus de peintres au Mexique. Les peintres ambulants sont rares, les expositions de peinture aussi, même dans les grands centres comme Mexico et Guadalajara. Les Mexicains semblent préférer la sculpture comme moyen d'expression.

Une ville indienne

En se dirigeant de Guanajuato à Patzcuaro, en arrivant au village curieusement nommé Tzintzuntzan (L'oiseau-mouche), on aperçoit les ruines d'une pyramide qui date du XIVème siècle. Elle expose des étages circulaires plutôt que carrés comme les pyramides aztèques et mayas.

Un peu plus loin, à Paricutin, se trouve le plus récent volcan du Mexique. Il fit subitement éruption au milieu d'un champ de maïs en 1943.

On s'arrêtera au Village de Paracho, où se fabriquent toutes les guitares du Mexique, avant de faire une promenade au jardin de Uruapan, qui jouit d'un climat sub-tropical.

Patzcuaro, nous l'avons dit, est une ville indienne. Ce sont les Tarascans qui l'habitaient avant l'arrivée de Cortes. Ces Indiens ne se sont jamais beaucoup mélangés. Leur apparence est d'ailleurs très différente de celle des Mexicains de souche espagnole. Leur peau est plus foncée, ils sont plus petits et ont les pommettes saillantes des Mongols.

Les Aztèques appelaient autrefois les Tarascans "les propriétaires du poisson". Car il se pêche dans le lac Patzcuaro un délicieux poisson blanc, presque transparent. Il s'attrape de façon originale avec des filets en forme de papillon pour lesquels la région est célèbre.

À Patzcuaro il faut loger au Posada de Don Vasco. Agrémenté de plusieurs de ces cours intérieures qui font tout le charme des posadas, celui-ci possède, en plus, une piscine, une salle de spectacle, des courts de tennis et une écurie de chevaux de selle. Une ravissante chapelle espagnole, sur son domaine, rappelle au visiteur que les Franciscains espagnols vinrent évangéliser les Indiens même dans les coins les plus reculés du Mexique.

Des achats intéressants

Du Posada de Don Vasco il n'y a que 2 km pour arriver au centre de Patzcuaro. Une ville provinciale, calme et charmante où toute l'action se passe autour de son énorme square d'où s'échappent des arcades comme on en voit autour des places en Espagne.

Sous ces arcades se font des achats trop avantageux pour qu'on puisse y résister. Car avec la dévaluation du "peso" ce serait un crime de se passer de cette charmante robe brodée à la main qui ne coûte que $12.00, ou encore de cette statuette sculptée en bois à l'effigie d'un dieu tarascan.

De la place principale ce n'est qu'un pas jusqu'à la "Maison aux onze patios". Mais avant qu'on ait fait le tour de ces zones patios, on a fait au moins 30 arrêts. Car chacune des chambres de cette ancienne "hacienda" est devenue une pièce artisanale.

Dans certaines, on y travaille des assiettes de bois verni et peintes à la main; c'est la spécialité du pays qui fut inculquée aux Indiens par les pères franciscains.

Dans d'autres pièces se vend du tissu au mètre, des chemises et des blouses brodées, des robes du soir en dentelle. Et à l'étage, des artistes en herbe s'essaient à mettre sur canevas le décor qui les entoure. Mais on constate encore, curieusement, que les Mexicains paraissent peu doués pour la peinture. Même les grands artistes, dont on admire les murales dans les palais, semblent manquer du sens de la perspective.

On sortira tout de même des onze patios les bras chargés de trésors. Mais un autre arrêt s'impose au marché indien. C'est une explosion de couleur, de bruits, d'odeurs. Ici de la vaisselle est exposée à terre; elle coudoie du poisson séché qui ne se formalise pas d'un soleil de plomb. A côté, c'est du poisson frais dont les mouches se délectent.

Dans la partie couverte du marché de bonnes vieilles Indiennes, les dents rares, les cheveux nattés, brassent dans d'énormes marmites une soupe fumante et rougeâtre. Elles en offrent aux passants, raclant bien le fond de la marmite pour montrer l'abondance de viande que contient leur soupe.

Sous des tentes se vendent des épices, des fruits, des légumes, du maïs dont les grains sont parfois blancs, parfois rouges, rappelant au passant que le maïs fut la raison pour laquelle les Indiens nomades, venus du nord, s'arrêtèrent au Mexique. Des soutien-gorges énormes, rigides et rouge-vif complètent ce tableau hétéroclite.

La danse des "Petits Vieux"

Mais il est tard, il faut rentrer à l'hôtel avec tous ses trésors auxquels se sont encore ajoutés un éperon vieux de 200 ans et un pilon à cacao dont on ne sait comment se servir, dont personne ne semble savoir non plus comment se servir, mais qui était tellement original qu'on n'aurait pu s'en passer...

A l'hôtel se donne ce soir le spectacle des "Petits Vieux". Encouragés par la musique des "mariachis", une demi-douzaine de vieillards montent en scène. Une main appuyée sur leur canne, une autre sur un rein, les cheveux hisurtes, le visage couvert d'un masque hilare.

Ils commencent à danser avec des jambes flageolantes tout en s'appuyant sur leur canne. Mais on se rend vite compte que ces vieillards sont en fait de tous jeunes gens très souples faisant des claquettes de plus en plus endiablées tout en dodelinant de la tête.

Le "Ballet Folklorico" de Mexico en donne d'ailleurs une version ultra-comique à l'opéra de Mexico. Et s'il est rare de rire lors d'une présentation de ballet, il faut faire exception pour la danse des "petits vieux de Jalitzio". La salle croule littéralement de rire, en voyant ces danseurs, qui ont de la peine à se tenir sur leurs jambes à cause d'un rhumatisme ou d'une goutte avancée, se lancer tout à coup dans une danse de Saint-Guy pour finir par s'écrouler du plus parfait épuisement.

L'île de Jalitzio

De Patzcuaro il faut traverser le lac pour se rendre dans l'île de Jalitzio. cette île est habitée par des Indiens Tarascans qui y vivent de pêche et d'artisanat.

Le sommet de la petite île est dominé par une énorme statue de l'abbé Morelos, qui sauva la population du massacre espagnol lors de la retraite des occupants.

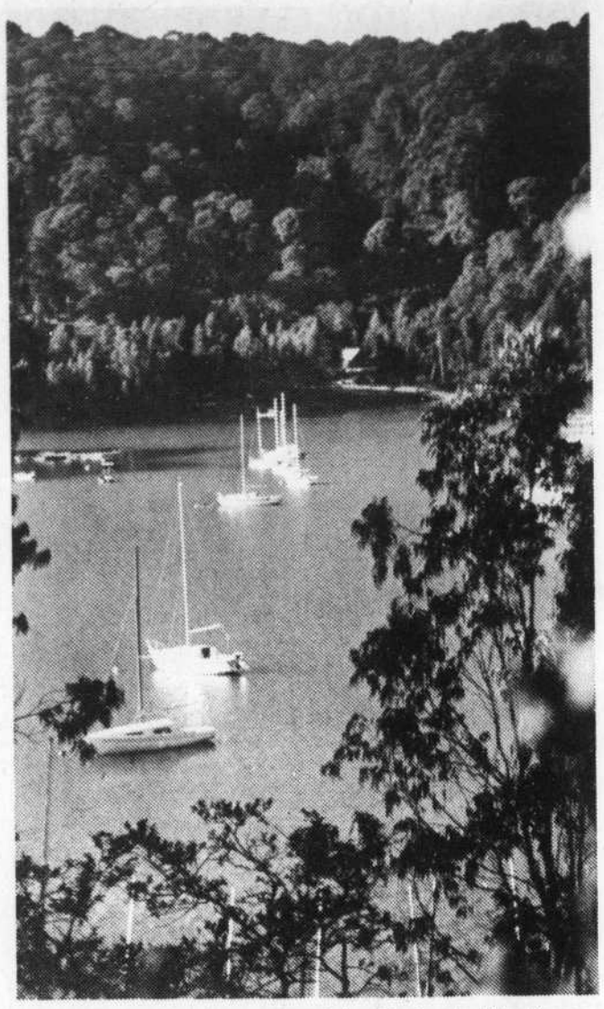
L'ascension de l'île est toute à fait pittoresque. Des cailloux pointus, servant de pavés, et des escaliers scabreux mènent au sommet.

Il faut de l'endurance et de bons poumons pour s'y rendre, car l'élévation de 2,000 mètres, qui fait du lac Patzcuaro un des plus hauts au Mexique, n'encourage pas la course à pied.

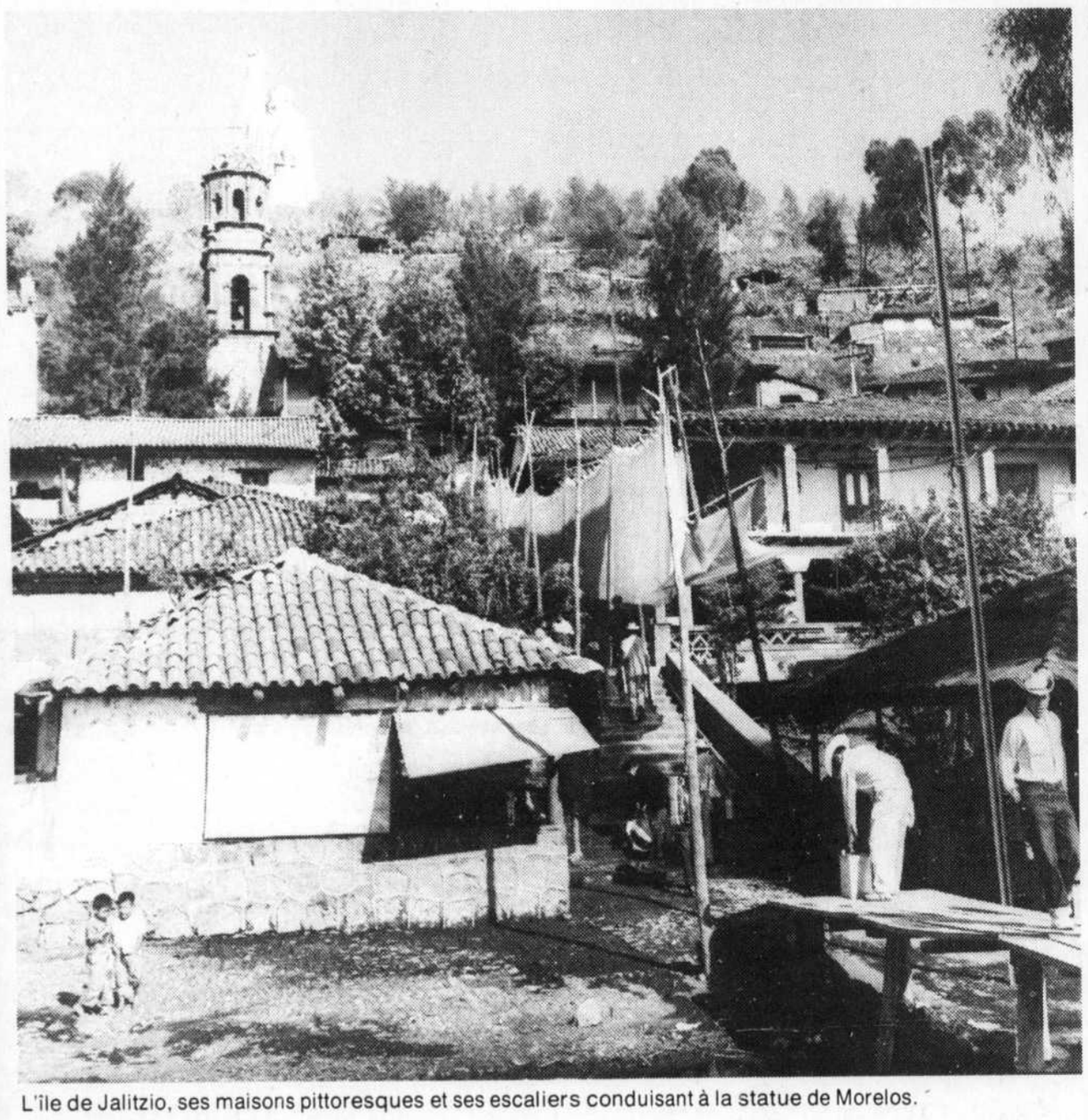
Des deux côtés de la sente menant au sommet de l'île, des Indiennes offrent des bijoux, des sculptures, des châles, des boites de laque.

Quelques chiens pelés viennent reluquer les visiteurs, tandis qu'un cortège de petits cochons bruns s'attache à leur suite. Ces cochons sont les vidangeurs locaux et n'ont pas l'air de s'en plaindre. Des poulets courent dans les escaliers, deux chats montent la garde sur un buffet. Une vieille drapée dans un "serape" noir et courbée sur sa canne dort sur une chaise au soleil. Une petite fille nettoie du poisson pendant que son petit frère l'observe avec intérêt. Au loin leur papa attrape d'autres poissons blancs dans son filet en forme de papillon.

Ici la vie est simple. Le ciel est beau et le temps semble avoir suspendu son vol. C'est le vrai Mexique.

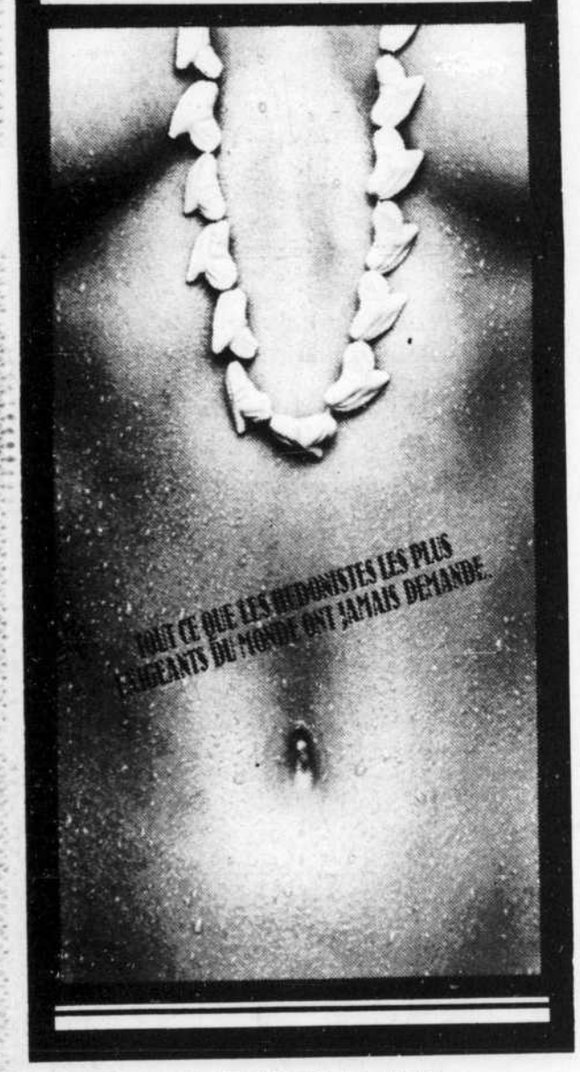


Un des lacs qui ponctuent la Route de l'Indépendance.



L'île de Jalitzio, ses maisons pittoresques et ses escaliers conduisant à la statue de Morelos.

UNITOURS
VILLAGE NEGRIL
(L'alternative au Club Méd.)



UNE SEMAINE
Environ 1200 DENTS DE REQUIN (50 la dent)

PRÉSENTATION TOURISTIQUE GRATUITE
9 FÉVRIER, 19 H 30
AU SHERATON MT-ROYAL
NÉGRIL Jamaïque, ainsi que CUBA
Pour réservations: 845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	Plaza St-Hubert	273-2581
1991 Beaubien e.	273-7755	Galeries Lachute	562-3788
Centre Laval	687-0880	Dupuis Centre-ville	845-5151
Dominion Square	861-7273	Place Portobello	672-5353
1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Galeries Normandie	331-9971
Place Longueuil	679-3777	Centre Laval	688-5310

RÉSERVEZ MAINTENANT VOTRE VOL NOLISÉ VERS
PARIS-LONDRES-FRANCFORT
À partir de $299.00

ÉVADEZ-VOUS...VERS LE SOLEIL

Haïti - À partir de	$405.00
Puerto-Vallarta - À partir de	$349.00
Acapulco - À partir de	$329.00
Nassau - À partir de	$329.00

Avion aller/retour inclus.
388-9241
voyages rlm travel
Permis No 50475
Une équipe dynamique pour vous servir.
1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

... ET MAINTENANT
L'AFRIQUE !



CÔTE D'IVOIRE — L'Afrique francophone, métropole vivante, les plages, la forêt profonde.
CAMEROUN — Le sommet du pittoresque et du dépaysement. Villages et réserves de faune du bout du monde.
KENYA — TANZANIE — Tous les grands fauves à gogo. Montagnes, hauts plateaux, forêt et savane.
Du 5 au 27 mars 1977
(le premier départ, 22 janvier, est complet depuis longtemps)
Le meilleur confort est assuré. Entièrement accompagné. Groupe francophone homogène.
$2,585. tout compris, au départ de Montréal.
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY
1255, rue Université, suite 1220
Tél. 861-2485
Montréal, Qué., H3B 3W9
"QUI DIT VOYAGES DIT MALAVOY"
PERMIS # 50430

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

COLOMBIE - ÉQUATEUR PÉROU - BOLIVIE - ARGENTINE - BRÉSIL
Séjour au Méridien Capacabana, à Rio
12 février au 6 mars - COMPLET
Vu les nombreuses demandes d'inscriptions, un second départ est ajouté:
5 mars avec retour le 27 mars - 22 jours
Itinéraire identique: $1,845

PÉROU - ARGENTINE - BRÉSIL
Séjours au MÉRIDIEN COPACABANA, à Rio
Lima — Cuzco — Machu Picchu — Buenos Ayres
Les Chutes Iguaçu — Rio de Janeiro
21 jan. au 6 fév. - 11 au 27 mars - 1er au 17 avril
16 jours - $1,390

AUTOUR DU MONDE 1977
Via le PACIFIQUE-SUD: Los Angeles - Polynésie française - Nouvelle-Zélande - Australie - Bali - Singapour - Malaisie - Sri Lanka, Ceylan - Inde - Paris
4 février au 12 mars - 36 jours $4,588

LE PACIFIQUE - SUD
Los Angeles - Polynésie française - Nouvelle-Zélande - Australie - Fidji
Même itinéraire que pour le TOUR DU MONDE depuis le départ de Montréal jusqu'au départ de Sydney, Australie.
4 février au 22 février - 18 jours $3,090

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Permis 50178
Montréal H3A 2B8
Le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h, le jeudi jusqu'à 21h, le samedi de 9h30 à 13h.
IATA

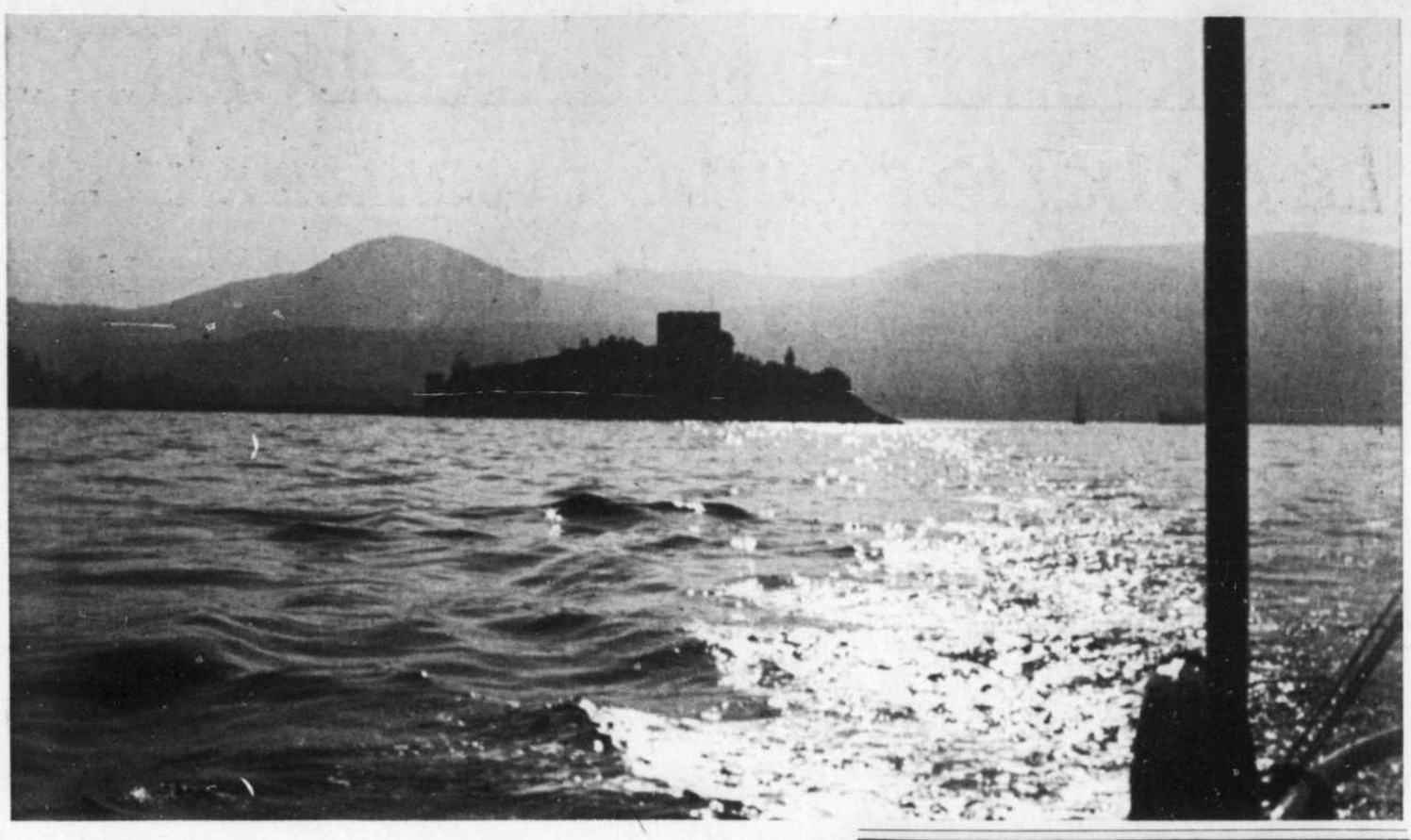
BARBADOS
Profitez d'un atmosphère de détente dans une de nos auberges. Ce sont de petits hôtels dont le coût est à partir de $15 par jour. Charmant, tranquille, privé, intime et très amical. Vous faites partie de la famille dès votre arrivée. Les Barbades sont reconnues pour sa cuisine, le soleil, le plaisir, la plage, la mer et le "surf". N'hesitez pas à venir passer des vacances inoubliables aux Barbades, à des prix raisonnables, dans nos auberges. Pour plus de renseignements et connaître nos tarifs, écrivez, aujourd'hui même, au BARBADOS BOARD OF TOURISM, 11 King St., West, Toronto, Ontario, ou téléphonez-nous au (416) 869-0600.

Parmi mille îles grecques

SAMOS

par

LOUIS-MARTIN TARD
collaboration spéciale



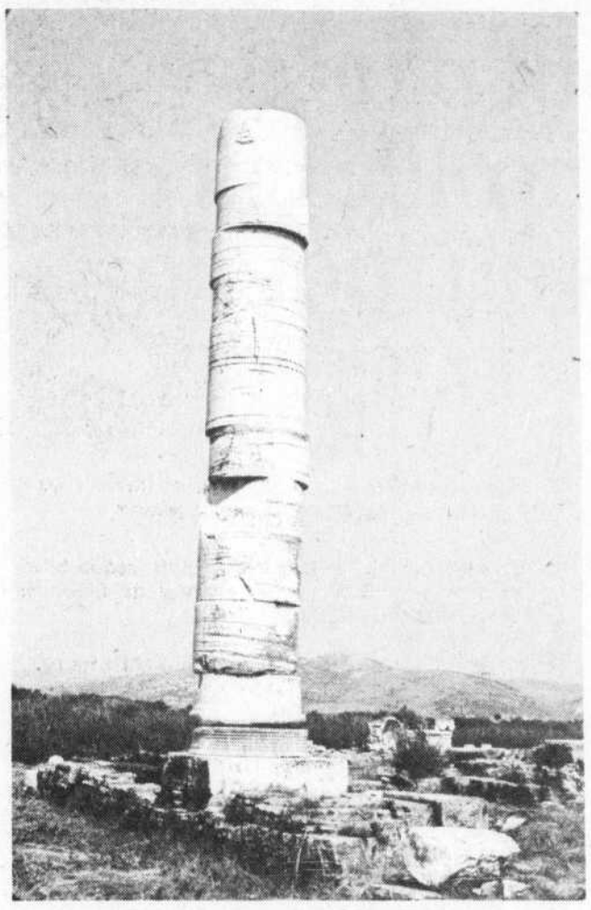
Lorsqu'en l'an 630, des moines cisterciens plantèrent les premières vignes sur ce coin de terre bourguignonne qui allaient rendre universellement célèbre le nom de Gevrey-Chambertin, à Samos depuis plus de quatre mille ans, on produisait de bons vins.

Samos, c'est une île de la mer Égée, sur la côte occidentale de l'Asie mineure; elle appartient à ce monde cycladique qui a connu, bien avant que les Grecs ne s'installent dans ce qui est aujourd'hui la Grèce, une civilisation originale que le brillant éclat de l'hellénisme a longtemps voilé.

Les vins de Samos, en avez-vous déjà bus? Ils sont parmi les meilleurs produits en Grèce — rien à voir avec ces boissons à goût de thérébentine appelés "retsina" — et les très rares à porter le sceau officiel de l'appellation contrôlée.

— La plupart des vins grecs, m'a dit un tavernier de Samos, peuvent être très légalement un mélange de produits venant de plusieurs vignobles. Seul, le nôtre doit être pur. Savez-vous que pour le protéger, il est interdit de faire entrer dans notre île des vins de toute autre partie de la Grèce?

Ainsi à Samos, on ne peut boire que du Samos; il en existe deux sortes: le sec et le doux dans lesquels on retrouve le goût du raisin muscat avec quoi ils sont faits. Le premier accompagne fort bien les poissons pêchés autour de l'île, le second se prend en apéritif ou à la fin du repas.



Antoine et Cléopâtre étaient là

L'île fortunée à la forme d'un dauphin qui mesurerait à peine trente milles du museau à la queue. Elle est composée de deux hauts massifs de marbre, le mont Ampelos et le mont Kerki, séparés par des vallons fertiles et de douces collines coiffées par des pins, des cyprès et des yeuses. Sur les pentes, les vignes produisent un raisin jaune, qui fait depuis si longtemps la gloire des Samiens.

Il est bon de boire leur vin très frais sous une tonnelle, dans le petit port de Phytagorion, face à la mer, barre de cobalt sous un ciel autour d'indigo. Voici le repas. Au menu, la salade grecque — tout est produit sur place: les tomates, l'huile d'olive, les anchois, le vinaigre, les herbes aromatiques. Il en est de même pour le poulpe grillé et la moussaka. Comme dessert, le liquoreux Samos à reflets d'or. Tandis qu'on sert le café odorant, votre convive en profite pour vous parler d'histoire et de mythologie. Il rappelle que si la cité portuaire s'appelle Pythagorion, c'est en l'honneur de son plus célèbre enfant, le philosophe mathématicien et un peu mage, bien connu pour sa table. Autres célébrités qui ont vécu à Samos, le colonisateur Calaios, le tyran Polycrate et un des plus illustres couples de l'antiquité, Antoine et Cléopâtre; ils n'étaient pas venus là en voyage de noces. Ils se connaissaient depuis dix ans, avaient eu ensemble quatre enfants et préparaient à Samos la campagne contre Rome qui devait aboutir à la désastreuse bataille d'Actium et à la mort des amants.

Ainsi est la Grèce, chaque ville, chaque temple, chaque palais est associé au nom de mortels renommés, Aristote ou Platon, Homère ou Byron, Télémaque ou Hadrian, à moins que ce soit Periclès, Orphée, Apollon ou Athéna-Minerve. Zeus, bien sûr, est partout.

Le passé en son éternel présent

La route qui couronne l'île passe au long de ses longues plages de sable blond, s'élève à travers des pinèdes sur des falaises découpées, ondoie dans des hauteurs forestières, traverse de charmants villages de vignerons aux églises blanches et bleues, parcourt des petites villes aux façades roses nichées dans la verdure. Partout, l'amateur de vieilles pierres trouve de vénérables monastères, celui que passionne l'archéologie, de modestes musées riches notamment en objets de bronze qui rappellent la très antique habileté des artistes samiens.

A la fin du jour, on retrouve Vathy, la capitale, bâtie en hémicycle sur les collines qui dominent le port de Samos. C'est une rade tranquille faite pour la nonchalance; elle est bordée de petites places nombreuses. L'arrivée d'un navire apporte parfois une courte animation, puis tout retombe dans le silence. Samos, par mer, est à 18 heures du Pirée. Six fois par semaine, un bateau fait la navette après escales dans la polynésie grecque à Syros, Tinos, Mykonos et Icaria. En un peu plus d'une heure, le jet des Olympic Airways relie Athènes à Samos.

L'aéroport se trouve près de l'Heraion. Il ne reste plus que d'étranges ruines de ce qui fut un immense sanctuaire, dédié depuis les temps archaïques à Hera, épouse de Jupiter, déesse des unions fécondes.

Près de là aussi commence, dans une petite construction à fronton triangulaire, un tunnel foré sous la montagne il y a 2,500 ans pour alimenter la ville en eau. Munis de lampes de poches ou de bougies, les visiteurs parcourent un segment de la profonde galerie, délicieuse plongée dans le passé et dans la fraîche obscurité. Au sortir du souterrain, les yeux cillent devant tant de lumière qui baigne la montagne et la mer, dans l'odeur des fleurs et des résineux, la stridulation des cigales. On pense au Cimetière marin. Les strophes de Valéry remontent à la mémoire devant la "grande mer de délires douée, peau de panthère et chlamide trouée de mille et mille idoles du soleil" "le Temps scintille et le Songe est savoir". Dans cette contemplation, on se souvient aussi que Samos a été autrefois appelée Stéphané, autrement dit "Diadème".

Encore une minute de paix

Pour l'instant, ce lieu se trouve encore en dehors des sentiers battus. Loin d'Athènes, coupée par la politique de la Turquie toute proche, cette petite terre fait partie des îles oubliées de la mer égéenne. Le nombre réduit de ses hôtels, dix en tout, abritant au plus 400 chambres, l'empêche de devenir à moyen terme, une colonie vacancière de l'Europe industrialisée.

On trouve pourtant à Samos en raccourci, le monde grec tout entier: le mariage de la montagne et de la mer, l'intense vie urbaine, l'hellénisme classique, le passé toujours présent, la vigne et l'olivier, l'accueil traditionnellement aimable des habitants, leurs peines et leurs fêtes — Ici, aux heures de réjouissances, c'est le "samiotiko" que l'on danse — Enfin, le climat.

— Nos températures record, m'a dit un Samien, c'est 11 degrés Farenheit en février et 27 en juillet.

Le soleil s'est couché derrière l'île d'Icaria violette sur l'horizon. Douce paix à la terrasse d'un petit café une fois de plus retrouvée. Au garçon qui arrive sans se presser, c'est un "ouzo" qu'il faut demander. Non pas un "raki", nom turc de ce breuvage anisé et opalin. Si l'Orient fabuleux n'est pas loin, on est ici à l'extrémité de l'Europe sur une terre grecque.

Finalement, on redemande encore du Samos, vin généreux comme les Samiens, sec comme l'air ou doux comme le vent et doré comme le soleil.

Le Salon du Voyage

L'industrie touristique canadienne assistera prochainement à l'une des plus importantes campagnes d'information intensive jamais tenues au Canada et même en Amérique du Nord, destinée à informer le public quant aux nombreuses destinations de vacances offertes par les agences de voyages.

Il s'agit du Salon international du Voyage qui se tiendra au hall d'exposition de la Place Bonaventure du mercredi 16 au dimanche 20 février 1977.

Plus d'une centaine d'exposants seront présents au salon et ils tenteront de promouvoir de nouvelles destinations et de nouvelles idées de vacances. Naturellement, il ne sera pas question pour le public d'acheter sur place ces programmes de vacances mais les intéressés seront invités à prendre rendez-vous avec l'agence de voyages de leur choix de leur région pour en discuter.

C'est le premier salon du genre et les organisateurs s'attendent à accueillir plus de 100,000 visiteurs dont plusieurs se verront offrir des vacances gratuites tirées au sort. Des spectacles de danses folkloriques sont aussi à l'affiche.

Miss Salon international du Voyage sera choisie lors de la réception de pré-ouverture.

La solution . . . Permis no 50,493

LA PLUS AGRÉABLE ET ÉCONOMIQUE

POUR VISITER L'EUROPE EN TOUTES SAISONS

'L'AUTOMOBILE'

EUROP AUTO et AIR FRANCE ont mis au point pour vous quatre solutions originales aux meilleurs prix -

a) Pour un court séjour la location EUROPCARS Kilométrage illimité -

b) Pour un séjour de 21 jours à 6 mois Le Plan SÉJOUR VACANCES (achat - rachat) pour une somme forfaitaire vous bénéficiez d'un véhicule neuf. TT. Garantie usine, assurance tous risques - kilométrage illimité -
SIMCA - RENAULT - CITROEN - V.W. AUDI - FIAT

c) Pour un long séjour le plan ACHAT FERME - Hors taxe - (tous modèles disponibles)

d) Location d'un CAMPER Kilométrage illimité -

— Exigez de votre agence de voyage ou demandez-nous notre catalogue "AIR FRANCE - EUROPAUTO"

Notre Devise "Qualité - Service"

EUROP AUTO 5193 Côte des Neiges, Montréal - 735-3083





DIVERS D'HIVER...

TOUT LE MONDE PEUT

vous vendre les mêmes voyages d'hiver, séjours au soleil dont vous avez tant besoin.

MAIS . . .

TOUT LE MONDE NE PEUT PAS

vous donner le même service: choix du produit fiable, conseils basés sur des opinions personnelles, réservations prioritaires.

TOURS MONT-ROYAL

— Martinique et Guadeloupe	à partir de $390
— Haïti	à partir de $405
— Hawaii	à partir de $715

SUNFLIGHT

— San Juan	à partir de $399
— La Barbade	à partir de $489
— Nassau	à partir de $329

UNITOURS

— Cuba (1 semaine)	à partir de $385
— Cuba (2 semaines)	à partir de $675

CAT TOURS

— Puerto Vallarta	à partir de $349

VIVA TOURS

— Mexico et Acapulco	à partir de $479

Avion compris au départ de Montréal

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
"Qui dit VOYAGES dit MALAVOY"
Permis 50430

VOYAGE CULTUREL
en Italie
sur les pas de S. François

Printemps 1977

Vingt-deux jours en Italie, à travers vingt-cinq siècles d'histoire, entre Milan et Rome. Avec flânerie en Ombrie et en Toscane (Assise et Florence).

du 17 avril au 10 mai 1977
par ALITALIA, DC-10

tout compris **$1,418.00** can.

Treasure Tours International Inc.
Permis 50144
Pour informations:
P. Julien Déziel, o.f.m., Dir.
2010 ouest Dorchester,
Montréal, H3H 1R6
Tél.: 933-4243

MIRABELLE TOURS
Permis No 50368

Chouette alors!

Montréal-Paris $299.

VOLS D'AVRIL Tous les départs et arrivées ont lieu à l'Aéroport International de Mirabel et à l'Aéroport Orly à Paris.

DATE DU DÉPART	CHOIX DE DATES DE RETOUR. DURÉE DU SÉJOUR INDIQUÉE EN JOURS.											Dernière date d'inscription	PRIX
	15 Jrs	18 Jrs	22 Jrs	25 Jrs	29 Jrs	32 Jrs	36 Jrs	39 Jrs	43 Jrs	46 Jrs	50 Jrs		
Mardi 5 avril		Samedi 23 avril		Samedi 30 avril		Samedi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		4 février	$299.
Vendredi 15 avril	Samedi 30 avril		Samedi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin	14 février	$299.
Vendredi 22 avril	Mardi 7 mai		Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin		Samedi 11 juin	21 février	$299.
Vendredi 29 avril	Samedi 14 mai		Samedi 21 mai		Samedi 28 mai		Samedi 4 juin		Samedi 11 juin		Samedi 18 juin	28 février	$299.

C'est bien vrai: l'aller-retour de Montréal à Paris pour seulement $299 que vous y séjourniez aussi longtemps que 50 jours ou seulement 15 jours. Vous vous envolerez à bord d'un confortable SUPER DC-8 de NORDAIR et pourrez donc apprécier l'excellent service qui a fait la renommée de NORDAIR: repas complets et raffinés, vin et liqueurs, de même que service du bar à titre gracieux. Cela vous intéresse? Il y a de quoi!
Voyez votre agent de MIRABELLE TOURS pour faire vos réservations et voyez-le dès demain car, vous savez, à Paris, le printemps, c'est pour bientôt... et c'est drôlement chouette!

VOLS D'ÉTÉ - DÉPARTS LES VENDREDIS

Ces vols sont régis par les règles applicables aux A.B.C. de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens
Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après quoi toute annulation de réservation sera sujette à des frais de service de $100.
Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent sans frais.



N'attendez pas ! Réservez dès maintenant avec notre agent de voyages.

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

4454 St-Denis	845-8225	1010 Ste-Catherine o.	861-7272	Dupuis Centre-ville	845-5151
991 Beaubien E.	273-7755	Place Longueuil	679-3777	Place Portobello	672-5353
Centre Laval	687-0880	Plaza St-Hubert	273-2581	Galeries Normandie	331-9971
Dominion Square	861-7273	Galeries Lachute	562-3788	Centre Laval	688-5310

Week-end calme à Québec

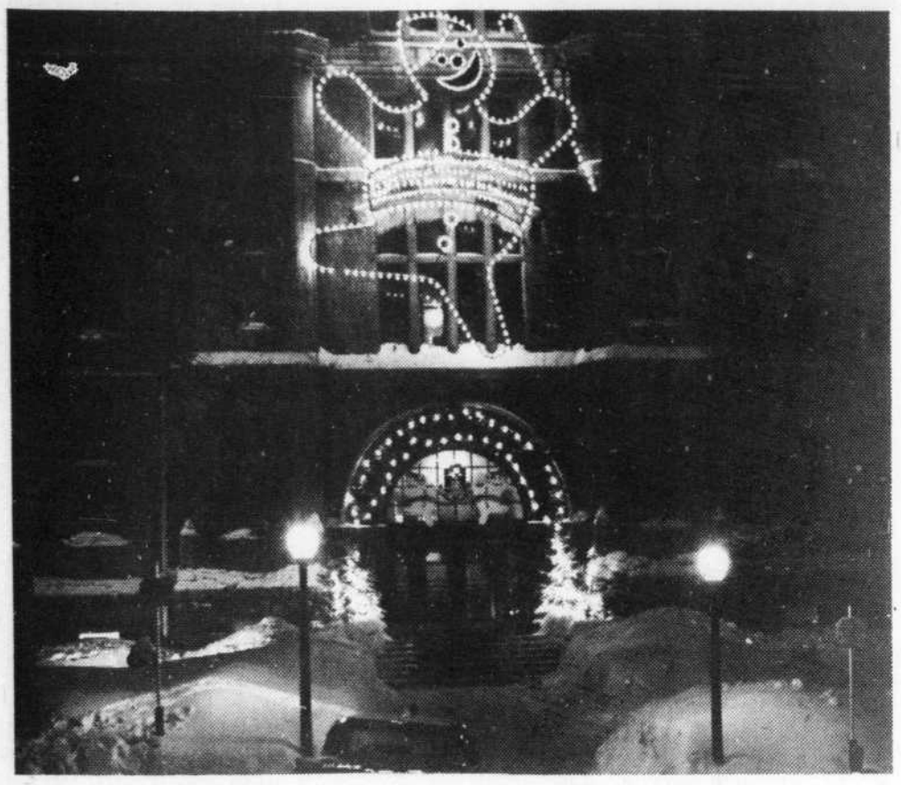
par MARIE LAURIER

Quand j'ai avoué au juge Robert Cliche, rencontré par hasard dans une petite épicerie de la rue Saint-Louis que je passais la fin de semaine à Québec pour me reposer, il m'a regardée d'un air sceptique et avec ses yeux rieurs, il m'a dit: "Voyons donc, il doit bien y avoir une autre raison". Il y en avait une autre et la conversation a dévié sur un autre sujet.

Cette raison, elle est pourtant bien simple: il s'agissait d'expérimenter le week-end rapido dans la Vieille capitale organisé par le Canadien National pour faire profiter les gens des décorations de Noël?

Ce week-end rapido se fait bien entendu en train rapide depuis la Gare centrale jusqu'à celle de... Sainte-Foy, puis en autobus jusqu'au Hilton, hôtel du centre-ville qui fait partie du forfait de ces deux jours et demi. En effet, le voyage tout compris coûte $49.95 par personne et englobe le prix du billet-voiture de train, deux nuits au Hilton ou au Château Frontenac (moyennant un léger supplément à cet endroit, $55.95), deux petits déjeuners de type continental et une visite touristique dans la ville par autocar. Pas mal, n'est-ce pas?

L'inconvénient de ce voyage est sans contredit l'arrêt obligatoire à Sainte-Foy, puisque depuis l'automne dernier, la Gare du Palais du bas de la ville est fermée à la suite des interventions des paroissiens de Saint-Roch, le curé Raymond Lavoie en tête, qui trouvaient que le tintamarre des lieux et la présence des voies ferrées nuisaient à l'environnement et à la qualité de vie des citoyens. L'activité ferroviaire a donc cédé la place à l'écologie et au silence, et ce n'est pas sans éprouver un certain agacement, égoïste bien sûr, que l'on doit descendre en banlieue avant d'atteindre le centre nerveux de la Vieille capitale. Le service de transport de la communauté urbaine de Québec essaie de pallier à cet inconvénient en mettant un réseau d'autobus à la disposition des voyageurs depuis la gare Sainte-Foy, à raison de un dollar du passage, ce qui est moins onéreux que les $8 de taxi qu'il en coûte pour faire le trajet. Quant à l'édifice de la vieille Gare du Palais, il sera transformé en un marché public dans les prochains mois.



nostalgiques du train d'un court séjour à bon compte dans les principales villes qu'il dessert. Et quel moment mieux choisi qu'une fin de semaine de janvier pour aller oublier la vie trépidante du temps des Fêtes pendant que les enfants ont promis de rancar.

A l'hôtel Hilton presque désert cette fin de semaine de janvier, tout est prévu pour l'arrivée de la journaliste que l'on installe au 15e étage, avec vue superbe et glorieuse sur l'Assemblée nationale et le lac Saint-Charles. Le samedi matin, en prenant mon petit déjeuner dans ma chambre, je me suis attardée pendant plusieurs minutes à regarder les enfants qui profitaient de cette journée ensoleillée pour patiner allègrement sur les eaux glacées du Bassin Louise.

En faisant le tour de mon gite, je m'aperçois que je pourrais y vivre toute la journée sans même en sortir. La direction de l'hôtel a eu la délicatesse de m'offrir une corbeille de fruits, geste fort apprécié pour une irréductible gourmande. Aussi, je découvre le fameux bar-carrousel qui contient suffisamment de boissons douces et fortes pour étancher ma soif durant ces deux jours. Le chasseur m'avait expliqué la veille comment faire fonctionner ce jouet moderne, au moyen d'une clé que l'on enfonce dans un serrure qui déclenche un compteur et inscrit automatiquement le coût des libérations sur la note d'hôtel. Il paraît que les hommes d'affaires et les congressistes trouvent ce bar-miniature bien pratique puisqu'il les dispense d'acheter leur propre boisson pour offrir à leurs invités et tempère ainsi la voracité des soiffards qui ne partent que lorsque le fond de la bouteille est vide... Si je m'attarde un peu trop à parler de cette commodité, c'est que c'est la première fois que j'en vois une de ce genre, ce qui a fait s'esclaffer de rire un confrère journaliste qui en a vu bien d'autres! Que voulez-vous, il n'est pas donné à tout le monde de gagner sa vie en voyageant...

Je me régalais à l'avance de pouvoir plonger dans la piscine en plein air au Hilton mais elle était fermée "pour cause de réparation". Le gérant m'a expliqué que cette belle pièce d'eau a été saccagée récemment par un groupe de jeunes qui logeaient à l'hôtel justement à prix forfaitaires mais qui en ont profité pour laisser des traces de vandalisme. Ce qui est éminemment regrettable et choquant. C'est plus fort que moi: quand j'entends dire que des blancs-becs ont sciemment détruit la propriété d'autrui, comme cela se passe hélas trop fréquemment dans les écoles, par exemple, la rage me monte au coeur et j'éclate... C'est fait.

La tournée de la ville par autocar ce samedi après-midi avait un petit air de fête, en raison de l'immensité que confère la blancheur de la neige aux paysages du Cap Diamant. Il faut dire qu'il y avait longtemps que je n'étais allée à Québec pour mon plaisir en plein hiver et que j'y ai redécouvert ses sites fabuleux. Comme la majorité des passagers étaient des Américains à bord du car et que je n'avais pas l'âme à la revendication, j'ai laissé le guide de Gray Line expliquer en anglais seulement les lieux explorés, histoire d'éprouver un tantinet de sentiment d'exotisme dans le coeur d'une province rendue aux québécois... Une petite déception: on m'avait assurée que la crèche de l'église de la Place royale était encore installée, ce que je n'ai pas pu vérifier puisque ce temple était fermé.

C'est en voulant acheter des "grignotines" avant de rentrer à pied du Château Frontenac à ma chambre du Hilton que j'ai rencontré le juge Cliche et sa femme Madeleine pour me faire apostropher: "Mais que faites-vous donc à Québec?"

Voilà ce que j'ai fait, monsieur le juge. Un voyage bien innocent mais agréable que je recommande à tous les Montréalais qui veulent aller se reposer à Québec, moyennant moins de cent dollars pour deux personnes.

■ **Marie Laurier était invitée du Canadian National à Québec.**

D'autres destinations

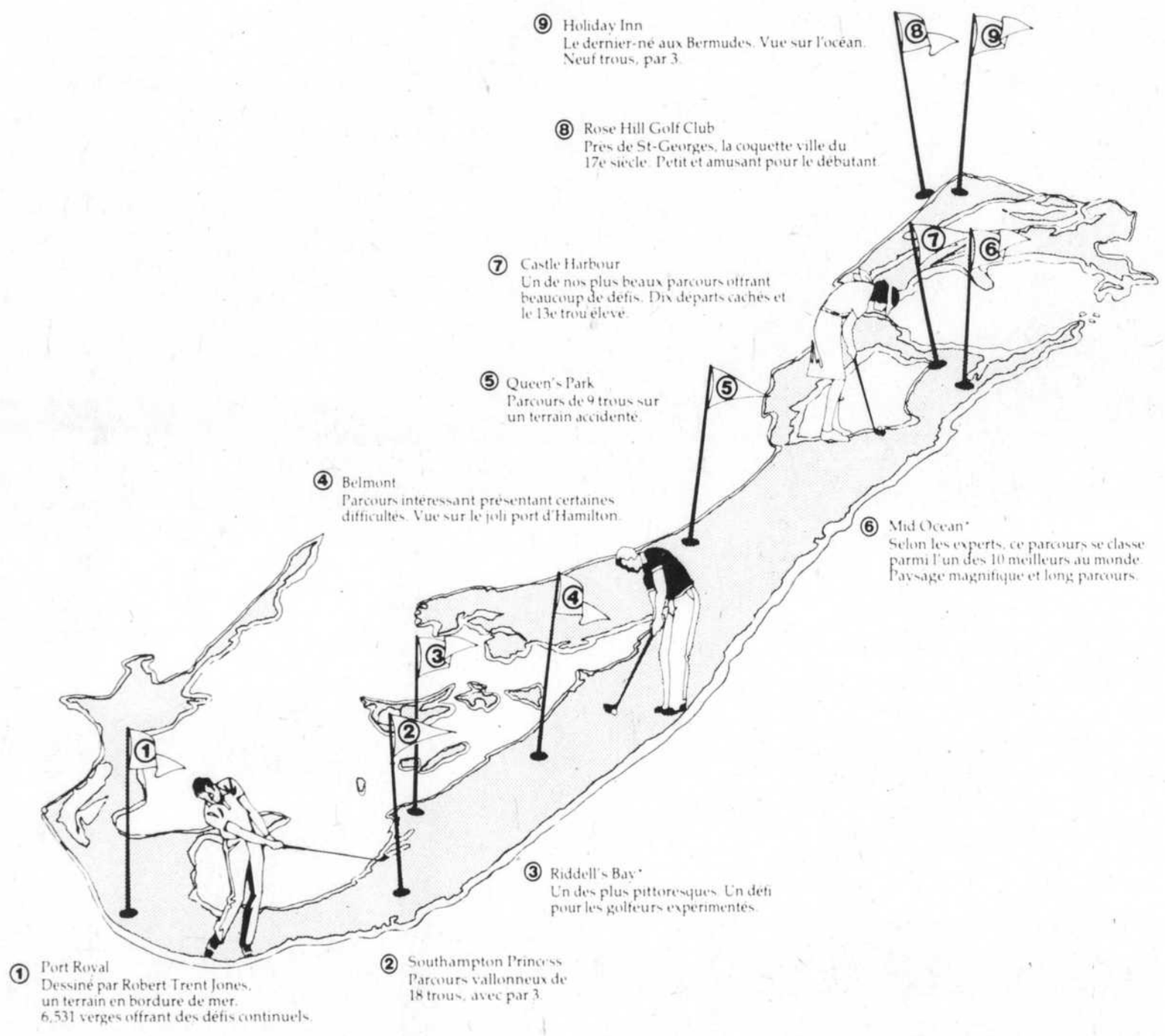
Le Canadien national offre à l'année longue d'autres destinations à des prix forfaitaires, du vendredi au dimanche. La réciproque de mon voyage aux Québécois qui veulent venir passer un week-end dans la métropole, en vertu du même plan et à peu près du même prix.

A ce moment, les voyageurs logent au Reine Elizabeth et ont droit aussi à une tournée touristique de Montréal.

La société ferroviaire organise aussi des week-end rapido de Montréal à Toronto: il en coûtera $65.95 pour loger à l'hôtel Lord Simcoe et $74.95 au Royal York.

A Ottawa, c'est au Château Laurier ou au Holiday Inn de la rue Kent que les touristes montréalais vivront, moyennant $48.95. Ce tarif comprend évidemment le transport aller-retour par train et une visite guidée des villes-hôtes, le logement à la condition toutefois qu'il y ait deux occupants par chambre à l'hôtel.

Les Bermudes ont plus de parcours de golf par mille carré que tout autre pays au monde.



C'est un petit paradis, n'est-ce-pas?

Un climat enchanteur à longueur d'années. Des terrains vallonneux. Et un paysage pittoresque où que les yeux se posent.

Ce n'est pas étonnant que les Bermudes soient réputées pour ses terrains de golf. Neuf parcours de rêve sur moins de 21 milles carrés.

Mais le golf n'est pas la seule raison pour laquelle les touristes descendent aux Bermudes. Il y a 80 courts de tennis. Des boutiques offrant des marchandises du monde entier. Des excursions aux lieux historiques comme le quartier St-Georges. Sans oublier, la détente sur des milles de plages aux sables roses. Tous les soirs, vous pouvez vous offrir notre gastronomie, danser sous les étoiles aux hôtels et aux cabarets de nuit charmants et accueillants.

Pour obtenir plus de renseignements sur les activités, demandez nos brochures-couleurs ou voyez votre agent de voyage. Vous n'êtes qu'à quelque deux heures des Bermudes. Un saut et vous y êtes.

À quand votre visite?

LES BERMUDES

La douceur de vivre

*Mid Ocean et Riddell's Bay sont des clubs privés. Sur invitation d'un membre seulement.

MD-1-77

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

Agent de voyage: _____

Postez à: Département du tourisme des Bermudes, 2 Bloor Street West, Toronto, Ontario M4W 3E2

Vacances **Sunflight** En plein le soleil que j'aime.

Guadeloupe

à partir de

$489*

SEULEMENT

Envolez-vous par jet vers la Guadeloupe cette île ravissante en forme de papillon, le caractère français de l'île et son charme créole enchantent les touristes. Les hôtels choisis par Sunflight le Holiday Inn et le Novotel ne sont qu'à quelques milles de Pointe-à-Pitre.

*Départ tous les 15 jours le lundi jusqu'au 31 janvier, puis toutes les semaines jusqu'au 25 avril.

Toutes les vacances, de 7 et 14 jours, offrent un choix d'hôtels et comprennent le voyage en jet nolisé, le transport entre l'aéroport et l'hôtel, une chambre ou appartement selon la date, le plan de repas selon l'hôtel choisi et le service du représentant. Les prix sont par personne, groupe de deux, et les voyages proposés dépendent des places disponibles. Il y a aussi des voyages à prix plus élevés.
Les voyages en avion sont soumis aux règlements qui proviennent de la Commission de transport canadienne. Un dépôt de $50 par personne sera exigé au moment de la réservation et le solde devra être payé au plus tard 46 jours avant la date de départ. L'annulation d'un voyage doit être signalée par écrit. Afin d'avoir plus de détails sur d'autres avantages ainsi que sur les clauses et conditions, consulter le magazine "Vacances d'hiver Sunflight" 1976-77.
Sunflight – détenteur d'un permis du Québec. No. 75-01-50241

3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
1218, rue UNION 866-9381
GALERIES D'ANJOU 353-7650

AGENCE DE VOYAGES VIAU

CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC 50266